

**h e g**

Haute école de gestion  
Genève

# **L'influence des programmes de formation et des codes d'éthique sur l'image de la profession de bibliothécaire**

**Travail de Bachelor réalisé en vue de l'obtention du Bachelor HES**

par :

**Massimiliano Mennillo**

Conseiller au travail de Bachelor :

**Michel GORIN, chargé d'enseignement HES**

**Carouge, le 14 juillet 2014**

**Haute École de Gestion de Genève (HEG-GE)**

**Filière Information documentaire**

## Déclaration

Ce travail de Bachelor est réalisé dans le cadre de l'examen final de la Haute école de gestion de Genève, en vue de l'obtention du titre Bachelor en sciences HES en Information Documentaire.

L'étudiant a envoyé ce document par email à l'adresse remise par son conseiller au travail de Bachelor pour analyse par le logiciel de détection de plagiat URKUND, selon la procédure détaillée à l'URL suivante : [http://www.orkund.fr/student\\_gorsahar.asp](http://www.orkund.fr/student_gorsahar.asp).

L'étudiant accepte, le cas échéant, la clause de confidentialité. L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le travail de Bachelor, sans préjuger de leur valeur, n'engage ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du conseiller au travail de Bachelor, du juré et de la HEG.

« J'atteste avoir réalisé seul le présent travail, sans avoir utilisé des sources autres que celles citées dans la bibliographie. »

Fait à Carouge, le 14 juillet 2014

Massimiliano Mennillo

## Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement Monsieur Gorin, mon professeur responsable du travail de bachelor, pour son soutien et sa disponibilité. Toujours très patient, il m'a aidé et guidé tout au long de la réalisation de ce travail.

Ensuite un remerciement particulier va à Madame Thalmann, ma jurée, pour l'intérêt qu'elle porte à mon travail et parce qu'elle s'est mise à disposition pour son évaluation.

Je remercie vivement aussi Madame Baumann, pour ses relectures et ses corrections; sans elle mon travail aurait été moins présentable.

Pour conclure, je suis reconnaissant envers tous ceux qui m'ont soutenu pendant la rédaction de mon travail, notamment mes amis, mes collègues et ma famille mais spécialement envers mon père Fabio qui, même à distance, m'a donné la possibilité de continuer mes études et m'a toujours épaulé, avec patience et confiance, pendant les trois ans passés à la HEG. Merci beaucoup.

## Résumé

Le présent travail a comme objectif d'explorer des pistes de recherche jusqu'à maintenant un peu négligées : les codes de déontologie et les programmes de formation de bibliothécaires dans six pays différents, à savoir : Suisse, Italie, France, Belgique, Canada et Etats-Unis.

Si la formation et les codes déontologiques ont déjà fait l'objet de plusieurs études, Ce travail veut aussi réfléchir autour de l'influence, des liens existants et potentiels que ces deux éléments ont sur l'image actuelle et future de la profession. Il veut également comprendre si ceux-ci sont porteurs de stéréotypes et les propagent, influençant négativement notre image professionnelle, ou s'ils pourraient être plutôt des alliés des bibliothécaires dans la lutte contre les stéréotypes associés à leur travail. Bien évidemment, il s'agit d'une démarche empirique, car cette réflexion se base sur des suppositions.

Tout d'abord, un état de l'art de la littérature professionnelle a été effectué, ce qui a permis de donner le contexte actuel et de rédiger une liste des stéréotypes récurrents. Ceux-ci ont permis, dans un deuxième temps, d'analyser tant les codes déontologiques que les formations dans le détail, à l'aide de grilles.

Selon les résultats de ce travail, ni les codes de déontologie ni les formations de bibliothécaires prises en considération dans cette étude ne semblent être responsables de la diffusion d'une image négative de notre profession dans l'opinion publique.

Les artisans de cette perception négative sont donc à rechercher ailleurs et cette étude dresse une liste des principaux responsables qui contribuent à la diffusion d'une image négative de la profession de bibliothécaire.

Les résultats de cette réflexion débouchent sur des propositions à partir desquelles les bibliothécaires pourraient s'inspirer, pour finalement modifier la mauvaise perception que la plus grande partie de la société a de notre profession.

# Table des matières

Déclaration.....	i
Remerciements .....	ii
Résumé .....	iii
Table des tableaux.....	viii
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Méthodologie de travail .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Pourquoi faire une analyse des codes de déontologie et des formations ? .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Le bibliothécaire.....</b>	<b>6</b>
4.1 Bibliothécaire : une profession, plusieurs métiers ?.....	6
4.2 Bibliothécaire : profession ou métier ?.....	8
4.3 Evolution des bibliothèques, évolution des bibliothécaires. Adaptation et changement de la profession : l'innovation dans les bibliothèques.....	10
<b>5. La formation et la construction de l'identité professionnelle .....</b>	<b>13</b>
5.1 La bibliothéconomie .....	13
5.2 La bibliothéconomie : les tendances.....	14
5.3 Les savoirs professionnels censés composer les programmes de formation actuels .....	15
<b>6. Stéréotypes.....</b>	<b>20</b>
6.1 A propos de stéréotypes .....	20
6.2 L'image de la profession : perception et stéréotypes .....	20
6.3 Stéréotypes d'aujourd'hui (annexe 1) .....	21
6.3.1 L'invisibilité (Invisibility).....	22
6.3.2 La fonction économique de la bibliothèque (Economics) .....	23
6.3.3 La qualité du service (Quality of service).....	23
6.3.4 La formation (Training) .....	23
6.3.5 La profession (Profession).....	24
6.3.6 Le gardien du temple .....	27
6.3.7 Le rat de bibliothèque .....	27
6.3.8 Les maniaques du rangement .....	28
6.4 Le papier et les tâches matérielles : des vecteurs de stéréotypes ? .....	28
6.5 Différentes professions, différents stéréotypes ?.....	29
<b>7. Code de déontologie : une définition .....</b>	<b>31</b>
7.1 Déontologie.....	31
7.2 Ethique.....	31
7.3 Morale .....	31

7.4	Un code de déontologie n'est pas une charte, ou vice-versa .....	32
7.5	De l'utilité d'un code de déontologie .....	32
<b>8.</b>	<b>Les valeurs professionnelles .....</b>	<b>35</b>
8.1	Les valeurs universelles des bibliothécaires .....	36
8.2	Les valeurs professionnelles véhiculent-elles les stéréotypes ? .....	38
<b>9.</b>	<b>Les textes de référence dans l'élaboration d'un code de déontologie..</b>	<b>40</b>
9.1	Déclaration universelle des droits de l'homme .....	40
9.2	Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique.....	40
9.3	Ifla Code of Ethics for Librarians .....	40
9.4	Code of Ethics of The American Library Association.....	42
<b>10.</b>	<b>Suisse.....</b>	<b>43</b>
10.1	La formation en Suisse .....	43
10.2	Le code de déontologie suisse .....	44
10.3	L'analyse de la formation suisse .....	45
10.4	L'analyse du code de déontologie suisse.....	47
<b>11.</b>	<b>Italie .....</b>	<b>49</b>
11.1	La formation en Italie .....	49
11.2	La « Scuola di Specializzazione in « Beni archivistici e librari » .....	49
11.3	Le code de déontologie italien.....	50
11.4	L'analyse de la formation italienne.....	51
11.5	L'analyse du code italien .....	52
<b>12.</b>	<b>France .....</b>	<b>55</b>
12.1	La formation en France.....	55
12.2	L'ENSSIB et la « formation de bibliothécaire ».....	55
12.2.1	La « formation de bibliothécaire » .....	56
12.3	Le code de déontologie français .....	56
12.4	L'analyse de la formation française .....	57
12.5	L'analyse du code français .....	57
<b>13.</b>	<b>Canada .....</b>	<b>59</b>
13.1	La formation au Canada .....	59
13.1	L'EBSI.....	59
13.1.1	EBSI – maîtrise en sciences de l'information .....	60
13.2	Le code de déontologie Canadien .....	60
13.3	L'analyse de la formation canadienne.....	60
13.4	L'analyse du code canadien.....	61
<b>14.</b>	<b>Belgique .....</b>	<b>63</b>
14.1	La formation en Belgique .....	63

13.2 Le code de déontologie belge .....	63
14.3 L'analyse de la formation belge .....	64
14.4 L'analyse du code belge .....	65
<b>15. Etats-Unis .....</b>	<b>67</b>
15.1 La formation aux Etats-Unis.....	67
14.2 Le code de déontologie Etats-unien.....	67
15.3 L'analyse de la formation aux Etats-Unis .....	68
15.4 L'analyse du code Etats-Unien .....	69
<b>16. Conclusions concernant les analyses des codes et des formations ..</b>	<b>70</b>
<b>17. Critiques au travail d'analyse des codes et des formations .....</b>	<b>73</b>
<b>18. Les vrais responsables de la diffusion des stéréotypes .....</b>	<b>74</b>
18.1 Les ennemis externes.....	74
18.2 Les ennemis internes.....	75
<b>19. Conclusion : la lutte contre les stéréotypes, que peut-on faire ? .....</b>	<b>77</b>
19.1 Diffuser une image positive .....	77
19.2 Améliorer l'état physique des bibliothèques et leurs services.....	79
19.2.1 Le Troisième lieu : comme à la maison mais en mieux .....	79
<b>19.3 Elargissement de l'offre et des nouveaux services : formation, médiation culturelle et services de référence .....</b>	<b>81</b>
19.3.1 La formation et la médiation .....	81
19.3.2 Services de référence.....	83
<b>19.4 Prises de position et renforcement des associations professionnelles...84</b>	<b>84</b>
<b>19.5 Professionnalisation des bibliothécaires.....85</b>	<b>85</b>
<b>19.6 Se conformer au code et le diffuser .....</b>	<b>85</b>
<b>20. Conclusion.....</b>	<b>90</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>91</b>
<b>Annexe 1 : Liste des stéréotypes .....</b>	<b>102</b>
<b>Annexe 2 : Compétences des bibliothécaires .....</b>	<b>105</b>
<b>Annexe 3 : Grille d'analyse formation Suisse - bachelor of science en Information Documentaire, Haute école de gestion de Genève.....</b>	<b>107</b>
<b>Annexe 4 : Grille d'analyse formation Italie - Scuola speciale per archivisti e bibliotecari, La Sapienza, Roma .....</b>	<b>131</b>
<b>Annexe 5 : Grille d'analyse formation France - Formation des bibliothécaires, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), Villeurbanne .....</b>	<b>137</b>
<b>Annexe 6 : Grille d'analyse formation Canada - Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, (EBSI) Université Montréal .....</b>	<b>143</b>

<b>Annexe 7 : Grille d'analyse formation Belgique - Bachelor Bibliothéconomie et Documentation, Haute école de Namur-Liège- Luxembourg (Henallux) .....</b>	<b>160</b>
<b>Annexe 8: Grille d'analyse formation Etats-Unis - Master of Science in Information (MSI), School of Information, University of Michigan.....</b>	<b>179</b>
<b>Annexe 9 : Grille d'analyse code de déontologie Suisse : Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information ..</b>	<b>190</b>
<b>Annexe 10 : Grille d'analyse Code de déontologie Italie : The Librarian's Code of Conduct: Fundamental Principles [in force from 1997 to 2014]</b>	<b>212</b>
<b>Annexe 11 : Grille d'analyse Code de déontologie Italie : Codice deontologico dei bibliotecari: principi fondamentali .....</b>	<b>221</b>
<b>Annexe 12 : Grille d'analyse code de déontologie France : Code de déontologie du bibliothécaire .....</b>	<b>234</b>
<b>Annexe 13 : Grille d'analyse code de déontologie Canada : Canadian Library Association, Position Statements .....</b>	<b>247</b>
<b>Annexe 14 : Grille d'analyse code de déontologie Belgique : Professional code for information professionals in libraries and documentation centers 251</b>	
<b>Annexe 15 : Grille d'analyse code de déontologie Etats-Unis : ALA Code of Ethics .....</b>	<b>267</b>



## Table des tableaux

Annexe 1 : Liste des stéréotypes.....	102
Annexe 2 : Compétences des bibliothécaires.....	105
Annexe 3 : Grille d'analyse formation Suisse - bachelor of science en Information Documentaire, Haute école de gestion de Genève .....	107
Annexe 4 : Grille d'analyse formation Italie - Scuola speciale per archivisti e bibliotecari, La Sapienza, Roma .....	131
Annexe 5 : Grille d'analyse formation France - Formation des bibliothécaires, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), Villeurbanne .....	137
Annexe 6 : Grille d'analyse formation Canada - Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, (EBSI) Université Montréal .....	143
Annexe 7 : Grille d'analyse formation Belgique - Bachelor Bibliothéconomie et Documentation, Haute école de Namur-Liège-Luxembourg (Henallux) .....	160
Annexe 8: Grille d'analyse formation Etats-Unis - Master of Science in Information (MSI), School of Information, University of Michigan .....	179
Annexe 9 : Grille d'analyse code de déontologie Suisse : Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information .....	190
Annexe 10 : Grille d'analyse Code de déontologie Italie : The Librarian's Code of Conduct: Fundamental Principles [in force from 1997 to 2014] .....	212
Annexe 11 : Grille d'analyse Code de déontologie Italie : Codice deontologico dei bibliotecari: principi fondamentali .....	221
Annexe 12 : Grille d'analyse code de déontologie France : Code de déontologie du bibliothécaire .....	234
Annexe 13 : Grille d'analyse code de déontologie Canada : Canadian Library Association, Position Statements.....	247
Annexe 14 : Grille d'analyse code de déontologie Belgique : Professional code for information professionals in libraries and documentation centers .....	251
Annexe 15 : Grille d'analyse code de déontologie Etats-Unis : ALA Code of Ethics ..	267

# 1. Introduction

Ce travail de bachelor se veut continuateur du vaste courant d'études qui sont consacrées aux stéréotypes et à l'image professionnelle du bibliothécaire.

C'est à partir des années septante, conséquence directe des premiers bouleversements liés aux nouveaux développements technologiques, qu'une mise en discussion des capacités professionnelles des bibliothécaires, ainsi que tout un corollaire d'études concernant les stéréotypes et la perception de la profession ont vu le jour.

Indéniablement, ce sujet a déjà été amplement débattu dans la littérature professionnelle. En sachant cela, le lecteur pourrait se poser la question de l'utilité de poursuivre une recherche de ce genre en 2014 : l'auteur n'exagère-t-il pas en essayant d'exploiter une source qui donne l'impression d'être épuisée ?

Toutefois, cette question mérite encore beaucoup de réflexion : en premier lieu, les révolutions qui modifieront ultérieurement le visage de cette profession sont loin d'être accomplies : nous assistons même à une accélération de ces dernières, tant dans la technologie que dans les compétences qui sont demandées aux bibliothécaires pour fournir un travail performant et de qualité.

Deuxièmement, ce travail veut explorer des pistes de recherche jusqu'à maintenant un peu négligées, qui n'ont pas encore vraiment fait l'objet d'une réflexion exhaustive. Les deux axes de recherche qui seront pris en considération sont les programmes de formation actuels des bibliothécaires dans six pays occidentaux, la Suisse, la France, la Belgique, l'Italie, le Canada et les Etats-Unis ainsi que les codes d'éthique professionnelle actuellement en vigueur dans les pays susdits.

Si la formation et les codes déontologiques ont déjà fait l'objet de plusieurs études, nous voulons aussi réfléchir sur l'influence et les liens existants et potentiels que ces deux facteurs ont sur l'image actuelle et future de la profession.

En quelques de mots : est-ce que les programmes de formation actuels fournissent le bagage de connaissances nécessaires pour affronter les défis et l'évolution de cette profession ou bien est-il possible que certains comportements ou stéréotypes attribués traditionnellement aux bibliothécaires soient véhiculés par les écoles ?

Le même discours peut être fait à propos des codes déontologiques : ceux-ci se veulent porteurs de principes éthiques, en exprimant des engagements et des valeurs

que le bibliothécaire doit essayer de respecter en se conformant à ces principes-là. Est-ce que fournir un modèle de comportement (qui n'est cependant pas contraignant et n'a aucune valeur légale), qui uniformise toute une catégorie professionnelle autour de certains principes, pourrait ultérieurement renforcer des vieux clichés auprès de l'opinion publique ? Naturellement, il s'agit d'une démarche empirique, car notre hypothèse de départ se base sur des suppositions.

En résumé, nos objectifs principaux sont les suivants : nous allons définir les tendances qui se dessinent autour de la profession de bibliothécaire et ensuite nous déterminerons les stéréotypes découlant de l'image des bibliothécaires. Après ce travail de recherche, nous allons analyser les formations et les dispositifs déontologiques actuellement en vigueur pour démontrer s'ils peuvent exercer une influence négative sur l'image professionnelle. A la fin de ce travail, nous aurons l'ambition de fournir des propositions concrètes et des considérations personnelles ayant comme but principal la lutte contre les stéréotypes.

## 2. Méthodologie de travail

Nous allons d'abord dresser une revue de la littérature professionnelle concernant notre sujet de travail. Pour ce faire, nous allons exploiter plusieurs pistes de recherche, notamment les ouvrages et les publications traitant de ces thématiques, mais aussi les mémoires, les thèses, les articles scientifiques, des blogs, etc., en somme, toutes les pistes de recherche qu'Internet, les bases de données disponibles à la HEG et l'Infothèque (la bibliothèque de la HEG) nous mettent à disposition.

Après avoir terminé la récolte d'informations, qui sont nécessaires pour rédiger la partie théorique, nous allons créer des tableaux, pour analyser les formations et les codes de déontologie. Pour ce faire nous allons décomposer les codes et les programmes formatifs, ce qui nous facilitera énormément la tâche d'identification des stéréotypes. La grille d'analyse des formations se compose de six colonnes :

<b>Cours</b>	<b>Discipline</b> (matière d'enseignement)	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotypes(s)</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b> (descriptif du cours et éventuelles précisions)
--------------	--	---	---	---	---

La grille d'analyse des codes déontologiques est très semblable à ce dont nous venons de parler : elle aussi est composée de six colonnes :

<b>Valeur</b>	<b>Principe</b> (l'alinéa du code)	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b> (pour chaque stéréotype identifié, un numéro lui est attribué, ceci pour mieux comprendre pourquoi nous avons associé aux principes du code des stéréotypes)	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
---------------	--	---	---	---	---------------------

Il est par contre nécessaire de préciser que dans la colonne « Valeur » (généralement les intitulés des paragraphes des codes, qui souvent véhiculent une valeur), nous n'avons pas pu attribuer de valeurs universelles, communes à chaque code. Bien que

plusieurs valeurs communes se retrouvent dans tous les codes de déontologie, il y en a certaines qui diffèrent selon la nation prise en considération. Nous approfondirons mieux cette thématique dans la suite de ce travail.

Pour pouvoir remplir les grilles, nous avons préparé des documents basés sur les informations que nous avons pu repérer dans la littérature. Il s'agit notamment de la liste de stéréotypes identifiés mais aussi, pour les analyses des formations, d'un compendium de disciplines censées composer les programmes pour devenir bibliothécaire. Une fois remplis les 12 tableaux, nous allons rédiger des commentaires pour chaque grille. Bien évidemment, la situation et le contexte suisse (celui que nous connaissons le mieux) nous serviront de terme de comparaison (comme une sorte de pierre de touche), avec les autres pays pris en considération pour l'étude. Effectivement, une mise en commun des informations recueillies pourra mettre en évidence les différences et les similitudes des pratiques professionnelles avec nos voisins. Finalement nous passerons à la rédaction de la conclusion et des propositions personnelles.

### 3. Pourquoi faire une analyse des codes de déontologie et des formations ?

Les bibliothécaires se trouvent confrontés à la problématique suivante : celle de définir une identité professionnelle commune, conséquence des nombreuses spécialisations existantes. Une faible identité entraîne une méconnaissance de la part des publics et, comme nous le verrons par la suite, la difficulté à cerner et à décrire les choses de façon correcte rendent la profession du bibliothécaire mystérieuse (voire perçue de façon simpliste). Cette méconnaissance devient donc un terrain fertile, adapté à la prolifération de stéréotypes. Anne Kupiec, dans son article, nous dit que : « [...] l'école, imagine-t-on, est supposée pouvoir donner une définition régulatrice [de l'identité professionnelle]. » (Kupiec 2003)

A cette fonction régulatrice de l'école, nous pouvons ajouter celle des codes de déontologie (exprimant des valeurs quasi-universelles) qui fournissent une identité mieux codifiée. Bertrand Calenge renchérit en écrivant :

*« [...] une profession crée une grande partie de son identité et de sa légitimité par sa formation professionnelle. [...] Au cœur de cette formation s'imposent l'explicitation et la transmission des valeurs professionnelles et de la déontologie de la profession, seuls points communs à la variété des fonctions exercées par les bibliothécaires de tous niveaux et de tous grades. »* (Calenge 2004 p. 241)

Une affirmation forte et à notre avis assez vraie : une profession comme la nôtre, extrêmement ramifiée, ne peut que se retrouver unifiée dans un ensemble de valeurs spécifiques qui se perpétuent ; nous le verrons dans la suite du travail. La formation et le code de déontologie sont devenus le cœur identitaire du métier, les seuls véritables éléments fédérateurs de notre profession. C'est grâce à ces deux éléments que nous pourrions peut-être retrouver une identité perdue (mais a-t-elle jamais existé ?), nécessaire pour mieux faire connaître nos compétences, pour nous faire connaître davantage par les publics et l'opinion publique en donnant une image moins brouillée de la profession. L'analyse de ces deux concepts, formation et code d'éthique, choisis pour ce travail de diplôme a donc sa raison d'être car ils pourraient être nos meilleurs alliés, voire armes, pour combattre les stéréotypes qui nous sont attribués. Il faudra d'abord comprendre s'ils ne sont pas eux-mêmes vecteurs de stéréotypes propres à pénaliser la profession.

## 4. Le bibliothécaire

### 4.1 Bibliothécaire : une profession, plusieurs métiers ?

Il est difficile de trouver une définition unanime de la profession de bibliothécaire. Maints professionnels se sont penchés sur la question sans, pourtant, pouvoir en tirer une conclusion définitive ou avoir la capacité de trouver une définition capable de contenter tout le monde. Le problème majeur reste effectivement de comprendre ce que les bibliothécaires font pendant leurs journées de travail, à quelles activités ils se dédient. Nous nous retrouvons donc dans l'impasse : c'est impossible, avec un seul verbe, de définir le travail du bibliothécaire « [...] *alors qu'un médecin soigne, un mécanicien répare et un professeur transmet.* » (Kupiec 2003)

N'est-il pas paradoxal, pour une profession vieille comme le monde et qui défie les siècles, de ne pas réussir à se construire une identité universellement partagée et reconnue? Effectivement, avec un tout petit brin de prétention (quand-même !), nous pouvons affirmer que l'histoire des bibliothécaires date de la naissance de l'écriture et remonte donc aux origines de l'histoire même. En effet, les scribes, parmi leurs autres activités administratives, effectuaient aussi toute une série de tâches liées au monde de l'écriture mais qui étaient aussi connexes aux livres et aux documents. Le scribe a donc en même temps une fonction de conservateur de documents, de garant de la mémoire (fonction qui le rapproche de l'archiviste) et une fonction plus strictement associée aux bibliothécaires, celle de gestionnaire des collections et de la production écrite.

Sans trop devoir remonter dans le temps, Daniel Renoult, dans un article qui se concentrait sur le regard rétrospectif des bibliothécaires, disait que

*« Le métier de bibliothécaire compte parmi les plus anciens. En France, et pendant des périodes, la fonction de bibliothécaire a été principalement confiée à des érudits ou à des savants, sans considération particulière d'un savoir professionnel. »*  
(Renoult 2009)

Effectivement, il faudra attendre la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais surtout les premières décennies du XX<sup>ème</sup> pour voir que la profession commence à se structurer autour des écoles spécialisées dans l'enseignement de savoirs spécifiques (délivrants par conséquent des diplômes et des titres d'études de bibliothécaire), en se détachant donc d'une logique d'érudition.

Depuis les années quatre-vingt, nous assistons à une professionnalisation du métier qui tente de s'intégrer aux seins des universités, ce qui a comporté la création d'une nouvelle discipline (très vaste et parfois un peu floue), celle des sciences de

l'information appliquées aux bibliothèques, auxquelles il faut ajouter tout un agglomérat de disciplines propres aussi à d'autres professions.

Cette professionnalisation, l'incroyable ramification des spécialisations et des fonctions, a par contre provoqué un problème d'identité majeur qui se répercute sur l'absence d'un ensemble cohérent et partagé de connaissances professionnelles. Celles-ci ne peuvent plus de nos jours s'appuyer exclusivement sur des compétences techniques et souvent routinières liées au métier. Toutefois de nombreux cursus essaient de pallier cela en proposant initialement des formations de base qui se développent ensuite dans des spécialisations plus pointues ; nous reprendrons mieux cette notion dans la suite de ce travail. Effectivement les bibliothécaires sont aujourd'hui pluridisciplinaires et spécialisés (Renoult, 2009).

La différenciation des métiers regroupés sous l'appellation « bibliothécaire » est aussi manifeste dans les référentiels du métier, comme celui édité par bibliofil' (DPMA 2008), ou dans le référentiel des emplois et des compétences de la BnF (Bibliothèque nationale de France 2012). Le cas le plus éclatant est peut-être explicité par le premier recensement des métiers des bibliothécaires, datant de 1995 et qui recense bien 31 métiers différents ! Si nous assistons, d'une certaine façon à la « [...] *balkanisation de notre métier* [...] » (Bérard, Raymond, 2002, cité par Anne Marie Bertrand, 2004 dans *Approche archéologique et généalogique du métier. Une radicale diversité. Bibliothécaire quel métier*, p. 24), nous pouvons en même temps soutenir, en accord avec Anne Kupiec dans son article « Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire (2003) », que la profession est une, entendue comme un corpus professionnel, partageant des valeurs communes, dont les métiers et les différentes spécialisations sont très nombreux.

Si nous voulions esquisser dans les grandes lignes un portrait actuel du bibliothécaire, nous pourrions nous appuyer sur la description donnée par la CBPQ, qui met en évidence les traits principaux de notre travail. Outre les remarques concernant les mutations et les évolutions du métier, l'importance du rôle actif que les bibliothécaires jouent dans la société est fortement mis en avant. Effectivement, ils revêtent des rôles qui sont à la fois « [...] *éducatif, culturel, civique et social* [...] » ; ils ont donc un rôle de transmission de l'information de manière neutre et démocratique. A côté de ces rôles parfois un peu abstraits, nous y retrouvons les tâches techniques plus tangibles, celles qui sont associées à notre profession :

*«Aujourd'hui, le bibliothécaire,[...] a pour principales fonctions de : créer, conserver, organiser, traiter, repérer, sélectionner, gérer, analyser, synthétiser et diffuser l'information quel que soit le support [...], mais également bases de données, travaux universitaires, Internet, réseaux sociaux, archives, etc.) et le lieu où il exerce. »*  
(CBPQ, définition de la profession)



Ou, encore, plus prosaïquement :

*« Remplit une fonction de conservation et de mise à disposition du patrimoine documentaire à destination de publics spécifiques : Constitue, enrichit et maintient des collections de documents et de contenu et les organise intellectuellement et matériellement ; Facilite l'accès à l'ensemble des contenus en accueillant les usagers et en créant les systèmes d'informations adaptés. »*

*(ADBS, référentiels des métiers 2007)*

## **4.2 Bibliothécaire : profession ou métier ?**

L'intervention du sociologue Raymond Bourdoncle (2007) lors de la première journée d'étude « formation des formateurs », qui s'est tenue à l'Institut Français de l'Education de Lyon et efficacement résumée par Agnès Cavet (que nous allons citer ici quasi in-extenso), nous explique clairement la différence existante entre les deux termes, qui, erronément, sont souvent employés comme étant des synonymes: arrêtons-nous un moment sur l'origine de ces mots.

Métier :

*« Travail manuel, technique ou mécanique qui repose sur un ensemble de savoirs incorporés ; (c'est-à-dire l'acte, le geste acquis et maîtrisé) » (Cavet 2007)*

*« Habileté qui s'acquiert par l'expérience ou le training (entraînement, répétition, voire routine...) » (Cavet 2007)*

Profession :

*« Activité qui fait appel à des savoirs savants. En particulier, pour les professions de l'humain (médecine, enseignement...), l'exercice requiert un savoir de plus haut niveau et une capacité d'abstraction, nécessaires pour retrouver le général, le principe, derrière le particulier de chaque individu (patient, élève...) » (Cavet 2007)*

*« Activité qui se « professe », c'est-à-dire qui s'enseigne par la voie de l'explicitation orale des savoirs et des pratiques, ce qui implique une rationalisation discursive de l'action. Cette rationalisation s'opère par le passage à l'écrit, lequel permet à la fois la capitalisation des savoirs et leur plus large diffusion. » (Cavet 2007)*

La première chose évidente qui permet de faire une première distinction est la suivante : le métier semble être substantiellement lié à la notion du travail manuel, tandis que la profession se constitue plutôt sur des savoirs intellectuels. *« C'est autour de la transmission de savoirs « professionnels » que se sont organisées les premières universités [...] » (Cavet 2007)*

Et encore :

*« Dans les pays anglo-saxons, le passage par une formation universitaire reste un critère déterminant pour l'accès à une « profession », et un marqueur de prestige reste attaché aux « professions », qui se distinguent encore nettement des métiers. » (Cavet 2007)*

Mais alors quels sont les critères dont il faut tenir compte ? Le travail de bibliothécaire remplit-il ces critères ? Jean-Claude Utard retient les six critères suivants comme étant des éléments qui distinguent la profession du métier, la première se différenciant par :

- « [...] un ensemble de connaissances communes transmises dans une formation spécifique » (Utard 2004, p.65)
- « [...] des normes d'exercice convenues » (Utard 2004, p.65)
- « [...] un code de déontologie » (Utard 2004, p.65). (« Notons également que, dans son sens originel, la profession fait référence à l'acte par lequel un religieux ou une religieuse prononce ses vœux, et devient ainsi profès ») (Holcman 2006, p.12).

Faire profession de foi implique qu'il y a eu une assimilation de valeurs propres à son groupe religieux d'appartenance (et dans notre cas professionnel). C'est aussi à cause de cela que l'adoption d'un code déontologique, véhiculant des valeurs éthiques, est perçue comme étant un élément qui distingue la profession du métier.

- « [...] une organisation professionnelle représentative » (Utard 2004, p.65)
- « par la perception en ce sens du grand public » (Utard 2004, p.65)
- « par une procédure de recrutement ou d'agrément convenue » (Utard 2004, p.65)

Objectivement, nous pouvons dire que la profession du bibliothécaire possède toutes les caractéristiques mentionnées ci-dessus. Un autre point sur lequel nous nous appuyons pour mettre un terme à la diatribe qui porte sur la question métier ou profession, nous est apporté par Bertrand Calenge:

« *L'inscription dans un cadre universitaire* » (Calenge 2004, p. 234), ce qui explicite donc la nécessité d'avoir une longue formation basée sur des savoirs intellectuels, et c'est bien le cas des bibliothécaires aussi:

« *[I]a technicité, le besoin d'une formation longue, la nécessité de l'expérience et du compagnonnage, rapprochent certains métiers et certaines professions.* »

(Holcman 2006, p.12)

D'après ces éléments-là, nous pouvons donc dire que la quête de la professionnalisation menée par les bibliothécaires n'est pas une pure et simple recherche de prestige, associée au fait d'être finalement considérés comme constitutifs d'une profession et non d'un simple métier mais elle est aussi supportée par toute une série d'éléments qui rendent cette quête de reconnaissance justifiée et justifiable ; car les bibliothécaires constituent une véritable profession.

En guise de conclusion à ce chapitre, nous laissons la parole à Winston Roberts, qui disait déjà en 1994 :

« *Un métier qui se tourne vers le monde, qui exige autant de réflexion sur sa finalité n'est plus un ensemble de techniques, mais se transforme inévitablement*

### **4.3 Evolution des bibliothèques, évolution des bibliothécaires. Adaptation et changement de la profession : l'innovation dans les bibliothèques**

Les bibliothèques, aujourd'hui, se trouvent contraintes à innover. Plusieurs causes peuvent expliquer cette nécessité de changement. La première est liée au contexte technologique : l'informatique se répand dans tous les foyers grâce aussi à l'émergence de l'internet mobile. Internet est surtout utilisé pour communiquer et s'informer, mais aussi pour le loisir. De plus, la révolution provoquée par le web social (échange, personnalisation des contenus, réseaux sociaux, communautés virtuelles, blogs, interconnexion, etc.) modifie de plus en plus les pratiques culturelles de la population (rapidité d'accès à l'information, le «real-time web », la convivialité majeure des interfaces, le partage et l'échange des informations) : souvent l'accès immédiat est préféré à la qualité de l'information. La recherche sur internet se substitue à la bibliothèque lorsqu'il s'agit d'effectuer une recherche d'information.

Le deuxième facteur concerne la nouvelle chaîne de production et de diffusion de l'information : les supports et les collections se dématérialisent, les ressources deviennent surabondantes (e-books, livres électroniques, bases de données, etc.).

Bien évidemment le public a des besoins nouveaux, comme les conseils et l'orientation du public, l'accès à l'information, le confort, la diversité. La bibliothèque ne doit plus être un lieu où l'on ne conserve que des livres et où on pratique seulement le prêt des documents ; au contraire, il faut la penser comme un espace offrant des services. Ces dernières années ont donc vu surgir de nouveaux modèles de « bibliothèques », comme les Idea Store ou les learning center. C'est donc l'émergence de la fameuse « bibliothèque troisième lieu » et de la bibliothèque qui applique des stratégies économiques et marketing utilisées auparavant seulement dans les surfaces commerciales et par les entreprises. Les bibliothèques commencent à muer en devenant des espaces de vie accueillants et où la sociabilité est mise en valeur. Par conséquent il est fondamental d'accueillir et d'orienter, mais aussi de répondre aux questions et aux besoins des usagers de manière efficace (services de référence en ligne, formation des usagers, etc.).

Un autre facteur important est celui de rendre la recherche (par exemple dans les catalogues) plus conviviale, en s'inspirant du web 2.0 et en facilitant la serendipité (Chaimbault, 2013).

Ceci n'est qu'un bref survol de tous les changements qui sont en train de bouleverser la profession et le monde de la bibliothèque. L'idée de changement implique généralement un sentiment négatif mais elle se veut ici positive ; effectivement les changements apportent aussi des opportunités, il faut par contre savoir les saisir.

C'est donc pour pouvoir répondre aux évolutions du domaine qu'il faut également innover dans les formations proposées aux futurs bibliothécaires, et éviter ainsi le stéréotype qui veut que les bibliothèques, par conséquence les bibliothécaires, soient immuables et réfractaires aux changements. Effectivement pour pouvoir innover il faut posséder des compétences diversifiées. Le bibliothécaire devient vraiment un médiateur car il forme et oriente les usagers dans le but de les rendre autonomes.

Dans l'enquête « innovation en bibliothèques suisses », menée par des étudiants de la HEG (Schmidt, Surdez, Brett, 2012 ?) sont exposées les règles d'or censées permettre à une bibliothèque de devenir innovante. Si ces règles sont analysées de plus près, il est évident qu'une formation basée uniquement sur la bibliothéconomie, dans le sens de la seule gestion des documents, ne suffira pas pour les suivre ; le bibliothécaire devra acquérir d'autres compétences supplémentaires.

La liste des règles d'or est composée comme suit :

<b>Règles d'or</b>	<b>Exemples de compétences nécessaires aux bibliothécaires pour pouvoir appliquer les « règles d'or »</b>
« établir une stratégie »	recherche d'information, veille, gestion de projet,...
« définir le processus »	gestion de projet,...
« connaître son contexte »	sociologie, compétences économiques et politiques, techniques d'enquête,...
« favoriser l'émergence d'idées »	gestion du personnel, ressources humaines, collaboration avec les usagers, médiation culturelle,...
« déterminer des critères de sélection »	techniques d'enquête, gestion de projet,...
« oser le sponsoring »	gestion économique, marketing, connaissances économiques et politiques, éthique,...
« planifier la réalisation »	gestion, gestion du personnel et des ressources externes, gestion de projet,...
« chercher les collaborations »	compétences politiques et économiques, relations publiques,...
« communiquer »	communication, marketing, relations publiques,...

«assurer un contrôle »	gestion de projet, gestion,...
------------------------	--------------------------------

Il est évident qu'un bibliothécaire se doit de posséder d'autres compétences censées lui permettre d'offrir des services dynamiques. Parmi ces compétences fondamentales nécessaires pour bien affronter le XXIème siècle, on retrouve notamment les cinq suivantes, qui sont énumérées en 2010 par l'ABRC : aptitudes interpersonnelles (promouvoir, intervenir), gestion et leadership, formateurs, chercheurs, gestion et conservation des données de la recherche, bonnes connaissances de la technologie (ABRC, 2010).

## 5. La formation et la construction de l'identité professionnelle

*“Non scholae, sed vitae discimus”* (nous n'apprenons pas pour l'école mais bien pour la vie), disait déjà Sénèque. Cette phrase explicite déjà en partie pourquoi nous avons voulu analyser les formations. D'ailleurs,

*« Le choix d'une formation professionnelle est donc une première manifestation de l'identité professionnelle visée. La formation et les stages permettent d'opérer les ajustements entre l'image virtuelle, le stéréotype antérieur, celui qui a plus ou moins [...] motivé le choix et surtout de faire évoluer la représentation du métier qui, lors du stage, devient réalité »* (Leteinturier 1996, p. 178)

Bertrand Calenge, dans « Bibliothécaire, quel métier », pousse un peu plus loin cette affirmation en disant que :

*« [...] une profession crée une grande partie de son identité et de sa légitimité par sa formation professionnelle. [...] Au cœur de cette formation s'imposent l'explicitation et la transmission des valeurs professionnelles et de la déontologie de la profession, seuls points communs à la variété des fonctions exercées par les bibliothécaires de tous niveaux et de tous grades. »* (Calenge 2004, p.241)

L'analyse des formations, on vient de le voir, est donc amplement justifiée : la formation véhicule des valeurs et des enseignements qui constituent le cœur de la profession. Notre affirmation est étayée par la citation suivante :

*« Les filières de formation professionnelle permettent donc l'acquisition par les individus des normes, des valeurs et des modèles du groupe. »*

(Leteinturier 1996, p. 178)

Est-ce que cette transmission de compétences, de savoirs, de connaissances et de valeurs, pourrait être aussi un vecteur de stéréotypes ?

### 5.1 La bibliothéconomie

Bibliothéconomie : *biblioteke* («boîte à livre») et *nomos* (« réglé », « norme ») (Delaunay, 2009, p.12).

La bibliothéconomie est donc littéralement la discipline qui règle les livres, c'est-à-dire les ressources documentaires. Elle est donc la science des bibliothèques, si on peut l'appeler ainsi, car définir la bibliothéconomie comme une science suscite toujours d'âpres débats qui n'ont pas encore abouti sur une définition commune. Ce serait plutôt *« [...] un ensemble de techniques et de pratiques spécifiques [...] »* (Giappiconi 1998, p.1), qui s'occupent de l'organisation et de la gestion des bibliothèques. Guylaine Beaudry, dans « Profession bibliothécaire », préfère définir la bibliothéconomie comme étant un champ de pratique et non une science (Beaudry 2012, p. 16).

Aujourd'hui la bibliothéconomie n'est pas circonscrite à des limites très rigides. Au contraire, elle les dépasse pour pêcher dans les branches du savoir qui lui sont proches, à savoir l'archivistique, la muséologie, la documentation, mais aussi dans d'autres sciences « auxiliaires », qui servent aux bibliothécaires pour le bon déroulement de leur travail, comme la sociologie, le marketing, le management, les sciences de l'éducation, etc. Bien qu'aujourd'hui, l'inévitable évolution des bibliothèques et des pratiques culturelles ait irrémédiablement modifié cette discipline, une chose reste immuable au fil du temps : le but de nos compétences est celui de satisfaire les besoins des usagers (Guerrini 2008, pp.22, 42, 138-142).

Cependant,

*« Le problème se pose aujourd'hui, parce que des nombreuses années de fort développement des bibliothèques ont obligé les bibliothécaires, quel que soit leur établissement d'exercice, à diversifier fortement leur activité professionnelle, dans des directions nombreuses, parfois éloignées du « métier de base ». »*  
(Saby 1998)

Effectivement cette évolution rapide des technologies et la diversification de compétences, reflétée aussi par l'importance accrue de la formation continue, accroît la difficulté pour les bibliothécaires de trouver des points de repères communs. Si donc *« la formation professionnelle n'est souvent que le reflet de la pratique professionnelle elle-même »* (Saby 1998), l'étude de la bibliothéconomie a-t-elle encore sa raison d'être ? Ou alors est-elle complètement dépassée ? La course pour une reconnaissance de notre profession, qui se veut comparable aux autres disciplines universitaires, a par conséquent modifié les programmes de formation en incluant des disciplines appartenant à d'autres domaines de la connaissance. Cela a peut-être créé une difficulté pour les bibliothécaires dans le fait de se reconnaître comme faisant partie d'une catégorie professionnelle homogène ? Encore une fois Frédéric Saby nous vient en l'aide en affirmant que :

*« La bibliothéconomie [...] doit rester au centre de la formation professionnelle. Pour une raison au moins, c'est qu'elle offre la définition d'un langage commun qui permet aux bibliothécaires d'exister. »*  
(Saby 1998)

Effectivement à la formation des bibliothécaires, donc directement à la bibliothéconomie, il est souvent reproché de ne pas être en mesure de *« [...]défini[r le] cœur du métier »* (Calenge 1998), donc, de ne pas savoir lui donner une identité précise.

## **5.2 La bibliothéconomie : les tendances**

Il est possible de distinguer quatre écoles principales, dans le sens de méthodes théoriques, qui composent cet ensemble assez vague et indéterminé de compétences techniques formant le noyau dur de la bibliothéconomie. Aujourd'hui la plupart de ces

écoles sont devenues complémentaires les unes des autres dans le sens où chacune comporte des facteurs positifs et négatifs mais, fusionnées, elles peuvent fournir un bon bagage de connaissances. Bertrand Calenge (1998), dans son essai théorique portant sur la définition de la bibliothéconomie, décrit les quatre écoles ou tendances suivantes :

- L'école instrumentale : il s'agit d'un ensemble de savoir-faire qui sont des quasi-prérogatives des bibliothécaires : la recherche bibliographique, le catalogage, l'indexation. C'est de la bibliothéconomie pure et dure.
- L'école managériale : inclut en soi le management et la rénovation du service public, lequel, à partir des années 60, s'est trouvé confronté aux changements de paradigme dans les pratiques culturelles mais aussi à des situations de crise à la fois sociale et/ou économique.
- La tendance à inclure la bibliothéconomie dans le domaine des sciences de l'information, lequel est encore un ensemble de savoirs pas encore clairement définis, donne aussi une certaine légitimité. La bibliothéconomie a peut-être finalement obtenu un pedigree de race qui lui permet de se faire reconnaître parmi les autres disciplines universitaires.
- « *La recherche de connivence avec les techniques documentaires, [...] tente un rapprochement avec le métier de documentaliste [...]* » (Calenge, 1998)  
« *Toutes ces tendances ne s'excluent nullement, et procèdent de points de vue différents sur un même problème de non-définition de la bibliothéconomie. Intuitivement et pragmatiquement, aucune de ces positions n'est isolément satisfaisante pour l'appréhension quotidienne de ce que nous ne pouvons plus oser appeler bibliothéconomie, mais simplement activités professionnelles en bibliothèque.* » (Calenge 1998)

Dans le chapitre suivant nous allons alors mettre en évidence quels sont les savoirs professionnels nécessaires au travail en bibliothèque.

### **5.3 Les savoirs professionnels censés composer les programmes de formation actuels**

Or, concrètement, quels sont les savoir-faire essentiels qu'un bibliothécaire de nos jours devrait posséder ? Continuons notre réflexion sur l'article de Dominique Arot (2000) : l'auteur cite des exemples concrets, relevés grâce à une enquête menée entre 1997 et 1998 qui s'interrogeait sur les valeurs professionnelles. Il s'agit d'un dépouillement effectué sur les annonces d'offres d'emploi de direction parus dans « Livres Hebdo » et prenant en considération un total de 92 bibliothèques.

Les tendances majeures qui ressortent de l'analyse des qualités requises sont les compétences dans le domaine « informatique et nouvelles technologies », qualité



demandée 62 fois sur 92, suivies par « expérience » (qualité dont nous n'allons pas parler ici, car elle se retrouve dans la majorité des annonces de travail) et surtout la « Gestion administrative et financière » qui se retrouve 45 fois sur 92 annonces. Une grande importance est aussi accordée aux compétences managériales et aux qualités relationnelles mais :

*« dans ces éléments dominants du profil, rien de spécifiquement professionnel, sauf à imaginer que l'informatique documentaire concentre toutes les compétences bibliothéconomiques. Les qualités managériales peuvent s'appliquer à toutes les branches d'activité des secteurs publics et privés. Quant aux qualités relationnelles et comportementales, elles tiennent bien sûr aux ressources humaines de chaque candidat. »* (Arot, 2000, p. 45)

Nous pouvons donc nous demander quelle importance ont encore les compétences en bibliothéconomie, la science propre aux bibliothécaires et qui devrait les distinguer des autres professions du secteur tertiaire. Apparemment, les qualités liées à l'image traditionnelle que le public s'est fait du bibliothécaire - « *érudit solitaire, fermé au changement, sans organisation, dépourvu de toute rigueur administrative* » (Arot, 2000) - semblent désormais appartenir au passé. Cependant, les compétences qui relèvent plus intimement de la bibliothéconomie semblent être laissées de côté ou mises au second plan. Le bibliothécaire ne peut et ne veut plus connaître de manière minutieuse ses collections, au contraire, il se dote de capacités formatives et pédagogiques mais aussi de compétences communicatives et liées à l'animation qui permettent de les mettre en valeur.

Le bibliothécaire s'est-t-il donc transformé ? D'un médiateur intellectuel médiateur de l'information est-il devenu un gestionnaire avec des compétences managériales ?

Nous pouvons aussi nous demander si une étude pareille, effectuée de nos jours, donnerait les mêmes résultats. Désormais la plupart des formations enseignent l'informatique et les nouvelles technologies occupent déjà une place très importante dans les programmes. Les qualités managériales sont aussi considérées comme fondamentales dans la formation des bibliothécaires. Si nous pouvons donc affirmer que ces qualités sont désormais acquises par la majorité des nouveaux bibliothécaires, nous pouvons remarquer que des tendances nouvelles se dessinent à l'horizon, notamment l'importance de la pédagogie (formations des usagers, bibliothécaires formateurs), de l'émergence de la médiation culturelle ou encore de la recherche d'information, avec tous les services qui y sont liés (par exemple les services de référence). Cela démontre encore une fois de plus l'éloignement progressif du bibliothécaire du monde du livre au sens strict du terme, de la bibliothéconomie pure et dure et de son rapprochement progressif du monde des services et de l'infotainment.

Pour partager en secteurs les compétences nécessaires à la formation d'un bibliothécaire performant, je me suis appuyé sur l'article « Le métier de bibliothécaire » (Line, 1998).

Le premier tableau illustre les compétences générales que les bibliothécaires doivent posséder une fois leurs études terminées. Cependant, ces savoir-faire ne sont pas des exclusivités des bibliothécaires mais se retrouvent aussi dans maintes professions qui constituent le secteur des produits et des services, le secteur tertiaire de l'économie. Le deuxième tableau illustre, en revanche, les compétences qui sont spécifiques à la profession du bibliothécaire. Ces deux grands groupes de savoir-faire, forment le bagage culturel que tous les bibliothécaires modernes sont censés posséder. Il est important de remarquer que seule une petite partie des compétences énumérées ci-dessous intéressent la bibliothéconomie au sens strict du terme. A ces deux tableaux nous en avons ajouté un troisième car il nous semble important d'intégrer d'autres compétences supplémentaires fondamentales. Pour ce qui concerne ce troisième tableau, il s'agit d'une création personnelle, qui s'appuie sur la formation que nous avons suivie à la HEG ; elle n'a aucune prétention d'exhaustivité.

#### COMPETENCES GENERALES

CONNAISSANCES GENERALES	-Orientations politiques -Orientation économiques -Fonctionnement des institutions (ex. : Municipalités, Régions, Universités...)
ECONOMIE (CHAINE DU LIVRE)	-Calcul du prix de revient -Politique des prix
SOCIOLOGIE	-Connaissance du public auquel s'adresse l'institution -Techniques d'enquête
PSYCHOLOGIE	-Accueil des utilisateurs -Ecoute du personnel et des utilisateurs
COMMUNICATION (ce dernier intitulé a été ajouté par moi-même)	-Communication
ETHIQUE	-Codes de conduite
COMPETENCES POLITIQUES	-Présentation d'un budget argumenté, etc.
GESTION	-Stratégies de programmation -Mesures de la performance -Gestion financière -Marketing -Pratique de la négociation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Gestion des ressources humaines</li> <li>-Management de la qualité</li> <li>-Relations publiques</li> </ul>
--	---

### COMPETENCES SPECIFIQUES

TECHNOLOGIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Communication</li> <li>-Informatique</li> </ul>
GESTION DE L'INFORMATION (bibliothéconomie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaissances des ressources documentaires</li> <li>-Elaboration et transfert de l'information</li> <li>-Organisation des connaissances</li> <li>-Catalogage</li> <li>-Indexation</li> </ul>
EDITION	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Composition des ouvrages</li> <li>-Histoire</li> <li>-Secteur éditorial</li> <li>-Marché du livre</li> </ul>

### COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

EXPERIENCE PRATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stage professionnel</li> <li>-Projet</li> </ul>
CULTURE PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Histoire des bibliothèques et des bibliothécaires</li> <li>-Identité professionnelle</li> </ul>
RECHERCHE D'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Recherche dans les bases de données</li> <li>-Recherche en ligne</li> <li>-Services de référence</li> </ul>
DROIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Protection des droits d'auteurs et des droits voisins</li> </ul>
SCIENCES DE L'EDUCATION/ANIMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Médiation culturelle</li> <li>-Formation, pédagogie</li> <li>-Expositions, muséologie, animations, etc.</li> </ul>

Ces connaissances supplémentaires s'avèrent être fondamentales aujourd'hui : la première permet, entre autre, de mettre en pratique les compétences acquises mais aussi se confronter avec le monde du travail. Le bibliothécaire peut ainsi appliquer concrètement son bagage de connaissances et gagner en expérience pratique.

Pour ce qui concerne la recherche d'information, bien que ce domaine fasse surtout partie du parcours de formation, par exemple des spécialistes en veille documentaire ou des documentalistes, son contenu n'est pas a priori forcément lié aux compétences que les bibliothécaires devraient posséder ; cependant c'est vrai aussi que ce savoir-faire est très important : si un de nos buts est d'assister l'utilisateur en l'aidant dans ses recherches grâce à l'exploitation des ressources internes (compétence qui se retrouve dans le tableau « gestion de l'information ») mais aussi externes, telles que les bases de données, les périodiques en ligne, l'internet, la maîtrise de la recherche d'information se révèle donc être fondamentale. Effectivement nous assistons depuis quelques années à l'émergence de nouvelles prestations comme les services de référence en ligne. Le bibliothécaire devient ainsi un véritable médiateur entre l'information et l'utilisateur ; dans un monde où il existe une pléthore d'informations, parfois peu pertinentes ou non-valides, le bibliothécaire peut devenir un point de repère pour un usager désorienté. Le dernier point du tableau est dédié aux disciplines nécessaires à former les usagers pour les rendre indépendants dans leurs nécessités informationnelles en leur fournissant tout un bagage de compétences et de savoir-faire mais il est aussi complété par des disciplines comme la médiation culturelle servant à trouver des liens, à mettre en rapports les usagers avec la culture (expositions, animations, etc.). Ceci augmente la perception de l'ouverture de la bibliothèque, ouverture destinée au public le plus large.

## 6. Stéréotypes

### 6.1 A propos de stéréotypes

Le mot stéréotype naît en 1798 et est composé de deux mots d'origine grecque : stereos (solide) et tupos (caractère). Bien qu'à l'origine ce mot servait à désigner un procédé lié au monde de l'édition, procédé qui permettait d'obtenir plusieurs tirages d'une même page, les psychiatres s'approprient ensuite le terme pour définir des troubles comportementaux caractérisés par la répétition fréquente du même geste ou de la même attitude. De nos jours encore, le terme stéréotype est utilisé par les psychologues pour définir des comportements routiniers et répétitifs quasi-obsessifs.

Il faut attendre 1922, avec Walter Lippmann, pour trouver la notion de stéréotype appliquée aux sciences sociales. Sa définition est celle des « images dans nos têtes ». Selon Lippmann, les êtres humains, plutôt que de se former une vision réelle du monde, ont tendance à se construire des schémas et des représentations fictives dans leur tête. Le stéréotype est donc un mécanisme de simplification : notre monde et notre environnement, étant trop complexes, sont par conséquent presque impossibles à gérer et à connaître dans leur totalité. Ce faisant les individus peuvent trouver des points de repère qui vont leur permettre de se comporter d'une certaine façon face à un environnement déterminé, souvent inconnu. Plus l'homme ignore quelque chose plus il aura tendance à se former une image préconçue de celle-ci. Le stéréotype agit donc comme un filtre et bien qu'il se forme à cause de l'influence des valeurs et des mœurs de la société dans laquelle nous vivons, il se forge aussi de façon individuelle et peut varier d'une personne à l'autre, selon leurs expériences de vie (Leyens, Yzerbit, Schadron, 1996, pp.22-24).

En résumé, une définition de stéréotype pourrait être la suivante :

*« [...] il s'agit de croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais souvent aussi des comportements, d'un groupe de personnes. [...] D'autre part, le processus de stéréotypisation des individus consiste à leur appliquer un jugement – stéréotypique - qui rend ces individus interchangeables avec les autres membres de leur catégorie. »*  
(Leyens, Yzerbit, Schadron 1996, p.24)

### 6.2 L'image de la profession : perception et stéréotypes

Le bibliothécaire, un professionnel dont l'activité est depuis toujours associée à des stéréotypes ? S'il est vrai que la physionomie actuelle de l'image des bibliothécaires dérive directement du XIXème siècle où les bibliothèques commencent à se répartir abondamment dans tous les pays, en s'ouvrant à toutes typologies de public, c'est aussi le siècle où la discipline de la bibliothéconomie telle que nous la connaissons aujourd'hui a été créée, ce qui comporte par conséquent la naissance des formations

pour devenir bibliothécaire. Cependant, il est vrai aussi que, reculant encore de quelques siècles, on peut trouver des exemples qui véhiculaient déjà certains stéréotypes liés à notre profession ; on les retrouve encore aujourd'hui, intimement associés à l'image professionnelle du bibliothécaire. Or, il n'est pas question ici de rédiger un compendium des stéréotypes qui affligeaient jadis la profession mais un exemple très parlant permettra de trancher rapidement la question.

L'exemple choisi est un tableau, intitulé « Le Bibliothécaire » de Giuseppe Arcimboldo, œuvre créée en 1562 par un artiste qui était en même temps peintre et bibliothécaire. Ce tableau représente le buste d'un homme (le bibliothécaire) constitué au moyen de livres et d'autres objets caractérisant la profession : livres, marques-page, et un plumeau – censé représenter sa barbe -, ce qui renvoie à la notion de bibliothèque comme lieu poussiéreux. L'énorme tas de livres dont ce bonhomme est constitué, fait percevoir le poids du savoir (le bibliothécaire est donc un savant, un érudit) mais cela renvoie aussi à une des tâches du bibliothécaire, le transport et le rangement des livres (CRPD, 2008). Pour la petite histoire, un autre constat bizarre peut être fait : le bibliothécaire porte déjà des lunettes ! (Stevens, 2005). On l'a donc vu : poussière et lunettes sont des attributs si ancrés dans l'imaginaire collectif que leurs symboles nous persécutent depuis des siècles et sont très difficiles à détruire.

### **6.3 Stéréotypes d'aujourd'hui (annexe 1)**

Revenons maintenant à des temps plus récents : quels stéréotypes affligent la profession du bibliothécaire ?

Dans le livre « *The image of the Library and Information Profession - How we see ourselves : An Investigation* », paru en 1995, l'IFLA s'interroge sur les causes qui font percevoir la profession du bibliothécaire comme une profession ayant un « *low status and poor image* ». L'étude, menée à échelle mondiale, est enrichie par des questionnaires et par des interviews faites de bibliothécaires de différents pays. Bien que cette étude ait déjà presque vingt ans et bien que dans ces vingt dernières années la profession a obligatoirement évolué pour rester à jour, la liste des causes relevées par l'IFLA illustre encore de manière efficace certaines problématiques qui affligent la profession et la perception que le public a de celle-ci.

Les cinq clichés répertoriés sont les suivants : « *Invisibility* », « *Economics* », « *Quality of service* », « *Training* » et « *Profession* ». Je résumerai ces points en ajoutant aussi des considérations personnelles ou d'autres études plus récentes, notamment un article paru en 2005 et intitulé : « *Entre clichés anciens et représentations réalistes : quelques images récentes de bibliothécaires* » (Utard 2005).

### 6.3.1 L'invisibilité (Invisibility)

L'invisibilité peut être expliquée comme la méconnaissance de la profession par le public, qui comprend les usagers, mais aussi l'autorité de tutelle et les décideurs. L'opinion publique n'a aucune ou très peu d'idées de ce que les bibliothécaires font de leur journée de travail. L'idée que ceux-ci possèdent des compétences managériales et de médiation n'est jamais beaucoup prise en considération. Effectivement, l'utilisateur qui fréquente la bibliothèque, ne perçoit que les tâches qui s'effectuent au front-office. L'utilisateur aura donc tendance à se former une image simpliste du travail de bibliothécaire : une place de travail douillette, sans trop de secousses et sans imprévus, pour des personnes timides ou qui ne sont pas forcément extraverties. De plus, le public reconnaît aux bibliothécaires un rôle important dans la circulation neutre et démocratique de l'information ainsi que celui de complément fondamental dans le domaine de la formation. Pourtant ce sont des qualités qui ne sont jamais prises en compte lorsque le public est amené à s'exprimer sur sa perception de cette profession. Cependant, la littérature professionnelle (The image and Role of the Librarian, BBF 2004), dit clairement que ce problème, lié à l'invisibilité, ne concerne pas forcément les usagers qui ont l'habitude de fréquenter les bibliothèques : ceux-ci ont effectivement une image assez positive de la profession.

Au contraire, ce sont surtout ceux qui ne fréquentent pas les bibliothèques, les fameux non-usagers, qui se réfèrent aux clichés lorsqu'il s'agit de décrire un bibliothécaire :

*« (...), parmi les non-usagers interrogés, ce sont bien les qualificatifs négatifs qui prévalent. (...) « sévère », « austère », « stricte », « vieux et poussiéreux », et des expressions telles que « vieilles femmes à lunettes », « femmes âgées, maigres et avec chignon très serré » (le chignon et les lunettes étant des éléments récurrents dans cette imagerie), ou encore « vieilles filles à tendance religieuse » voire « frileuses, cul-serré, enveloppées dans de grosses jaquettes » (...) « psychotiques du rangement », des « femmes n'ayant rien réussi dans leur vie », « frustrées par la vraie vie » qui « sont trop dans leurs livres » ! Des enquêtés ont raconté leur sentiment d'être en permanence surveillés par les bibliothécaires, certains pensant qu'elles ne savent que dire « chut ! ». Bref, on ne peut que suivre cette répondante qui, conseillère en image de profession, pense que les bibliothécaires souffrent d'« une image un peu vieillotte qu'il faudrait dynamiser ».* (Moeschler 2006)

Par contre, même si ceux qui ne fréquentent pas les bibliothèques se sont formés une image stéréotypée des bibliothécaires, une certaine vision faussée persiste encore chez les usagers qui ont l'habitude de fréquenter une bibliothèque, bien qu'elle soit moins biaisée. Pour comprendre comment cela est possible, il faut peut-être se pencher sur les messages véhiculés par les médias, notamment les livres et les films, où, spécialement dans le passé, mais souvent encore de nos jours, le profil du bibliothécaire est décrit de façon fortement caricaturale. Effectivement, il n'est possible de caricaturer quelqu'un que si l'on s'appuie sur des clichés fortement ancrés dans

l'imaginaire collectif, ce qui comporte une reconnaissance globale et immédiate du personnage.

### **6.3.2 La fonction économique de la bibliothèque (Economics)**

La fonction économique de la bibliothèque est perçue par le public comme étant infime. Selon lui, les bibliothèques ne contribuent pas à la croissance économique de la nation. Il est éventuellement conforté dans cet avis lorsqu'elles sont victimes de coupures de budget ou de fermetures ; de tels événements renforcent l'idée que les bibliothèques sont des luxes superflus, sans lesquels on peut très bien vivre puisqu'elles sont financées mais ne produisent pas de richesse en échange, qu'elles sont comparables à des puits sans fonds, que l'argent qu'on y investit est perdu. Au passage on peut souligner que ce raisonnement s'appliquerait sans problème à d'autres institutions culturelles. En résumant, le maintien des bibliothèques représenterait des investissements peu rentables, infructueux ou frivoles.

### **6.3.3 La qualité du service (Quality of service)**

Généralement le public ne connaît pas tous les services que la bibliothèque met à disposition de ses usagers ni la qualité qu'ils peuvent avoir. Ce point met aussi en évidence la dichotomie existante entre l'importance d'accroître les collections au détriment des besoins réels des usagers. La critique qui en ressort est donc la suivante : les bibliothécaires ont tendance à ignorer les véritables besoins de leurs publics parce qu'ils se concentrent trop sur la dimension « matérielle » (collections, outils de recherche,...) en mettant au deuxième plan l'écoute de l'utilisateur, en ne lui fournissant pas les services nécessaires (mais de quels services parlent-ils ? Des bons instruments de travail peut-être?). Cela souligne la place incontournable que la dimension humaine devrait jouer ou joue déjà dans cette profession et l'importance accordée à cela par les usagers

### **6.3.4 La formation (Training)**

L'étude de l'IFLA a souligné deux problèmes majeurs dans la formation des bibliothécaires : la qualité de la formation n'est pas jugée très bonne, essentiellement parce que le public ne considère pas les enseignants comme hautement qualifiés donc capables de dispenser des cours de bon niveau. De plus, nous retrouvons la même critique que celle formulée dans le point précédent : la formation se concentre beaucoup trop sur les activités traditionnelles de la bibliothéconomie, ignorant ainsi les besoins des usagers et n'accordant que très peu d'attention aux « services ». Cela va aussi au détriment des compétences nécessaires à l'apprentissage de l'utilisation des nouvelles technologies et techniques; il en résulte une mise-à-jour partielle ou insuffisante. Un cliché supplémentaire est directement lié à la perception dévalorisante de la profession du bibliothécaire : pourquoi donc quelqu'un souhaiterait-il



entreprendre une carrière semblable ? Les seules explications jugées raisonnables par le public semblent être les suivantes : les bibliothécaires sont poussés à choisir un travail pareil à cause de l'amour qu'ils portent aux livres et à la lecture ou encore, toujours selon l'étude, parce qu'ils ne sont pas des étudiants vraiment « brillants » et choisissent donc une formation perçue comme facile, ne requérant pas des capacités intellectuelles extraordinaires. Nous avons dit précédemment que ceux qui fréquentent régulièrement les bibliothèques ont une image assez correcte de la profession ; les usagers qui constituent un des noyaux durs, les « aficionados » des bibliothèques, comme les étudiants ou les universitaires ont en tout cas une perception assez négative concernant nos capacités professionnelles. Si le premier groupe a l'impression que ce travail est très peu qualifié et qu'il est essentiellement composé par des tâches administratives, les universitaires refusent l'idée que les bibliothécaires puissent leur être équivalents en ce qui concerne le niveau de formation.

### **6.3.5 La profession (Profession)**

L'extraordinaire ramification de la profession, véritable mosaïque de compétences, ne rend pas facile l'identification d'un de ses membres sous le nom de bibliothécaire. Effectivement il existe de nombreuses typologies et fonctions parmi les bibliothèques. Souvent, les tâches très différentes font qu'il y a peu de points communs entre les différents bibliothécaires d'une même institution. Cette diversification est essentiellement due aux activités et métiers liés au monde de l'information.

Ce qui complique encore plus la situation c'est aussi la pléthore de noms employés pour identifier la catégorie professionnelle : bibliothécaire, spécialiste en information documentaire, etc. De plus, les écoles et les associations professionnelles ont tendance à regrouper les bibliothécaires dans le macro-groupe des professions liées aux sciences de l'information (comme les archivistes par exemple). On aura donc des associations professionnelles comme, par exemple en Italie, le « MAB » (coordinamento Musei, Archivi, Biblioteche) ou des plans d'études qui proposent des cours qui embrassent tout, en touchant un peu à toutes les branches du vaste domaine des sciences de l'information.

La fragmentation des pratiques professionnelles et des compétences liées à la bibliothéconomie se reflète aussi sur les intitulés des formations. On aura donc, au Royaume-Uni par exemple, une première modification de dénomination en « études en bibliothéconomie et en documentation » pour devenir ensuite « études en information » ou « science de l'information » (Line 1998), mais nous pouvons trouver la même évolution de la terminologie dans d'autres pays : En Suisse notamment l'école de bibliothécaires de Genève a ensuite été rebaptisée Ecole supérieure d'information documentaire et puis HEG-GE (Haute école de gestion filière Information

documentaire). La France aussi ne fait pas exception à la règle; l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires (ENSB) et devenue plus récemment l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

Toutes ces causes compliquent donc la tâche de formuler une description de la profession de façon consensuelle et qui puisse contenter tout le monde. Cela entraîne, pas conséquent, une méconnaissance de la profession.

Selon Guerrini (2009, pp. 138-139), il est toutefois fondamental de considérer le bibliothécaire comme un professionnel doté d'un seul profil de base solide, lequel devrait inclure des connaissances, des valeurs et des savoir-faire communs à toutes les spécificités de la branche. Il faut penser à un arbre : les racines sont la formation et les expériences professionnelles, le tronc est l'ensemble des compétences communes et ensuite il faudrait parler des différentes branches qui représentent dans notre cas les maintes spécialisations de notre profession. Ce désir d'homologation a des objectifs concrets ; il est important car il tend à la reconnaissance professionnelle ainsi qu'à une uniformisation des formations. Par là même, l'homologation règle l'accès au monde du travail et permet d'améliorer la représentation de la catégorie professionnelle ce qui contribue par la suite à forger une image positive des bibliothécaires auprès du public.

Deux autres problématiques concernent la reconnaissance du professionnalisme des bibliothécaires. La première est l'abondance de bénévoles, qui ne sont pas des professionnels et travaillent dans les bibliothèques. En comparaison, pensons à un chirurgien ou à un enseignant, pour rester plus proches de notre corporation, laquelle a souvent souhaité avoir un rôle éducatif, admettons-le.

Tout le monde est convaincu qu'il faut avoir une formation pour pouvoir enseigner. Il faudrait exactement le même raisonnement appliqué aux bibliothécaires ! Si le public croit que pour travailler dans une bibliothèque, une formation n'est pas fondamentale, car il s'agit de quelque chose que tout le monde peut faire, alors notre image en sera négativement influencée et notre activité considérée comme un travail d'amateur.

Le dernier aspect lié à la profession que l'étude de l'IFLA analyse, est la composante majoritaire des bibliothécaires déclinée au féminin. Malheureusement, encore de nos jours, dans une société qui se veut de plus en plus égalitaire, les professions qui sont pratiquées par les femmes, sont souvent perçues comme peu valorisantes : infirmières, femmes de ménage, maîtresses d'école enfantine, etc. Il est aussi intéressant de constater que même l'IFLA tombe dans le piège de l'inégalité alors qu'il s'agit de la version définitive de la première édition de son code d'éthique, qui date de 2012. L'intitulé de la version française essaie de garder un certain équilibre en

traduisant le titre de façon à le transcrire d'abord au masculin, comme il est conventionnellement d'usage dans les langues latines pour s'adresser à un groupe de personnes mixte, ensuite en mettant entre parenthèses l'accord du féminin ; cela donne : « *Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information* ». Le même texte, traduit en italien depuis l'allemand, qui présente exactement la même caractéristique, est par contre entièrement rédigé au féminin: le « *Codice etico IFLA per le bibliotecarie e le altre lavoratrici nel settore dell'informazione* », que nous allons traduire approximativement ici, nous dit : « *l'emploi du genre féminin est exclusivement utilisé pour rendre la lecture plus fluide. Ceci se justifie par le fait que la plus grande partie du personnel employé dans les bibliothèques est composé par des femmes, cependant les hommes n'ont pas raison de se sentir discriminés car le texte se réfère également à eux.* ». Or, le but de l'IFLA n'était certainement pas de traduire le texte de cette façon pour discriminer qui que ce soit, mais un plus simple « *Codice etico IFLA per i/le bibliotecari(e) e gli/le altri(e) lavoratori/trici nel settore dell'informazione* » aurait très bien convenu aussi, en évitant peut-être de véhiculer l'image d'une profession composée essentiellement par des femmes. Cette féminisation de la profession se retrouve aussi en Suisse : effectivement, dans la demande de réévaluation de fonction intitulé « *Bibliothécaire, un joli métier pour femme !* » rédigé en 2002 par GREF (Groupe de réévaluation des fonctions, créée en 1999 par l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire), il est intéressant de noter que les formations traditionnellement perçues comme féminines, parmi celles-ci on trouve celle de bibliothécaire, sont réputées inférieures à d'autres professions ayant un niveau de formation pratiquement équivalent mais qui sont traditionnellement perçues comme étant plus « masculines », comme les gendarmes ou les maîtres des travaux manuels. Dans le Canton de Genève, ces derniers se trouvent dans des classes salariales supérieures, alors qu'il leur suffit d'avoir un CFC comme titre d'étude. Même dans l'avant-gardiste Suède, où la parité de genre est poursuivie depuis les années 60, il y a une majorité de femmes qui travaillent en bibliothèque; c'est difficilement explicable. Si l'on compare avec d'autres professions à majorité féminine, comme celle d'infirmière, le statut de bibliothécaire ne devrait pas évoquer les valeurs féminines traditionnelles telles que : « ange du foyer », sensibilité, attentionnée qui sont en revanche associées aux infirmières. Il est donc indéniable que les traits distinctifs, positifs et négatifs qui sont attribués au sexe féminin influencent aussi la perception et l'image de la profession.

Selon Jenny Samuelsson, probablement, une intégration massive d'hommes bibliothécaires, pour ainsi favoriser la diversité, pourrait casser certains stéréotypes (Samuelsson, 2012).

Outre ces stéréotypes qui détruisent l'image professionnelle du bibliothécaire, il est possible d'en retrouver d'autres qui continuent à être véhiculés, surtout par les médias.

L'article de Jean-Claude Utard (2005), permet donc de compléter la liste des stéréotypes liés aux bibliothécaires, mais cette fois-ci en analysant de plus près les caractéristiques personnelles qui leur sont associées. Nous allons les regrouper, en définissant des catégories:

### **6.3.6 Le gardien du temple**

La bibliothèque comme lieu mystérieux et ses gardiens : souvent elle est décrite comme étant un « *labyrinthe* », un « *temple* », un « *cimetière* » : sans oublier qu'à ces lieux est souvent attribuée le qualificatif de « *poussiéreux* ». Ces termes montrent bien que dans l'imaginaire la bibliothèque n'est pas un lieu accueillant et convivial, bien au contraire ; elle semble mettre en état d'infériorité, inspire une certaine crainte référentielle. Toutes ces images préconstituées se reflètent aussi forcément sur le bibliothécaire, qui devient ainsi un « *[...] gardien du temple [...]* », un « *[...] érudit austère et parfois inquiétant [...]* », « *revêtu [...] de quelque magistère sacralisé* ». Le bibliothécaire acquiert alors une allure d'initié ; plus concrètement il est le seul capable d'accéder au savoir et aux sources mises à disposition par la bibliothèque. Probablement ce stéréotype est-il lié au manque d'accessibilité de certaines bibliothèques ainsi qu'à un manque de disponibilité à l'aide et à l'orientation de l'utilisateur de la part du bibliothécaire. En appui à ce stéréotype Jean-Claude Utard ajoute que l'image professionnelle des bibliothécaires, et nous n'en doutons pas, « *[...] est fortement dépendante de l'état des bibliothèques.* » (Utard 2004 p. 73)

### **6.3.7 Le rat de bibliothèque**

Le rat de bibliothèque est l'opposé du gardien du temple qui met les usagers en état d'infériorité. Ils sont « *en retrait des choses de ce monde* », « *des gens qui sont [...] timides et en retrait* ».

*« Les bibliothécaires y mènent une vie tranquille et réglée, et leur travail, guère passionnant, ne semble pas nécessiter grand effort et est à la portée de n'importe qui, du moins de n'importe quelle personne qui aime lire et qui a un peu de lettres »*  
(Utard 2005)

Ce stéréotype célèbre aussi le fameux « chut » couramment associé aux bibliothécaires les plus intransigeants: la bibliothèque doit rester un lieu tranquille, où il n'y a ni agitation ni remous, espèce de Château de la Belle au Bois Dormant. Cependant, l'émergence du concept de la « bibliothèque troisième lieu » nous montre que cela n'est pas le cas. Les bibliothécaires sont donc perçus comme des personnes qui se réfugient dans les bibliothèques pour se protéger du monde externe et selon certains auteurs ce sont souvent des vieilles filles :

*« She may be described as irascible and as a guardian of morality or the antithesis of sexuality ».* (Samuelsson 2012)

Leur travail facile et ennuyeux pourrait être fait par tout le monde: *« [...] le travail en bibliothèque n'est pas gai et convient à une personne au caractère passif [...] ».* (Utard 2005)

Aux bibliothécaires est donc reprochée une excessive modestie, ce qui se reflète aussi dans la vie de tous les jours : il y a un manque de cohésion dans le monde professionnel et une absence de grands leaders dans ce domaine.

### **6.3.8 Les maniaques du rangement**

Comme son nom l'indique, ce stéréotype insiste sur le côté très organisé et ordonné des bibliothécaires, *« [...] méthodique et organisé [...] »* (Utard 2005). Dans ce cas on trouve l'image d'un employé zélé, qui ne pense qu'à la collection, au détriment des besoins réels de ses usagers et donc de la collectivité. La bibliothèque devient un lieu où règne l'ordre : mais de façon aseptisée, ne donnant pas envie à l'utilisateur d'exploiter à fond ses services car il y aura toujours un bibliothécaire qui le surveille. On y retrouve peut-être l'excès de bureaucratisation dont Dominique Peignet (2005) parle dans son article : *« la bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ? »*. Il y est dit que les bibliothèques, bien évidemment, sont des services publics et donc héritent des attributs qui caractérisent, à tort ou à raison, une institution publique, à savoir l'excès de bureaucratisation et le respect des règlements parfois absurdes, ce qui explique en partie ce stéréotype-là. Aux bibliothécaires et aux bibliothèques est donc reproché un manque de souplesse.

## **6.4 Le papier et les tâches matérielles : des vecteurs de stéréotypes ?**

Selon Christine Leteinturier, les tâches matérielles des bibliothécaires et des archivistes, à savoir la gestion et la conservation des collections, sont en partie les responsables de l'image négative de la profession auprès de l'opinion publique :

*« [...] malheureusement ce sont souvent ces tâches matérielles qui sont vues par les utilisateurs, et c'est à partir des éléments de ce décor que se sont constituées les représentations dévalorisées des bibliothécaires [...] »*

(Leteinturier 1996, p.183)

A côté de l'image véhiculée par les tâches matérielles de notre profession, c'est-à-dire tout ce qui relève du « front-office » et ce que par conséquent les usagers peuvent voir, on peut repérer un autre facteur dévalorisant. Il s'agirait du support sur lequel la majorité des bibliothécaires travaillent, le papier, qui serait aussi un vecteur de stéréotypes : *« [...] bibliothécaires, avec leur cortège de poussière, classement, paperasse, rangement [...] »* (Leteinturier, 1996, p.206) ou encore : *« [...] le fait que le*

*matériau dominant soit le papier provoque une assimilation nécessairement dévalorisante [de la profession] » (Leteinturier, 1996, p. 208).*

Il semblerait aussi que pour les personnes, le fait de posséder des livres et de pouvoir les étaler de façon ostentatoire, aussi bien que de les garder à la maison soit un facteur important et il est, fort probablement, le résultat de notre société consumériste. Cette possession physique de l'objet matériel va donc à l'encontre de la façon dont le livre est utilisé en bibliothèque : l'utilisateur peut le posséder, hormis les livres exclus du prêt, pendant un laps de temps de durée variable. Les bibliothèques devraient donc se transformer, d'un musée des livres en un lieu de lecture (Moeschler, 2007).

Nous sommes donc confrontés à un changement de paradigme de l'image physique de la bibliothèque, où les livres n'occupent plus la place d'honneur :

*« Moins de livres en libre accès, davantage d'écrans, de téléchargements, de places de travail et de canapés. «Les bibliothèques du siècle dernier, c'était 70% de livres, 30% d'espace de lecture. Au XXème siècle, c'est exactement le contraire», résume Damian Elsig de la Médiathèque Valais. [...] Cacher les livres derrière les canapés et servir le café, est-ce vraiment le rôle des bibliothèques? «Vous connaissez d'autres lieux gratuits qui peuvent remplir ce rôle social en ville?» demande Jean- Pierre Accart, responsable du Learning Center de l'Ecole hôtelière. «C'est pratiquement une question de survie», plaide Michel Gorin, chargé d'enseignement à la Haute Ecole de gestion de Genève. Et ça a l'air de marcher [...]. » (Salvadé, 2014)*

## **6.5 Différentes professions, différents stéréotypes ?**

Apparemment, il existerait donc une diversité de perceptions aussi parmi les différents métiers qui composent notre profession. Jacqueline Deschamps, dans son travail de mémoire, en s'appuyant sur l'étude menée par Christine Leteinturier, semble arriver aux mêmes constats : certains métiers seraient perçus comme étant plus dynamiques (bibliothécaire-documentaliste) que d'autres (bibliothécaire-archiviste). En effet, ceux qui ont une fonction de bibliothécaire-archiviste seraient des gestionnaires de « *fonds morts* », « *poussiéreux* », « *statiques* », « *immobiles* » et seraient inévitablement « (...) *dans le passé* » ; tandis que ceux qui exercent une fonction de bibliothécaire-documentaliste seraient davantage « *actifs* », « *dynamiques* », « *ouverts* » vivant dans le « *présent* », dans l' « *actualité* », en somme ils seraient plus proactifs et plus à l'écoute des usagers (« *on n'attend pas dans sa boutique que le client vienne* »). (Leteinturier, 1996, pp.184-185), (Dechamps, 1997, p. 28).

Il s'agit donc d'une tendance qui progresse silencieusement au sein même de la profession où il y aurait des métiers et des spécialisations plus valorisantes et plaisantes que d'autres. Il serait intéressant de mener une étude par rapport à cette dichotomie caractérisant les différentes perceptions portées sur les activités disparates de notre profession. Ce qui semble être par contre irréfutable est le constat suivant :

même parmi notre catégorie professionnelle, il existe des clichés qui dévalorisent certaines spécialisations. Cela n'aide guère à renforcer la cohésion professionnelle : l'union fait la force et plus nous sommes désunis plus nous sommes vulnérables face à l'extérieur :

*« Le rôle des archivistes, des bibliothécaires et des documentalistes, en croisant leurs expériences, demeure essentiel. Il faut avoir conscience que nos métiers sont éminemment évolutifs, qu'ils l'ont toujours été et que nous devons consolider la trame qui les tisse. Si nous perdons la trame, nous perdrons la toile. C'est pourquoi il nous faut envisager des programmes concrets d'actions communes de formation, de réflexion, de recherche, des actions aussi de défense et de reconnaissance, car notre cause est juste et si nous parlons d'une seule voix, même s'il faut hausser le ton, nous serons entendus. » (Melot 2005)*

## 7. Code de déontologie : une définition

Pour comprendre ce que sont les codes de déontologie, il faut d'abord leur donner une définition.

### 7.1 Déontologie

« Déontologie : anglais deontology, du grec deon, -ontos, ce qu'il faut faire, et-logie » (Larousse.fr)

« Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public » (Larousse.fr)

« Déontologie : ensemble de règles qui traite des devoirs, science des devoirs, ensemble de règlements qui protègent les profanes des professionnels... »

(Université de Genève, 200?)

### 7.2 Ethique

« Concernant la morale » (Linternaute)

« Il faut se garder de dire « code d'éthique » au lieu de « code de déontologie ». Les deux formules ne sont pas synonymes. L'éthique ou la morale, au sens premier de ces termes, évoquent le bien de la personne, tandis qu'un code de déontologie évoque le bien de la profession. Une profession est « juridiquement » bien exercée si ses membres respectent le code de déontologie qui la régit. » (Blais 2008, p.3)

### 7.3 Morale

« Ensemble de règles de conduite, considérées comme bonnes de façon absolue ou découlant d'une certaine conception de la vie » (Larousse.fr)

« Science du bien et du mal, théorie des comportements humains, en tant qu'ils sont régis par des principes éthiques » (Larousse.fr)

« Enseignement qui se dégage de quelque chose, conduite que l'événement ou le récit invite à tenir : La morale de l'histoire » (Larousse.fr)

L'éthique et la morale sont des concepts qui sont strictement liés l'un à l'autre :

«[...] l'éthique est une branche de la philosophie qui traite des problèmes fondamentaux de la morale. Elle est avant tout un questionnement, une remise en cause critique des normes et des valeurs dictée par l'évolution de la société. La morale, quant à elle, désigne plus spécifiquement l'application des principes de l'éthique dans les actes de la vie. » (Gorin, 201 ?, p.3)

Le lecteur se demandera à ce point, quel est le rapport entre ces trois termes. La citation suivante montre bien les relations existantes :

« ... La déontologie se situe comme sur un triangle équilatéral, à égale distance de la morale et de l'éthique. Les trois concepts ne sont pas identiques, c'est leur mise en rapport qui peut permettre leur clarification et leur régulation. La morale se définit en termes de normes impératives, de prescriptions, d'interdictions : ce qu'il faut faire ou ne pas faire. L'éthique au contraire suppose un choix personnel difficile et ce choix n'est pas entièrement référentiel par déduction à des normes, à des automatismes. Entre les deux, la déontologie doit, d'une part tenir compte des impératifs moraux et institutionnels dans leur contenu littéral, et d'autre part, mettre en exercice la conscience personnelle, à savoir : prendre des



*responsabilités et donc des distances et des risques, et se référer à des normes sans les invoquer en termes d'alibis pour se sortir d'un débat difficile. »*

(M. Rickauer, J.Y Langanay cité dans UNIGE, Projet d'un code de déontologie, 200 ?)

Les codes déontologiques doivent donc contenir ces trois concepts : les impératifs et les normes morales (ce que nous pouvons ou que nous ne pouvons pas faire), avec des situations concrètes (les choix personnels : cela relève de l'éthique). Voilà donc que la déontologie entre en jeu. Elle suggère en les définissant, les règles, les devoirs et les droits, mais aussi les comportements à tenir, en identifiant les valeurs d'une profession déterminée.

#### **7.4 Un code de déontologie n'est pas une charte, ou vice-versa**

Souvent, la ressemblance entre les codes de déontologie et les chartes des bibliothèques peut prêter à confusion. Il faut donc faire un distinguo entre ces deux outils de travail. Pour éviter toute ambiguïté, il est nécessaire de définir ce qu'est une charte. En 2002, dans leur travail de diplôme, trois étudiants ont élaboré une définition très parlante, qui est la suivante :

*« Document de référence émanant d'une réflexion approfondie sur la raison d'être d'une ou plusieurs institutions, qui éclaire l'essentiel de ses missions et définit ses principes de fonctionnement ».* (Flury, Thonney, Walliser 2002)

Voici donc la première différence fondamentale : la charte est propre à une (ou plusieurs) institution(s) tandis que le code de déontologie s'adresse à toute la catégorie professionnelle.

La deuxième différence est liée au contenu : bien que les chartes contiennent aussi des principes éthiques, elles concernent les activités, les valeurs et les missions propres à une institution tandis que les codes d'éthique définissent l'identité même de la profession, et se construisent autour de valeurs communes.

*« La charte est donc un texte de référence pour l'ensemble des activités d'une bibliothèque à l'usage interne, mais aussi externe [...]. Elle propose des lignes de conduite fondamentales qui guident l'ensemble des actions et fondent les décisions. [...] Elle éclaire [...] l'essentiel des missions que se reconnaît la bibliothèque. [...] Il s'agit donc d'un outil qui cherche à inscrire toute l'activité d'une ou de plusieurs bibliothèques dans un contexte cohérent. »*

(Flury, Thonney, Walliser 2002, p. 26)

Les trois auteurs concluent leur réflexion en disant qu'une charte ne peut donc pas se substituer à un code de déontologie.

#### **7.5 De l'utilité d'un code de déontologie**

Michel Gorin, dans le document intitulé « *Des codes de déontologie pour les professionnels, des chartes pour les institutions : à quoi ça sert* », identifie sept points

fondamentaux qui résument l'importance de se munir d'une déontologie. Ces valeurs reconnues par tout le monde, sont des valeurs quasi-universelles : nous allons en parler plus tard, dans le chapitre suivant.

- « *Structurer, rendre cohérente l'identité de la profession autour de valeurs reconnues par tous* ». (Gorin 201 ?, p.5)
- « *Mettre en valeur - voire revaloriser - et affirmer des compétences spécifiques, relevant aussi bien du savoir-faire que du savoir-être* ». (Gorin 201 ?, p.5)

La récente mise ou remise en question de l'utilité de la profession, avec les critiques et les stéréotypes qui en découlent, rend ce point important, par exemple en mettant en valeur l'utilité sociale des bibliothécaires.

- « *Promouvoir une image de marque de la profession ; ce faisant, contribuer à l'octroi d'une sorte de « label de qualité » à cette dernière* ». (Gorin 201 ?, p.5)

Pour cela il faudrait donc renforcer la qualité de notre travail, par exemple en accordant une importance majeure au professionnalisme des bibliothécaires. Cela devrait se faire notamment avec des formations de qualité nanties des titres d'études relatifs, certifiant ainsi la qualité des professionnels travaillant dans le domaine des bibliothèques. Une grande importance sera donc accordée à la formation continue, toujours dans le souci de garantir la meilleure qualité de travail de la part des professionnels, qui se trouvent confrontés aux évolutions technologiques mais aussi aux changements des pratiques professionnelles.

- « *Répondre au désir d'un point d'appui, que ressentent des professionnels d'autant plus conscients de leurs responsabilités, qu'ils ont un rôle important à jouer dans la société de l'information (nécessité sociale de la fonction documentaire)* ». (Gorin 201 ?, p.5)
- « *Rechercher une certaine forme de sécurité dans l'exercice d'une fonction dans le domaine de l'information documentaire : les professionnels doivent pouvoir s'entraider, se soutenir, lorsque des questions graves sont posées ou en cas de différends* ». (Gorin 201 ?, p.5)

L'union fait la force : un texte fédérateur peut ainsi jouer un rôle important. Les exemples de quelques bibliothèques du sud de la France, qui ont été forcées par leurs municipalités, dans les années 90, d'ôter certains livres des rayonnages, empêchant ainsi la pluralité des opinions et exacerbant d'autres problématiques liées à l'éthique ont montré que le fait de pouvoir s'appuyer tant sur un code de déontologie que sur le soutien d'une association professionnelle permettent de se prémunir face à ce genre de problématiques. Celles-ci sont plus facilement gérées s'il y a une réponse unanime découlant du code et s'il y a aussi un soutien important de la part des collègues par une bonne appropriation du code.

- « *Doter une association professionnelle d'un texte fédérateur, d'un élément rassembleur, en même temps que d'un outil qui serve à la formation* ».

(Gorin 201 ?, p.5)

Réunir et rassembler les bibliothèques sous une même bannière peut se révéler important lorsqu'il faut avoir une vision commune. Dans ce cas, l'effet de lobbying qui se crée, ici avec une acception positive, permet d'avoir un certain poids qui peut donner la possibilité de faire entendre notre voix face à d'autres pouvoirs ou interférences et permet aussi de mieux protéger les intérêts professionnels.

- « *En définitive, affirmer certains devoirs inhérents à la profession et revendiquer certains droits* »

(Gorin 201 ?, p.5)

Si les sept points susdits peuvent s'appliquer librement à n'importe quelle autre catégorie professionnelle, serait-il possible en revanche d'identifier des valeurs communes, qui sont perçues comme étant universelles par les bibliothécaires du monde entier ?

## 8. Les valeurs professionnelles

*« N'y aurait-il pas des valeurs professionnelles fondatrices de l'activité des bibliothécaires qui retrouveraient toute leur acuité à l'aube de ce siècle nouveau ? »*  
(Arot 2000, p.33)

En se penchant sur cette question de départ, Dominique Arot repère les valeurs professionnelles (le terme « valeur » concerne ici strictement les compétences professionnelles des bibliothécaires caractérisant depuis toujours la profession). Naturellement, il faut tenir compte du fait que des évolutions ont eu lieu au fil des siècles. Cependant, l'existence de ces caractéristiques constantes peut être relevée à une échelle mondiale ou au moins, pour ce qui nous concerne, dans une optique européenne. Ces valeurs sont effectivement internationalement partagées et constituent la base de la profession, ce qui permet donc de faire un distinguo entre les valeurs indissociables des bibliothécaires et « [...] les valeurs non spécifiques qui régissent l'activité de tout agent public [...] » (Arot 2000, p.33)

La première valeur est celle de la « garde ». C'est depuis le Moyen Age que le bibliothécaire est censé être un gardien mais, de nos jours, il n'a plus seulement cette fonction dont la signification se retrouve dans le sens étymologique d'un des mots qui forment le terme de « bibliothèque » (ou de « bibliothécaire ») :

*« Thèque : boîte en grec, ce suffixe permet de composer des mots signifiant des rangements. »*  
(Linternaute)

Bien que la notion de préservation du patrimoine libraire soit toujours importante, le bibliothécaire a une fonction de veille sur l'accroissement des collections, ce qui le rend effectivement un conservateur dynamique. Sa mission est donc de veiller sur la constitution de collections cohérentes, pertinentes et variées, tout en garantissant la préservation ; par conséquent il devient le garant de la mémoire.

La deuxième valeur est celle de l'« accroissement » : l'accès à l'information et les collections sont les fondements de la profession. Des propositions impartiales et valides et la notion d'encyclopédisme, sans vouloir tendre à l'exhaustivité, doivent conduire les bibliothécaires dans la construction de leur collection.

Ensuite, nous trouvons la notion de « bon ordre », qui ne doit pas être conçue comme « [...] l'application maniaque et aveugle de techniques complexes, mais le souci de rendre intelligible et utilisable la collection qu'il conserve et enrichit. » (Arot 2000, p.36). Il s'agit concrètement de redonner une cohérence et du sens aux savoirs multiples et variés qui caractérisent notre société.

Les deux dernières valeurs sont commandées par l'« accessibilité » et la « communication ». La première d'entre elles est justifiée par le fait que toutes les

bibliothèques sont des sources de savoir, lequel est considéré comme un bien commun. « *La libre confrontation des idées est nécessaire à l'exercice de la démocratie, et la bibliothèque y a sa part* » (Arot 2000, p. 37). Le bibliothécaire est donc un médiateur entre les sources du savoir et le public : la validation des sources et leur mise à disposition sont une des responsabilités du bibliothécaire. Pour atteindre cette ouverture, le professionnel doit se mettre aussi à disposition du public : la compétence, la disponibilité et la politesse sont des qualités nécessaires pour offrir un service et un accueil de l'utilisateur digne de ce nom.

Le partage de l'information revêt donc une place fondamentale parmi nos valeurs : c'est ainsi que les bibliothèques remplissent leur rôle de partage de l'information : le savoir fondamental pour se connaître soi-même et connaître le monde, principe qui permet à l'être humain d'effectuer ce qu'on appelle « la construction de soi » (Arot 2000, p. 33-41).

## **8.1 Les valeurs universelles des bibliothécaires**

Dans un article intitulé « *The Right to Information as an Ethical Civil Right* » paru dans le *Scandinavian public library quarterly*, l'auteur nous dit que la mondialisation a induit à partager au niveau international certaines valeurs éthiques qui doivent se trouver à la base des sociétés modernes de l'information : la diversité et la démocratie (Koivunen, 2005). Ces valeurs s'appliquent à toutes les professions liées au domaine de l'information; les bibliothécaires en font partie. En outre, la diversité et la démocratie occupent une place très importante dans nos codes de déontologie.

Effectivement, la plupart des codes de déontologie présentent un taux d'interchangeabilité assez haut et cela est dû au fait qu'il y a des valeurs qui se retrouvent constamment. Pour justifier ce constat, nous allons prouver que la majorité des codes de déontologie ont été créés en partant de certains textes de référence et aussi en s'inspirant d'autres codes déjà existants, qui sont adaptés ensuite aux traditions culturelles nationales.

Ce fut le cas de la France. Lorsque les bibliothécaires français ont voulu se munir d'un code de déontologie, « *[ils ont] été très inspirés, très convaincus par les codes des Etats-Unis, de Lituanie, de Suisse et d'Italie.* » (Briand, *De Cours*, 2004 p. 1). Pareil constat peut être fait pour ce qui concerne le premier code suisse, qui s'est basé sur les expériences effectuées dans d'autres pays : « *[...] en particulier français, québécois et américains [...]* » (Gorin 201 ?, p.7). Un pareil constat peut être fait également avec la dernière version du code déontologique suisse, paru en 2013, et qui se base essentiellement sur le nouveau code d'éthique élaboré par l'IFLA, le « *IFLA*

*Code of Ethics for Librarians and other Information Workers* » datant de 2012, qui a été adapté bien évidemment au contexte culturel suisse (Gorin 201?, p. 7-8).

De plus, les codes déontologiques des bibliothécaires, à la différence de ceux d'autres professions, ne vont pas dans les détails mais s'arrêtent aux principes généraux. Selon Carlo Revelli cette concision rend les révisions moins prioritaires (Revelli 2008, p.12, notre traduction). En outre, les valeurs de la profession présentées de manière succincte, permettent aux autres pays de s'approprier aisément des autres codes de déontologie et de s'en inspirer.

Pour terminer cette discussion autour de l'universalité de certaines valeurs, il est très intéressant de se référer à une étude intitulée : « *Do Librarians have a shared set of Values ? A comparative Study of 36 Codes of Ethics based on Gorman's Enduring Values* », étude menée en 2012 par Catherine Foster and David McMenemy.

Les auteurs ont analysé 36 codes de déontologie actuellement en vigueur dans 36 pays du monde entier. Pour effectuer cette étude comparative, ils ont utilisé huit valeurs, qui avaient été précédemment déterminées par Michael Gorman. Celui-ci identifie ces valeurs en les appelant «*enduring values*», c'est-à-dire les valeurs qui se retrouvent constamment et sur une échelle quasi-universelle dans notre profession. Gorman dit aussi que ces valeurs ne sont pas forcément perpétuelles et immuables mais que bien au contraire, elles pourraient changer au fil du temps ; cependant il est fort évident qu'aujourd'hui, elles constituent le noyau dur de la profession de bibliothécaire.

Ces huit valeurs constantes sont les suivants :

1. « *Stewardship* » : (intendance), est composée de trois facteurs ; la transmission et la préservation du savoir pour les générations futures, le développement et la réalisation des formations pour bibliothécaires, ainsi que la création des rapports de confiance avec le public.
2. « *Service* » : ce point concerne l'attitude et le comportement que le bibliothécaire doit posséder : user-friendly, courtois, disponible et ayant un regard vers les catégories de la population moins favorisées (minorités, etc.).
3. « *Intellectual Freedom* » : (liberté intellectuelle). Cette valeur comprend la liberté d'expression et le rejet de la censure.
4. « *Rationalism* » : (rationalisme, logique). Gorman identifie cette valeur comme la capacité d'organiser et de gérer une bibliothèque, mais aussi les services et les outils afférents, de manière logique. Ici, il est aussi question d'éveiller l'esprit critique des usagers, de les rendre autonomes.

5. « *Literacy and Learning* » : la valeur mise en évidence ici est « l’alphabétisation et l’apprentissage », soit le fait de rendre l’être humain capable de « s’exprimer pleinement », de s’améliorer grâce à la culture et la connaissance
6. « *Equity of Access to Record Knowledge and Information* » : (accès équitable) est un concept lié à la justice sociale. Il s’agit concrètement d’enlever les barrières qui entravent l’accès à la culture, d’abolir les discriminations
7. « *Privacy* » : les bibliothécaires doivent assurer la protection des données personnelles de leurs usagers
8. « *Democracy* » : ce dernier point, « la démocratie », est selon Gorman la clef de voûte des valeurs que le bibliothécaire doit respecter. Elle résume toutes celles précédemment énumérées, car c’est seulement si ces conditions préalables sont respectées, qu’un citoyen pourra participer pleinement à la vie démocratique de son Etat.

Comme nous l’avons dit précédemment, ces huit valeurs se retrouvent essentiellement dans tous les codes déontologiques des bibliothécaires bien qu’ils puissent varier selon les facteurs et les contextes politiques, culturels ou géographiques.

## 8.2 Les valeurs professionnelles véhiculent-elles les stéréotypes ?

*« Les valeurs sont des références pour l’action humaine. On leur accorde un prix, on les estime et on y aspire. Sur le plan individuel, chaque personne privilégie des valeurs qui influencent ses actions et guident ses comportements et ses attitudes dans ses rapports avec autrui. Aussi, lorsque cette personne choisit une profession, elle y arrive avec ses valeurs et convictions. [...] Lorsqu’une personne adhère à une profession, elle s’engage à en respecter et à honorer les valeurs et les règles de conduite établies. »* (SNPI, 2011)

Effectivement, un extrait du livre d’Alain Manoukian, intitulé « *managers responsables à vos marques, prêt, partez !* », nous dit que :

*« Les valeurs constituent l’essence même de l’entreprise. Et peuvent venir de très loin, être porteuses d’une image qui caractérise l’entreprise pendant de nombreuses années. (...) Les valeurs créent un cadre invisible qui enveloppe l’ensemble des interactions des gens qui gravitent à l’intérieur du système. Les valeurs et les croyances déterminent la façon dont les événements et les communications sont interprétés, devenant par conséquent la clé de la motivation et de la culture de cette organisation. »* (Alain Manoukian, cité dans *Croissance&coaching, pourquoi et pour quoi parler de valeurs dans l’entreprise ?*, 200 ?)

Réfléchissons un moment sur ces deux citations : si, comme il est dit, les valeurs peuvent constituer l’essence même d’une profession, alors automatiquement elles forgent l’image professionnelle. Par conséquent, il est fortement possible que les

valeurs puissent influencer sur les stéréotypes associés aux bibliothécaires. Par contre, si elles ne sont pas connues par le public, elles ne peuvent pas influencer l'image de la profession. Il est donc nécessaire d'extérioriser et de véhiculer les valeurs professionnelles pour donner une image positive de la profession. Suite à l'analyse des codes de déontologie (nous le rappelons, il s'agit de textes porteurs de valeurs), nous verrons si s'en tenir à ces instruments de travail convient ou pas pour détruire une image négative de la profession. L'étalage de nos valeurs devient donc important, une sorte de mise en scène qui se fonde cependant sur ce que nous respectons et honorons sincèrement; il ne s'agit donc pas de faire un double jeu hypocrite, de faire semblant, de manipuler comme préconisé par Machiavel mais de s'approprier nos valeurs professionnelles dans la pratique journalière de notre travail.



## **9. Les textes de référence dans l'élaboration d'un code de déontologie**

Dans ce chapitre, nous allons brièvement aborder les quatre textes fondamentaux qu'il faut prendre en considération lorsqu'on s'apprête à rédiger un code de déontologie. Ces documents renferment en eux les valeurs professionnelles et les principes guides de la profession, qui devraient caractériser les bibliothécaires.

### **9.1 Déclaration universelle des droits de l'homme**

Le premier texte fondateur est sûrement la Déclaration universelle des droits de l'homme, rédigée par l'ONU et qui date de 1948. Cette déclaration est un code d'éthique très puissant, bien qu'il n'ait pas une valeur juridique. Son importance est indéniable : il fut le premier document à présenter, de manière universelle, les droits des êtres humains. Dans le cas des bibliothèques, ce document est important car il prône l'égalité de traitement, la protection de la vie privée, la liberté de pensée, d'opinion et d'expression mais aussi la participation à la vie culturelle.

### **9.2 Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique**

Le deuxième document fondamental, surtout pour ce qui concerne l'importance et le prestige que cette institution revêt dans le monde entier est le « Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique », publié en 1994. Ce texte, est composé de cinq brefs chapitres : Une porte ouverte à la connaissance, La bibliothèque publique, Mission de la bibliothèque publique, Financement, Législation et réseaux, Fonctionnement et gestion. En outre, dans ce manifeste qui se veut porteur de certaines valeurs fondamentales, on retrouve l'importance de la démocratie, de l'accès libre à l'information pour tout le monde, de la lutte contre la censure, etc.

### **9.3 Ifla Code of Ethics for Librarians**

Le troisième document dont nous allons parler, a une importance capitale: « *l'IFLA Code of Ethics for librarians* ».

L'IFLA est la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

*« [Elle] est la principale organisation représentant les intérêts des bibliothèques et des services d'information et de leurs usagers. Au niveau mondial elle est le porte-parole de la profession des bibliothèques et de l'information. » (IFLA 2013, A propos de l'IFLA).*

Cette association, fondée en 1927, compte aujourd'hui 1500 adhérents présents dans 150 pays environ. (IFLA, 2013)

Son code d'éthique et de conduite professionnelle a comme objectif de diffuser et de proposer certaines valeurs. Dans le préambule de ce code, il est clairement dit que les professionnels de l'information peuvent s'orienter dans leur travail en s'appuyant sur son texte. Il est aussi dit qu'il est envisageable de l'utiliser comme document de référence lorsqu'il s'agit de mettre à jour ou d'écrire un code, propre à un pays ou à une association particulière.

Cependant, ce texte ne se veut pas contraignant :

*« Ce code n'a, par contre, pas vocation à remplacer les codes existants ni à décharger les associations professionnelles de leur obligation de rédiger leur propre code en respectant un processus de recherche, de consultation et de rédaction collaborative. Une conformité absolue de ces codes avec le présent code n'est par conséquent pas attendue. » (Code d'éthique de l'IFLA pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information, p. 1).*

Ce constat fait de ce code un guide incontournable : il veut véhiculer des principes fondamentaux qui devraient se retrouver dans les autres codes, cependant il est fortement recommandé d'adapter le code de l'IFLA au contexte, aux traditions et à la culture où l'on se trouve. Ce travail d'adaptation du code a aussi un autre but : stimuler la réflexion éthique des bibliothécaires. Il est donc fréquent de trouver des articles où ce code est mis en discussion ou soulève quelques perplexités; par exemple dans les articles « *Il codice deontologico dell'IFLA (e quello dell'AIB) : un commento al codice internazionale appena promulgato e una proposta di aggiornamento di quello italiano* » (2012) de Riccardo Ridi ou encore dans le « *Flemish Library & Archive Association VVBAD Comments on the IFLA Code of Ethics for librarians(draft)* » (VVBAD, 2012), où plusieurs remarques et suggestions sont faites à l'égard du Code IFLA.

Les principes que le code de l'IFLA veut transmettre, se retrouvent dans les intitulés : L'accès à l'information, Responsabilités envers les individus et la société, Vie privée, Intimité, Transparence, Open access et propriété intellectuelle, Neutralité, Intégrité de la personne et compétences professionnelles, Les relations entre collègues et entre employés et employeurs.

Comme cela est facilement imaginable, des codes ont été rédigés en se basant sur ce le texte proposé par l'IFLA: c'est notamment le cas de la dernière version du code déontologique suisse ou de celui d'Italie. Par exemple, le groupe de travail qui travaillait sur le code de déontologie suisse, a beaucoup réfléchi au fait d'adopter tout simplement le texte proposé par l'IFLA ou à la possibilité de l'adapter au contexte national. Finalement la deuxième option a été retenue: bien que le code suisse reprenne largement le code IFLA, il est aussi vrai qu'il a été retravaillé et modifié (Gorin 201 ?, p.8-9).

## 9.4 Code of Ethics of The American Library Association

Le dernier document est le « Code of Ethics of the American Library Association » auquel nous allons consacrer un chapitre dans la suite de ce travail. Il est par contre nécessaire de le faire figurer dans les textes de référence. Véritable précurseur des codes de déontologie du bibliothécaire - il date de 1939 et il a été revu plusieurs fois dans son histoire :

*« [...] dans sa brièveté il constitue un modèle pour les codes successifs, il exprime des principes généraux qui excluent de manière claire des références à des situations particulières ».* (Revelli 2008, p.8, notre traduction)

Pour lui accorder l'importance qu'il mérite, il est important de souligner que la plupart des codes actuellement existants datent d'après 1975, avec une diffusion abondante de ceux-ci, spécialement à partir de la seconde moitié des années nonante et les débuts des années deux mille. Il fut le premier à voir le jour et sert encore de modèle aujourd'hui.

## 10. Suisse

### 10.1 La formation en Suisse

Sur le site Orientation.ch, « *le portail suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière* », si l'on saisit une recherche avec le mot « bibliothécaire » on ne trouve pas une définition de ce mot mais on trouve un renvoi vers Spécialiste HES en information documentaire (terminologie suisse communément employée pour définir la catégorie professionnelle). Cette appellation est toujours mal comprise par le grand public car c'est un terme très vaste qui rend évidente la difficulté de trouver une définition satisfaisante recouvrant toutes les spécialisations de la profession et démontre par conséquent leur multiplicité. Sous ce nom nous retrouvons trois catégories professionnelles plus classiques : les bibliothécaires, les archivistes et les documentalistes. Dans le descriptif de la formation présenté sur le site qui s'adresse d'abord aux futurs étudiants, il nous est dit que :

*« Le ou la spécialiste HES en information documentaire mettent à disposition du public des informations pouvant se trouver sur des supports très variés (livres, périodiques, cassettes, CD-ROM, etc.). Ils doivent d'abord rechercher et acquérir les documents selon les besoins, puis les mettre en valeur afin d'en permettre une diffusion optimale. Ces médiateurs assurent le relais entre les producteurs de l'information et ses utilisateurs (lecteurs, chercheurs, fonctionnaires, etc.). »*

(Orientation.ch 2013)

En lisant cet extrait, nous constatons que l'importance de la collection est toujours considérée comme prépondérante et caractérise profondément la profession. La notion de médiation est aussi mise en valeur.

Ensuite la page du site nous présente dans les grands lignes les principales activités dont s'occupent les spécialistes ID : Recherche et acquisition des documents, Gestion documentaire (sauvegarde, classement, formation,...), Mise à disposition du public (faciliter la recherche des utilisateurs, Accueil, Mise en valeurs au travers d'expositions ou animations, etc.).

En Suisse, pour devenir spécialiste en Information Documentaire (bibliothécaire, archiviste, documentaliste), il existe plusieurs formations de niveaux différents :

La formation de base est celle d'Agent-e I+D. Cet apprentissage a une durée de 3 ans. Il s'agit d'une formation pratique dans un SID, jointe à une formation théorique dans une école professionnelle. Cette formation professionnelle délivre le Certificat fédéral de capacité d'agent-e en information documentaire. Un agent ID peut poursuivre ses études en obtenant une maturité professionnelle qui permet d'accéder aux Hautes écoles spécialisées, notamment pour obtenir le titre de spécialiste en information documentaire. Cette dernière formation a une durée de trois ans si l'étudiant a opté

pour la formation à plein temps ; s'il a choisi la formation à temps partiel, ce qui lui permet de travailler en parallèle, cela durera 4 ans. A la fin de ses études l'étudiant obtient le diplôme suivant : Bachelor en sciences HES en information documentaire. En Suisse deux écoles seulement proposent cette formation : la Haute Ecole de Gestion de Genève, descendante de l'Ecole de bibliothécaires, qui s'adresse principalement aux étudiants suisses romands, et la HHTW de Coire pour la population germanophone, avec la possibilité de suivre les cours à temps partiel à Zurich. Pendant les études à la HEG, l'étudiant doit obligatoirement effectuer un stage professionnel de la durée de deux mois et accumule ainsi un total de 180 Crédits ECTS jusqu'à la fin de ses études. Il est intéressant de noter que ceux qui possèdent de tels diplômes ont le droit et les capacités de travailler, indifféremment comme bibliothécaire, archiviste, documentaliste, bibliothécaire système, spécialiste de la veille, etc..

Ensuite, l'étudiant peut choisir de perfectionner ses études avec un Master d'une durée de deux ans, notamment le Master of science en information documentaire à la HEG de Genève. Il est autrement possible d'obtenir un Master in Archival, Library and Information Science aux universités de Berne et de Lausanne.

Il existe aussi des CAS (Certificate of Advanced Studies) en gestion de documentation et de bibliothèque offerts par les universités de Berne, Lausanne et Fribourg (dans la dernière université citée le cours ne dure que 24 jours).

Pour finir, nous ne pouvons pas oublier de mentionner les nombreuses formations continues, organisées par la Bibliothèque Information Suisse, le Groupe romand de documentation, l'Association des archivistes suisses et la CLP (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique). Il existe aussi un cours qui délivre l'attestation de «Certificat Bibliothécaire CLP» censé faire

*« (...) acquérir les connaissances et les compétences de base pour travailler dans une petite ou moyenne bibliothèque publique ou scolaire. » (CLP, 2014)*

Cette formation consiste en une formation de base, mais existe aussi d'un cours de responsable, qui s'adresse essentiellement aux auxiliaires des bibliothèques employés dans les petites bibliothèques et qui leur donne les compétences nécessaires pour bien gérer une bibliothèque.

## **10.2 Le code de déontologie suisse**

Dans un article paru en 2004 dans ARBIDO, Michel Gorin nous explique la genèse du code de déontologie suisse. La réflexion autour de la création d'un code remonte aux 1994. La BBS (Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses), devenue aujourd'hui BIS (Bibliothèque Information Suisse) élabore et finalement adopte en

1998, six mois après l'AGBD (Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire), son code de déontologie. Il est cette fois adopté à l'échelle nationale et non plus exclusivement dans le canton Genève. Ce code a été modifié tout récemment (la nouvelle version du code a été appliquée en 2013). Trois causes principales ont mené à ce travail de révision : la rapide évolution de la profession, celle de ses outils et des services offerts ainsi que la fusion de la BBS et de l'ASD (Association suisse de documentation), qui a eu comme résultat la création d'une nouvelle association professionnelle (la BIS) et le dernier point, mais pas des moindres, l'approbation du code de déontologie de l'IFLA promulgué en 2012, censé servir de source d'inspiration pour les codes nationaux. Effectivement,

*« Le nouveau document, s'appuyant largement sur l'IFLA-Code of Ethics for Librarians and other Information Workers et modifié pour tenir compte d'exigences spécifiques à la Suisse, remplace l'ancien code de déontologie existant depuis 1998. BIS est la première association nationale à s'inspirer de ce code international pour élaborer son propre texte. »* (Gorin 2013)

### **10.3 L'analyse de la formation suisse**

Pour ce qui concerne la formation suisse, nous avons décidé d'analyser le programme de formation offert par la Haute école de gestion de Genève, filière Information Documentaire (version 2013-2014). Les trois premiers semestres forment un "tronc commun", étant donné que tous les étudiants sont obligés de suivre cette formation de base. Cependant, dans la grille, nous avons décidé de ne pas faire apparaître certains cours, comme par exemple l'archivistique, car il s'agit de disciplines dont nous n'allons pas tenir compte dans ce travail. A partir du quatrième semestre jusqu'au sixième, les étudiants peuvent composer eux-mêmes leur plan de cours, soit en se créant une formation composite et originale qui mélange plusieurs compétences, soit en choisissant un option complète; cela conduit à se spécialiser dans certaines disciplines, à savoir, bibliothéconomie, archivistique, gestion de l'information, web et technologies de l'information. Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi les cours proposés dans le module de bibliothéconomie, car ils sont particulièrement conçus pour former ceux qui souhaitent spécialement travailler dans une bibliothèque.

La force de ce programme d'étude (outre le bon équilibre entre théorie et pratique), réside dans le fait que tous les étudiants, à la fin de leurs études, possèdent plusieurs connaissances dans les principaux domaines professionnels faisant partie de l'Information documentaire (gestion de l'information et des documents, maîtrise des technologies de l'information, bibliothéconomie et archivistique) et ceci grâce au tronc initial commun. Ensuite ils acquièrent des compétences beaucoup plus spécifiques car ils se concentrent sur un ou des profils plus précis. Cependant, grâce à leurs

compétences multisectorielles et polyvalentes, un diplôme de bachelor leur est délivré à la fin des études leur permettant de travailler non seulement dans le domaine où ils ont choisi de se spécialiser mais aussi dans les autres professions de l'information ; c'est le cas de l'archiviste, du bibliothécaire système, du veilleur, du knowledge manager, de l'animateur de communautés web, du records manager, du webmaster contenu, etc.

A notre avis, ce cursus fournit de bonnes connaissances des domaines principaux et il aborde les nouvelles tendances de développement professionnel, pour pouvoir garantir une formation actualisée et efficace. Dans ce programme, nous retrouvons aussi le cours obligatoire intitulé « éthique et déontologie professionnelle », qui a le mérite de rendre les étudiants attentifs à ces thématiques mais aussi de créer une sorte d'identité commune dans une école proposant une vaste ramification de spécialisations du métier souvent très différentes.

En étudiant la grille d'analyse plus en détail (voir annexe 3), nous pouvons observer qu'apparemment très peu de stéréotypes sont générés par cette formation. Effectivement nous en comptons cinq, et encore, il faut les nuancer. Il est frappant de constater que les cours des trois premiers semestres, susceptibles de véhiculer des stéréotypes éventuels, sont les cours de représentation et d'analyse documentaire ; il vient s'y ajouter le fait de trop se concentrer sur la bibliothéconomie, qui, selon le public, constitue l'essentiel de nos pratiques professionnelles quotidiennes, alors que cela n'est pas toujours le cas. Nous ne jugeons pas ces cours négativement car il est vrai que le traitement documentaire se trouve au cœur-même de la profession et c'est une pratique nécessaire, fondamentale. En conclusion donc, les stéréotypes repérés ont une valeur nulle car nous ne pouvons pas vraiment abandonner cette activité de bibliothéconomie.

Ensuite, nous pouvons remarquer que dans les cours « *Production et usage des documents destinés à la jeunesse* » et « *Littérature contemporaine dans les bibliothèques de lecture publique* », c'est-à-dire des cours qui parlent de livres et de lectures et qui peuvent être associés à l'amour des bibliothécaires pour les livres et la lecture, on pourrait associer le stéréotype qui veut que le bibliothécaire soit toujours plongé dans les livres. Encore une fois nous sommes obligés de préciser que ces cours sont donnés dans le but de comprendre les besoins de nos usagers et de les satisfaire de la manière la plus efficace possible, d'autant plus que, de nos jours encore, la plupart des bibliothécaires travaillent encore essentiellement avec les livres, ceux-ci constituant la plus grande partie des collections dans la majorité des bibliothèques. De manière générale, nous pouvons donc dire que cette formation ne

véhicule pas de stéréotypes et ceux qui apparaissent dans la grille sont facilement démontables (voir annexe 3).

#### **10.4 L'analyse du code de déontologie suisse**

Le code de déontologie suisse (Bibliothèque Information Suisse 2013) est un code qui a été mis à jour très récemment (en 2013) et qui se base sur le code de déontologie de l'IFLA, paru en 2012. A titre personnel, il nous semble être « la crème des codes » pris en considération pour ce travail même si ce constat peut être inconsciemment biaisé par le fait qu'il s'agit d'un texte avec lequel nous avons plus de familiarité car nous avons eu la possibilité de l'étudier dans les détails à l'école et nous avons déjà eu l'occasion de l'appliquer dans notre vie professionnelle. Effectivement, il s'agit d'un code très complet car nous retrouvons dans ses rubriques une sorte de compendium de valeurs caractérisant notre profession. Nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'un outil correspondant très bien aux besoins des professionnels de l'information documentaire. Mais il fait encore plus, en allant jusqu'à fournir des indications, dans le dernier alinéa par exemple, qui ont pour but d'améliorer notre statut professionnel. Implicitement nous pensons que l'amélioration du statut professionnel va de pair avec une amélioration de l'image professionnelle ; amélioration qui, par conséquent, permet de combattre les stéréotypes. En fait, le code nous énonce que pour améliorer notre image, il faut surtout s'appuyer sur le professionnalisme et le comportement éthique; il va de soi que le professionnalisme est fondé sur une formation de base de qualité et s'acquiert aussi avec des formations continues.

Pour ce qui concerne le fait d'avoir un comportement professionnel basé sur des principes éthiques, ce code devrait devenir un guide à suivre consciencieusement. Effectivement, ce document est un outil de travail très utile ; évidemment, la meilleure arme dont nous disposons est de calquer nos comportements éthiques sur les principes prônés par ce code et de nous les approprier.

En revanche, en étant pointilleux, nous signalons deux petites réticences sur des points pratiquement insignifiants. Le premier se trouve dans l'alinéa suivant : *«[ils] sont spécialement attentifs aux publics spécifiques qui nécessitent une protection particulière »* ; il pourrait être interprété comme une surveillance trop envahissante des usagers. Naturellement, il faut nuancer ce stéréotype : la protection particulière est probablement celle qui est accordée aux mineurs, ce qui est tout à fait compréhensible et justifiable. Il s'agit quand même d'un principe assez singulier car, dans les autres codes pris en considération pour ce travail, il n'apparaît point et c'est donc une spécificité propre à la Suisse.

Le deuxième stéréotype se dégage du principe suivant :



*« Gardiens de la mémoire de la société, les professionnels de l'information veillent à conserver et à préserver les collections qui leur sont confiées, en accord avec la mission propre à chaque service documentaire ».*

Notre considération pourrait paraître ridicule mais nous pensons que l'expression « *gardien de la mémoire* » rappelle un peu trop la notion du « gardien du temple ». Cependant, ce n'est que la formulation de la phrase qui peut faire venir à l'esprit ce rapprochement. Ecrite de façon différente, elle aurait pu avoir un impact plus neutre, voire, si la conservation venait à être associée avec la notion de valorisation de ces fonds patrimoniaux, une acception tout à fait positive.

Pour conclure, le code donne une impression très positive des bibliothécaires qui sont présentés comme étant professionnels et dynamiques, très soucieux des besoins de leurs usagers et conscients du contexte dans lequel ils travaillent. Effectivement, ce code n'enferme pas les professionnels sur eux-mêmes mais les incite à se tourner vers l'extérieur et touche à des thématiques comme, par exemple, la négociation avec les gouvernements et les éditeurs. Ce code tend donc à une plus grande intégration et participation du bibliothécaire dans la société où il opère (voir annexe 9).

## 11. Italie

### 11.1 La formation en Italie

En Italie existent plusieurs formations universitaires concernant la profession de bibliothécaire, ayant deux niveaux différents: corsi di laurea (premier cycle universitaire, délivrant un bachelor), et les masters. Comme il est souligné dans l'article *Formazione professionale en AIB-WEB*" (Di Benedetto, Gatti, 1998), la plupart de ces cours s'appellent « *Conservazione dei beni culturali* » ou « *Operatori dei beni culturali* ». En effet, la plupart des facultés universitaires (souvent des facultés de lettres) qui offrent des cours dédiés à la bibliothéconomie et à la science de l'information se nomment ainsi, comme s'il y avait nécessité de cacher la profession réelle sous ces intitulés. Dans les formations susdites, nous pouvons retrouver une pléthore de spécialisations différentes qui ne sont pas toujours en rapport avec la profession de bibliothécaire. L'éventail des formations qui en résulte est très vaste, et peut être par conséquent un peu chaotique.

### 11.2 La « Scuola di Specializzazione in « Beni archivistici e librari »

Dans le cadre de notre analyse, nous avons choisi de nous concentrer sur l'école de spécialisation en « *beni archivistici e librari* » (Università degli studi di Roma, Didattica-Insegnamenti 2013-2014 ; 2012-2013 ; 2011-2012). Cette école fondée en 1927 s'appelait « *Scuola speciale per bibliotecari e archivisti paleografici* », et était rattachée à l'école de perfectionnement en « *Storia medievale et moderna* », qui faisait partie de la Faculté de lettres et de philosophie de l'Université de Rome. En 1952, elle devient une faculté et change de nom pour devenir « *Scuola speciale per archivisti e bibliotecari* ». A partir de 2010, elle est rattachée à la Faculté de philosophie, lettres, sciences humanistiques et études orientales (Università degli studi di Roma, Corso di laurea magistrale in Archivistica e Biblioteconomia, anno accademico 2012-2013 brochure).

Nous avons décidé de prendre en considération l'analyse du cours délivrant un diplôme de spécialisation, censé former les cadres responsables et fournir les compétences nécessaires pour diriger des archives, des bibliothèques ou encore des centres de documentation. Ce titre d'étude est en outre nécessairement requis pour participer aux concours de bibliothécaire publiés par le « Ministero dei beni e delle attività culturali e del turismo ».

Cette école permet de poursuivre les études après avoir obtenu un master en « *Archivistica e biblioteconomia* », mais il est aussi possible d'y être admis avec

d'autres titres d'études, comme par exemple le master en « *Conservazione e restauro del patrimonio storico-artistico* », « *Scienze delle pubbliche amministrazioni* », « *Filologia e letterature dell'antichità* », etc. Il faut cependant noter que les admissions sont très sélectives : il y a un *numerus clausus* très sévère (30 élèves par année).

Le fait de choisir ce cursus de spécialisation et pas celui de master en « *Archivistica e biblioteconomia* » est vite expliqué : la formation de master contient de nombreux cours qui se rattachent beaucoup plus au domaine de l'archivistique (histoire du droit au Moyen Age, histoire de la miniature, paléographie et diplomatique, etc.) tandis que le programme du cours de spécialisation se rapproche beaucoup plus des disciplines concernant les bibliothèques, leur fonctionnement et les pratiques professionnelles propres à ce monde (catalogage, informatique pour les bibliothèques, gestion documentaire, économie et gestion des institutions culturelles, etc.).

### **11.3 Le code de déontologie italien**

Le code de déontologie du bibliothécaire est un code éthique entré en vigueur en 1997. Il s'inspire des documents fondamentaux comme le Manifeste UNESCO sur la bibliothèque publique, la Déclaration des droits de l'homme ou encore les cinq lois de la bibliothéconomie de Ranganathan (Rosa 2006, notre traduction). Les membres de l' « *Associazione Italiana Biblioteche* » sont tenus de s'y conformer. Il est subdivisé en trois parties : le premier chapitre est consacré aux devoirs envers les usagers, le deuxième concerne les devoirs envers les documents et le troisième est dédié aux devoirs du bibliothécaire envers la profession (Associazione Italiana Biblioteche 2007)

Actuellement, une proposition de révision du code déontologique est en cours de discussion. Cette adaptation est nécessaire à la suite de la publication du nouveau code de l'IFLA en 2012 (AIB-WEB, Gruppo di lavoro sulla revisione del codice deontologico, 2013). Bien que cela soit fait essentiellement par un groupe de travail, un forum de discussion destiné aux membres de l'AIB a été créé ; il veut tenir compte des commentaires et des propositions des professionnels et les implique activement dans cette refonte du code.

Pendant la rédaction de ce travail de bachelor, l'Associazione Italiana Biblioteche, s'est dotée, le 12 mai 2014, d'une nouvelle version du code de déontologie. Etant donné que, au commencement du travail d'analyse, ce nouveau code était encore à l'étude et qu'il ne s'agissait que d'une proposition, nous ne l'avons pas, au départ, pris en considération : nous avons dû forcément analyser la vieille version de celui-ci. Effectivement notre grille d'analyse concerne le code qui était en vigueur dans le laps de temps qui va du 30 octobre 2007 au 12 mai 2014. Cependant, comme le nouveau

code est formellement entré en vigueur pendant la rédaction de ce travail, nous avons dû prendre connaissance du contenu du nouveau code et l'analyser à l'aide d'une grille. Ceci nous permettra donc de faire des constats concernant l'ancien et aussi la nouvelle version, actuellement en vigueur.

#### **11.4 L'analyse de la formation italienne**

Le programme de formation italien (voir annexe 4), proposé par la Scuola di specializzazione in « *beni archivistici e librari* », s'écarte beaucoup de ceux des autres formations prises en considération pour ce travail. Dans notre grille d'analyse, nous avons d'abord dû faire un distinguo entre les cours consacrés à l'archivistique, très portés sur la conservation et le traitement des archives historiques et ceux plus spécifiques aux bibliothécaires, cités dans la grille. Il faut relever que les cours consacrés à l'archivistique offrent notamment des cours de paléographie grecque et latine, de diplomatie, d'histoire de la miniature, d'histoire du droit médiéval, etc., ce qui rapproche cette école de l'école Nationale de Chartes ayant son siège à Paris, d'où l'existence d'accords bilatéraux pour l'échange des étudiants entre ces deux écoles (ENC, s.d., Les partenaires de l'École des Chartes); plutôt qu'à des sciences de l'information nous sommes ici confrontés à des sciences auxiliaires de l'histoire.

Après avoir effectué le tri, nous pouvons remarquer que la plupart des cours sont consacrés au traitement documentaire et aux documents, bien que l'informatique et le droit soient enseignés, au détriment des miscellanées de disciplines « externes », comme la sociologie, le marketing, la gestion, la communication, etc., qui constituent d'ailleurs un pilier important dans la formation des futurs bibliothécaires. Etant donné la spécificité de cette formation, le choix des cours véhicule un stéréotype, toujours le même, à savoir une formation qui se concentre trop sur la bibliothéconomie. Ce stéréotype est naturellement à nuancer car, qu'on le veuille ou non, ce travail regroupe des tâches faisant toujours partie de notre profession et de notre quotidien. Par contre, nous pouvons remarquer une certaine timidité dans l'enseignement des nouvelles technologies ou des nouvelles tendances : ce programme de cours semble former un « bibliothécaire-archiviste » plutôt qu'un « bibliothécaire documentaliste ». Le bibliothécaire-archiviste, comme nous l'avons vu précédemment dans ce travail, est effectivement perçu de façon plus négative car le papier est imprégné de clichés négatifs (poussière, paperasse, vieux documents inutiles et incompréhensibles par un public non averti). Cela dit, il est quand même intéressant de voir dans quelles directions se développent les formations pour bibliothécaires dans le monde, d'où le fait qu'il n'existe pas un modèle dominant et universel de formation mais un florilège de celles-ci.

## 11.5 L'analyse du code italien

Selon notre analyse (voir annexes 10 et 11), le code de déontologie du bibliothécaire italien véhiculerait un certain nombre de stéréotypes à considérer cependant avec prudence. Effectivement, comme il est possible de le voir dans la grille d'analyse, il y a une situation paradoxale : dans certains principes, nous avons relevé des stéréotypes qui, simultanément, en démontent d'autres. Avant de commencer avec les commentaires, il est nécessaire d'expliquer notre manière de procéder : les stéréotypes véhiculés sont certainement à nuancer, quelquefois ils semblent même forcés, très exagérés. Effectivement, nous avons aimé faire « l'avocat du diable » et nous avons comme but d'être pointilleux sur les détails. Naturellement, il faut prendre ces stéréotypes avec beaucoup de prudence mais nous pensons que certaines ambiguïtés dans les formulations du code peuvent être interprétées de façon trompeuse. Or, les stéréotypes recensés sont les suivants: en ce qui concerne le premier, nous pensons que cette affirmation, énoncée dans le premier principe « *[...] without any restriction that is not explicitly and previously stated in laws or regulation* », amène le premier stéréotype parce que ledit principe transmet l'idée qu'il y a un excès de réglementations très strictes ; de plus, cette phrase donne l'impression que le code de déontologie est subordonné aux chartes et aux règlements des bibliothèques mais aussi à des lois. Alors que, dans le même alinéa, il est question de garantir l'accès à l'information : n'est-ce pas un contresens de garantir l'accès à l'information mais dans la ligne suivante soumettre cette accessibilité aux lois et aux règles existantes ? Toutefois, dans la nouvelle version du code, l'énoncé qui veut que les bibliothécaires soient soumis à des restrictions dues aux règlements et aux lois, n'est plus présent. Effectivement, il est mis en avant l'accès aux documents de la part des usagers sans aucune restriction.

Ensuite, dans le cas du principe, « *The librarian undertakes to promote the enhancement and preservation of documents and information* » bien qu'il s'agisse d'un principe positif, démontant certains stéréotypes, la notion de préservation du patrimoine documentaire (ici dans le sens de conservation de l'information) peut être en même temps interprétée comme un défaut (gardien du temple et excès de règles conçues pour protéger et conserver les documents). Bien évidemment il faut prendre cela avec beaucoup de prudence et il est nécessaire de nuancer le stéréotype car la conservation et la pérennisation de l'information pour la postérité reste un service et une activité fondamentale dans notre profession.

Dans le nouveau code, nous pouvons retrouver ce même alinéa, cependant, cette fois-ci, l'ajout de notions telles que l'accessibilité, la diffusion, le développement de la connaissance et la valorisation donnent au principe une acception positive : le

bibliothécaire n'est plus le gardien du temple qui conserve l'héritage documentaire, la mémoire de la société pour le seul goût de le faire, mais il conserve et valorise les documents, en les préservant et en les rendant accessibles aux usagers.

Enfin, c'est dans l'avant-dernier point que nous avons repéré deux stéréotypes (règne de l'ordre, maniaquerie de l'ordre) qui ressortent de la phrase suivante : « [...] *through the rational organisation of documents [...]*. » Pour que les documents et l'information soient exploitables et accessibles il faut que ceux-ci soient organisés rationnellement et donc ordonnés. Les stéréotypes sous-jacents dans ce principe sont toutefois à nuancer : cet ordre rationnel des ressources est fondamental pour le bon fonctionnement de la bibliothèque et il est complètement inutile, voire contreproductif, que les bibliothécaires n'aient que les capacités d'exploiter les ressources (les localiser, les rechercher, etc.) sans par contre les mettre à disposition des usagers. C'est donc pour cela que dans l'alinéa est dit (de manière sous-entendue mais lisible entre les lignes) que le bibliothécaire s'engage à garantir la transmission de la connaissance avec professionnalisme en se mettant à disposition des usagers.

Encore une fois, dans le nouveau code, on trouve une modification de cet alinéa. Les notions d'organisation et de gestion rationnelle des documents sont toujours présentes mais elles sont les moyens pour atteindre à l'objectif de la transmission et de la connaissance.

Il nous semblait aussi intéressant de faire un parallèle entre le nouveau code et le code de déontologie suisse. Si en Suisse les bibliothécaires : « *sont spécialement attentifs aux publics spécifiques qui nécessitent une protection particulière* », le nouveau code du bibliothécaire italien, se distancie de cela en disant que, « ne relève pas des bibliothécaires, à la différence d'autres personnes (comme par exemple les parents, les enseignants, les chercheurs, les critiques ou les libraires), de contrôler ou de limiter - à moins qu'il existe des lois contraignantes, - l'accès aux documents pour des mineurs et il ne peuvent pas exprimer des évaluations positives ou négatives sur les documents demandés, utilisés ou qui sont à disposition du public. Les bibliothécaires peuvent fournir des renseignements et des conseils sur les outils de travail et les méthodes pour effectuer une recherche efficace ou sélectionner et évaluer les documents et les informations, mais ils doivent s'abstenir de fournir des consultations dans des domaines professionnels qui ne leur sont pas propres.» (notre traduction). Il est légitime de se demander si la fonction de médiateur entre le document et l'utilisateur peut encore être associée au travail des bibliothécaires après la lecture de cet alinéa. Apparemment, il nous semble comprendre que le bibliothécaire ne peut plus apporter des jugements de valeur sur le contenu des œuvres qui sont mises à disposition du public, alors que souvent l'utilisateur s'adresse à lui pour demander des renseignements

et des opinions par rapport aux livres, par exemple sur les nouveaux romans parus. Selon cet alinéa le bibliothécaire reste donc un médiateur mais qui a exclusivement a fonction d'intermédiaire « technique » ; ce qui exclut a priori la dimension humaine entre le document et l'utilisateur. Nous comprenons que cet alinéa veuille éviter de voir surgir des bibliothécaires-censeurs ou des bibliothécaires-militants pour un courant idéologique, un parti, une croyance religieuse, mais il est peut-être trop contraignant. Effectivement, il se peut que cet alinéa ait été écrit dans le souci d'éviter le manque de respect du principe de neutralité, une des valeurs qui caractérise la profession de bibliothécaire. Toutefois, ce faisant, ne risquons-nous pas de confirmer le stéréotype voulant qu'il y ait un manque de dimension humaine dans le rapport usager-bibliothèque-bibliothécaire ? Si nos contacts avec les usagers doivent rester exclusivement de type « technique », et « aseptisé », courons-nous le risque, peut-être, de renforcer cette perception de froideur et de manque de convivialité ?

Si la bibliothèque doit aussi être ou devenir un lieu d'échange et de débats, comme le montrent les dernières tendances dans notre domaine professionnel, quel rôle devraient jouer les bibliothécaires dans l'échange et le débat ? Celui de spectateurs silencieux ? D'arbitres-médiateurs qui calment les esprits lorsque le débat devient trop houleux ? Ou au contraire, doivent-ils stimuler les discussions en apportant aussi leur point de vue personnel ? Nous croyons qu'il faut trouver le juste équilibre entre un extrême et l'autre.

En revanche, nous trouvons aussi, dans cette nouvelle version du code, beaucoup de points de comparaison avec celui de la Suisse. En effet, puisque les deux se basent sur celui publié par l'IFLA en 2012, il est normal de constater un certain air de familiarité. Nous y retrouvons donc, notamment, l'équilibre entre l'accès à l'information et la protection des droits d'auteurs, la lutte contre le plagiat, l'autonomisation de l'utilisateur et le développement de son sens critique ; nous y lisons encore le professionnalisme et les compétences professionnelles des bibliothécaires, qui doivent constamment être mises à jour.

En conclusion, s'il est vrai que l'ancien code était déjà indéniablement un code véhiculant beaucoup de principes positifs, il nous a laissé parfois un peu perplexe quant à certains points et peut soulever des objections. Cependant, les stéréotypes qui à notre avis se dégageaient de l'ancien code, ne se retrouvent plus dans le nouveau texte, suite à la refonte de celui-ci en se basant sur le code de déontologie de l'IFLA. Il y a eu un saut qualitatif énorme entre les deux versions et, au risque d'énoncer une banalité, il est sûrement plus adapté aux nécessités des bibliothécaires de 2014. Nous ne voulons pas dire qu'il s'agit du code parfait, car il y a certains points qui sont, à

notre avis, discutables ou peu clairs, mais il est indéniablement un code de déontologie qui pourrait servir de modèle.

## 12. France

### 12.1 La formation en France

Après l'obtention du baccalauréat, les futurs bibliothécaires français peuvent opter pour un D.U.T (Diplôme universitaire de technologie), option « métier du livre », c'est-à-dire une formation universitaire professionnalisée ayant une durée de deux ans. Les DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) options « *Métiers des bibliothèques et de la documentation* » sont comparables à la formation D.U.T. Ces deux parcours d'étude ont comme but principal de faciliter l'accès professionnel ou encore de préparer les étudiants à la poursuite d'études ayant un niveau universitaire.

En outre, des titres de master sont délivrés par l'ENSSIB (l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques). De nombreux autres cours de master en métiers de la bibliothèque sont aussi offerts dans d'autres établissements universitaires. Il est de plus intéressant de noter que le recrutement sur concours est contraignant lorsque les futurs professionnels souhaitent travailler pour l'Etat. Pour pouvoir participer à ces concours, il est nécessaire de posséder, au minimum, un titre de bachelor (Foulet, 2013).

### 12.2 L'ENSSIB et la « formation de bibliothécaire »

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques est l'école de référence française pour ce qui concerne la formation des futurs bibliothécaires. Elle offre différents types de formations, comme le diplôme de conservateur de bibliothèques, ou de « *formations de bibliothécaire* » mais aussi cinq cours de masters pour les étudiants ayant déjà un titre de bachelor en « *Science de l'information et des bibliothèques* », d'une durée de deux ans. Les masters se déclinent ainsi :

- « *Master du document numérique* » : la première année, commune à tous ceux qui choisissent ce master, est destinée aux Sciences de l'information. A partir de la deuxième année le master se ramifie en trois options différentes à choix, à savoir : « *information scientifique et technique* », « *les archives numériques* », « *la publication numérique* ».
- Master en « *Politique des bibliothèques et de la documentation* »
- Master en « *Cultures de l'image et de l'écrit* »



### 12.2.1 La « formation de bibliothécaire »

*« La formation s'adresse aux lauréats du concours de bibliothécaire d'État. Ces derniers sont affectés à l'Enssib durant le temps de leur formation mais connaissent leur établissement d'affectation dès l'été précédent. A l'issue de leur formation, les bibliothécaires rejoignent des postes de fonctionnaires d'État ou de fonctionnaires de la Ville de Paris. »* (ENSSIB, formation de bibliothécaire, 200 ?)

Dans le cadre de notre étude, nous avons décidé d'analyser la formation de bibliothécaire et non pas le plan du cours d'une des options de masters, pourquoi ? Comme premier critère de sélection, nous voulions analyser des programmes d'étude généraux, qui ne soient pas seulement focalisés sur des disciplines spécifiques, comme c'est le cas de ces masters. En choisissant la formation de bibliothécaire nous pouvons effectuer notre recherche sur une sélection de cours plus large. En outre, il nous semblait intéressant de comprendre quelles sont les disciplines jugées fondamentales pour effectuer le travail avec discernement. Effectivement, cette formation a une durée très brève (six mois) et pour une question de temps, les cours sont inévitablement très denses et, nous semble-t-il, davantage représentatifs des savoirs et des compétences fondamentaux censés composer notre profession. De plus, comme nous l'avons plusieurs fois répété, la profession de bibliothécaire est très variée : ce cours est censé donner des savoirs pour des bibliothécaires qui iront travailler dans la gestion *« [...] des services. Les bibliothécaires se voient confier la responsabilité de petites bibliothèques, d'un service au public ou d'un secteur documentaire. »* (ENSSIB, formation des bibliothécaires, 200 ?)

Nous pensons aussi que pour combattre des stéréotypes il faut d'abord les éradiquer dans la représentation de base ; il vaut mieux s'occuper de l'image quotidienne et familière que les publics peuvent se faire en fréquentant les petites bibliothèques de proximité que de considérer seulement celle des bibliothèques plus prestigieuses et « avant-gardistes ». Il est donc important de focaliser notre analyse aussi sur les bibliothécaires, « de base » et non de se concentrer seulement sur les cadres dirigeants issus d'un cours de master ou sur les bibliothécaires ayant une spécialisation très pointue.

### 12.3 Le code de déontologie français

Le code de déontologie du bibliothécaire a été adopté en 2003 par l'ABF.

*« Ce code [...] concerne tous les types de bibliothèques [...]. Il s'adresse à tous les métiers des bibliothèques, quels que soient les spécificités, les statuts ou la place dans la hiérarchie. Il est destiné à inspirer les bibliothécaires dans leur action quotidienne aussi bien que dans leur action permanente. Il établit les devoirs du bibliothécaire en particulier dans le respect absolu de l'utilisateur dont découle toute démarche et affirme son exigence de reconnaissance de la*

*responsabilité professionnelle, notamment vis-à-vis des élus. Il a l'ambition d'être un texte fédérateur pour notre communauté professionnelle. »(Briand, Cours 2004)*

Bien que les 27 codes disponibles à l'époque sur le site du Faife (Committee on Freedom of Access to Information and Freedom of Expression) aient été analysés, ceux qui ont vraiment inspiré ce code ont été ceux « (...) des *Etats-Unis, de Lituanie, de Suisse et d'Italie.* » (Briand, Cours 2004)

## **12.4 L'analyse de la formation française**

La formation des bibliothécaires proposée par l'Enssib (voir annexe 5) est une formation post-concours (destinée aux lauréats du concours de bibliothécaire d'état).

*« Les enseignements visent l'acquisition de compétences professionnelles et managériales applicables à l'ensemble des situations que peuvent rencontrer les futurs bibliothécaires au cours de leur carrière. Il ne s'agit pas d'une formation répondant spécifiquement aux postes d'affectation des lauréats. »*

(Enssib formation de bibliothécaire, 200 ?)

Comme la durée de la formation n'est que de six mois, les cours proposés ont comme but de transmettre les fondements de la profession, avec un bloc commun de cours obligatoires mais aussi en permettant aux futurs professionnels de choisir des options de spécialisation. Celles qui apparaissent dans notre grille sont celles qui sont exposées dans la page web présentant la formation. Cependant la liste des options peut varier selon les besoins des étudiants.

Une fois de plus nous sommes contraints de nuancer les stéréotypes repérés : bien que l'image transmise par un cours sur l'indexation puisse être celle du maniaque de l'ordre, il est indéniable que ce principe concerne une tâche que les bibliothécaires sont tenus d'effectuer. En outre, un cours portant sur la littérature jeunesse ne peut pas être associé à un stéréotype car il est donné pour répondre prioritairement aux besoins des usagers (dans ce cas les jeunes) et non pour le plaisir du bibliothécaire.

Pour ce qui concerne l'enseignement de la déontologie professionnelle, nous ne savons pas s'il existe des cours qui lui sont entièrement consacrés mais nous imaginons que le cours « *connaître et comprendre son environnement* », comporte une présentation du code de déontologie dans son programme.

En conclusion, nous trouvons qu'il s'agit d'une formation qui, nonobstant sa brièveté, semble être dynamique et correspondre à l'actualité car elle présente des cours concernant les nouvelles tendances de la profession.

## **12.5 L'analyse du code français**

La particularité de ce code (voir annexe 11) réside dans la manière dont les rubriques sont rédigées : effectivement, elles sont très concises et bien définies. Une attention

particulière est accordé à la tutelle, et c'est effectivement une spécificité du code français ; on insiste aussi sur le développement personnel en arrivant à expliciter que les bibliothécaires sont tenus de visiter des bibliothèques (même à l'étranger) ou encore de participer à des congrès nationaux et internationaux. La création d'un réseau professionnel et son entretien occupent une place importante dans ce code comme les droits des usagers et l'importance de la neutralité des bibliothécaires. Nous n'avons repéré aucun stéréotype dans ce code. Probablement, l'extrême concision de ses rubriques fait qu'il y a moins d'ambiguïtés dans la formulation des principes, ce qui évite les quiproquos. En conclusion, ce code est très bien fait, même si nous nous interrogeons sur la nécessité d'entrer dans certains détails, comme le fait de participer aux conférences ou de visiter des bibliothèques ; ces interrogations ne sont que des considérations personnelles de peu d'importance.

## 13. Canada

### 13.1 La formation au Canada

La formation canadienne se calque sur la structure politique du pays, qui se subdivise en provinces. Chaque province possède donc une école pour préparer les futurs bibliothécaires. Autrefois, ces formations avaient une durée d'un an et faisaient partie du programme de baccalauréat. C'est seulement à partir de 1968 que les programmes de baccalauréat sont abandonnés en faveur d'une formation de deux ans délivrant une maîtrise, au niveau du deuxième cycle universitaire (Gardner, 1985). Pour notre étude nous analyserons les programmes de l'école de l'EBSI, principalement pour une question linguistique mais aussi pour la renommée que cette école possède dans le monde des sciences de l'information francophone.

#### 13.1 L'EBSI

L'école de bibliothécaires est créée à Montréal en 1937, pour combler un vide dans l'offre de formation canadienne, qui ne proposait pas à l'époque des formations en langue française. Jusqu'en 1961,

*« L'École de bibliothécaires bénéficia d'un certain rattachement à l'Université de Montréal, laquelle permettait que son nom paraisse sur les diplômes, sans offrir toutefois de support financier ou autre. »*  
(Gardner 1985)

Effectivement, c'est seulement à partir de 1961 que l'Université de Montréal accepta d'intégrer officiellement l'École de bibliothécaires qui fut rebaptisée École de bibliothéconomie (Gardner 1985).

Aujourd'hui, l'école s'appelle École de bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI) et elle est rattachée à la Faculté des arts et des sciences. Deux formations, niveau premier cycle (bachelor), délivrent, soit un certificat en archivistique, soit un certificat en gestion de l'information numérique. Au niveau master, les étudiants peuvent choisir entre une Maîtrise en sciences de l'information (formation comprenant un stage obligatoire mais pas de rédaction de mémoire) et une Maîtrise en sciences de l'information – recherche qui, en revanche, comprend la rédaction d'un mémoire mais pas de stage. Les étudiants peuvent choisir leur programme d'étude bien qu'il y ait un tronc commun obligatoire de six cours. Ensuite, ils peuvent construire eux-mêmes le programme d'étude souhaité ou bien choisir entre différents parcours, à savoir : Architecture de l'Information, Archivistique, Bibliothèques Publiques, Bibliothèques Scolaires, Bibliothèques Spécialisées/Recherche et Diffusion de l'Information, Bibliothèques Universitaires, Gestion d'un Service d'Information, Gestion Stratégique de l'Information, Traitement Documentaire.

Il est intéressant de noter que les conditions d'admission sont assez larges : il faut posséder un baccalauréat (durée des études de trois ans), quelle que soit la discipline universitaire choisie pour le bachelor. L'école met en valeur le fait que les étudiants ont une double compétence (bachelor dans un domaine donné et master en science de l'information). Entre les deux il y a aussi la possibilité de faire un doctorat en recherche d'information.

### **13.1.1 EBSI – maîtrise en sciences de l'information**

Pour notre analyse, nous avons décidé d'étudier le programme d'étude de Maîtrise en sciences de l'information. Pour mieux cerner l'étude, nous avons pris en considération les cours conseillés dans les modules d'études suivants : le bloc obligatoire plus le parcours bibliothèques publiques, le bloc obligatoire plus le parcours bibliothèques scolaires, le bloc obligatoire plus le parcours bibliothèques spécialisées/recherche et diffusion de l'information ainsi que bibliothèques universitaires. Pour ce qui concerne le module « traitement documentaire » nous avons juste pris en considération les cours figurant sous le bloc « perspective bibliothéconomie », à savoir : documents visuels et sonores, outils linguistiques et gestion documentaire, description des documents.

Nous avons fait ces choix car nous analysons la profession de bibliothécaire, donc nous pouvons laisser de côté l'archivistique ou d'autres disciplines qui font partie du monde des sciences de l'information mais qui concernent moins l'univers des bibliothèques.

### **13.2 Le code de déontologie Canadien**

Le code d'éthique canadien, très concis il faut le dire, a été approuvé en 1976, pendant le meeting annuel de la CLA (Canadian Library Association). Il existe cependant plusieurs codes de conduite comme celui de Bibliothèque et archives Canada ou le code de déontologie des employés de la BANQ ou encore le code de déontologie de la CPBQ (Corporation professionnelle des bibliothécaires professionnels du Québec) qui sont beaucoup plus denses et développés. Nous avons en tout cas décidé d'analyser le bref code d'éthique de la CLA car il est employé au niveau national et figure aussi sur la page du site de l'IFLA qui énumère les codes déontologiques par pays.

### **13.3 L'analyse de la formation canadienne**

Le programme d'étude (voir annexe 6) qui délivre une Maîtrise en sciences de l'information se compose d'une formation obligatoire de base pour tous les étudiants, qui se base sur six cours. Les étudiants peuvent choisir des parcours d'étude préparés par l'école ou peuvent les personnaliser selon leurs besoins. Dans la grille d'analyse nous avons sélectionné, en plus des six cours contenus dans le bloc obligatoire, tous

les cours qui peuvent servir à former un bibliothécaire. Pour ce faire nous avons extrait ceux qui relèvent des parcours suivants: bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires, bibliothèques spécialisées/recherche et diffusion de l'information, bibliothèques universitaires et pour finir une partie des cours présentés dans le parcours traitement documentaire (à savoir dans la rubrique perspective bibliothéconomique : documents visuels et sonores, outils linguistiques et gestion documentaire, description des documents).

Comme nous avons pu le remarquer, les cours couvrent une large étendue de domaines et de spécialisations différentes. Le programme formatif est donc tout à fait adapté aux défis que le futur présentera aux bibliothécaires en leur donnant des compétences actuelles et variées.

Une fois encore nous devons admettre que les stéréotypes repérés sont toujours liés aux disciplines traditionnellement associées au travail du bibliothécaire : catalogage, indexation, etc., d'où le fait de devoir nuancer ces clichés : ce sont des tâches toujours effectuées par les bibliothécaires et surtout indispensables. Pour ce qui concerne la gestion des documents visuels et sonores, il peut y avoir des ambiguïtés par rapport à la difficulté de savoir distinguer les différentes professions de l'information car leur gestion peut être assurée par des bibliothécaires mais elle pourrait tout aussi bien relever des devoirs des archivistes.

### **13.4 L'analyse du code canadien**

Le code de déontologie canadien (voir annexe 12) est très succinct, cependant on peut quand même faire certaines observations : selon notre analyse, aucun stéréotype ne se dégage de ce code ; au contraire, il en démonte de nombreux. Il est souligné plusieurs fois l'importance du rôle des bibliothécaires dans la circulation de l'information de manière démocratique. Le code indique aussi que les bibliothécaires sont censés fournir les meilleurs services possibles à leur public, qui doit être aussi dûment assisté, ce qui signifie que les bibliothécaires doivent être de véritables professionnels et maîtriser leur travail : cela démonte toute la panoplie de stéréotypes liés à la qualité de la formation et des services. La bibliothèque devient alors un lieu convivial et dynamique où la dimension humaine a sa place.

Comme énoncé au début du document, les bibliothécaires doivent respecter les principes et même les intégrer dans leurs activités, tant au niveau personnel qu'au niveau associatif. Le respect du code garantit donc la transmission d'une image positive de leur travail. Il est aussi étonnant de constater que, même s'il date des années 70, ce code anticipe déjà certains thèmes qui se retrouvent aujourd'hui dans les codes les plus récents. Nous supposons que les professionnels canadiens

jouissent d'une opinion publique favorable et d'une image positive de la profession, tout en n'ayant trouvé aucune information certifiée à ce sujet. Cela serait-il dû au fait d'avoir introduit un code de déontologie très tôt ou à la qualité des formations ou encore à la qualité des services, souvent novateurs, que les canadiens arrivent à proposer à leurs usagers ?

## 14. Belgique

### 14.1 La formation en Belgique

Dans cette étude, nous avons été contraints, pour une simple question de compréhension linguistique, de nous concentrer sur les formations proposées en langue française, ce qui réduit notre éventail de choix à la Wallonie et à la région de Bruxelles. L'aire géographique prise en considération présente trois écoles de plein exercice (cours du jour) et trois écoles de promotion sociale (cours du soir) (Fédération Wallonie-Bruxelles S.d). Pour ce qui nous concerne, nous avons choisi le Baccalauréat en Bibliothéconomie et Documentation de la Haute école de Namur–Liège-Luxembourg (l'HENALLUX). Les premières considérations que nous pouvons faire sont les suivantes : parmi les pays pris en considération dans l'étude, les formations belges sont en apparence, les plus similaires à celle offerte par la Haute école de gestion qui, nous le rappelons, nous sert de référence dans les analyses. Ces ressemblances se retrouvent tantôt dans la durée des études (bac+3), tantôt dans le nom des écoles : Il s'agit de Hautes écoles. Par contre, faire un distinguo est de rigueur ; comme nous le verrons par la suite, la formation, bien que semblable, est très axée sur la profession de bibliothécaire et de documentaliste, au détriment de l'archivistique qui n'est point prise en considération. En outre, la formation n'est pas modulable comme celle de la HEG, les étudiants suivent tous le même parcours d'étude. Après l'obtention du bachelor, les étudiants peuvent poursuivre leurs études avec des cours de master, notamment avec celui en Sciences du livre et des bibliothèques ou en communication.

### 13.2 Le code de déontologie belge

Selon François Renaville (2011), en Belgique, un code de déontologie pour les bibliothécaires serait à l'étude depuis les années nonante mais rien ne semble avoir été concrétisé. Par contre, depuis 2008, la VVBAD (Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief en Documentatie), c'est-à-dire l'association professionnelle flamande, s'est dotée d'un code de déontologie, le « *Professional code for information professionals in Libraries and documentation centers* » tandis qu'au niveau national et wallon, aucun code ne semble exister ou être en cours de réalisation. Est-ce un reflet de la situation parfois assez problématique qui oppose les deux communautés linguistiques ?

Cependant, François Renaville (2011), dans son article paru dans le blog Info&éthique , intitulé: « *Y-a-t-il une ligne rouge ?* » nous dit que les Belges semblent quand-même s'intéresser et être conscients de l'importance de la déontologie ; effectivement, dès 2011, la sensibilisation à la déontologie fait partie du programme de



trois Hautes écoles (bac + 3) formant les futurs bibliothécaires : la Haute Ecole de la Province de Liège, celle de Namur-Liège-Luxembourg et la Haute Ecole Paul-Henri Spaak (à Bruxelles) (Renaville, 2011). En outre, la Commission « bibliothèques » du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française (CIUF), a présenté en 2010 une proposition de traduction du code flamand, ce qui a aussi donné l'opportunité de débattre autour du sujet (CIUF, Rapport Annuel 2010).

### **14.3 L'analyse de la formation belge**

Le programme de formation proposé par la Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg (voir annexe 7) se développe sur trois ans et a une durée comparable à celui offert par la HEG. La différence entre la formation suisse et cette formation est due au fait que la Belgique en propose une spécifiquement conçue pour les bibliothécaires et les documentalistes, alors que d'autres professions apparentées ne sont pas prises en compte, comme les archivistes et les bibliothécaires systèmes. En outre, le parcours d'étude n'est pas modulable comme celui de la HEG, les étudiants suivent tous le même programme de formation.

Ce programme semble donner un panorama très ample des notions nécessaires aux futurs bibliothécaires. Cette école semble en outre proposer des cours qui ne sont pas dispensés dans les autres écoles prises en considération par notre étude ; nous avons été surpris par l'importance qui est accordée aux cours de culture générale (cours de littérature, de chimie, d'astronomie même), ce qui évoque la corrélation qu'on faisait autrefois entre le bibliothécaire et l'érudit, possesseur de vastes connaissances dans tous les domaines du savoir. En définitive ce n'est pas négatif, car il est important pour les bibliothécaires de posséder, aujourd'hui aussi, de bonnes connaissances générales.

La place éminente qui est aussi accordée à l'éthique nous a un peu surpris : l'école semble être consciente de son importance et, outre un cours de déontologie, cette étude est aussi abordée dans d'autres cours, comme « *Législation des bibliothèques publiques et institutions de la Communauté française* » et « *Etude documentaire en droit* », par le biais de réflexions critiques autour de la profession et de la législation en vigueur notamment, alors que, comme nous l'avons déjà indiqué, il n'existe pas encore de code de déontologie du bibliothécaire adopté officiellement dans la partie francophone de la Belgique.

L'importance donnée à l'apprentissage des langues étrangères (l'anglais, idiome de la recherche et de la communication internationale et le flamand, langue nationale) est aussi une caractéristique souvent absente dans les autres programmes de formation et

trouve toute sa cohérence dans un pays caractérisé par le multilinguisme ; cela amène l'interrogation sur l'opportunité de cours de langues en Suisse.

Comme dans les autres formations, les stéréotypes risquant d'être véhiculés par ce programme de formation sont toujours les mêmes, à savoir : la formation se concentre trop sur la bibliothéconomie et l'amour du bibliothécaire pour le livre et la lecture. C'est cependant inévitable car tous les cours en lien avec la gestion documentaire et les collections peuvent être accusés d'être porteur de ce stéréotype alors que nous savons très bien que ces compétences sont nécessaires dans la profession. Il serait vraiment injuste de dire qu'un tel programme peut véhiculer l'image du bibliothécaire comme celle d'une personne exclusivement occupée aux tâches de catalogages et d'indexation, en somme de gestion documentaire.

Le même discours peut être appliqué aux matières d'enseignement portant sur les livres et la littérature : elles ne sont pas dispensées uniquement parce que, comme tout le monde croit, les bibliothécaires aiment lire, mais surtout parce que les bibliothécaires sont censés travailler avec ces supports.

#### **14.4 L'analyse du code belge**

Le code de déontologie belge (voir annexe 13), plus précisément celui en vigueur dans les Flandres, est un code très moderne et donc très intéressant car il inclut en soi certaines notions absentes de la plupart des codes, spécialement les plus anciens. Naturellement, il contient aussi toute une série de valeurs et de principes qui se retrouvent dans la plupart des autres codes nationaux. En revanche, il s'en distingue par certaines spécificités, notamment la mise en valeur des compétences managériales (marketing, services sur mesure, promotion des services par le biais de canaux virtuels), la formation des usagers, la création de collaborations et de réseaux. Ces derniers sont créés avec des experts externes quand les spécialistes de l'information sont confrontés à des questions spécifiques qui dépassent leurs compétences et savoirs. Dans les spécificités on peut encore relever la promotion de ce code auprès de l'autorité de tutelle ou de la direction de l'institution, censée prendre connaissance de ce texte et le respecter. Ce document prône donc une image du bibliothécaire dynamique, multitâche et orienté vers l'extérieur, conscient de ses compétences et de ses qualités. L'image véhiculée est donc fortement positive.

Après avoir loué les indéniables qualités de ce code déontologique, nous pouvons lui adresser une critique, semblable à celle déjà faite pour le code de déontologie suisse. C'est la notion qui apparaît dans la dernière rubrique du code et qui parle notamment de la préservation de l'héritage culturel pour les générations futures ; c'est remarquable mais cela pourrait rappeler le stéréotype du « gardien du temple » aux

usagers qui la lisent. Nous admettons, bien sûr, que le stéréotype repéré est à la limite de l'in vraisemblable, d'autant plus que la tournure de phrase utilisée dans ce code nous semble beaucoup moins ambiguë que celle employée dans le code suisse, puisqu'elle ne fait pas mention de la notion du « gardien de la mémoire ».

## 15. Etats-Unis

### 15.1 La formation aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, la majorité des offres d'emploi demandent un master en « Library and information science (LIS) ». Ces programmes de formation, sont pour la plupart accrédités par l'ALA, qui accorde, sur la base de certains critères, les « *finals core competences statement* », un label de qualité (Schwartz, 2013). Nous avons pu voir sur le site de l'ALA qu'actuellement, 63 cours de master sont accrédités par cette association, et à quelques exceptions près (Porto Rico et Canada, comme par exemple celle de l'EBSI), ces formations sont données aux Etats-Unis. C'est intéressant de remarquer que cette association professionnelle a un rôle d'importance capitale dans la vie des bibliothécaires américains car c'est elle qui décrète quelles sont les formations de qualité. Nous n'avons pas trouvé des situations similaires ailleurs et nous osons dire qu'il serait impensable de voir quelque chose de semblable en Europe.

Pour notre analyse, nous avons pris en considération la formation de master (MSI) offerte par la « *School of information* » de l'Université du Michigan. Cette formation, à plein temps, dure deux ans (voire 3 ou 4 si à temps partiel). Les étudiants suivent d'abord des cours obligatoires (foundations), des cours de Management distribution (compétences managériales) et en Research methods distribution requirement (collecte et analyse de l'information) ; ensuite, ils choisissent entre une ou deux spécialisations comme Archive and Record Management, School Library Media, etc. Nous avons choisi le master en Library and Information Sciences car c'est le cours de master qui prépare à la profession de bibliothécaire.

### 14.2 Le code de déontologie Etats-unien

Ce chapitre se base essentiellement sur la page Web de l'ALA (« History of the ALA Code of Ethics »). Le code d'éthique américain, élaboré par l'American Library Association (ALA), a été adopté officiellement une première fois en 1939. C'est étonnant de voir que, parmi les codes des bibliothécaires, c'est le plus ancien : il suffit de penser que la plupart des autres codes ont été promulgués après 1975, avec un essor particulier du phénomène à partir de la fin des années nonante. Nous rendons donc à César ce qui appartient à César en disant qu'il s'agit d'un code pionnier, véritable précurseur parmi les codes des bibliothécaires (American library Association, History of the ALA Code of Ethics).

Nonobstant le fait que ce code soit assez ancien, il a été mis à jour et revu plusieurs fois au cours de son histoire : en 1985, ensuite en 1995 et tout récemment en 2008. Malgré les nombreuses modifications subies, il est resté fidèle à lui-même. Effectivement, ce document a toujours gardé une certaine cohérence interne car les valeurs qu'il promeut restent finalement immuables. En effet, ces révisions constantes reflètent les changements sociaux, technologiques, économiques, professionnels et autres. Ces mises à jour évitent au code de rester lettre morte, complètement dépassé par les circonstances et l'environnement du moment.

Cet intérêt porté par l'ALA aux codes de déontologie a toujours caractérisé l'histoire de cette association professionnelle depuis sa fondation ; effectivement, comme le fait remarquer John Moorman, c'est depuis 1903 que l'ALA commence à travailler autour de la question du code d'éthique (Moorman 1995).

Déjà avec la révision du code de 1995, il est intéressant de noter que, pendant la période de rédaction du document, le comité travaillant à sa révision a reçu constamment des commentaires ou des remarques, et cela bien avant l'apparition des SMS ou des réseaux sociaux. Est-ce le signe que les bibliothécaires des Etats-Unis se sont mieux appropriés ou plutôt ont mieux intégré cet outil de travail que leurs collègues européens ? Une chose est certaine, le comité semble avoir encouragé la discussion et la divulgation du code, ce qui signifie, par conséquent, une implication plus importante des professionnels. Effectivement :

*« When the 1995 code was presented to Council, COPE [Committee on Professional Ethics] expressed the opinion that the most effective way to make the code a meaningful part of the library profession would be for it to be discussed and considered for adoption by local and state libraries. »*

(ALA, History of the ALA code of Ethics)

La dernière version, celle que nous avons utilisée pour notre analyse, a été promulguée en 2008. Malgré le fait que ce document ait 75 ans, l'ALA continue à le promouvoir activement, à travers des publications et des programmes éducatifs qui s'adressent aux bibliothécaires et qui concernent essentiellement l'importance d'intégrer cet outil de travail et de s'appuyer dessus dans la pratique professionnelle quotidienne.

### **15.3 L'analyse de la formation aux Etats-Unis**

La formation proposée par la School of Information de l'Université du Michigan (voir annexe 8) fixe une ligne guide. Sur cette base, les étudiants peuvent choisir en fonction de leurs intérêts les cours à suivre (à la carte). Pendant les deux ans d'enseignement, les étudiants sont tenus de suivre deux (voire trois) cours obligatoires (les fameuses *foundations*) et doivent obtenir nécessairement des crédits dans les

domaines suivants : « *management distribution requirement* » et dans le « *research methods distribution requirement* ». Ces intitulés recouvrent une très grande quantité de cours que les étudiants peuvent choisir, ce qui leur permet de construire leurs programmes assez librement. Ensuite, les étudiants peuvent choisir parmi différents cursus de spécialisation. Nous avons pris en considération la spécialisation Library and Information Science. Comme nous l'avons déjà dit, c'est une formation très modulable, permettant de choisir parmi une grande variété de cours. Il faut peut-être préciser que ceux qui sont indiqués dans notre grille d'analyse ne peuvent pas tous être suivis, pour une question de temps : cependant nous sommes impressionnés par la quantité de cours proposés et, fait encore plus étonnant, par la rareté de stéréotypes repérés. Effectivement, nous avons relevé exclusivement une possibilité de surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante dans le cours « *Theories of Social Influence* » ; c'est un cours qui veut enseigner les théories de « l'influence sociale » mais de façon à les appliquer dans la vie professionnelle. Le deuxième stéréotype remarqué est l'amour pour les livres et la lecture mais une bonne connaissance des genres littéraires ne signifie pas que les bibliothécaires passent leur journée de travail à lire. Pour conclure, nous pensons qu'il s'agit d'une formation moderne, à la pointe de ce qui se fait en la matière, dynamique et très variée ; elle ne peut pas transmettre des stéréotypes, bien au contraire, il s'agit d'une véritable formation universitaire qui peut tranquillement résister à la comparaison avec d'autres cours de master.

#### **15.4 L'analyse du code Etats-Unien**

Le code d'éthique des Etats-Unis (voir annexe 14) est le plus ancien des codes déontologiques des bibliothécaires, cependant il a été mis à jour plusieurs fois. Il est ainsi, d'une certaine manière, le père fondateur de ce type de document dans notre milieu professionnel. Selon notre analyse, ce code ne véhicule pas de stéréotypes négatifs, bien au contraire il encourage des pratiques et des comportements positifs. Ce code met en avant le respect des droits des usagers en promouvant l'accès libre à l'information sans censure, le respect de la protection des droits d'auteur, le respect de la protection des données personnelles. Le bibliothécaire joue donc un rôle de garant de l'information neutre et démocratique. D'une certaine manière, le fait de pousser à établir de bonnes relations entre collègues démontrerait les stéréotypes qui nous voient comme faisant partie d'une catégorie professionnelle peu collaborante et peu homogène. En effet, l'application du code renforcerait les liens et permettrait de tisser des relations positives, de véhiculer une certaine concorde entre les bibliothécaires, on peut ainsi se les représenter comme une catégorie professionnelle compacte et forte. De plus, il pousse les bibliothécaires à garantir une excellence dans leur travail. Pour cela, la pratique professionnelle doit être bonne, il faut donc être sûr d'avoir une bonne formation de base ; il faut aussi fournir de bons services qui puissent être pleinement

exploités par les usagers : pour ce faire, les bibliothécaires doivent se mettre au service des besoins du public, ce que ce code indique aussi.

## **16. Conclusions concernant les analyses des codes et des formations**

Nous sommes arrivés à la conclusion que ni les codes de déontologie ni les formations prises en considération pour cette étude ne sont vraiment porteurs de stéréotypes. Est-ce que nous pouvions nous attendre à un résultat pareil ? Probablement oui, bien que la démarche empirique employée pour effectuer cette étude, ne pouvait pas nous le faire présager. Toutefois, comme ce travail n'avait pas été fait auparavant, nous pouvons maintenant en être certains. Effectivement, le peu de stéréotypes qui ressortent de nos analyses des programmes de formation sont toujours à peu près du même genre ; quand il s'agit des cours de bibliothéconomie « pure et dure », comme le catalogage ou la gestion documentaire, nous leur avons toujours associé le stéréotype suivant : la formation se concentre trop sur la bibliothéconomie. C'est inévitable mais il faut le nuancer ; si les formations prises en considération n'enseignaient que ce type de matières, elles pourraient être responsables de la mauvaise renommée des bibliothécaires mais les programmes de formation sont composés de miscellanées d'autres disciplines. Dès lors la bibliothéconomie « pure et dure » n'est plus la principale protagoniste même si elle joue un rôle très important dans les formations car elle est censée être une des compétences fondamentales pour pouvoir satisfaire aux exigences de notre travail.

Le deuxième stéréotype récurrent est celui qui concerne « l'amour du bibliothécaire pour le livre et la lecture » et il revient surtout quand les programmes de formation comportent des cours consacrés à la littérature. Comme pour la considération précédente, il s'agit de cours qui portent sur des sujets quasiment indissociables du travail de bibliothécaire. En effet, de nos jours encore, de nombreux bibliothécaires travaillent surtout avec les livres. Une bonne connaissance des littératures, du monde de l'édition, des pratiques culturelles s'avère fondamentale pour pouvoir fournir des collections adaptées à nos publics. Cela dit, il ne faut pas interpréter cet intérêt porté au livre comme étant un amour viscéral monopolisant la presque totalité des tâches des bibliothécaires. Effectivement, et nous en parlons par expérience personnelle, les usagers s'imaginent souvent que les bibliothécaires sont plongés dans la lecture d'innombrables bouquins pendant leurs heures de travail ; on sait très bien que cela ne correspond pas à la réalité.

Pour ce qui concerne les codes de déontologie, aucun stéréotype repéré ne nous a vraiment frappé ni ne mérite d'être mentionné ici, car il ne s'agit que de détails souvent

liés à des tournures de phrases un peu ambiguës. Pour la plupart ils concernent l'excès de règles, la notion de « gardien du temple » ou encore de maniaque de l'ordre mais il est important de souligner qu'ils sont à atténuer fortement car ils sont souvent liés à des activités qui, positivement ou négativement, caractérisent notre profession et sur lesquelles nous ne pouvons pas intervenir vraiment, comme par exemple la gestion des documents ou leur conservation, souvent perçues assez négativement. Nous pouvons, par contre, ajouter une plus-value à ces tâches ; et le nouveau code de déontologie italien le démontre bien. Notamment, à la notion de conservation des documents est associée celle de la valorisation et de l'accessibilité des fonds, à la gestion documentaire et à son classement est associé le fait de faciliter l'accès à la connaissance. Cela prouve que même les choses les plus anodines peuvent se métamorphoser à notre avantage et que nous pouvons détourner les stéréotypes qui peuvent être véhiculés par notre travail.

En effet, les codes ont le mérite de combattre plusieurs stéréotypes et ils soulignent surtout l'importance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information neutre et démocratique mais aussi l'ouverture des bibliothèques. En outre, l'importance qui est accordée aux usagers et à une offre de services performants occupe une place de choix dans les codes. Il va de soi que pour offrir ces services de qualité les codes prônent une professionnalisation des bibliothécaires qui peut avoir lieu seulement grâce à une bonne formation, tant de base que continue. Effectivement, les codes montrent à plusieurs reprises l'importance accrue de nouvelles qualifications, comme celle de posséder des compétences managériales et technologiques nécessaires pour une gestion efficace des institutions.

D'une certaine manière, ils semblent renforcer la cohésion de la profession et arrivent à démolir une certaine image négative associée aux bibliothécaires, comme le caractère passif, le manque de dynamisme et de disponibilité.

Nous avons aussi relevé une certaine ressemblance parmi les codes : ils véhiculent à peu près tous les mêmes valeurs avec, naturellement, les différences dues au contexte national. Les problématiques auxquelles les bibliothécaires et les bibliothèques sont confrontés sont essentiellement les mêmes dans les pays pris en considération pour cette étude. Cette homogénéité démontre que probablement notre profession n'est pas si éclatée qu'on ne le croit mais que bien au contraire elle peut se retrouver réunie sous un ensemble de valeurs communes et partagées. Les codes se révèlent donc des guides fondamentaux à suivre dans l'exercice quotidien de la profession. Leur assimilation a le pouvoir de rendre notre comportement professionnel plus positif et probablement mieux apprécié par le public, ce qui aura le mérite de créer une nouvelle image, tant dans l'imaginaire que dans la vie réelle, de notre profession.



Mais quelles sont les causes qui rendent les codes de déontologie et les programmes de formation si peu porteurs de stéréotypes ? Nous pensons que pour trouver une réponse à cette question il est nécessaire de remonter au moment de la conception des codes et des programmes. Effectivement, si on s'attarde un moment sur la méthode de création des codes et des programmes de formation, on peut comprendre qu'ils peuvent difficilement véhiculer des stéréotypes ; la rédaction de codes de déontologie comporte un long travail de réflexion de plusieurs experts dans le domaine concerné ; elle exige aussi une prise de conscience et une étude des codes déjà existants. Nous rappelons que les codes de déontologie sont implicitement censés véhiculer des comportements éthiques positifs, il peuvent donc difficilement être vecteurs de comportements négatifs. Ce faisant, les mises à jour régulières auxquelles les codes de déontologie sont soumis provoquent un processus d'affinage à chaque remaniement, un peu comme pour le vin : plus le temps passe plus ils s'améliorent.

Un pareil constat peut se faire aussi pour ce qui concerne les formations : les programmes d'études sont concoctés, du moins ceux qui ont été pris en considération pour ce travail, par des enseignants compétents travaillant dans des écoles réputées pour la qualité de leurs cours ; ces écoles possèdent souvent un long passé historique. Effectivement, les programmes de formation ne sont pas créés par n'importe qui, au contraire ils demandent des études et des analyses bien réfléchies. Les concepteurs sont censés prévoir l'acquisition des meilleures compétences possibles, adaptées au contexte et à l'actualité, et ils essayent d'équilibrer les différentes disciplines qui composent les formations. Ainsi, ils mettent en place des programmes complets, correspondant aux défis auxquels les futurs bibliothécaires seront confrontés dans leur avenir professionnel.

## 17. Critiques au travail d'analyse des codes et des formations

Le lecteur qui a lu ce travail pourrait douter de la légitimité des quelques stéréotypes repérés dans les grilles d'analyse des formations et des codes déontologiques. Ces résultats ne sont-ils pas trop exagérés ? Nous avons pu constater la même chose pendant toute la durée du déroulement du travail. Effectivement, nous sommes conscients d'avoir joué le rôle de l'avocat du diable, extrêmement pointilleux dans les détails, qui cherche la moindre faille, dans ce cas le stéréotype ; nous devons ainsi constamment nuancer les stéréotypes repérés car ils ne sont pas vraiment responsables de l'image que se forge l'opinion publique des bibliothécaires. Nous avons eu souvent l'impression de faire un travail byzantin, de « discuter autour du sexe des anges », car nous avons eu beaucoup de difficultés lorsqu'il fallait attribuer un stéréotype à un cours ou à un principe éthique. Naturellement, il s'agit d'un travail de type empirique : chacun pourrait repérer dans les tableaux d'autres stéréotypes, voire n'en trouver point.

Une autre remarque pourrait être émise concernant les textes rédigés en langue anglaise pris en considération pour cette étude. Effectivement, bien que notre niveau de la langue de Shakespeare nous ait permis de comprendre aisément leur contenu, il est indéniable que certaines finesses lexicales, voire certaines tournures de phrases peuvent nous avoir échappé. Il nous est arrivé, parfois, de pouvoir indiquer la présence d'un stéréotype grâce à des formulations ambiguës qui pouvaient donner lieu à une mauvaise compréhension, chose qu'il nous a été effectivement impossible de faire avec les textes anglais.

Une critique supplémentaire qui pourrait être faite à ce travail est celle qui concerne les niveaux des formations, qui sont très différents puisque ces programmes délivrent parfois des titres de master, d'autres fois des bachelor. Cependant, notre but n'était pas de faire une comparaison des programmes formatifs, (il aurait été logique alors de choisir des formations ayant un niveau comparable), mais de constater si les formations étaient responsables de la diffusion de certains stéréotypes.

Il serait intéressant aussi de reproduire ce type d'étude dans d'autres contextes nationaux, en laissant de côté le mode occidental mais en se concentrant sur des pays et des situations moins connues sous nos latitudes, ayant des régimes politiques différents. Nous pensons notamment à l'Extrême Orient, à l'ex-Bloc soviétique ou encore aux pays émergents ; on pourrait étudier si les mêmes conditions se reproduisent ou si, bien au contraire, il est possible de constater d'autres résultats.

## **18. Les vrais responsables de la diffusion des stéréotypes**

### **18.1 Les ennemis externes**

Si ni les formations ni les codes ne sont responsables de l'image souvent caricaturale qui afflige notre profession, qui sont les responsables ? Les causes sont clairement à chercher ailleurs. C'est probablement la connaissance très lacunaire que le grand public a de notre profession qui prépare le terrain fertile à l'épanouissement des stéréotypes. Effectivement, il semblerait que toutes les activités classiques du bibliothécaire, notamment la gestion documentaire, s'avèrent être les seules tâches que le grand public connaît de notre profession et elles sont chargées de stéréotypes négatifs : paperasse, manie du rangement, travail répétitif et ennuyeux mais qui ne demande pas de véritables efforts intellectuels, peu d'intérêt envers les usagers mais plutôt pour les livres, etc. A côté de ces tâches on trouve aussi ce que l'utilisateur voit et perçoit de notre travail, à savoir les activités du front office, comme le prêt et les tâches de rangement des livres, lesquelles sont perçues comme étant très simples et ne demandant pas de véritables efforts intellectuels ou une formation préalable. De la méconnaissance de notre travail, associée à la perception biaisée et simpliste des activités vues par les usagers des bibliothèques, résulte assez facilement la conception d'une image de notre profession qui n'est pas forcément très flatteuse.

A cette méconnaissance de la profession de la part de l'opinion publique, il faut ajouter l'image que les médias et les œuvres de fiction (romans et films) transmettent des bibliothécaires. Si nous ajoutons à une ignorance préalable concernant notre travail, l'image caricaturale, souvent grotesque et en tous cas farcie des pires clichés, diffusée par les médias en général (romans, films, etc.), il ne faut pas être surpris de ce que ces stéréotypes existent. Nous ne devons pas être surpris non plus de ne pas parvenir à nous en libérer : ce fardeau de clichés négatifs qui sont associés aux bibliothécaires et à leur travail nous persécute depuis des siècles. On peut relever que l'image déplorable transmise jusqu'ici par les médias semble s'améliorer en notre faveur.

Nous ne nous sommes pas beaucoup attardés sur la transmission et la création de l'image professionnelle par le biais de médias et des œuvres de fiction, cependant il faut savoir que les choses ont en effet l'air de changer. Les médias semblent commencer à véhiculer une image plus flatteuse de notre profession en même temps que les nouvelles formations, de très bonne qualité, destinées à former des futurs bibliothécaires, semblent pouvoir démolir beaucoup de stéréotypes négatifs. Il s'agit naturellement d'un processus très long, qui ne se fera pas du jour au lendemain mais

nous pensons que nous sommes sur le bon chemin pour changer cette situation, nous avons les bons instruments ; il est seulement nécessaire de savoir comment sortir ce cercle vicieux.

## 18.2 Les ennemis internes

Œuvres de fiction et médias et méconnaissance de l'opinion publique, nous venons de le voir, sont considérés comme les principaux responsables de la diffusion d'une image négative ou fortement stéréotypée, mais ils ne doivent pas servir de boucs émissaires. D'autres causes doivent inévitablement être recherchées à l'interne de notre profession, au risque sinon, d'être accusé de voir la paille dans l'œil du voisin mais pas la poutre dans le nôtre! Effectivement, nous-mêmes (les bibliothécaires) sommes en partie les responsables de cette situation. Comme nous l'avons vu dans ce travail, les codes de déontologie et les programmes de formation sont nos forces, de véritables armes dont nous pouvons disposer pour modifier certains stéréotypes qui nous affligent. En premier lieu, nous pouvons donc penser que les bibliothécaires n'appliquent pas vraiment, dans leurs activités professionnelles, les principes énoncés dans les codes de déontologie et qu'ils n'en ont vraisemblablement pas entièrement intégré les valeurs.

D'autre part, nous croyons que les formations sont bien conçues et arrivent à fournir les savoirs et les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de bibliothécaire; cependant ces dernières ne sont pas toujours appliquées par les bibliothécaires, nous pensons entre autres aux compétences de marketing, d'accueil du public, de formation et de médiation culturelle. Pourquoi ? Nous imaginons que certains bibliothécaires gardent une image dépassée de la profession et de la bibliothèque où le rapport avec le public et les services proposés sont très différents de ceux envisagés actuellement. Il s'agit probablement d'une constriction mentale ou d'une mentalité réactionnaire opposée aux changements ; l'un ou l'autre phénomène n'a pas d'âge car nous pouvons retrouver cet état d'esprit aussi parmi les jeunes générations. Nous ne savons pas pourquoi certains professionnels agissent ainsi : peut-être par peur, par commodité ou par un manque atavique de leadership et de pensée proactive. En effet les bibliothécaires n'ont jamais vraiment brillé quant au charisme et au leadership, même si on a connu des bibliothécaires célèbres mais qui le sont plutôt pour d'autres fonctions, comme celle d'écrivain :

*« On compte ainsi des artistes bibliothécaires comme Hector Berlioz et écrivains bibliothécaires comme Leibnitz, Schelling, Leconte de Lisle, Charles Nodier, Théophile Gautier, Anatole France, ou plus près de nous Georges Bataille ou Roland Barthes, pour s'en tenir aux personnalités les plus célèbres aujourd'hui. »*

(Renoult 2009)

A côté de ces explications possibles, nous ne pouvons pas manquer de mentionner le temps de latence entre ce qui est transmis, à travers les codes et surtout les programmes de formation, et la réalité du terrain. Cela provoque un certain choc lorsqu'on découvre le monde du travail parce qu'il y a un contraste entre l'emploi imaginé pendant les études et la vraie vie professionnelle avec ses pratiques.

Il n'est pas rare d'entendre que des bibliothécaires voient leurs ambitions, leurs idées et leurs propositions d'amélioration rejetées par l'autorité de tutelle ou la direction de l'institution pour laquelle ils travaillent. Le dernier responsable de l'image négative du bibliothécaire est certainement à désigner parmi les hauts cadres de l'administration/direction voire aussi parmi les politiciens qui entravent parfois ou brisent des rêves en empêchant tout changement ou proposition d'amélioration. Logiquement, à force de voir leurs projets et idées rejetés, les bibliothécaires se découragent, perdent leur enthousiasme initial et tombent dans le piège du cercle vicieux, sorte de limbes où l'attentisme, l'immobilisme et le conservatisme sont en vigueur.

La mise en place d'une meilleure collaboration entre bibliothécaires et autorité de tutelle est donc fortement souhaitable : l'autorité de tutelle doit comprendre l'importance de notre rôle et encourager les changements ainsi que soutenir nos projets dans la limite du possible.

## 19. Conclusion : la lutte contre les stéréotypes, que peut-on faire ?

Après avoir pris conscience du fait que ni les codes ni les formations ne sont porteurs de stéréotypes et après avoir repéré les principaux responsables dans leur diffusion et leur perpétuation, il ne nous reste qu'à trouver des solutions. Concrètement, que peut-on faire sur le court, le moyen et le long terme pour améliorer notre image professionnelle ? Les solutions que nous allons proposer ci-dessous n'ont pas la prétention d'être originales et elles pourraient même paraître avoir été dites et redites. En effet, il pourrait s'agir de la même rengaine mais comme il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre il est peut-être nécessaire de les répéter encore une fois ! Ce sont des propositions assez simples, presque banales mais en même temps assez efficaces, à notre avis. Déjà en 1994, la conférence inaugurale du congrès de Vichy indiquait quatre pistes à suivre, nécessaires pour améliorer notre image professionnelle, en cassant par conséquent quelques stéréotypes :

*« cette reconnaissance passera par quatre actions : une attention permanente à l'augmentation de la qualité des prestations, l'adaptation des formations, le renforcement des associations professionnelles, et l'adoption d'une « approche marketing » pour faire passer notre « message professionnel ». (Roberts, 1994)*

A partir de ce constat, nous allons pousser un peu plus loin notre recherche en suggérant les actions suivantes :

### 19.1 Diffuser une image positive

Nous voulons partir du principe que ce sont les bibliothécaires les premiers responsables lorsqu'il faut contribuer à diffuser une image positive de notre profession.

*« On peut tout de même constater objectivement que les bibliothèques et les bibliothécaires ont acquis une plus grande visibilité, dans la presse, dans les salons du livre, dans les politiques culturelles des villes et des régions [...] »*

(Utard 2004, p. 73-74)

Cependant, aux yeux du public, notre profession reste peu connue. En effet, les usagers se construisent une image de notre profession grâce à ce qu'ils voient. Dans une bibliothèque, ce que l'utilisateur perçoit généralement sont les activités menées au front office, comme le prêt, le rangement des livres ou l'équipement de ces derniers. Notre travail risque donc d'apparaître, aux yeux des profanes, comme étant assez simpliste ou n'ayant aucune plus-value. Il est donc indéniable que la plupart des tâches de type intellectuel ou requérant des compétences spécifiques, se font à l'abri des regards extérieurs, dans le back-office.

Les bibliothécaires devraient donc essayer de mettre en avant des activités d'ouverture. Pour ce faire il faudrait s'appuyer sur des stratégies marketing ; comme

nous l'avons vu dans les analyses des formations, c'est actuellement un domaine très présent dans la composition des programmes pour les futurs bibliothécaires. Quelque chose semble bouger, mais il faudra faire davantage. Il est donc impératif de s'inscrire dans une optique marketing qui vise à la promotion, à la communication vers l'extérieur ; il ne faut pas hésiter à prendre en considération ce que d'autres institutions culturelles font, comme les musées, mais il faut aussi s'inspirer des stratégies de communication propres aux entreprises. Un exemple concret pourrait consister en l'organisation de journées portes-ouvertes, où les usagers peuvent visiter les zones normalement inaccessibles au public et voir en quoi consiste notre travail. C'est un type de présentation qui se fait déjà souvent, dans les hôpitaux par exemple. Cela permet à la population de se familiariser avec l'institution et de se sentir moins intimidée face à des lieux perçus comme peu accueillants. En même temps cela nous permet de mieux faire connaître nos compétences et nos savoir-faire, ce qui pourrait permettre de dissiper un certain nombre de stéréotypes ; en effet, c'est seulement avec une véritable connaissance des choses qu'on peut espérer voir changer les idées préconçues qu'une partie de la population s'est faite sur notre profession.

Cette augmentation de la visibilité est une tâche qui devrait relever du bibliothécaire même. Celui-ci est censé développer ses qualités proactives et son entregent car une plus grande visibilité se fait aussi à travers la presse, la politique culturelle du lieu, etc. (Utard 2004, pp.73-74). Effectivement, dans une étude très récente, intitulée « Représentation des professions d'archiviste et bibliothécaire dans les quotidiens romands de 2007 à 2010 : une étude comparative » (Nobs, Schweizer 2014, pp. 34-37), les auteurs ont pu constater dans la plupart des articles analysés que la perception de la profession du bibliothécaire est assez positive et que les stéréotypes traditionnellement associés sont absents. Il s'agit d'articles de type essentiellement factuel, une bonne partie de ceux-ci est connotée de façon indécise, donc sans jugement de valeur. En ce qui concerne les « Articles relatifs à la profession de bibliothécaire traitant également des nouvelles technologies et pratiques », ils ont remarqué que les journalistes semblent avoir une vision plus traditionnelle, ou peut-être passéiste, de la bibliothèque et de ses usagers.

*« Ceci nous prouve que les bibliothécaires ne prennent peut-être pas suffisamment position dans la presse. Communiquer sur leurs activités et leurs compétences de manière positive et mettre en avant leur professionnalisme serait bienvenu dans notre société. »*  
(Nobs, Schweizer 2014, p. 37)

Les bibliothécaires doivent donc devenir des interlocuteurs incontournables ; qui font de la publicité pour leurs services et qui sont consultés lorsqu'il s'agit de prendre des décisions dans le domaine de la culture. Le rôle de pion, entre les mains des pouvoirs politiques ou des médias, n'est plus d'actualité. Il est donc indispensable de ne pas

rester passif car sans lutter, personne ne nous accordera la place qui nous revient. Il faut s'engager pour finalement obtenir un rôle d'acteur principal et pour faire entendre notre voix.

## **19.2 Améliorer l'état physique des bibliothèques et leurs services**

Selon Jean-Claude Utard, l'image caricaturale que le public se fait du bibliothécaire

*« [...] est fortement dépendante de l'état des bibliothèques. Il devient difficile de proposer des clichés caricaturaux de ses personnels quand la médiathèque est au centre de la ville et qu'elle propose des collections multimédias au plus large public. Les usagers des bibliothèques ont plutôt une image positive de leurs établissements et se présentent très satisfaits par ceux-ci et les services qu'ils offrent. »*  
(Utard 2004, p.73)

Toutefois, *« Il semble cependant que le bibliothécaire n'est bien perçu que lorsque ses activités le mettent en relation étroite avec la demande des usagers qu'il s'ingénie à satisfaire »*  
(Utard 2004 p.73)

Selon Utard, l'environnement du travail n'est pas anodin dans la perception de la profession. Effectivement, pour essayer d'expliquer cette corrélation, on pourrait penser au marketing et plus précisément à l'importance du packaging dans la vente des produits. Si le contenant, en d'autres termes le paquet, n'est pas attrayant, le client-usager sera difficilement incité à découvrir son contenu. En même temps, il faut également que le contenu, dans ce cas nos services, soit de qualité : quel intérêt a un joli écrin s'il ne contient pas de joli cadeau ?

L'état du lieu où l'on travaille se répercute inévitablement sur ceux qui le gèrent : une bibliothèque solennelle et imposante fera venir à l'esprit l'image hiératique d'un bibliothécaire gardien du temple tandis qu'une bibliothèque accueillante et conviviale transmettra une impression positive des bibliothécaires. Une corrélation très étroite entre l'état de la bibliothèque et le public-cible des jeunes semble aussi exister :

*"[...] les pré- ou jeunes adolescents semblent réagir positivement aux bibliothèques qui agissent contre ces stéréotypes négatifs. Leurs actions incluent la création d'espaces accueillants, de lieux ou d'activités spécialement dédiés à ce public, des services de restauration sur place, etc. »*

(Cook, Parker, et Pettijohn 2008)

Comme il faut donc travailler tant sur le concret, l'environnement physique, que sur l'aspect plus intangible des services, nous allons aborder la thématique du troisième lieu ainsi que quelques constats concernant l'élargissement de l'offre.

### **19.2.1 Le Troisième lieu : comme à la maison mais en mieux**

L'émergence du concept du troisième lieu appliqué aux bibliothèques est un phénomène relativement récent mais qui semble être une voie d'avenir, une piste de



succès que les bibliothèques, surtout celles de lecture publique, devraient suivre. Cette présentation du concept de troisième lieu se base essentiellement sur un article de Mathilde Servet, où elle résume les résultats de son travail de mémoire « *Les bibliothèques troisième lieu* » (2010).

Ces lieux se nomment ainsi car ils veulent offrir un lieu de socialisation additionnel censé donner une alternative face au premier lieu (la maison) et au deuxième lieu (le lieu dans lequel on travaille). Le troisième lieu se veut donc le continuateur des anciennes places de villages, où la population se retrouvait pour discuter et se socialiser. Concrètement, une bibliothèque troisième lieu est donc un espace convivial et accueillant:

*« Afin d'attirer en leurs murs des publics habituellement peu réceptifs, elles procèdent à une redéfinition de leur sémantique architecturale, scellant définitivement la rupture avec les bibliothèques temples du savoir. Le passage du sacré au profane est consommé. »*

(Evans, Camus, Cretin, Les habitués : le microcosme d'une grande bibliothèque, 2000, cités par Servet 2010).

Il s'agit donc d'un espace dans lequel c'est l'utilisateur qui s'approprie librement les lieux ; le partage de la bibliothèque en zones (café, bar, espace silencieux, salle de travail, espace de conversation) lui donne le moyen de le faire. Le cadre architectural est bien évidemment un facteur important à prendre en considération ; les couleurs, l'ergonomie, l'esthétique y revêtent un rôle d'importance capitale car le plaisir des yeux est important. Souvent ces établissements s'inspirent de l'architecture des surfaces commerciales en adoptant des stratégies telles que l'emploi de logos ou le découpage de l'espace, mais en restant toujours fidèles à leur mission : celle d'être une institution culturelle.

Les bibliothèques troisième lieu sont aussi propices à la conversation et aux débats, ouvertes à tout le monde et mettant en valeur la diversité de la culture. Cette dernière peut être, au même temps, plus ou moins légitime car :

*« [...] ces établissements remplissent une mission citoyenne. Ils offrent des services à la personne (alphabétisation, formation, aide à la recherche pour l'emploi, aide aux devoirs, etc.) et entretiennent des partenariats privilégiés avec les associations, les écoles ou la presse locale. Cours, débats, ateliers, rencontres de clubs y prennent place, plaçant « l'humain » au centre de leur démarche. »*  
(Servet 2010)

On remarquera donc une certaine ouverture d'esprit qui permet le mélange des contenus et des supports. Le troisième lieu s'insère donc dans une optique de démocratie culturelle, qui prône la diversité et n'impose pas une culture dominante.

Ceci n'est pas à confondre avec la démocratisation culturelle, c'est-à-dire l'acte d'imposer la culture dominante et légitime, à savoir celle de l'élite, pour qu'elle devienne accessible au plus grand nombre d'individus. La bibliothèque n'agit pas comme un prescripteur culturel, au contraire, dans son souci d'accueil égalitaire elle met en avant le pluralisme et élimine la hiérarchisation de la culture d'acception bourdieusienne. : « *ce faisant, elle déculpabilise et désinhibe l'utilisateur.* ». (Servet 2010)

Cette accessibilité est aussi garantie par des horaires d'ouverture étendus et le positionnement de la bibliothèque dans un lieu central, bien desservi par les transports publics. L'utilisateur doit se sentir à l'aise, comme à la maison et il arrive même à s'intégrer dans la vie de la bibliothèque :

*« Les pratiques collaboratives du web 2.0 sont importées en bibliothèque : open podiums dédiés aux créations musicales ou littéraires, productions culturelles collectives, possibilité d'emprunter des réalisations des usagers [...] deux classes d'école primaire ont même travaillé avec les architectes à la conception du bâtiment. »*  
(Servet 2010)

Nous l'avons compris, l'approche client devient centrale ; il faut comprendre comment il fonctionne pour lui offrir des services taillés sur mesure. Le but ultime de cette démarche est donc d'attirer davantage de public à la culture en s'inspirant des stratégies jadis employées dans l'univers du commerce.

### **19.3 Elargissement de l'offre et des nouveaux services : formation, médiation culturelle et services de référence**

De plus en plus les bibliothécaires sont en train de se spécialiser dans des nouveaux services ; nous avons pu le constater par l'analyse d'un certain nombre de formations prises en compte pour notre étude où des cours de ce type sont proposés. Ces nouvelles offres ont le mérite d'extérioriser notre métier, c'est-à-dire qu'elles valorisent, d'une certaine façon, notre travail aux yeux des usagers. Effectivement, elles sont généralement perçues positivement. Nous allons aborder ici trois types de nouveaux services : la formation, la médiation culturelle et les services de référence.

#### **19.3.1 La formation et la médiation**

Partant du principe que former des individus est perçu positivement, la tendance qui voit les bibliothécaires se transformer en bibliothécaires-formateurs ou bibliothécaires-médiateurs devient de plus en plus répandue. Les termes de bibliothécaire-médiateur ou bibliothécaire-formateur restent toutefois assez flous, pour ne pas dire ambigus. Effectivement, une définition univoque de ces termes n'existe pas encore ; et le travail de mémoire de Stéphanie David (2008) le montre bien. Toutefois :

*« Les termes « pédagogue » et « bibliothécaire » semblent n'avoir aucun lien entre eux. Cependant, puisque le pédagogue est quelqu'un qui aide l'enfant à acquérir un savoir, tant à l'école qu'à la maison, ne désigne-t-il pas, finalement,*

*celui qui accompagne ? On peut alors se demander si, dans certains cas, le bibliothécaire ne joue pas ce rôle d'accompagnateur vers le savoir. »*

(Lancelot, Secroun 1998)

D'autant plus que parmi le public, il semblerait que l'école et la bibliothèque soient perçues comme étant en quasi-symbiose :

*« Beaucoup [d'utilisateurs] considèrent que la bibliothèque est très fortement liée à l'école et qu'elle en assure le complément et la continuité, ce qui est réducteur. »*

(David 2008, p.27)

En effet, cette vision est réductrice car, de nos jours, les bibliothèques se sont enrichies d'autres services ; on est loin d'une logique d'endoctrinement. La bibliothèque est une institution culturelle qui se différencie d'autres institutions par le fait qu'elle possède des supports variés mais également parce qu'elle peut être utilisée de manière variée ; cela se répercute aussi sur le comportement des usagers, qui sont relativement libres de s'approprier la bibliothèque de la manière qu'ils préfèrent.

Il faut aussi poser un préalable: nous tenons à préciser que dans ce cas on est loin de la logique du paradigme de l'éducation populaire, celle ayant une mission moralisatrice. Cette mission, qu'avaient jadis les bibliothèques, avait comme but de transmettre et d'éclairer le peuple. Aujourd'hui on se situe plutôt dans une optique de démocratisation culturelle où les pratiques culturelles se font plus dissonantes et libres et où l'accessibilité à la bibliothèque mais aussi les compétences pour pouvoir l'exploiter doivent être garanties au plus grand nombre.

Il s'agit peut-être d'une façon efficace de combattre des stéréotypes qui nous affligent. La formation et la médiation permettent de fournir les clefs d'accès à la bibliothèque et facilitent la compréhension de notre travail. Ce faisant, les usagers, voire aussi ceux qui ne le sont pas, se sentiront moins intimidés par nous et par la bibliothèque elle-même. Il est irréfutable que des mauvaises connaissances du fonctionnement de la bibliothèque, de l'exploitation de ses ressources et de ses services, peuvent rendre craintifs les usagers peu familiarisés, qui par conséquent éviteront de la fréquenter, d'autant plus que l'aura qui nimbe la perception que le public a en général des bibliothèques et des bibliothécaires ne brille pas pour sa convivialité et son écoute de l'utilisateur.

Quelles sont donc les pistes sur lesquelles nous pouvons travailler pour garantir cette démocratisation ?

*« En fait, le rôle éducatif du bibliothécaire tourne autour de quatre pôles qui figurent au plus profond des fonctions pédagogiques : l'animation, l'accueil, l'orientation et l'information. »*

(Lancelot, Secroun 1998)

A ces quatre fonctions nous pouvons ajouter la lutte contre la fracture numérique qui, nous n'en doutons pas, sera devenue presque inexistante sous nos latitudes dans quelques générations. Finalement, le but ultime de cette fonction de médiation doit atteindre l'autoformation :

*« L'autoformation relève effectivement d'un processus d'apprentissage où l'on peut apprendre seul, à son rythme, avec une certaine souplesse quant au choix de son parcours. »*  
(David 2008, p.35)

Cet objectif final devrait permettre à l'utilisateur d'atteindre l'autonomie puisqu'il devient dans un certain sens un "maître des lieux", qui se familiarise et sait exploiter la bibliothèque et ses ressources. Cela lui permet de se former tout au long de sa vie et les bibliothèques trouvent finalement leur légitimité comme des lieux de partage du savoir libre.

C'est donc sur cette ouverture, sur la notion de l'accueil et de l'accompagnement tout en garantissant l'autonomie de l'utilisateur, sans imposition d'aucune sorte, que les bibliothécaires doivent focaliser leurs efforts. Les stéréotypes se forment, entre autres, parce que le public méconnaît les bibliothèques. Une familiarisation - sans devoir forcément parler de vulgarisation - plus poussée serait une panacée qui permettrait de pallier les effets pervers des préjugés tout en permettant aux bibliothèques de retrouver leur sens dans la stimulation de la curiosité intellectuelle.

### **19.3.2 Services de référence**

Longuement supposé être le principal concurrent des bibliothèques, le bourreau destiné à donner le coup de grâce à des institutions culturelles désormais hors du temps et devenues inutiles, Internet s'est révélé une véritable aubaine pour les bibliothécaires. Effectivement, il ne concurrence pas directement les bibliothèques, d'autant plus que les usagers viennent dans les bibliothèques pour l'utiliser. Cependant, il ne faut pas sous-évaluer le pouvoir que cet outil de travail peut nous procurer s'il est utilisé à bon escient. En effet, le nombre d'informations qu'il contient est faramineux et il est souvent difficile au profane d'effectuer des recherches efficaces lui permettant de trouver la bonne information. C'est dans le cadre de cette problématique que les bibliothécaires se sont introduits : *« Afin de rester en prise avec les nouveaux usages introduits par Internet, les bibliothèques multiplient les projets et les initiatives en ligne [...] »* (Servet 2009, p.13)

Parmi les services fournis par Internet nous retrouvons ceux par lesquels les internautes peuvent poser des questions concernant un domaine du savoir, tant dans le cadre de leurs études que simplement pour des questions à caractère personnel ou pour un besoin d'information. Ces dernières années ont vraiment connu une incroyable

floraison de ce type de service, et plusieurs bibliothèques s'en sont dotées. Leur plus-value réside dans le fait que :

*« Tout en s'intégrant au paysage en ligne, ces services confèrent ainsi à la bibliothèque une nette plus-value par rapport à un usage classique de Google ou Wikipédia : l'authentification de l'information. »* (Servet 2009, p.13)

Mais pas seulement ! Ce faisant la bibliothèque gagne une image moderne et dynamique. Ces effets bénéfiques se reportent aussi sur les bibliothécaires, qui peuvent montrer leurs compétences dans la recherche de l'information, des capacités que tout un chacun ne possède généralement pas. Un avantage supplémentaire est aussi lié au fait que nous pouvons atteindre le « non-public » car il n'est pas nécessaire de se déplacer physiquement. On pourrait objecter qu'ainsi faisant nous n'incitons pas les usagers à venir en bibliothèque ; cependant nous pensons que ce service peut les y amener car ils auront une image positive de nos services.

#### **19.4 Prises de position et renforcement des associations professionnelles**

Nous pensons que les associations professionnelles devraient aussi participer activement et davantage à la lutte contre les stéréotypes. Pour des associations fédératrices, qui regroupent les professionnels du domaine et font d'une certaine manière office de porte-parole, cette problématique de l'image professionnelle devrait être considérée comme prioritaire. Nous envisageons plusieurs types d'intervention, à savoir : une stratégie qui concerne les privés, c'est-à-dire les bibliothécaires ou ceux qui travaillent avec eux, et une autre qui s'adresse à la sphère publique, comme les médias et les autorités politiques ; il faut aussi prévoir une prise de position prônant l'engagement de professionnels.

Le premier type d'action doit se faire discrètement et de façon individuelle ; il consiste à rendre attentifs ceux qui se comportent de manière inappropriée et pourraient léser notre image professionnelle, voire propager et perpétuer certains clichés facilement éliminables par une attitude plus correcte. Lorsque l'association professionnelle est au courant de certains agissements, même menés de bonne foi, qui pourraient péjorer l'image des bibliothécaires, elle pourrait envisager de prendre contact directement avec l'intéressé, de façon confidentielle, pour lui expliquer pourquoi il faudrait éviter certains types de comportements. Pour donner une légitimité à ces « rappels à l'ordre » il faut, notamment, s'appuyer sur le code de déontologie qui permet d'avoir un comportement professionnel irréprochable lorsqu'on le respecte.

Les mêmes interventions pourront se faire aux niveaux des médias, surtout lorsqu'il faut défendre la profession. Quand des films, des publicités ou des articles de presse affichent des stéréotypes néfastes, il serait envisageable d'intervenir, par exemple en

adressant des lettres aux journaux, où l'association pourrait expliquer son opinion. Cela garantira une pluralité des avis. Le style de ces interventions devra être très soigné car autrement, nous courrons le risque de nous voir affublés à un nouveau stéréotype : les bibliothécaires sont des râleurs, toujours en train de se plaindre et de réclamer, ils ne sont pas capables de prendre les choses au second degré.

Mais pourquoi est-il donc important d'agir au niveau des médias ? Selon certains sociologues, appartenant à l'École de Francfort, comme Adorno les industries culturelles également appelées économie créative, sont un instrument de manipulation dans les mains du pouvoir politique ou/et économique. Les médias, qui sont « pour la masse », et donc non « de masse », deviennent alors responsables de manipuler l'homme car les médias forgent et dominent les individus. Si on part de ce constat, on se rend compte que les médias exercent une forte influence et créent un imaginaire qui n'est pas très flatteur pour ce qui concerne notre profession (Moeschler 201 ?). Nous ne nous attarderons pas ici sur les études menées concernant l'image du bibliothécaire transmise par les médias car d'autres l'ont déjà fait en profondeur et de façon exhaustive. Dans le cadre de ce travail, il nous suffit de savoir que l'image véhiculée est généralement négative, que ce message est donc en partie responsable de beaucoup de stéréotypes associés à notre profession et qu'une prise de position s'avère fondamentale ; la passivité atavique des bibliothécaires appartient désormais au passé et il est fondamental de faire entendre notre voix. Notons au passage que l'utilisation ici du terme « passivité atavique » risque de nous faire tomber dans le piège des stéréotypes !

### **19.5 Professionnalisation des bibliothécaires**

Les associations professionnelles et les responsables des bibliothèques devraient prôner un engagement de professionnels en évitant, dans la limite du possible, d'employer des bénévoles. Il est désormais prouvé que ce sont les professionnels qui peuvent garantir une qualité des services optimale et innovante ; les bénévoles, au contraire, donnent l'impression que le travail du bibliothécaire est facile et peu novateur car ils n'ont pas suivi la formation nécessaire pour fournir le type de travail désormais requis de nos jours. Une stratégie que les associations professionnelles doivent employer pourrait être la suivante : surveiller les offres d'emplois et vérifier que celles-ci mentionnent que les candidats possèdent des titres d'études ou des diplômes reconnus.

### **19.6 Se conformer au code et le diffuser**

Nous l'avons vu, les codes ne sont pas les véritables vecteurs des stéréotypes, bien au contraire, ils peuvent être considérés comme étant de précieux alliés. Etant donné

que les codes promeuvent des valeurs, des principes éthiques et des comportements positifs, une plus grande conformité à ce type de document pourrait améliorer notre image professionnelle. En effet, si l'on appliquait vraiment les codes au quotidien, le comportement qui en découlerait serait, a priori, irréprochable ; il rendrait notre image positive et probablement plus appréciée par l'opinion publique et surtout par nos usagers. A ce propos:

*« Avec une promotion étendue<sup>1</sup> des codes de déontologie professionnelles, l'image sociale de la profession est valorisée auprès de tous les citoyens et de l'opinion publique. »*  
(Rosa 2006, notre traduction)

Pour que ces conditions soient appliquées, il faut cependant que les codes soient davantage connus et diffusés. La problématique réside effectivement dans cette dissémination ; on pourrait la comparer aux capillaires sanguins, qui s'étendent de façon presque tentaculaire. C'est justement là que réside le problème : comment arriver à cette diffusion maillée ?

Dans un article intitulé « *After the code : Actions to put a code of ethics into real practice* », paru dans les Cahiers de la documentation de l'Association belge de documentation et que nous allons paraphraser quasi in-extenso, Jorge Candas Romero, membre du groupe d'éthique de la SEDIC (Asociación Española de Documentación e Información) différencie quatre actions censées pouvoir faire des codes de véritables instruments de travail. Selon l'auteur, les codes déontologiques ne peuvent pas répondre efficacement aux dilemmes éthiques s'il n'y a pas un travail fait a posteriori, au risque autrement de les voir rester lettres mortes. Les quatre axes repérés sont les suivants :

Le premier axe recommande la mise en place de lignes directrices accompagnant, supportant et expliquant les codes de déontologies et qui seront utilisées en concomitance avec ces derniers (qui présentent effectivement des principes plus généraux). Ces documents auront comme but de fournir des modèles de comportement et des solutions plus détaillées en fonction de cas concrets. Cette solution permettrait de rendre les principes véhiculés par les codes plus facilement utilisables et applicables dans la vie de tous les jours, rendant plus aisée la résolution des problèmes et des dilemmes éthiques ; elle permettrait aussi d'explicitier la manière d'arriver à atteindre les principes véhiculés par lesdits codes. En effet, un code ne devrait pas être perçu comme quelque chose d'inconnu mais devrait être perçu comme étant à la portée de tous les professionnels.

---

<sup>1</sup> L'auteur, dans le texte italien, utilise le terme « capillaire » (les vaisseaux sanguins), car il veut indiquer une ramification très maillée.

La deuxième stratégie envisage la mise en place d'un comité, formé par un groupe d'experts, ayant pour tâches de mettre à jour, conseiller et expliquer le code aux professionnels. Ils sont aussi chargés de soutenir et de raviver le débat autour des comportements éthiques.

Comme troisième action, ce même comité devrait répondre aux comportements non-éthiques. Le comité doit veiller à ce que les principes véhiculés par les codes ne soient pas violés, en mettant en place des contremesures pour combattre ces comportements « déviants ». Naturellement, comme la plupart des codes de déontologie de notre profession n'ont pas de valeur juridique, l'action de licencier quelqu'un ou d'appliquer des sanctions disciplinaires est pratiquement impossible. Le comité aura donc une fonction de veilleur pour prévenir ce genre de comportements et s'impliquera dans la résolution de cas éthiques problématiques, en essayant de trouver des solutions et de rétablir l'ordre.

Le dernier point préconise la promotion du code, que peut se faire de manière très variée : par exemple au travers de cours qui expliquent les codes, en diffusant des études de cas qui pourraient servir de références et surtout en incluant des cours concernant l'éthique et les codes de déontologie dans les programmes des formations continues et dans les écoles pour bibliothécaires. Encore actuellement, ces cours d'éthique sont parfois absents des programmes, comme par exemple dans certaines formations prises en compte dans notre étude. En effet, l'étude de ces codes ne devrait pas se faire en autodidacte mais plutôt de façon partagée et devrait inclure dans la discussion les écoles, les associations professionnelles, les futurs professionnels et les diplômés. En même temps, il est nécessaire d'envisager une action de diffusion à l'extérieur du milieu professionnel. Un public informé, au courant des valeurs qui régissent la profession estimera plus positivement notre travail et par conséquent toute la catégorie professionnelle (Candas Romero, 2011).

Cependant, ces propositions de diffusion restent assez vagues. Comment arriver à les promouvoir de façon plus concrète ? Dans une intervention sur le blog « bibliothétique », Christophe Bezençon propose d'abord, pour pouvoir garantir une bonne visibilité du code au niveau international, de le faire référencer sur la page web de l'IFLA consacrée au sujet, laquelle présente une liste de tous les codes nationaux. C'est une première vitrine, relativement prestigieuse, qui donne de la visibilité et en même temps une certaine allure d'officialité au code de déontologie. Ensuite, il cite six stratégies apparaissant dans un article écrit par Josalin Mitchell (200 ?), « How to Promote a Company Code of Ethics ».



La première action à mener serait celle de distribuer une copie du code de déontologie à tous les employés, ce qui pourrait assurer une certaine diffusion mais n'implique pas forcément l'adoption dudit code. Nous pouvons trouver un constat qui semble aller dans cette direction, par exemple dans le code de déontologie français, qui dit que :

*« La tutelle définit dans son domaine de compétence une politique générale. Dans ce cadre, la définition de la politique documentaire, déléguée au bibliothécaire, est précisée dans une charte, validée par la tutelle. Le bibliothécaire en assure la mise en œuvre au quotidien dans le respect de ce code. [...]. Le bibliothécaire applique la politique de sa tutelle tant que celle-ci ne va pas à l'encontre des lois générales, des missions pérennes et spécifiques de l'établissement, ainsi que des valeurs définies dans ce code [...] ».*

La notion de charte créée dans le respect du code implique donc automatiquement et obligatoirement une adoption dudit code de la part du bibliothécaire mais aussi une prise de conscience de son existence de la part de la tutelle.

La deuxième action consiste en l'organisation de conférences mais, comme Christophe Bezençon le fait noter, il faut que les personnes aient envie d'y aller. Par contre, il semblerait que de tels événements soient assez prisés en ce moment, tout au moins, en Suisse. Effectivement en août 2014, à Genève, s'est tenue la conférence satellite de l'IFLA organisée par FAIFE (Committee on Freedom of Access to Information and Freedom of Expression) qui a traité de la thématique suivante : « Les dilemmes éthiques dans la société de l'information. Comment les codes d'éthique aident à trouver des solutions fondées éthiquement » et au cours de laquelle seront traitées notamment les thématiques de la promotion et du maintien du code d'éthique. En septembre, à Lugano, se tiendra un congrès organisé par la BIS (Bibliothèque Information Suisse) où Michel Gorin présentera les thématiques suivantes: « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Code d'éthique professionnelle... » et « Notre Code d'éthique professionnelle: un outil de promotion interne et externe ».

La troisième stratégie serait celle d'établir des bonus (des récompenses suppose-t-on, mais de quel type ?) destinés aux employés lorsqu'ils auront appliqué un comportement éthique. La quatrième idée consiste en l'organisation d'une conférence de presse.

L'article propose aussi d'interroger les employés sur le contenu du code de déontologie ou encore, de le faire commenter par le public ou les professionnels. Quelque chose de semblable existe déjà en Italie : étant donné qu'une mise à jour du nouveau code de déontologie était récemment à l'étude, les membres de l'Associazione Italiana Biblioteche ont eu la possibilité de discuter le nouveau texte, par le biais d'un forum, dans lequel ils pouvaient aussi faire des propositions qui ont été prises en considération par la commission chargée de ce travail de refonte. On pourrait

aussi imaginer les bibliothécaires animer des discussions autour des articles du code ou sur des études de cas en invitant leurs usagers ou leurs followers à prendre position, à débattre autour du principe/problématique soulevé.

On pourrait aussi s'inspirer d'une autre stratégie, apparemment déjà mise en place pour promouvoir le code de déontologie des agents immobiliers des Etats-Unis. Lorsqu'ils ont célébré le centenaire de leur code, des posters et des affiches, des pins même, arborant des extraits de leur code ont été créés. Il serait naturellement possible de recréer quelque chose de semblable et de l'appliquer au domaine de la bibliothèque, mais est-ce que cela aurait du succès ? Nous en doutons fortement.

Personnellement, nous croyons que, lors de l'inscription d'un nouvel usager, il serait envisageable de lui fournir un document accompagnant sa carte de la bibliothèque. Ce document devrait présenter un résumé du code de déontologie mais de façon plus conviviale, comme une sorte de liste énumérant les droits des usagers mais aussi les droits et les devoirs des bibliothécaires envers les usagers et la société pour que ces derniers aient au moins quelques notions de nos valeurs professionnelles.

Nous le répétons, les propositions faites dans ce travail, en ce qui concerne la promotion des codes de déontologie, ne présentent rien de nouveau sous le soleil et peuvent courir le risque de sembler parfaitement banales. Nous pensons par contre que quelques-unes de ces propositions peuvent être des pistes à suivre ; avant de pouvoir dire qu'elles sont inefficaces ou ne le sont pas, il serait envisageable de les tester.

## 20. Conclusion

Cette étude arrive à la conclusion que, à la lumière des pays pris comme références, ni les codes de déontologie, ni les programmes de formation ne sont porteurs de stéréotypes. Ceux qui semblent être véhiculés par eux sont tellement négligeables qu'ils ne peuvent pas être les vrais responsables de notre image professionnelle. Au contraire, tant les codes que les formations semblent être nos meilleurs alliés pour contrer ce phénomène. Il suffirait, par contre, de nous conformer davantage tant au code, qui nous énonce des valeurs positives à traduire en comportements sur lesquels nous devrions nous calquer, qu'à l'engagement de professionnels issus d'une école proposant un programme de qualité. Effectivement, ces programmes semblent tout à fait avoir été conçus pour préparer des bibliothécaires les plus performants auxquels il est alors difficile d'associer des stéréotypes et qui contribuent à créer une image professionnelle forte.

Dans tous les pays pris en considération, malgré les inévitables différences culturelles, nous avons remarqué une certaine ressemblance parmi les codes et les programmes de formation. Cela indique, très probablement, qu'au niveau global il y a une tendance au développement de la profession qui semble aller dans la même direction car nous sommes tous confrontés aux mêmes défis.

S'il faut donc trouver des responsables dans la perpétuation des stéréotypes associés à notre profession, nous ne pouvons pas nous passer de citer des facteurs externes à la profession, comme les médias et la méconnaissance de l'opinion publique. D'autres responsables ont été malheureusement repérés au sein de la catégorie professionnelle : les bibliothécaires eux-mêmes, la hiérarchie et l'autorité de tutelle.

Ce travail a aussi la prétention de fournir quelques pistes, quelques propositions à creuser concernant la lutte contre les stéréotypes et l'amélioration de notre image. Par exemple, il suggère d'améliorer la perception de notre profession, l'état matériel des bibliothèques - notamment avec l'émergence du concept du troisième lieu - d'attacher de l'importance aux services destinés au public ; il met en évidence notamment la portée du statut du bibliothécaire médiateur ou formateur et des services de référence. D'autres stratégies envisagent le renforcement des associations professionnelles et les prises de position dans les médias. Les deux dernières tactiques sont celles qui impliquent la professionnalisation des bibliothécaires ainsi que l'application accrue des codes ; ce qui, par conséquent, implique leur diffusion à large échelle.

Même si, à notre avis, nous avons déjà réussi à améliorer notre image professionnelle, il est indéniable que beaucoup de travail reste à faire : il nous ne reste qu'à nous mettre sérieusement au travail et à poursuivre dans la voie qui est déjà la nôtre.

## Bibliographie

- ACCART, Jean-Philippe, 2007. Etat de la formation des bibliothécaires en Suisse. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. [consulté le 25 juin 2014] Disponible à l'adresse : [http://eprints.rclis.org/10972/2/Etat\\_de\\_la\\_formation\\_des\\_bibliothecaires\\_en\\_Suisse.pdf](http://eprints.rclis.org/10972/2/Etat_de_la_formation_des_bibliothecaires_en_Suisse.pdf)
- AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION (ALA), 2008. Code of Ethics of the American Library Association. *Ala.org* [en ligne]. 22 janvier 2008. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ala.org/advocacy/proethics/codeofethics/codeethics>
- AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION (ALA). Accredited Library and Information Studies Master's Programs from 1925 through Present. *Ala.org* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ala.org/accreditedprograms/directory/historicallist>
- AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION (ALA). History of the ALA Code of Ethics. *Ala.org* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ala.org/advocacy/proethics/history>
- AROT, Dominique, 2000. Les valeurs professionnelles du bibliothécaire. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2000 [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-01-0033-001>
- ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES DE RECHERCHE DU CANADA (ABRC), 2010. Compétences fondamentales des bibliothécaires de l'ABRC au XXI<sup>e</sup> siècle. *Carl-abrc.ca* [en ligne]. 2010. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.carl-abrc.ca/uploads/pdfs/core\\_comp\\_profile-f.pdf](http://www.carl-abrc.ca/uploads/pdfs/core_comp_profile-f.pdf)
- ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION (ADBS) groupe référentiel métier, 2007. Référentiel des métiers et des fonctions de l'information-documentation. *Twoday.net* [en ligne]. Juin 2007. [Consulté le 25 juin 2005]. Disponible à l'adresse : <http://static.twoday.net/jhagmann/files/Referentiel-metier-RM.pdf>
- ASSOCIATION SUISSE DES BIBLIOTHEQUES (CLP), Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique. *Cours de base CLP 2014*. [en ligne]. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.sabclp.ch/fr/formationcoursdebasesujetducours.htm>
- ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 1997. The Librarian's Code of Conduct: Fundamental Principles [in force from 1997 to 2014]. *Aib.it* [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/chi-siamo/statuto-e-regolamenti/codice-deontologico/the-librarians-code-of-conduct-1997/>
- ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 2007. Il web dell'Associazione Italiana Biblioteche. The Librarian's Code of Conduct: Fundamental Principles [in force from 1997 to 2014], 30 octobre 2007- 12 mai 2014. *Aib.it* [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/chi-siamo/statuto-e-regolamenti/codice-deontologico/the-librarians-code-of-conduct-1997/>
- ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 2013. Il web dell'Associazione Italiana Biblioteche. Gruppo di lavoro sulla revisione del Codice Deontologico. *Aib.it* [en

ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/struttura/commissioni-e-gruppi/gdeont/>

ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 2014. Codice deontologico: proposta di revisione 2014-03-24 (con ulteriori modifiche emerse durante l'assemblea del 1 marzo 2014, evidenziata). *Aib.it* [en ligne]. 24 mars 2014. [Consulté le 27 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/wp-content/uploads/2014/03/deont140324b.pdf>

ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 2014. Codice deontologico dei bibliotecari : principi fondamentali. *Aib.it* [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/chi-siamo/statuto-e-regolamenti/codice-deontologico/>

ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 2014. Codice deontologico : proposta di revisione 2014. *Aib.it* [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://www.aib.it/attivit /2014/40218-codice-deontologico-proposta-di-revisione/>

ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 2014. Il web dell'Associazione Italiana Biblioteche. Codice deontologico dei bibliotecari : principi fondamentali. *Aib.it* [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/chi-siamo/statuto-e-regolamenti/codice-deontologico/>

ASSOCIAZIONE ITALIANA BIBLIOTECHE (AIB-WEB), 2014. Il web dell'Associazione Italiana Biblioteche. Codice deontologico : proposta di revisione 2014. *Aib.it* [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/attivit /2014/40218-codice-deontologico-proposta-di-revisione/>

BAZIN, Patrick, 2000. Bibliothèque publique et savoir partagé. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 5, 2000. [Consulté le 17 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0048-003>

BEAUDRY, Guylaine, 2012. Profession bibliothécaire. Montréal : *Les Presses de l'Université de Montréal*. Collection Profession.

BERTRAND, Anne Marie, 2004. Approche archéologique et généalogique du métier. Une radicale diversité. In : CALENGE, Bertrand (dir.). *Bibliothécaire, quel métier ?*. Editions du Cercle de la Librairie. Paris : Electre, pp. 21-37. Collection bibliothèques. (Cité: Raymond Bérard, p.24)

BERTRAND, Anne-Marie, 2011. Bibliothèques dans la brume : images et représentations. In : AROT, Dominique et BERTRAND, Anne-Marie et DAMIEN, Robert...[et al.] *Horizon 2019 : bibliothèques en prospective, colloque*. Villeurbanne : Presse de l'ENSSIB, p.111. Collection Papiers, série Généalogies.

BEZENÇON, Christophe, 2014. Promouvoir un code d'éthique, oui ! Mais comment ? *biblioth thique :  thique & biblioth ques* [en ligne]. 28 janvier 2014. [Consulté le 24 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bibliothethique.net/2014/01/28/promouvoir-un-code-dethique-oui-mais-comment/>

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, 2012. Référentiels des emplois et des compétences. *Bnf.fr* [en ligne]. 2012. [consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.bnf.fr/emploi/pdf/referentiel\\_emplois\\_competences.pdf](http://www.bnf.fr/emploi/pdf/referentiel_emplois_competences.pdf)

BIBLIOTHEQUE INFORMATION SUISSE (BIS), 2012. Groupe de travail « Révision du code de déontologie des bibliothécaires suisses : mandat du groupe de travail. *Bis.ch* [en ligne]. 16 novembre 2012. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.bis.ch/fileadmin/ressourcen/arbeitsgruppen/AG\\_Ethikkodex\\_Auftrag.pdf](http://www.bis.ch/fileadmin/ressourcen/arbeitsgruppen/AG_Ethikkodex_Auftrag.pdf)

BIBLIOTHEQUE INFORMATION SUISSE (BIS), 2013. Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information. *Bis.ch* [en ligne] 6 septembre

2013. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://bis-ch.prv22.hostpark.net/fileadmin/ressourcen/arbeitsgruppen/Code\\_ethique\\_f.pdf](http://bis-ch.prv22.hostpark.net/fileadmin/ressourcen/arbeitsgruppen/Code_ethique_f.pdf)

BIBLIOTHEQUE INFORMATION SUISSE (BIS). Congrès BIS à Lugano, 3-6 septembre 2014. *Bis.ch* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://bis-ch.prv22.hostpark.net/fileadmin/ressourcen/kongress/2014\\_lugano/Programmheft\\_Kongress\\_Lugano\\_1MB.pdf](http://bis-ch.prv22.hostpark.net/fileadmin/ressourcen/kongress/2014_lugano/Programmheft_Kongress_Lugano_1MB.pdf)

BLAIS, Martin, 2008. Ethique, morale, déontologie, droits. *Ethicpedia.org* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://ethicpedia.org/IMG/pdf/Ethique\\_morale\\_deontologie\\_droit\\_commentaires\\_memoire\\_de\\_Chantal\\_Audet\\_par\\_Martin\\_Blais.pdf](http://ethicpedia.org/IMG/pdf/Ethique_morale_deontologie_droit_commentaires_memoire_de_Chantal_Audet_par_Martin_Blais.pdf)

BOURDONCLE, Raymond, 2007. Service formation de formateurs : La formation des enseignants : du métier à la professionnalisation [podcast]. *Institut français de l'éducation, ife.ens-lyon.fr* [en ligne]. 19 septembre 2007. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://formations.inrp.fr/2007-09-19-r-bourdoncle.mp3>

BRIAND, Gérard et COURTS, Isabelle de, 2004. Le code de déontologie du bibliothécaire. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2004 [consulté le 11 mai 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0062-003>

CALENGE, Bertrand et PASTOR, Jean-Louis, 1994. Statuts, fonctions et organigrammes. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 4, 1994 [consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-04-0032-004>

CALENGE, Bertrand, 1998. Peut-on définir la bibliothéconomie ? Essai théorique. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 1998 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-02-0008-001>

CALENGE, Bertrand, 2004. Les formations interpellées : Quelle formation pour quel métier ?. In : *Bibliothécaire, quel métier*. Editions du Cercle de la Librairie. Paris : Electre, pp. 221-241. Collection bibliothèques. (Cité : p. 241)

CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION (CLA), 1976. Position Statements – Code of Ethics : Annual General Meeting ~ June, 1976. *Cl.ca* [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/Resources/PositionStatements/Code\\_of\\_Ethics.htm](http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/Resources/PositionStatements/Code_of_Ethics.htm)

CAVET, Agnès, 2007. Enseignant : un "métier" ou une "profession" ?. *Eduveille : autour des recherches en éducation et formation. Eduveille.hypotheses.org*. [en ligne]. 2 octobre 2007. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://eduveille.hypotheses.org/267>

CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER (CRDP), 2008. Le bibliothécaire de Giuseppe Arcimboldo : étude d'un œuvre. *Crdp-montpellier.fr* [en ligne]. Montpellier, 2008. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.crdp-montpellier.fr/produits/petiteshistoires/baroques/h1/etude.pdf>

CHAIMBAULT, Thomas, 2013. L'innovation en bibliothèque. *Slideshare.net* [en ligne]. 23 mai 2013. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.slideshare.net/Faerim/linnovation-en-bibliothque>

CLP, 2014. Cours de base CLP 2014. *Sabclp.ch* [en ligne]. [Consulté le 24 septembre 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.sabclp.ch/fr/formationcoursdebasesujetducours.htm>

CONSEIL INTERUNIVERSITAIRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (CIUF), Belgique, 2011. Commission « bibliothèques du CIUF – Rapport annuel 2010. *Ciuf.be*

[en ligne]. 1 février 2011. [Consulté le 25 juin 2014]. p.5. Disponible à l'adresse : [http://www.ciuf.be/cms/images/stories/ciuf/bibliotheques/rabiblio\\_2010.pdf](http://www.ciuf.be/cms/images/stories/ciuf/bibliotheques/rabiblio_2010.pdf)

CONSEIL INTERUNIVERSITAIRE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (CIUF), Belgique, 2010. Proposition de traduction : code déontologique à l'attention des professionnelles de l'information – Projet. *Ciuf.be* [en ligne]. 7 juin 2010. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.ciuf.be/cms/images/stories/ciuf/bibliotheques/ciuf\\_codedeontologiquévbad.pdf](http://www.ciuf.be/cms/images/stories/ciuf/bibliotheques/ciuf_codedeontologiquévbad.pdf)

COOK, Sherry J., PARKER, R. Stephen et PETTIJOHN, Charles E., 2008. Les jeunes ados et la bibliothèque publique. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 6, 2008 [consulté le 20 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0081-003>

CORPORATION DES BIBLIOTHECAIRES PROFESSIONNELS DU QUEBEC. Définition de la profession : bibliothécaire. *Cbpq.qc.ca* [en ligne]. S.d. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://cbpq.qc.ca/informations/la-profession/definition-de-la-profession>

DAVID, Stéphanie, 2008. *Médiation et/ou formation en bibliothèque : quel accompagnement pour les publics de l'autoformation ?* [en ligne]. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Ecole Nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. P. 27 ; 35. [Consulté le 23 juin 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1738-mediation-et-ou-formation-en-bibliotheque-quel-accompagnement-pour-les-publics-de-l-autoformation.pdf>

DELAUNAY, Guillaume, 2009. *La place de la bibliothéconomie dans l'organisation des connaissances et les classifications.* [en ligne]. Mémoire de Master. Villeurbanne : Enssib. [Consulté le 7 juillet 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCQQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.enssib.fr%2Fbibliotheque-numerique%2Fdocuments%2F48579-la-place-de-la-bibliotheconomie-dans-l-organisation-des-connaissances-et-les-classifications.pdf&ei=ywq1U82NHY\\_o7AbOv4CICw&usg=AFQjCNF3yMbbS8gXH8OdZhJG6iwCQJ2RKw](http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&ved=0CCQQFjAB&url=http%3A%2F%2Fwww.enssib.fr%2Fbibliotheque-numerique%2Fdocuments%2F48579-la-place-de-la-bibliotheconomie-dans-l-organisation-des-connaissances-et-les-classifications.pdf&ei=ywq1U82NHY_o7AbOv4CICw&usg=AFQjCNF3yMbbS8gXH8OdZhJG6iwCQJ2RKw)

DESCHAMPS, Jacqueline, 1997. *Travail de diplôme et construction de l'identité professionnelle des bibliothécaires* [en ligne]. P.28. Mémoire. Lyon 3: Université Jean Moulin. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1653-travail-de-diplome-et-construction-de-l-identite-professionnelle-des-bibliothecaires.pdf>

DHILLY, Olivier, 2007. La critique des industries culturelles par l'école de Frankfort: la mystification des masses. *Clemi.org* [en ligne]. 27.06.2007. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.clemi.org/fichier/plug\\_download/3228/download\\_fichier\\_fr\\_ecole.de.frankfort.pdf](http://www.clemi.org/fichier/plug_download/3228/download_fichier_fr_ecole.de.frankfort.pdf)

DI BENEDETTO, Elisabetta et GATTI, Gabriele, 1998. Formazione professionale in AIB-WEB. In: Seminario *AIB-WEB* : per un'integrazione delle risorse in rete, Roma, 27 mai 1998. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/aib/commiss/cnur/awdibgat.htm>

DPMA (DIRECTION DES PERSONNELS, DE LA MODERNISATION ET DE L'ADMINISTRATION), 2008. *Bibliofil'* : Le référentiel de la filière bibliothèque. Enseignement supérieur et recherche [en ligne]. 18 décembre 2008. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23290/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html>

ECOLE NATIONALE DES CHARTES (ENC). Les partenaires de L'École des chartes. *Enc.sorbonne.fr*. [en ligne]. [Consulté le 7 juillet 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.enc.sorbonne.fr/les-partenaires-de-l-ecole-des-chartes>

ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES (ENSSIB). Formations : formation des bibliothécaires. *Enssib.fr* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/formation/formation-des-bibliothecaires>

ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES (ENSSIB). Formations : formation des conservateurs. *Enssib.fr* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/formation/formation-des-conservateurs>

ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES (ENSSIB). Formations : masters. *Enssib.fr* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/masters>

ESTERMANN, Yolande, 2012. Un nouveau plan d'études Bachelor ID : s'adapter aux mutations. *Arbido Print*, 2012, no 3, p. 12-14. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [https://doc.ero.ch/record/30342/files/Estermann\\_2012\\_Nouveau\\_plan.pdf](https://doc.ero.ch/record/30342/files/Estermann_2012_Nouveau_plan.pdf)

FEDERATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES, 2012. Code d'éthique de l'Ifla pour les bibliothécaires et les autres professionnel(le)s de l'information. *Ifla.org* [en ligne]. 2012. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/frenchcodeofethicsfull.pdf>

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES. Les bibliothèques: formations initiales. *Bibliothèques.be* [en ligne]. S.d. [consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliothèques.be/index.php?id=9236>

FEDERAZIONE INTERNAZIONALE DELLE ASSOCIAZIONI E DELLE ISTITUZIONI BIBLIOTECARIE. Codice etico IFLA per le bibliotecarie e le altre lavoratrici nel settore dell'informazione, 2013. *Ifla.org* [en ligne]. 2013. [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/assets/faife/codesofethics/italiancodeofethicsfull.pdf>

FLURY, Annick et THONNEY, Gregory et WALLISER, Rachel, 2002. *Musées en action : mise en œuvre de l'organisation documentaire des musées de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans les réseaux romand et neuchâtelois* [en ligne], p.26. Mémoire de bachelors. Genève : Haute école de gestion de Genève. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://doc.ero.ch/record/20484?ln=it>

FOSTER, Catherine; MCMENEMY, David, 2012. Do librarians have a shared set of values? A comparative study of 36 codes of ethics based on Gorman's Enduring Values. *Journal of Librarianship and Information Science*, 2012, 44.4: 249-262.

FOULET, Michel, 2013. Comment devenir bibliothécaire ?. *pratique.fr* [en ligne]. 6 mai 2013. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.pratique.fr/comment-devenir-bibliothecaire.html>

GARCIA-FEBO, Loida et HUSTAD, Anne et RÖSCH, Hermann et STURGES, Paul et VALLOTTON, Amelie (FAIFE Working group), 2012. IFLA Code of Ethics for Librarians and other Information Workers (full version). *Ifla.org* [en ligne]. August 2012 [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/news/ifla-code-of-ethics-for-librarians-and-other-information-workers-full-version>

GARDNER, Richard K., 1985. La formation des spécialistes de l'information au Canada. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 3-4, 1985 [consulté le 10 mai 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1985-03-0315-002>



GIAPPICONI, Thierry, 1998. De la bibliothéconomie au management. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 1998 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-02-0026-003>

GORIN, Michel, 1998?. AGBD (Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire. Code de déontologie – Historique : une code de déontologie pour les bibliothécaires genevois : une chance à saisir !. *agbd.ch* [en ligne]. 1998 ?. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.agbd.ch/documents-et-realisations/code-de-deontologie-historique/>

GORIN, Michel, 2004. « Cinq ans déjà... Les codes de déontologie des archivistes et bibliothécaires suisses sont-ils devenus des outils de travail ? » *ARBIDO*, février 2004, n° 1-2.

GORIN, Michel, 201 ?. Haute Ecole de gestion (Genève), *Des codes de déontologie pour les professionnels, des chartes pour les institutions : à quoi ça sert !?* [Document PDF]. Support de cours : Cours « Ethique et déontologie professionnelle », Haute école de gestion de Genève, filière Information documentaire, année académique 2013-2014.

GORIN, Michel, 2013. Un nouveau Code d'éthique pour les bibliothécaires suisses. *biblioth|éthique : éthique & bibliothèques* [en ligne]. 17 décembre 2013. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bibliothethique.net/2013/12/17/un-nouveau-code-dethique-pour-les-bibliothecaires-suisses/>

GRAF, Groupe de travail de réévaluation de fonction, 2012. Bibliothécaire : un joli métier pour femme ! : demande de réévaluation de fonction. Genève, juillet 2012 [en ligne]. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.agbd.ch/documents/Rapport%20du%20GRAF.pdf>

GUERRINI, Mauro, 2009. *Guida alla biblioteconomia*. Milano, Editrice Bibliografica, 2009. Bibliografia e Biblioteconomia. Pp. 22-23, 41-43, 138-142.

HAUTE ECOLE DE GESTION GENEVE. Plan des modules – Information documentaire (version 2013-2014). *Hesge.ch* [en ligne]. [consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.hesge.ch/heg/formation-base/bachelors-science/information-documentaire/plan-des-modules>

HAUTE ECOLE DE NAMUR-LIEGE-LUXEMBOURG. Bibliothéconomie et documentation : Expert du livre et pro des nouvelles technologies. *Henallux.be* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.henallux.be/bibliotheconomie-et-documentation>

HOLCMAN, Robert, 2006. Thèse : « *L'ordre sociologique, élément structurant de l'organisation du travail. L'exemple des bureaucraties professionnelle : ordre soignant contre ordre dirigeant à l'hôpital* » [en ligne]. Chapitre 1 : l'appartenance professionnelle, p. 12. Thèse de doctorat. Paris : Conservatoire national des art et métier. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.robertholcman.net/index.php?post/2008/01/01/These>

IFLA, FAIFE Committee on Freedom of Access to Information and Freedom of Expression), 2014. Les dilemmes éthiques dans la société de l'information. Comment les codes d'éthique aident à trouver des solutions fondées éthiquement. Programme (janvier 2014). *Globethics.net* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.globethics.net/documents/4289936/14121854/FAIFE\\_GE\\_conference\\_Programme\\_fr.pdf/8ca8a0fe-9fd4-41de-8ed7-fe4427fbb835](http://www.globethics.net/documents/4289936/14121854/FAIFE_GE_conference_Programme_fr.pdf/8ca8a0fe-9fd4-41de-8ed7-fe4427fbb835)

INFORMATIONS KOMPETENZ. Formation de base et continue. *Informationskompetenz.ch* [en ligne]. S.d. [consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.informationskompetenz.ch/fr/formation>

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS (IFLA), 2013. A propos de l'IFLA. *Ifla.org* [en ligne]. 9 juillet 2013. [Consulté le 8 juillet 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/FR/node/7100>

INTERNATIONALER VERBAND DER BIBLIOTHEKARISCHEN VEREINE UND INSTITUTIONEN, 2012. Ifla-Ethikkodex für Bibliothekarinnen und andere im Informationssektor Beschäftigte. *Ifla.Org* [en Ligne]. 2012 [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.Ifla.Org/Files/Assets/Faife/Codesofethics/Germancodeofethicsfull.Pdf>

KOIVUNEN, Hannele, 2005. The right to information as an ethical civil right. *Scandinavian Public Library Quarterly* [en ligne], Vol. 38 (2005), No. 1. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://slq.nu/?article=the-right-to-information-as-an-ethical-civil-right>

KUPIEC, Anne, 1995. Premier recensement des métiers des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 6, 1995 [consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-06-0017-003>

KUPIEC, Anne, 2003. Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ?. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2003 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-01-0005-001>

LANCELOT, Gwénaëlle et SECROUN, Delphine, 1998. La pédagogie du bibliothécaire. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 6, 1998 [consulté le 17 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0060-008>

LAPELERIE, François, 1998. La qualité essentielle du bibliothécaire. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 6, 1998 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0068-010>

LETEINTURIER, Christine, 1996. *L'identité professionnelle des documentalistes: le cas des médias*. Paris : ADBS Editions, 1996

LEYENS, Jacques-Philippe et YZERBIT, Vincent et SCHADRON, Georges, 1996. *Stéréotypes et cognition sociale*. Sprimont, Mardaga. 1996, pp.22-24. Psychologie et sciences humaines, 214

LINE, Maurice B., 1998. Le métier de bibliothécaire : un ensemble de pratiques confuses et discontinues. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 1998 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-02-0044-006>

MANOUKIAN, ALAIN, 201 ? . Pourquoi et pour quoi parler de valeurs dans l'entreprise ? *Croissance&coaching.com* [en ligne]. 201 ? . [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.croissancecoaching.com/newsletters/parler-valeurs-entreprise>

MELOT, Michel, 2005. Archivistes, documentalistes, bibliothécaires. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 5, 2005 [consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0009-003>

MITCHELL, Josalin. How to Promote a Company's Code of Ethics. *Ehow.com* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.ehow.com/how\\_5956194\\_promote-company\\_s-code-ethics.html](http://www.ehow.com/how_5956194_promote-company_s-code-ethics.html)

MOESCHLER, Olivier, 2006. Un « musée du livre » : les ennemis et les alliés symboliques des bibliothèques. *Ville-geneve.ch*. [en ligne]. Août 2006. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_3/Rapports/article\\_bm\\_nonUsagers\\_06.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_3/Rapports/article_bm_nonUsagers_06.pdf)

MOESCHLER, Olivier, 2006. Vous avez dit « bibliothèque » ? Enquête sur les non-usagers des bibliothèques municipales à Genève. *Enssib.fr* [en ligne]. 2006. [Consulté

le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1305-vous-avez-dit-bibliotheque-enquete-sur-les-non-usagers-des-bibliotheques-municipales-de-geneve.pdf>

MOESCHLER, Olivier, 2007. « Fontaines de connaissance ou musées du livre ?... Les bibliothèques municipales selon leurs non-usagers ». *RESSI, Revue électronique suisse de science de l'information*, octobre 2007, n. 6, [en ligne]. [Consulté le 2 avril 2014]. Disponible à l'adresse: [http://campus.hesge.ch/ressi/numero\\_6\\_octobre2007/articles/HTML/RESSI\\_036\\_Moeschler.htm](http://campus.hesge.ch/ressi/numero_6_octobre2007/articles/HTML/RESSI_036_Moeschler.htm)

MOESCHLER, Olivier, 2007. *Analyser l'«industrie culturelle»: deux positions classiques* [document PDF]. Support de cours : Cours « Sociologie des publics et comportement informationnel », Haute école de gestion de Genève, filière Information documentaire, année académique 2013-2014

MOORMAN, John, 1995. "Knowledge of the American Library Association's Code of Ethics among Illinois Public Library Directors: A Study," *Illinois Libraries* 77, no, 3 (1995): 140-47. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.lib.niu.edu/1995/il9503140.html>

NATIONAL ASSOCIATION OF REALTORS. Promoting the Code of Ethics Centennial. *Realtor.org* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://www.realtor.org/topics/code-of-ethics-centennial/promoting-the-code-of-ethics-centennial>

NOBS, Gregory et SCHWEIZER, Livia, 2014. *Représentation des professions d'archiviste et bibliothécaire dans les quotidiens romands de 2007 à 2010 : une étude comparative* [en ligne]. Mémoire de recherche. Genève : Haute école de gestion de Genève, p. 37. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://doc.rero.ch/record/209601/files/M7-2014\\_memoire\\_NOBS-SCHWEIZER.pdf](http://doc.rero.ch/record/209601/files/M7-2014_memoire_NOBS-SCHWEIZER.pdf)

NSW PUBLIC SECTOR AGENCIES, 1997 ?. Guidelines for developing and implementing a code of conduct. *Nsw.gov.au* [en ligne]. 1997 ?. [Consulté le 23 juin 2013] Disponible à l'adresse : [http://www.dpc.nsw.gov.au/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0010/116578/Guidelines\\_for\\_Developing\\_and\\_Implementing\\_a\\_Code\\_of\\_Conduct.pdf](http://www.dpc.nsw.gov.au/__data/assets/pdf_file/0010/116578/Guidelines_for_Developing_and_Implementing_a_Code_of_Conduct.pdf)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU=, 1948. Déclaration Universelle des droits de l'homme. *Unesco.org* [en ligne]. S.d. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.unesco.org/education/nfsunesco/doc/droits\\_homme.htm](http://www.unesco.org/education/nfsunesco/doc/droits_homme.htm)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO), 1994. Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique. 1994. *Unesco.org* [en ligne]. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman\\_fr.html](http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html)

ORIENTATION.CH, 2013. Profession : Spécialiste HES en information documentaire. [en ligne]. Mis à jour le 01.10.2013. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.berufsberatung.ch/dyn/1109.aspx?id=861>

PEIGNET, Dominique, 2005. La bibliothèque peut-elle survivre à ses consommateurs ?. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2005 [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0038-009>

PRINS, Hans; GIER, Wilco de; BOWDEN, Russell, 1995. *The image of the library and information profession: How we see ourselves - an investigation ; a report of an empirical study undertaken on behalf of IFLA's Round Table for the Management of Library Associations*. München, New Providence ; London ; Paris ; Saur, 1995. IFLA Publications, 71.

- RENAVILLE, François, 2011. Info & étique : y-a-t-il une ligne rouge ?. *biblioth|ê|thique: éthique & bibliothèques* [en ligne]. 28 juin 2011. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bibliothethique.net/2011/06/>
- RENOULT, Danie, 2009I. Formation professionnelle des bibliothécaires. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 5, 2009 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0063-001>
- REVELLI, Carlo, 2008. Utilità di un codice deontologico : a proposito di morale professionale. *Biblioteche oggi*, [en ligne], marzo 2008, 26.2: 7. Disponible à l'adresse : <http://www.moyak.com/papers/professional-ethics.pdf>
- RIDI, Riccardo, 2012. Il codice deontologico dell'IFLA (e quello dell'AIB): Un commento al codice internazionale appena promulgato e una proposta di aggiornamento di quello italiano, 2012. *Biblioteche oggi*, 2012, 30.8: 5-9. [en ligne]. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibliotecheoggi.it/content/n20120800501.pdf>
- ROBERTS, Winston, 1994. Conférence inaugurale, congrès de Vichy, 11-13 juin 1994, *Bulletin d'informations de l'Associations des bibliothécaires français*, n°164, 3<sup>ème</sup> trimestre 1994, p. 35- 45. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/43964-conference-inaugurale.pdf>
- ROMERO, Candas, 2011. After the code : actions to put a code of ethics into real practice. *ABD, Cahiers de la documentation* [en ligne]. 2011, n.2. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.abd-bvd.be/cah/papers/2011-2\\_Candas\\_Romero.pdf](http://www.abd-bvd.be/cah/papers/2011-2_Candas_Romero.pdf)
- ROSA, Fausto, 2006. Gli spazi ristretti di una deontologia bibliotecaria. In : 53<sup>o</sup> Congresso Nazionale AIB. *Le politiche delle biblioteche in Italia. La professione*. Roma, Centro congressi Europa, 18-20 octobre 2006 [en ligne]. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/aib/congr/c53/gh.htm3>
- SABY, Frédéric, 1998. Faut-il refonder la bibliothéconomie ?. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 1998 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-02-0021-002>
- SALVADÉ, Christine, 2014. La bibliothèque range ses livres pour séduire le lecteur. *Le Matin dimanche* [en ligne]. 04 mai 2014. [Consulté le 4 juillet 2014]. Disponible à l'adresse : [https://www.lexisnexis.com/uk/nexis/results/docview/docview.do?docLinkInd=true&risb=21\\_T20182062586&format=GNBFI&sort=BOOLEAN&startDocNo=1&resultUrlKey=29\\_T20182062590&cisb=22\\_T20182062589&treeMax=true&treeWidth=0&csi=302346&docNo=5](https://www.lexisnexis.com/uk/nexis/results/docview/docview.do?docLinkInd=true&risb=21_T20182062586&format=GNBFI&sort=BOOLEAN&startDocNo=1&resultUrlKey=29_T20182062590&cisb=22_T20182062589&treeMax=true&treeWidth=0&csi=302346&docNo=5) [accès par abonnement]
- SAMUELSSON, Jenny, 2012. Sweden : too few male librarians or lack of diversity. *Scandinavian Library Quarterly* . Vol 45 n. 3, 2012. [en ligne]. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://slq.nu/?article=volume-45-no-3-2012-9>
- SCHMIDT, Eveline et SURDEZ, Maëlle et BRETT, Edward, 2012 ?. *Innovation en bibliothèques suisses : enquête auprès de huit bibliothèques de lecture publique* [en ligne]. Genève : Haute école de gestion, 2012 ?. Travail réalisé dans le cadre d'un projet de la formation de Bachelor en "Information documentaire". Disponible à l'adresse : [http://campus.hesge.ch/id\\_bilingue/doc/Rapport\\_Innovation\\_avec\\_annexes\\_vf.pdf](http://campus.hesge.ch/id_bilingue/doc/Rapport_Innovation_avec_annexes_vf.pdf)
- SCHWARTZ, Meredith, 2013. How to become a 21st Century librarian . *LibraryJournal.com* [en ligne]. 20 mars 2013. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://lj.libraryjournal.com/2013/03/careers/how-to-become-a-21st-century-librarian/>
- Scriba, 2014. *Wikipédia* : l'encyclopédie libre [en ligne]. Dernière modification de la page le 28 avril 2014 à 16 :01. [Consulté le 24 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://it.wikipedia.org/wiki/Scriba>



SERVET, Mathilde, 2009. *Les bibliothèques troisième lieu* [en ligne]. Mémoire d'étude. Villeurbanne : Ecole Nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques. P. 13. [Consulté le 23 juin 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>

SERVET, Mathilde, 2010. Les bibliothèques troisième lieu. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 4, 2010 [consulté le 16 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>. ISSN 1292-8399

STEVENS, Norman D, 2005. Lo specchio - Le biblioteche italiane tra mito e realtà: una divertente e ironica analisi di come i bibliotecari americani si formano un'idea del tutto "particolare" delle biblioteche italiane. *Biblioteche oggi.it* [en ligne]. Mars 2005. [consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://www.bibliotecheoggi.it/2005/20050206801.pdf>

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS INFIRMIERS (SNPI), 2011. Ethique clinique, relation soignant soigné. Valeurs personnels et professionnelles. *Syndicat National des Professionnels Infirmiers* [en ligne]. 23 janvier 2011. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.syndicat-infirmier.com/Valeurs-personnelles-et.html>

The Image and Role of the Librarian, 2004. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2004 [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0105-010>

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI ROMA, « La Sapienza ». Corso di laurea magistrale in Archivistica e Biblioteconomia, anno accademico 2012-2013 (brochure). *Uniroma1.it* [en ligne]. 2012 ? [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://w3.uniroma1.it/ssab/new/brochure-magistrale\\_12-13.pdf](http://w3.uniroma1.it/ssab/new/brochure-magistrale_12-13.pdf)

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI ROMA, « La Sapienza ». Didattica – Insegnamenti 2013-2014 ; 2012-2013 ; 2011-2012. *Uniroma.com* [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://scuolabal.uniroma1.it/didattica>

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI ROMA, « La Sapienza ». Dipartimento di Scienze Documentarie Linguistico Filologiche e Geografiche. La scuola di specializzazione in « beni archivistici e librari ». *Uniroma1.it* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://scuolabal.uniroma1.it/>

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI ROMA, « La Sapienza ». Dipartimento di Scienze Documentarie Linguistico Filologiche e Geografiche : didattica. *Uniroma.it* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://scuolabal.uniroma1.it/didattica>

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI ROMA, « La Sapienza ». Facoltà di Lettere e Filosofia. Archivistica e biblioteconomia. *Uniroma1.it* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.lettere.uniroma1.it/didattica/offerta-formativa/corsi-di-laurea-magistrale/archivistica-e-biblioteconomia>

UNIVERSITA DEGLI STUDI DI ROMA, « La Sapienza ». Ordinamento didattico : Scuola di specializzazione in Beni Archivistici e Librari. *Uniroma1.it* [en ligne]. S.d. [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://scuolabal.uniroma1.it/area/ordinamento-didattico>

UNIVERSITE DE GENEVE, 200 ?. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. TECFA, 200 ?. Projet d'un code de déontologie [en ligne]. 200 ? [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://tecfa.unige.ch/proj/learnett/groupe9798/code/projet1.html>

UNIVERSITE DE MONTREAL, 2012. Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Maîtrise en sciences de l'information Parcours possibles. *Ebsi.umontreal.ca* [en ligne]. 31 juillet 2012. [Consulté le 23 juin 2013]. Disponible à

l'adresse : <http://www.ebsi.umontreal.ca/programmes-cours/cycles-superieurs/maitrise-en-sciences-information/parcours-possibles/>

UNIVERSITE DE MONTREAL, 2014. Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Maîtrise en sciences de l'information : pourquoi choisir ce programme d'étude. *Ebsi.umontreal.ca* [en ligne]. 23 mai 2014. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ebsi.umontreal.ca/programmes-cours/cycles-superieurs/maitrise-en-sciences-information/pourquoi-choisir-ce-programme/>

UNIVERSITE DE MONTREAL. Guide d'admission et des programmes d'études. *Ebsi.umontreal.ca* [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-de-l-information/presentation/>

UNIVERSITE DE MONTREAL. Structure du programme. *Ebsi.umontreal.ca* [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-de-l-information/structure-du-programme/>

UNIVERSITY OF MICHIGAN, School of Information. Course Catalog. *Umich.edu* [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.si.umich.edu/programs/CourseCatalog>

UNIVERSITY OF MICHIGAN, School of Information. Library and Information Science (LIS) specialization. *Umich.edu* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.si.umich.edu/academics/msi/library-and-information-science-lis>

UNIVERSITY OF MICHIGAN, School of Information. MSI degree components. *Umich.edu* [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.si.umich.edu/academics/msi/msi-degree-components>

UNIVERSITY OF MICHIGAN, School of Information. Term Listing. *Umich.edu* [en ligne]. [consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.si.umich.edu/programs/termlisting>

UTARD, Jean-Claude, 2004. La reconnaissance sociale des bibliothécaires. In : CALENGE, Bertrand (dir.). *Bibliothécaire, quel métier ?*. Editions du Cercle de la Librairie. Paris : Electre, pp.63-77. Collection bibliothèques. (Cité : p.73-74)

UTARD, Jean-Claude, 2005. Entre clichés anciens et représentations réalistes. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2005 [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0031-007>

VVBAD (VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK, ARCHIEF & DOCUMENTATIE), 2012. Flemish Library & Archive Association VVBAD Comments on the IFLA Code of Ethics for Librarians (draft), 2012 [en ligne]. [Consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.vvbad.be/sites/www.vvbad.be/files/bericht/bestanden/IFLA\\_CodeOfEthics\\_VVBAD\\_Comments.pdf](http://www.vvbad.be/sites/www.vvbad.be/files/bericht/bestanden/IFLA_CodeOfEthics_VVBAD_Comments.pdf)

VVBAD (VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK, ARCHIEF & DOCUMENTATIE). Professional code for information professionals in libraries and documentation centers. *ifla.org* [en ligne]. 19 juin 2014. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ifla.org/files/assets/faife/publications/misc/code-of-ethics-be.pdf>

# Annexe 1 : Liste des stéréotypes

## L'INVISIBILITE

Méconnaissance de la profession par le public
Image simpliste du travail de bibliothécaire
Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique

## LA FONCTION ECONOMIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE

Elle ne contribue pas à la croissance économique de la nation
Luxe superflu
Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)

## LA QUALITE DU SERVICE

Méconnaissance par les usagers des services mis à disposition
Méconnaissance de la qualité des services
Les besoins réels des usagers sont ignorés
Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers
Peu de place pour la dimension humaine

## LA FORMATION

La qualité de la formation n'est pas jugée très bonne
L'équipe enseignante n'est pas considérée comme étant hautement qualifiée
La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie
La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)
Perception dévalorisante de la profession (profession de repli, deuxième choix)
Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture
Formation facile et commode
Le niveau de formation n'est pas comparable à celui d'un étudiant universitaire

## LA PROFESSION

Manque de compétences managériales et administratives
Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)
Tendance à regrouper les bibliothécaires avec les autres professions faisant partie des sciences de l'information
Profession qui manque d'homogénéité (trop fragmentée, manque d'un profil de base)
Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)
Profession pour femme (souvent perçue comme dévalorisante : les traits distinctifs qui sont attribués au sexe féminin influencent la perception de l'image professionnelle)
Le travail n'est pas passionnant

## CARACTERISTIQUES DU BIBLIOTHECAIRE

Gardien du temple
Austère
Inquiétant
Intransigeant
Triste
Caractère passif
Timide et introverti
Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)
Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)
Manque de disponibilité et d'orientation
En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société
Maniaque de l'ordre
Manque de souplesse
Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante
Excès de bureaucratiation

## CARACTERISTIQUES ATTRIBUEES A LA BIBLIOTHEQUE



Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)
Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)
Vieillesse (poussièreuse)
Règne de l'ordre
Excès de règles (règlements très stricts)

## Annexe 2 : Compétences des bibliothécaires<sup>2</sup>

### Compétences générales :

CONNAISSANCES GENERALES	-Orientations politiques -Orientations économiques -Fonctionnement des institutions (ex. : municipalités, régions, universités...)
ECONOMIE (CHAINE DU LIVRE)	-Calcul du prix de revient -Politique des prix
SOCIOLOGIE	-Connaissance du public auquel s'adresse l'institution -Techniques d'enquête
PSYCHOLOGIE	-Accueil des utilisateurs -Ecoute du personnel et des utilisateurs
COMMUNICATION (ce dernier intitulé a été ajouté par moi-même)	-Communication
ETHIQUE	-Codes de conduite
COMPETENCES POLITIQUES	-Présentation d'un budget argumenté, etc.
GESTION	-Stratégies de programmation -Mesures de la performance -Gestion financière -Marketing -Pratique de la négociation -Gestion des ressources humaines -Management de la qualité -Relations publiques

### Compétences spécifiques :

TECHNOLOGIE	-Communication -Informatique
GESTION DE L'INFORMATION (bibliothéconomie)	-Connaissances des ressources documentaires -Elaboration et transfert de l'information -Organisation des connaissances -Catalogage -Indexation
EDITION	-Composition des ouvrages -Histoire

<sup>2</sup> LINE, Maurice B., 1998. Le métier de bibliothécaire : un ensemble de pratiques confuses et discontinues. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 2, 1998 [consulté le 23 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-02-0044-006>

	-Secteur éditorial -Marché du livre
--	--

Compétences supplémentaires :

EXPERIENCE PRATIQUE	-Stage professionnel -Projet
CULTURE PROFESSIONNELLE	-Histoire des bibliothèques et des bibliothécaires -Identité professionnelle
RECHERCHE D'INFORMATION	-Recherche dans les bases de données -Recherche en ligne -Services de référence
DROIT	-Protection des droits d'auteurs et des droits voisins
SCIENCES DE L'EDUCATION/ANIMATIONS	-Médiation culturelle -Formation, pédagogie -Expositions, muséologie, animations, etc.

## Annexe 3 : Grille d'analyse formation Suisse - bachelor of science en Information Documentaire, Haute école de gestion de Genève<sup>3</sup>

Annexe 3 : Grille d'analyse formation Suisse - bachelor of science en Information Documentaire, Haute école de gestion de Genève

Cours (semestre 1)	Discipline (matière d'enseignement)	Démonte un/des stéréotype(s)	Véhicule un/des stéréotype(s)	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)
Culture et identité professionnelle (environnement et culture professionnelle)	Connaissances générales / Culture professionnelle	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Tendance à regrouper les bibliothécaires avec les autres professions faisant partie des sciences de l'information  Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se	Non	Non	Ce cours sert à connaître les différents environnements professionnels existants : connaître les différents métiers existants, savoir se positionner, connaître le contexte professionnel, apprendre le vocabulaire technique, connaître les associations professionnelles, les rôles et les fonctions des spécialistes en information documentaire, prendre connaissance de l'évolution de la profession, etc.

<sup>3</sup> Les résumés des contenus des cours se basent sur les descriptifs qui se trouvent sur la page web : HAUTE ECOLE DE GESTION DE GENÈVE. Plan des modules – Information documentaire (version 2013-2014). Hesge.ch [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.hesge.ch/heg/formation-base/bachelors-science/information-documentaire/plan-des-modules>

		représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Droit de l'information (environnement et culture professionnelle)	Droit	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Ce cours transmet les connaissances de base du droit de l'information, du droit d'auteur, de la propriété intellectuelle, des contrats, des contenus numériques, etc. L'importance d'enseigner le droit aux futurs étudiants se retrouve aussi dans un alinéa du code de déontologie du bibliothécaire Suisse : « [ils] négocient, au nom de leurs publics, les termes les plus favorables pour l'accès aux œuvres. Ils s'assurent que cet accès n'est pas refusé ou entravé par les systèmes de gestion des droits d'auteur, en raison d'une application abusive des lois sur la propriété intellectuelle ou à cause de moyens techniques

					contraignants. Ils s'assurent que les licences ne transgressent pas les exceptions accordées aux services documentaires dans le cadre des législations nationales. Ils encouragent les gouvernements à mettre en place une législation sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle qui respecte l'équilibre entre les intérêts des ayants droit et ceux des services documentaires »
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Organisation	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Apprentissage des techniques d'organisation, gestion des tâches, tables de décisions, etc.
Représentation et analyses documentaires 1 (Traitement des documents & recherche d'information I)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Ce cours porte sur l'analyse documentaire, les vocabulaires libres et contrôlés, le thésaurus, les classifications décimales, les résumés documentaires et les synthèses documentaires, etc.  Bien que l'un des

					stéréotypes repérés fasse référence à une présence excessive de la bibliothéconomie dans la formation, il est important de souligner qu'elle doit s'y tenir car ce domaine constitue le cœur-même de la profession de bibliothécaire. Il faut donc nuancer ce stéréotype.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
La recherche d'information (Traitement des documents & recherche d'information I)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche, évaluation de l'information, sources de référence, etc. L'importance qui est accordée à la recherche d'information devient de plus en plus grande. Il y a aussi une émergence de nouveaux services qui connaissent la faveur du public : les services de référence.
Sources bibliographiques générales (Traitement des documents & recherche d'information I)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche bibliographique, connaissance des répertoires bibliographiques, bibliographie selon les normes ISO 690 : ici il est question de savoir sélectionner les outils les

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
					plus adéquats pour répondre à des questions de recherche.
Informatique de base (Informatique documentaire 1)	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Maîtrise des outils bureaucratiques. La maîtrise de ces outils n'est pas exactement une « nouvelle tendance », cependant elle n'est pas forcément acquise et elle demeure fondamentale pour le bon déroulement du travail
Les systèmes d'information documentaires (Informatique documentaire 1)	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Connaissance de divers logiciels documentaires et de leurs emplois, ainsi que de leurs caractéristiques commerciales. En outre l'étudiant apprend à rédiger un cahier des charges.
Relation de service et accueil (Relation client & communication)	Psychologie/Gestion/Sociologie	Manque de disponibilité et d'orientation  Peu de place pour la dimension humaine  Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui	Non	Non	Ce cours porte sur la gestion et l'organisation de l'accueil et la maîtrise de la satisfaction des usagers. Il démonte donc le stéréotype qui veut que les bibliothécaires n'aient pas l'aptitude de se mettre à disposition du



		met en état d'infériorité)			public. Cela entre aussi dans une optique commerciale : pour améliorer l'image des usagers à l'égard des bibliothécaires on adopte des stratégies du monde du commerce et on les applique aux SID.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Communication 1 (Relation client & communication)	Psychologie/gestion	Manque de disponibilité et d'orientation  Peu de place pour la dimension humaine  Méconnaissance par les usagers des services mis à disposition  Timide et introverti	Non	Non	Le cours s'intéresse à la communication en général, qui est interne, orale, ou bien web, par intranet par exemple. Il s'agit, entre autres, de savoir adapter le registre de ses propres messages au public auquel l'on s'adresse. De plus l'étudiant apprend les techniques d'exposé oral. Savoir communiquer est une compétence fondamentale pour les bibliothécaires : elle permet de se faire connaître mais aussi de créer de meilleures relations avec les usagers.
Méthodologie du travail intellectuel	Connaissances générales/gestion	Non	Non	Oui	« Métier de l'étudiant » : prise de notes, gestion du

(Principes et outils de gestion 1)					travail en groupe, plateformes collaboratives, etc.
Comportement organisationnel 1 (Principes et outils de gestion 1)	Connaissances générales/ Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	L'étude du comportement organisationnel permet à l'étudiant de connaître les relations existantes entre les comportements individuels et les organisations. Il est donc question de travail d'équipe, de prise de décisions, du respect de l'éthique et des valeurs mais aussi de communication et de relations interpersonnelles.
<b>Cours (semestre 2)</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires</b>
Enjeux Stratégiques et environnement des SID (Positionnement Professionnel 1)	Connaissances générales/Economie (chaîne du livre)/Compétences politiques/Gestion	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)  Caractère passif	Non	Non	Connaissance de l'environnement et des influences qui peuvent peser sur la prise de décision et/ou leur futur professionnel. Les bibliothécaires appréhendent alors les enjeux et s'insèrent dans cet environnement en participant activement et non comme étant des figurants passifs.

Ethique et déontologie professionnelle (Positionnement professionnel 1)	Ethique/Culture professionnelle	<p>En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p> <p>Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p> <p>Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</p> <p>Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>	Non	Non	Ce cours porte sur la connaissance des dispositifs déontologiques propres à la profession (au niveau national et international) et à l'éthique de l'information. Il est question d'apprendre les valeurs et les principes professionnels pour ensuite les appliquer au travail, pendant toute la durée de la carrière professionnelle.
Représentation et analyse	Gestion de l'information (bibliothéconomie)/Technologie	La formation n'accorde que très	La formation se concentre trop	Non	Catalogage (AACR2), (formats Marc,

documentaire 2 (Traitement des documents & recherche d'information II)		peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	sur la bibliothéconomie		Unimarc...), Métadonnées (Dublincore,...), évolution du catalogage, Web des données, etc.  Encore une fois il faut nuancer le stéréotype qui voit la formation trop focalisée sur la bibliothéconomie : il s'agit ici de savoirs qui sont fondamentaux pour le travail d'un bibliothécaire. On se retrouve dans le cœur même du métier. De plus ce cours se concentre aussi sur l'évolution des pratiques et des technologies (Linked Open Data, etc.)
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Recherche en ligne1 (Traitement des documents & recherche d'information II)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche dans les bases de données, recherche dans le Web et les réseaux sociaux). La recherche d'information occupe de plus en plus une place importante dans notre profession.
Communication 2 (Principes et outils de	Psychologie/Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux	Non	Non	Ce cours se concentre sur la communication externe et notamment sur

communication I)		« services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société.			l'écriture (compte-rendu, communication et écriture web, logiciels de présentations, etc.)  Les bibliothécaires se projettent vers l'extérieur de leurs institutions (donc ils ne sont pas en retrait des choses de ce monde) et mettent en œuvre les stratégies de communication les plus adaptées pour communiquer avec les publics et les institutions.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Publication web (Principes et outils de communication I)	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Concevoir et créer un site Web selon les normes W3C.
Introduction à la gestion de contenu (Principes et outils de communication I)	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Connaissance et création de systèmes de gestion de contenu (CMS, Wikis, Blogs).
Comportement organisationnel 2	Connaissances générales/ Gestion	Non	Non	Oui	Ceci est une continuation du premier cours

(Principes et outils de gestion II)					concernant le comportement organisationnel. Il porte sur le travail en groupe et en équipe, le pouvoir et le leadership, les conflits, etc.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Statistiques et techniques d'enquête (Principes et outils de gestion II)	Sociologie	Les besoins réels des usagers sont ignorés  Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)	Non	Non	Apprendre à collecter et à analyser des données (questionnaires, indicateurs, etc.) Les bibliothécaires essaient de comprendre et de connaître leurs publics, les habitudes et les pratiques informationnelles de leurs usagers, etc., pour ensuite leur fournir des services adaptés.
Gestion de projet (Principes et outils de gestion II)	Gestion/ Compétences politiques	Manque de compétences managériales et administratives  Manque de dynamisme (il n'est	Non	Non	Ce cours concerne la gestion, la planification, l'organisation, et tout ce qui concerne la gestion de projet.

<b>Cours (semestre 3)</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	pas proactif) <b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires</b>
Gestion de carrière, perspectives et alternatives professionnelles (Positionnement professionnel II)	Connaissances générales/Culture professionnelle	Non	Tendance à regrouper les bibliothécaires avec les autres professions faisant partie des sciences de l'information	Non	<p>Le but de ce cours est d'aider l'étudiant à connaître tous les débouchés professionnels possibles dans le domaine de l'Information documentaire.</p> <p>Une fois de plus, nous sommes contraints de nuancer le stéréotype identifié : l'information documentaire est un domaine très diversifié qui se reflète sur la grande diversification des profils professionnels. De plus, les trois premiers semestres de formation donnés par la HEG sont censés fournir à tous les étudiants le même profil de base incluant différents domaines (ce qui les rend polyvalents). C'est à partir du quatrième semestre que les étudiants choisissent leurs cours en décidant ainsi dans quelle direction se spécialiser.</p>
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière</b>	<b>Démonte un/des</b>	<b>Véhicule un/des</b>	<b>Neutre (ne</b>	<b>Commentaires</b>

	<b>d'enseignement)</b>	<b>stéréotype(s)</b>	<b>stéréotype(s)</b>	<b>véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>(descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Industries culturelles et créatives (Positionnement Professionnel II)	Economie (chaîne du livre)/Connaissances Générales/Edition	Non	Non	Oui	Etude des industries culturelles et créatives et plus globalement de l'économie de la culture.
Recherche en ligne 2 (Recherche et gestion de l'information)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche sur le web 2.0 et les bases des données en utilisant des outils propres au web 2.0 et à la veille (alertes, etc.) La recherche d'information revêt une importance capitale dans le profil d'un bibliothécaire actuel.
Gestion d'information dans les entreprises (Recherche et gestion de l'information)	Technologie/gestion	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Gestion des connaissances et communication dans les organisations (connaissance des outils, des stratégies, etc.)
Veille 1 (Recherche et gestion de l'information)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Ce cours a comme but d'introduire à la veille et à l'intelligence économique appliquée aux SID.
Marketing, communication,	Gestion	La formation n'accorde que très	Non	Non	Cours qui forme les bibliothécaires à fournir



RP (Principes et outils de communication II)		<p>peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</p> <p>Les besoins réels des usagers sont ignorés</p> <p>Méconnaissance par les usagers des services mis à disposition</p> <p>Manque de compétences managériales ou administratives</p>			des services ciblés sur les usagers ou à anticiper leurs besoins par des offres adéquates. Les méthodes marketing sont appliquées à des situations comme la création, le repositionnement ou la promotion d'un SID.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Formation de formateur (Principes et outils de communication II)	Sciences de l'éducation	<p>La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</p> <p>Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</p>	Non	Non	<p>A la fin de ce cours les étudiants sont aptes à mettre en place une formation (méthodes d'enseignement, d'évaluation, etc.)</p> <p>Les bibliothécaires partagent leurs connaissances dans le but de rendre leurs services plus accessibles</p>

		<p>Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p>			mais aussi pour rendre les usagers autonomes.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Evaluation de la Performance d'un SID (Principes et outils de gestion III)	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Dans ce cours, les futurs bibliothécaires apprennent les méthodes pour évaluer l'impact et la performance d'un SID. C'est utile pour aider à prendre des décisions, à mieux maîtriser l'activité ou encore à négocier avec l'autorité de tutelle.
Gestion financière et comptable (Principes et outils de gestion III)	gestion	<p>Manque de compétences managériales et administratives</p> <p>Investissements peu rentables,</p>	Non	Non	Comptabilité, gestion, contrôle interne.

		infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Réalisation d'un projet sur mandat (projet 1)	Expérience pratique	Non	Non	Oui	Réaliser un projet sur mandat permet aux étudiants de se confronter avec un cas réel : ils sont plongés dans la réalité. En outre ils peuvent mettre en pratique beaucoup de connaissances apprises pendant leurs études.
<b>Cours (semestre 4 et 6)</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires</b>
Ressources électroniques et archives institutionnelles	Connaissances générales/ gestion de l'information/technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de	Non	Non	Ce module se compose de quatre cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Archivage des ressources électroniques (numérisation, document numérique natif, éditorialisation, patrimoine, etc.)</li> <li>• Google livres (projet Gutenberg, domaine public, droit d'auteur,</li> </ul>

		reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique			<p>etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Archives institutionnelles (communication scientifique, OPEN ACCESS, Institutional Repository, etc.)</li> <li>• Gestion des droits numériques</li> </ul>
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Représentation et analyse de l'image et du son (Traitement et gestion des collections)	Gestion de l'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Gestion, analyse, description de l'image et des documents sonores (sous forme numérique aussi).
Recherche d'information dans les sources spécialisées (Sources spécialisées et services aux publics)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Connaître les ressources principales pour effectuer des recherches ciblées dans des domaines précis du savoir.
Les services de référence et autres services à valeur ajoutée (Sources	Recherche d'information	Méconnaissance de la qualité des services  Les besoins des	Non	Non	Services des référence, outils collaboratifs, innovations, etc. Ce nouveau type de service met en valeur les

spécialisées et services aux publics)		usagers sont ignorés  Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers  Peu de place pour la dimension humaine  Manque de disponibilité et d'orientation  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société			savoir-faire des bibliothécaires (notamment leurs compétences dans la recherche et la communication) et crée des liens avec les usagers en leur proposant un service intéressant et utile. Cela génère, par conséquent, une appréciation de la profession.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Evolution des bibliothèques (développement des bibliothèques et gestion des collections)	Culture Professionnelle	Non	Non	Oui	Histoire des bibliothèques et des bibliothécaires, évolution du métier.
Gestion stratégiques des collections (développement des bibliothèques et gestion des collections)	Gestion de l'information	Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)  Manque de	Non	Non	Politique documentaire, d'acquisition, de développement d'acquisitions, etc.  Ce cours permet aussi, entre autres, d'apprendre

		compétences managériales et administratives			à se protéger contre les critiques de l'opinion publique pendant, les désherbages, etc. en adoptant et en diffusant des chartes de collections
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Sociologie des Publics et comportement informationnel	Sociologie	Les besoins réels des usagers sont ignorés  Peu de place pour la dimension humaine  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Sociologie, connaissances des publics et des pratiques culturelles. « Mise en contexte du comportement informationnel. »
Médiation culturelle, informationnelle et numérique	Gestion/psychologie/Sociologie	Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Les besoins réels des usagers sont	Non	Non	Médiation culturelle et numérique, animations, expositions, promotions et mises en valeur.

		ignorés Peu de place pour la dimension humaine Austère			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Projet 2	Expérience pratique	Non	Non	Oui	Réaliser un projet sur mandat permet aux étudiants de se confronter avec un cas réel : ils sont plongés dans la réalité. En outre ils peuvent mettre en pratique beaucoup de connaissances apprises pendant leurs études.
Stage professionnel	Expérience pratique	Non	Non	Oui	Un stage obligatoire d'une durée de 2 mois est effectué par les étudiants généralement à la fin du quatrième semestre, pendant les vacances d'été. Cela permet à l'étudiant de s'insérer dans le monde professionnel et de mettre en pratique de manière autonome, les compétences apprises à l'école.
<b>Cours (semestre 5)</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule)</b>	<b>Commentaires</b>

				aucun stéréotype)	
Jeux vidéo en bibliothèque (Contenu des collections en lecture publique : genres littéraires jeunesse)	Connaissances générales/technologies	Méconnaissance de la qualité des services  Les besoins réels des usagers sont ignorés  La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  Austère  Vieillesse (poussiéreuse)	Non	Non	Jeux vidéo et leur adéquation dans un contexte de lecture publique
Production et usage des documents destinés à la jeunesse (Contenu des collections en lecture publique : genres littéraires jeunesse)	Connaissances générales /édition	Méconnaissance de la qualité des services  Les besoins réels des usagers sont ignorés	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Gestion, constitution et développement des collections destinées à un public d'enfant et d'adolescents (littérature pour la jeunesse)  La plupart des bibliothécaires travaillent, encore de nos jours, avec les livres-papier. Une bonne connaissance des genres littéraires ne signifie par contre pas



					que les bibliothécaires passent leur temps de travail à lire
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Production et usages des documents thématiques (Contenu des Collections en Lecture publique : genres littéraires Adulte)	Edition/Gestion de l'information (bibliothéconomie), Connaissances technologies	Les besoins réels des usagers sont ignorés	Non	Non	Gérer et développer une collection de « documentaires » pour adultes
Littérature contemporaine dans les bibliothèques de lecture publique (Contenu des Collections en Lecture publique : genres littéraires Adulte)	Edition/connaissances générales	Les besoins réels des usagers sont ignorés	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Genres littéraires pour adultes, paralittérature, prix littéraires, etc.  La plupart des bibliothécaires travaillent, encore de nos jours, avec les livres-papier. Une bonne connaissance des genres littéraires ne signifie pas que les bibliothécaires passent leur temps de travail à lire.
Formation des usagers en bibliothèques	Sciences de l'éducation/animations	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement	Non	Non	Conception d'une formation dans le but de transmettre des compétences informationnelles

		<p>(technologies, etc.)</p> <p>Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</p> <p>Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p>			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Séminaire en bibliothéconomie	Connaissances générales/culture professionnelle	<p>La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</p> <p>En retrait des choses de ce monde : manque de</p>	Non	Non	Nouvelles tendances concernant les bibliothèques et la bibliothéconomie

		participation active dans la société			
		Vieillesse (poussiéreuse)			
Travail de bachelor	Expérience pratique	Le niveau de formation n'est pas comparable à celui d'un étudiant universitaire	Non	Non	

## Annexe 4 : Grille d'analyse formation Italie - Scuola speciale per archivisti e bibliotecari, La Sapienza, Roma<sup>4</sup>

Cours	Discipline (matière d'enseignement)	Démonte un/des stéréotype(s)	Véhicule un/des stéréotype(s)	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)e	Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)
Bibliografia e Bibliologia	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Absence de descriptif disponible en ligne pour ce cours.  Il faut nuancer ce stéréotype : qu'on le veuille ou non, la profession de bibliothécaire reste caractérisée par ce genre de matières : il constitue le cœur du métier, celui qui lui permet de se distinguer des autres professions.
Biblioteconomia	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologie, etc.)	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Ce cours veut présenter les principes de base de la bibliothéconomie. Ce cours met en rapport lesdits principes avec la gestion et l'organisation des bibliothèques entendues comme service public qui ont comme but de fournir un accès aux informations et aux documents. De plus, il est question d'étudier le rôle et les métamorphoses de celles-ci dans le système de production et

<sup>4</sup> Les résumés des contenus des cours se basent sur les descriptifs qui se trouvent sur la page web : UNIVERSITA DEGLI STUDI DI ROMA, « La Sapienza ». Didattica – Insegnamenti 2013-2014 ; 2012-2013 ; 2011-2012. Uniroma.com [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://scuolab1.uniroma1.it/didattica>

					<p>de la circulation des connaissances contemporaines. Pour terminer, le cours se concentre sur les méthodes d'analyse de l'environnement (contexte) ainsi que des publics et des usagers.</p> <p>Il faut nuancer ce stéréotype : qu'on le veuille ou non, la profession de bibliothécaire reste caractérisée par ce genre de matières : il constitue le cœur du métier, celui qui lui permet de se distinguer des autres professions.</p>
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Catalogazione e indicizzazione	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	<p>Etude des différents types de catalogues, de leurs fonctions, et du catalogage. Il est aussi question d'étudier les règles italiennes de catalogage (REICAT). Ensuite sont abordées la description bibliographique, l'indexation par sujet, la CDD, etc.</p> <p>Il faut nuancer ce stéréotype : qu'on le veuille ou non, la profession de bibliothécaire reste caractérisée par ce genre de matières : il constitue le cœur du métier, celui qui lui permet de se distinguer des autres professions.</p>
Codicologia	Gestion de l'information	Non	La formation se concentre trop sur	Non	Ce cours enseigne à apprendre à décrire et à cataloguer le livre

	(bibliothéconomie)		la bibliothéconomie		manuscrit (codes datant du Moyen-Age et modernes).  Il faut nuancer ce stéréotype : qu'on le veuille ou non, la profession de bibliothécaire reste caractérisée par ce genre de matières : il constitue le cœur du métier, celui qui lui permet de se distinguer des autres professions.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Documentazione	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Le programme de ce cours de documentation s'intitule : « La comunicazione in rete dall'ipertesto all'accesso aperto » (La communication en ligne de l'hypertexte à l'Open Access). Ce cours a deux objectifs : le premier a comme but de définir le contexte technologique et culturel (Hypertexte, World Wide Web, etc.). Le deuxième objectif se concentre sur le mouvement de l'Open Access, la redéfinition des communautés scientifiques, etc.
Economia e gestione delle istituzioni culturali	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Management, économie de la culture, le rôle de l'état dans la culture, les politiques culturelles, marketing, communication, fundraising ; le tout appliqué aux institutions culturelles. (le descriptif de programme de ce cours trouvé

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Elementi di musicologia e bibliografia e biblioteconomia musicale	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	<p>Ce cours à comme but d'introduire la gestion de documents musicaux antiques et modernes (livres et supports sonores analogiques et numériques). D'abord il y a un survol de musicologie ensuite le cours retrace l'histoire de la production de livres musicaux.</p> <p>Par la suite, la formation se concentre sur la gestion des matériaux documentaires musicaux et les techniques modernes de description bibliographiques modernes. (descriptif de programme du cours trouvé dans celui de la volée 2011-12).</p> <p>Il faut nuancer ce stéréotype : qu'on le veuille ou non, la profession de bibliothécaire reste caractérisée par ce genre de matières : il constitue le cœur du métier, celui qui lui permet de se distinguer des autres professions.</p>
Informatica di base	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Présente seulement dans le programme 2012-2013. Absence de descriptif disponible en ligne pour ce cours.

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Informatica per gli archivi e le biblioteche	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Présente seulement dans le programme 2012-2013. Le descriptif de ce cours ne se retrouve par contre que dans la volée 2011-2012. Bibliothèques digitales, numérisations, etc.
Informatica Applicata	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	XML, CSS, Web sémantique (descriptif du programme de cours trouvé seulement pour la volée 2012-2013)
Legislazione dei beni culturali - biblioteche	Droit/connaissances générales	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Absence de descriptif disponible en ligne pour ce cours.
Storia delle Biblioteche	Culture professionnelle	Non	Non	Oui	Absence de descriptif disponible en ligne pour ce cours.
Storia e fonti del documento audiovisivo	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Cours portant sur les documents audiovisuels (medium photographique et film). Eléments de base du langage technique de l'audiovisuel, description, droit d'auteur, conservation, etc.
Storia dell'editoria	Economie (chaîne du	Non	Non	oui	Absence de descriptif disponible en



moderna e del commercio librario	livre)				ligne pour ce cours
-------------------------------------	--------	--	--	--	---------------------

## Annexe 5 : Grille d'analyse formation France - Formation des bibliothécaires, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), Villeurbanne<sup>5</sup>

Cours	Discipline (matière d'enseignement)	Démonte un/des stéréotype(s)	Véhicule un/des stéréotype(s)	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)
Connaître et comprendre son environnement	Connaissances générales	<p>En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p> <p>Tendance à regrouper les bibliothécaires avec les autres professions faisant partie des sciences de l'information</p> <p>Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle compacte, manque de cohésion)</p>	Non	Non	Savoir identifier et connaître l'environnement de la profession : les enjeux, les institutions le contexte, la tutelle, le réseau professionnel,...
Concevoir et mettre en œuvre	Sociologie/Psychologie/gestion	Manque de disponibilité et	Non	Non	Etude des publics et des services qui peuvent être offerts par les

<sup>5</sup> • Les résumés des contenus des cours se basent sur les descriptifs qui se trouvent sur la page web :ENSSIB. Formations : formation des bibliothécaires. Enssib.fr [en ligne]. S.d. [Consulté le 23 juin 2013]. Disponible à l'adresse : <http://www.enssib.fr/formation/formation-des-bibliothecaires>

des services aux publics		<p>d'orientation</p> <p>Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)</p> <p>Les besoins réels des usagers sont ignorés</p> <p>Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</p>			bibliothèques (statistiques, etc.)
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Mettre en place une politique documentaire dynamique	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Cours portant sur la politique documentaire : dès sa mise en œuvre jusqu'à la conservation/préservation des documents.
Communiquer et valoriser collections et services	Gestion/psychologie	<p>Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>Méconnaissance par</p>	Non	Non	Cours qui se concentre sur l'étude de la communication et ses outils (ex. poster scientifique) dans les bibliothèques

		les usagers des services mis à disposition  Timide et introverti			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Renseigner et former efficacement les usagers	Recherche d'information/sciences de l'éducation	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  Peu de place pour la dimension humaine  Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)  Manque de disponibilité et d'orientation	Non	Non	Maîtrise de la recherche documentaire (sources, en ligne...), formation des usagers, etc.
Maîtriser les catalogues et l'indexation	Technologie/gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Ce cours porte sur l'informatique documentaire, l'indexation et le catalogage mais aussi les normes, les technologies et les enjeux futurs

		de développement (technologies, etc.)			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Numériser et mettre en ligne	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Création de portails en ligne, projet de numérisation, etc.
Gérer un projet	Gestion/ Compétences politiques	Manque de compétences managériales et administratives  Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)	Non	Non	Gestion de projet
Gérer un service	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Gestion administrative et des ressources humaines, management et gestion
Bureautique et outils d'évaluation	Technologie/ gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Etude de la bureautique et des statistiques appliquées au contexte des bibliothèques

Maîtriser l'anglais professionnel	Connaissances Générales	Non	Non	Oui	
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
La formation de formateurs <b>(Options de spécialisation)</b>	Sciences de l'éducation	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  Peu de place pour la dimension humaine  Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)  Manque de disponibilité et d'orientation	Non	Non	Pas de descriptif en ligne pour ce cours
La gestion des ressources électroniques <b>(Options de spécialisation)</b>	Technologie/ Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Pas de descriptif en ligne pour ce cours
La mise en œuvre	Sciences de	Peu de place pour la	Non	Non	Pas de descriptif en ligne pour ce

d'une action culturelle ( <b>Options de spécialisation</b> )	l'éducation/animations	dimension humaine Les besoins réels des usagers sont ignorés  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société			cours
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
L'administration d'un SIGB ( <b>Options de spécialisation</b> )	Technologie/gestion de l'information (bibliothéconomie)	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Pas de descriptif en ligne pour ce cours
La littérature de jeunesse ( <b>Options de spécialisation</b> )	Connaissances générales/Édition	Les besoins réels des usagers sont ignorés	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Pas de descriptif en ligne pour ce cours  La plupart des bibliothécaires, travaillent, encore de nos jours, avec les livres-papier. Une bonne connaissance des genres littéraires ne signifie par contre pas que les bibliothécaires passent leur temps de travail à lire
L'encadrement d'équipe ( <b>Options de spécialisation</b> )	Gestion/psychologie	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Pas de descriptif en ligne pour ce cours
Stage pratique	Expérience pratique	Non	Non	Oui	Pas de descriptif en ligne pour ce cours

## Annexe 6 : Grille d'analyse formation Canada - Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, (EBSI) Université Montréal <sup>6</sup>

Cours	Discipline (matière d'enseignement)	Démonte un/des stéréotype(s)	Véhicule un/des stéréotype(s)	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions) EBSI - Maîtrise en sciences de l'information
Introduction aux sciences de l'information (obligatoire)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)/Connaissances générales/culture professionnelle/éthique	Profession qui manque d'homogénéité (trop fragmentée, manque d'un profil de base)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	« Concepts de base en sciences de l'information. Évolution des supports d'information. Institutions, professionnels, associations, milieu de travail, déontologie. Information et société : contextes social et économique. »
Information documentaire numérique (obligatoire)	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)			« Vue d'ensemble de la gestion d'information documentaire numérique. Historique. Fichiers. Métadonnées système et applicatives. Normalisation. Recherche textuelle. SGBD textuels et relationnels. Langages de balisage, Web.” »

<sup>6</sup> Les citations entre guillemets, concernant les descriptifs de cours, sont tirées de la page web suivante : UNIVERSITE DE MONTREAL. Structure du programme. Ebsi.umontreal.ca [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-sciences-de-linformation/structure-du-programme/>



Traitement et analyse documentaires (obligatoire)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	« Principes, modèles, activités, outils et produits du traitement et de l'analyse documentaires. Description, contrôle d'autorité, indexation, classification. Normes, langages documentaires, formats d'encodage. »  Comme dans les autres codes, ce stéréotype est à nuancer : ce cours est un des piliers fondamentaux du bibliothécaire. Or, le bibliothécaire ne fait pas que cela, mais il doit toujours connaître ce genre de choses même si les individus ont des images préconstituées de la profession qui se base sur ce type de tâches.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Sources et recherche d'information (obligatoire)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Présentation et typologie des sources d'information. Besoins d'information et service de référence. Évaluation des sources d'information et des résultats de recherche. Langage, stratégies et techniques de recherche d'information. »
Introduction à la gestion des services	gestion	Manque de compétences managériales et	Non	Non	« Concepts et fonctions de gestion

d'information (obligatoire)		administratives			de services d'information: planification, organisation, direction, évaluation. Pouvoir et politique, gestion du changement. Gestion des ressources humaines, financières, matérielles, etc. »
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Méthodes de recherche en sciences de l'information (obligatoire)	Recherche d'information	Les besoins réels des usagers sont ignorés  Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)	Non	Non	« Processus de recherche scientifique. Principales méthodes en sciences de l'information. Analyse critique de projets de recherche. Collecte et analyse des données. Questionnaires. Statistiques descriptives et inférentielles. »
Stage (obligatoire)	Expérience pratique	Non	Non	Non	« Stage de 36 jours dans une organisation, obligatoire pour l'orientation professionnelle, relié au cheminement de l'étudiant. »
Organisation : information et documents	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	«Principes théoriques de l'organisation de l'information et des ressources documentaires imprimées

					et numériques. Classifications documentaires encyclopédiques (Dewey, LC, CDU). Classifications documentaires spécialisées. »  Stéréotype à nuancer : discipline qui fait partie de la profession mais qui, en même temps, influence l'image de celle-ci.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Gestion et développement des collections	Gestion de l'information (bibliothéconomie)/étique	Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)  Manque de compétences managériales et administratives  La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Analyse des besoins et politiques. Outils de repérage et de choix. Critères de choix. Éthique et aspects légaux. Méthodes d'évaluation et élagage. Processus d'acquisition. Bibliothèques virtuelles et livres électroniques. »
Gestion des technologies en bibliothèque	Technologie/gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances	Non	Non	« Revue des systèmes et technologies utilisés en bibliothèque. Sélection, évaluation et appel

		de développement (technologies, etc.)			d'offres. Processus d'informatisation et de migration. Gestion et maintenance des systèmes. Normes. »
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Gestion des services en bibliothèque	Gestion/ psychologie/culture professionnelle	Manque de compétences managériales et administratives  Méconnaissance de la qualité des services  Les besoins réels des usagers sont ignorés	Non	Non	« Organisation, fonctionnement et gestion des différents types de bibliothèques. Services techniques et publics. Interaction bibliothèque-clients. Évaluation. Construction et aménagement. Sécurité. Avenir des bibliothèques. »
Bibliothèques publiques	Culture professionnelle/gestion	Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie	Non	Non	« Histoire, mission, législation et rôle social. Statistiques, normes et structures organisationnelles. Environnement politique et réseaux. Financement. Services. Milieux urbain et rural. Architecture, aménagement. Avenir. »

		professionnelle compacte, manque de cohésion)			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Comportement informationnel d'utilisateurs	Psychologie et communication/sociologie	Les besoins réels des usagers sont ignorés  Peu de place pour la dimension humaine	Non	Non	« Besoins d'information de types d'utilisateurs: étudiants, gestionnaires, diverses professions, etc. Collecte, utilisation et circulation de l'information. Méthodes pour étudier les besoins d'information et son utilisation. »
Gestion avancée de services d'information	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	« Planification stratégique et opérationnelle des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. Mesures d'évaluation d'un service d'information. »
Formation aux compétences informationnelles	Sciences de l'éducation	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement  Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers  Peu de place pour la	Non	Non	« Formation des formateurs. Théories de l'apprentissage et approches pédagogiques. Formation à l'usage de l'information. Guides, tutoriels et programme de formation. Les étapes d'élaboration d'une activité de formation. »

		<p>dimension humaine</p> <p>Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>Seul connaisseurs des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p>			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Marketing des services d'information	Gestion/psychologie et communication	<p>La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement</p> <p>Les besoins réels des usagers sont ignorés</p> <p>Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition</p> <p>Manque de compétences managériales ou administratives</p>	Non	Non	« Analyse et diagnostic des services d'information, segmentation des usagers, positionnement, offre de services, ciblage. Communication marketing. Plan stratégique. »

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Services d'information pour les jeunes	Sociologie/sciences de l'éducation/psychologie et communication/sciences de l'éducation	Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Les besoins réels des usagers sont ignorés  Peu de place pour la dimension humaine  Austère	Non	Non	« Sources d'information en littérature de jeunesse. Intérêts de lecture et comportements informationnels des jeunes. Activités de promotion de la lecture et formation aux habiletés d'information en milieux public et scolaire. »
La lecture, le livre et l'édition	Economie (chaîne du livre)/Ethique/Edition	Les besoins réels des usagers sont ignorés  Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	« La lecture et le livre en tant que phénomènes socioculturels et moyens de communication. La chaîne du livre. Les habitudes de lecture. Le marché du livre. L'édition traditionnelle et numérique. La censure. »
Bibliothèques scolaires et apprentissage	Connaissances générales/ Sciences de l'éducation	Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder	Non	Non	« Organisation du milieu scolaire québécois. Programmes d'études au

		<p>aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p> <p>Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p>			primaire et secondaire. Rôle pédagogique de la bibliothèque et du bibliothécaire. Collaboration avec les enseignants. Compétences informationnelles des élèves. »
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Histoire du livre et des bibliothèques	Culture professionnelle	Non	Non	Non	« Évolution historique du livre et des bibliothèques. Le livre considéré sous ses trois aspects de production, diffusion et consommation. Les particularités de l'histoire du livre et des bibliothèques au Canada et au Québec. »
Aspects internationaux / comparés de l'information	Culture professionnelle/ connaissances générales	<p>Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelles compacte, manque de cohésion)</p> <p>En retrait des choses</p>	Non	Non	« Approche internationale et comparée en sciences de l'information. Politiques nationales et internationales d'information. Organisations et associations internationales. Coopération internationale. »



		de ce monde : manque de participation active dans la société			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Gestion de projet dans un service d'information	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	« Cycle de vie d'un projet. Dimensions stratégiques et opérationnelles. Direction d'équipe et communication. Gestion du temps, des coûts, de la qualité, des risques. Constitution et gestion de l'équipe de travail. »
Information et sites web	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Gestion de projets Web. Normes et standards du Web. Langage HTML et feuilles de style CSS. Design Web. Ergonomie. Accessibilité. Interactivité. Référencement et mesure d'audience. »
Sources d'information en sciences humaines et sociales	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Revue des sources d'information dans les domaines des sciences humaines et sociales, des arts et de la littérature. Interrogation, évaluation, sélection et promotion. Besoins et comportements informationnels des clientèles »
Sources d'information en sciences pures et	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux	Non	Non	« Revue des sources d'information

appliquées		« services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)			dans le domaine des sciences pures et appliquées et de la santé. Interrogation, évaluation, sélection et promotion des sources. Besoins et comportements informationnels des clientèles. »
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Documents structurés	Technologie/gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Formats de documents et langages de balisage. Historique. Concepts de base. XML et normes périphériques. Modélisation, validation, stylage. Chaînes de traitement et méthodologies d'implantation. Bases de données XML. »
Indexation et condensation	gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	« Principes, méthodes et outils pour l'indexation et la condensation de documents de divers genres. Vocabulaire libre, thésaurus et vedettes-matière. Contrôle de vocabulaire et mise à jour de thésaurus. »  Stéréotype à prendre avec beaucoup de prudence: il s'agit de compétences strictement liées à la profession du bibliothécaire mais qui en même temps font retenir aux publics l'image d'une profession structurée uniquement autour de la bibliothéconomie au sens strict du

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	terme (gestion de l'information et du document)  <b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Bases de données documentaires	technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Fonctions d'un SGBD. Modèles relationnel et hypertextuel. SQL. Méthodes de développement d'applications. Accès Web. Contrôle de qualité. »
Recherche d'information en ligne	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Principes, modèles et services de repérage d'information. Techniques, langages et stratégies avancées de recherche en ligne, appliquées à divers types d'information, de documents et de systèmes. Travail avec des utilisateurs. »
Sémiotique documentaire	Technologie/psychologie et communications	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Étude des signes, de leur production, transmission et interprétation dans les systèmes d'information documentaire. Applications : Web, interfaces, images, produits documentaires, trio données-information-connaissances »
Économie du document	Edition/technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Introduction à l'économie du document, des médias et des bibliothèques dans le cadre des transformations découlant du numérique. Présentation du processus de <u>redocumentarisation</u> . »

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Repositionnement des services documentaires. »</b>
					<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Programmation documentaire	technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Introduction à la programmation procédurale et orientée-objet. Développement d'applications documentaires dans un langage de scriptage orienté-objet. Aperçu d'autres langages. Notions d'algorithmique et de complexité. »
Séminaire : bibliothèques de recherche	Recherche d'information /culture professionnelle	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	« Mission et fonctions des bibliothèques de recherche. Enjeux et développement. Relations avec le monde académique et de la recherche. Chercheurs et l'information. Production et édition scientifique. Évolution et tendances. »
Bibliométrie et communication savante	Recherche d'information/psychologie et communication	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	« Communication savante et pratiques de publication. Indicateurs, sources de données et lois. Évaluation de la recherche. Analyse des citations et mots-clés. Brevets et recherche technologique. Analyse de

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	réseaux et webométrie. » <b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Architecture d'information/expérience utilisateur	Technologie/psychologie	Les besoins des usagers sont ignorés  La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Composantes de l'architecture d'information et de l'expérience utilisateur. Design centré-utilisateur. Recherche, tests, tri par cartes. Mobilité. Données ouvertes, marketing, éthique, web et société. Réalité professionnelle. »
Sources d'information dans le domaine des affaires	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Repérage, évaluation et gestion des sources d'information pour les organisations des secteurs public et privé; techniques spécifiques de recherche; développement de produits et services ciblés. »
Politiques d'information	Connaissances générales/droit	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	« Identification, description et analyse de politiques en regard de leur impact sur l'organisation. Production, accès, diffusion, propriété intellectuelle et production de l'information. Contextes législatif et réglementaire. »
Fouille de documents	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux	Non	Non	« Concepts et techniques pour l'extraction et l'organisation

		nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)			automatiques d'informations. Méthodes descriptives et prédictives pour l'analyse de corpus documentaires. Visualisation de l'info. Applications en sciences de l'info. »
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Indexation de collections numériques	Technologie/gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Indexation traditionnelle, automatique, collaborative. Bibliothèques numériques (collections textuelles et non textuelles bibliothéconomiques, archivistiques, muséales). Métadonnées : types, normes, encodage. Web sémantique »
Veille stratégique	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	« Pôles de veille. Planification, organisation et évaluation du processus de veille. Ressources d'information en veille. Éthique. Protection de l'information. »

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Gestion stratégique de l'information	Gestion de l'information (bibliothéconomie)/gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	« Stratégie, politiques et culture d'information. Fonctions d'information. Audit. Gestion des connaissances. Rôles des professionnels de l'information. Valeur de l'information. Évaluation. Pathologies informationnelles. »
Documents visuels et sonores	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	Tendance à regrouper les bibliothécaires avec les autres professions faisant partie des sciences de l'information (dans ce cas les archivistes)	Non	« Gestion de l'information visuelle et sonore : image fixe, image en mouvement, son. Types de collections. Acquisition, traitement, stockage et repérage. Métadonnées, classification et indexation. Numérisation. Préservation. »
Outils linguistiques et gestion documentaire	Gestion de l'information (bibliothéconomie)/technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	« Application d'outils linguistiques à la chaîne documentaire pour la gestion (semi)automatique de textes. Principes et fonctionnement des outils. Constitution de corpus. Applications à divers types d'analyses documentaires. »
Description des documents	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	« Approfondissement des normes de description des documents. Contrôle

					d'autorité. Formats de communication et d'échange des données descriptives. Politiques de description. »
--	--	--	--	--	--



## Annexe 7 : Grille d'analyse formation Belgique - Bachelor Bibliothéconomie et Documentation, Haute école de Namur-Liège-Luxembourg (Henallux)<sup>7</sup>

<b>Cours</b> (première année)	<b>Discipline</b> (matière d'enseignement)	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b> (descriptif du cours et éventuelles précisions) Haute école de Namur-Liège-Luxembourg
Introduction aux sources et méthodes de recherche documentaire (Bibliographie et recherches documentaires)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)/recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Notions techniques liées à la notion de gestion documentaire, rédactions des références bibliographiques, connaissances des outils de recherche et capacité de synthétisation des textes, etc.  Comme d'habitude, nous sommes contraints de nuancer ce stéréotype : la bibliothéconomie est une des disciplines qui composent les compétences professionnelles du bibliothécaire ; cela est donc un cours indispensable.
Documentologie (Bibliothéconomie et documentologie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Ce cours permet d'apprendre le vocabulaire technique concernant la gestion documentaire (indexation, etc.), mais aussi apprendre à utiliser des thesaurus (vocabulaire contrôlé), etc.  La gestion documentaire est une des

<sup>7</sup> Les résumés des contenus des cours se basent sur les descriptifs qui se trouvent sur la page web : HAUTE ECOLE DE NAMUR-LIEGE-LUXEMBOURG. Bibliothéconomie et documentation : Expert du livre et professionnel des nouvelles technologies. Henallux.be [en ligne]. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.henallux.be/bibliotheconomie-et-documentation>

					tâches qui composent la profession du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype. Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Informatique et bureautique (Bibliothéconomie et documentologie)	Technologie	Non	Non	Oui	Cours concernant les outils de bureautique (Excel, Word, PowerPoint)
Initiation à l'internet (Bibliothéconomie et documentologie)	Technologies/ recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Techniques de navigation, services et terminologie technique de l'internet
Langages documentaires et analyse documentaire en bibliothèque publique (Bibliothéconomie et documentologie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Apprendre l'indexation avec le système de la CDU. La gestion documentaire est une des tâches qui composent la profession du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype.

					Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Législation des bibliothèques publiques et institutions de la Communauté française (Bibliothéconomie et documentologie)	Ethique/ droit/ connaissances générales, culture professionnelle	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)	Non	Non	Savoir se situer par rapport à la politique culturelle de la Communauté française, faire le rapport entre l'histoire de la législation et l'évolution du secteur professionnel et stimuler l'esprit critique par rapport à la réalité et à la législation.
Normalisation et catalogage (Bibliothéconomie et documentologie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Catalogage des livres et des documents, rédactions des notices bibliographiques, etc.  La gestion documentaire est une des tâches qui composent la profession du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype. Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
Psychosociologie	Sociologie	Les besoins réels des	Non	Non	Pratiques culturelles liées à la

de la lecture (Bibliothéconomie et documentologie)		usagers sont ignorés  Peu de place pour la dimension humaine  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société			lecture, sociologie (pratiques culturelles de la lecture), etc.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Techniques et histoire du livre (Médias)	Economie (chaîne du livre)/ édition	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Ce cours concerne l'histoire du livre, et de son évolution (jusqu'aux livres électroniques) ainsi que sa production et réalisation.
Etude documentaire en science (Etude documentaire spécifique aux différentes	Connaissances générales/ recherche d'information	Non	Non	Oui	Ce cours aborde les techniques scientifiques les plus importantes, les concepts de base de la biologie de la chimie et de la physique. Ensuite il est question d'étudier les typologies de documents scientifiques et de connaître les racines grecques et latines qui définissent les termes scientifiques.

disciplines sciences et techniques)					
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Arts et histoire (sciences humaines)	Connaissances générales/ science de l'éducation/animations	Non	Non	Oui	Ce cours veut donner aux étudiants une vision globale de l'art occidental (styles, courants artistiques, époques et contextes, artistes et œuvres marquantes). Ils sont aussi amenés à décrire des œuvres avec un vocabulaire approprié. Toutes ces connaissances seront appliquées sur des expositions temporaires.
Etude documentaire en droit (sciences humaines)	Droit/ recherche d'information/Psychologie/ éthique/ gestion	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Expression orale professionnelle, connaître le contexte politique et ses acteurs, développer la réflexion et l'esprit critique face à la profession, gestion du projet, diffusion de l'information, recherche documentaire dans le domaine du droit
Littérature pour la jeunesse (sciences humaines)	Edition/ connaissances littéraires	Les besoins réels des usagers sont ignorés	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Livres pour enfants, illustration, histoire de la littérature destinés aux jeunes (illustrés, romans, documentaires). En outre le cours concerne la gestion des bibliothèques jeunesse.  Beaucoup de bibliothécaires travaillent principalement, encore aujourd'hui, avec les livres : ceci ne veut pas dire, naturellement, qu'ils

					passent leur journée de travail à lire !
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Littératures connexes en bibliothèque (sciences humaines)	Edition/ connaissances générales	Les besoins réels des usagers sont ignorés	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Historique et évolution de quelques genres littéraires (et les auteurs et les œuvres marquantes). Il est aussi question de connaître les éditeurs et les collections spécialisées consacrées aux genres littéraires pris en considération pour l'étude.  Beaucoup de bibliothécaires travaillent principalement, encore aujourd'hui, avec les livres : ceci ne veut pas dire, naturellement, qu'ils passent leur journée de travail à lire!
Littératures française et étrangère (sciences humaines)	Connaissances générales	Les besoins réels des usagers sont ignorés	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Cours abordant la littérature de langue francophone et de ses courants des deux derniers siècles (littérature contemporaine). Le cours fournit un panorama des principales littératures étrangères (Etatsunienne, Russe, Italienne).  Beaucoup de bibliothécaires travaillent principalement, encore aujourd'hui, avec les livres : ceci ne veut pas dire, naturellement, qu'ils passent leur journée de travail à lire !
Anglais (Langues étrangères)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	
Néerlandais (Langues)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Animation des bibliothèques et activité d'expression (Activités d'intégration professionnelle)	Sciences de l'éducation/ sociologie/ psychologie	Les besoins réels des usagers sont ignorés  Peu de place pour la dimension humaine  La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)	Non	Non	Gestion, organisation et mise en place d'animations dans les bibliothèques.
Exercices de langue française (Activités d'intégration professionnelle)	Connaissances générales/ technologie	Non	Non	Oui	Rédaction de textes, de CV, de lettres de motivation, et de correspondance commerciale (sans fautes d'orthographe)
Stages et visites (Activités d'intégration professionnelle)	Expérience pratique	Non	Non	Non	
Structure et organisation	Connaissances générales/ culture	Les besoins réels des usagers sont ignorés	Non	Non	Missions des bibliothèques, politique documentaire (acquisition),

pratique et matérielle des bibliothèques et centres de documentation (Activités d'intégration professionnelle)	professionnelle	Manque de compétences managériales et administratives  Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)			rangement, plan de classement, aménagement de la bibliothèque (mobilier, signalétique)
<b>Cours (deuxième année)</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires Haute école de Namur-Liège-Luxembourg</b>
Outils et méthodes de recherche sur internet (Bibliographie et recherches documentaires)	Recherche documentaire/ technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche sur internet : signets, répertoires de sites, moteurs de recherche, etc.
Recherches documentaires en sciences (Bibliographie et recherches documentaires)	Recherche d'information/ Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche documentaire focalisée sur les sciences, logiciels de gestion des références (Zotero, etc.)
Recherches documentaires en sciences humaines (Bibliographie et recherches documentaires)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement	Non	Non	Recherche documentaire focalisée sur les sciences humaines et sociales



<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	(technologies, etc.) <b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Analyse documentaire et thésaurus (Bibliothéconomie et documentologie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Théorie concernant les thésaurus et exercices pratiques d'indexation La gestion documentaire est une des tâches qui composent la profession du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype. Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
Informatique documentaire (Bibliothéconomie et documentologie)	Technologie/ Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Logiciels de gestion bibliothécaires, PMB, Filmmaker, etc.
Normalisation et catalogage (Bibliothéconomie et documentologie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Catalogage avancé (colloques, catalogues, ouvrages en plusieurs volumes), catalogage, à l'aide de Koha, en format Unimarc, etc.  La gestion documentaire est une des tâches qui composent la profession

					du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype. Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Sémantique documentaire (Bibliothéconomie et documentologie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)/ connaissances générales	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Sémantique et sémantique documentaire, théorie structuraliste formulée par Ferdinand de Saussure  La gestion documentaire est une des tâches qui composent la profession du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype. Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
Déontologie (Déontologie)	Ethique	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Déontologie, censure, et analyses de codes (France, Belgique, Roumanie, Québec, Suisse, etc.)

		<p>Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle compacte, manque de cohésion)</p> <p>Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</p> <p>Manque de la reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>			
Edition et librairie (médias)	Gestion/ édition	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Ce cours porte sur la gestion d'une librairie
Médiathéconomie (médias)	Connaissances générales/ gestion de l'information	Manque de compétences managériales et	Non	Non	Ce cours concerne l'histoire (périodes de la musique occidentale) et les technologies liées à la musique

	(bibliothéconomie)/ gestion	administratives  Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture			(marché du disque), ainsi que la gestion d'une médiathèque.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Etude documentaire en science (Sciences et techniques)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	Ce cours permet aux étudiants d'étudier la chimie, la physique et l'astronomie, mais encore les diverses disciplines du domaine de la médecine. Les cartes conceptuelles y sont aussi abordées.
Informatique et statistique (sciences et techniques)	Technologie/ sociologie	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Etudes statistiques effectuées à l'aide du logiciel Excel.
Sciences sociales et méthodologie de l'enquête (Sciences humaines)	Connaissances générales/ sociologie/ psychologie	Les besoins réels des usagers sont ignorés  Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers	Non	Non	Etudes des principaux courants théoriques des sciences sociales et étude de la méthodologie pour mener des enquêtes (questionnaire, entretien, etc.)
Etude documentaire en sciences économiques, politiques (Sciences humaines)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	Ce cours concerne l'étude des sciences politiques et économiques.
Littérature française et étrangère (Sciences)	Connaissances générales	Non	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Beaucoup de bibliothécaires travaillent principalement, encore aujourd'hui, avec les livres : ceci ne veut pas dire, naturellement, qu'ils

humaines)					passent leur journée de travail à lire !
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Sciences philosophiques et religieuses (Sciences humaines)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	Histoire de la pensée, philosophie, études des religions.
Anglais (Langues étrangères)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	
Néerlandais (Langues étrangères)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	
Activités de promotion des bibliothèques (Activités d'intégration professionnelle)	Gestion, psychologie/ sciences de l'éducation/animation	Méconnaissance de la profession par le public  Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition  Peu de place pour la dimension humaine  Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Ce cours est conçu pour préparer et mettre en place un stand au « Salon du livre de la Jeunesse ». Les étudiants préparent des activités, accueillent les visiteurs et les jeunes en organisant des animations, des expositions thématiques. Ils doivent aussi animer d'autres stands (comme celui de la communauté française de Belgique).

Gestion des centres de documentation (Activités d'intégration professionnelle)	Gestion	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.) Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Organisation des centres de documentation en entreprise, gestion et recherche documentaire.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Organisation et gestion de ludothèques (Activités d'intégration professionnelle)	Gestion, sciences de l'éducation/animation	Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité) Austère  Peu de place pour la dimension humaine  Les besoins réels des usagers sont ignorés	Non	Non	Les jeux, la ludothéconomie, la gestion des ludothèques.
Stages, guidance et préparation au TFE (Activités d'intégration professionnelle)	Expérience pratique	Non	Non	Oui	Organiser une animation destinée à un public de jeunes ou travailler avec un éditeur spécialisé en littérature pour la jeunesse. Stage dans une bibliothèque Exercices pratiques
Structure et organisation pratique et	Gestion/ sociologie/ gestion de l'information	Manque de compétences managériales et	Non	Non	Ce cours est axé sur la gestion des publics, la politique documentaire, les rapports financiers et d'activités, etc.

matérielle des bibliothèques et centres de documentation (Activités d'intégration professionnelle)	(bibliothéconomie)/ psychologie	administratives			
<b>Cours (troisième année)</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires : Haute école de Namur-Liège-Luxembourg</b>
Recherches documentaires en sciences humaines (Bibliographie et recherches documentaires)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Connaissances du contexte politique belge et recherche, connaissances des ressources et de la méthodologie de recherche dans le domaine juridique.
Recherches documentaires en Sciences (Bibliographie et recherches documentaires)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Recherche documentaire et le « libre accès » à l'information scientifique et technique.
Analyse documentaire et thésaurus (Bibliothéconomie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Création d'un petit thésaurus  La gestion documentaire est une des

et documentologie)					tâches qui composent la profession du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype. Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Normalisation et catalogage (Bibliothéconomie et documentologie)	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Ce cours porte sur la description des documents sonores, des documents en lignes, des vidéos, etc.  La gestion documentaire est une des tâches qui composent la profession du bibliothécaire. Comme la formation ne propose pas exclusivement ce type de cours, il faut nuancer le stéréotype. Effectivement à côté de la bibliothéconomie pure et dure beaucoup d'autres disciplines sont enseignées dans ce programme de formation.
Droit de l'information (Bibliographie et recherches documentaires)	Droit/ éthique	Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de	Non	Non	Le descriptif pour ce cours est vide, mais nous imaginons qu'il porte sur la propriété intellectuelle, la lutte contre le plagiat, etc.



<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
		manière neutre et démocratique			
Informatique documentaire (Bibliographie et recherches documentaires)	Technologie/ gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	non	non	Création d'un site web et une base de données bibliographiques.
Presse et actualité (Bibliographie et recherches documentaires)	Recherche documentaire/ édition	Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	non	non	Ce cours veut faire apprendre aux étudiants les spécificités de la presse en ligne et écrite. Il y a des comparaisons de différentes publications, élaboration de revue de presse sur un sujet spécifique, veille documentaire, etc.
Veille technologiques et analyse de sites web (Bibliographie et recherches documentaires)	Technologie/ recherche d'information	Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique  La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Analyse statistiques des bases de données, évaluation de sites web, bibliométrie, etc.

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Editions et libraires (Médias)	Edition	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	
Etude documentaire en sciences (Etude documentaire spécifique aux différentes disciplines)	Psychologie/ gestion/ culture professionnelle	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  Manque de compétences managériales et administratives  Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)	Non	Non	Communication professionnelle et interactions avec les pairs du milieu, animation d'un débat et gestion un projet ayant un budget défini.
Anglais (Langues étrangères)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	
Néerlandais (Langues étrangères)	Connaissances générales	Non	Non	Oui	
Bibliothèques à vocation internationale et sources d'information européenne (Activités d'intégration professionnelle)	Connaissances générales	En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Ce cours présente les réseaux, les bibliothèques, les bases de données et la documentation propres à l'Union Européenne et à l'Onu

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Gestion des centres de documentation (Activités d'intégration professionnelle)	Technologie, gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	SGBD, Infodoc, stockage, logiciels d'informatique documentaire, etc.
Formation des usagers (Activités d'intégration professionnelle)	Sciences de l'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)  Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers	Non	Non	A la fin de ce cours, les étudiants sont capables de donner une formation en l'adaptant à tous types de public.
Stages, guidance et préparation au TFE (Activités d'intégration professionnelle)	Expérience pratique	Non	Non	Oui	Stage en bibliothèque ou dans un centre de documentation (les étudiants doivent avoir été stagiaires pendant la 2 <sup>ème</sup> et la 3 <sup>ème</sup> année) dans l'une et dans l'autre structure
Travail de fin d'études (Activités d'intégration professionnelle)	Expérience pratique	Non	Non	oui	

## Annexe 8: Grille d'analyse formation Etats-Unis - Master of Science in Information (MSI), School of Information, University of Michigan<sup>8</sup>

<b>Cours</b>	<b>Discipline</b> (matière d'enseignement)	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b> (descriptif du cours et éventuelles précisions) MSI degree componentes
Information in Social Systems: Collections, Flows, and Processing (foundations)	Connaissances générales/éthique/culture professionnelle	Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Caractéristiques principales et connaissances de bases du domaine de l'information ainsi que des responsabilités (valeurs) des professionnels qui font ce type de travail.
Contextual Inquiry and Project Management (foundations)	Sociologie/psychologie/gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Communiquer avec les clients, apprendre à gérer des projets, à s'organiser, à analyser des données, etc.
Networked Computing: Storage, Communication, and Processing (foundations)	Technologie/recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Notions de base et historique de l'informatique, recherche.
Information and Control ( <b>Management Distribution</b> )	technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances	Non	Non	Etudes, théories et astuces liées au monde de l'information et du contrôle social, importance de la notion de « l'Open » (openaccess, etc.)

<sup>8</sup> Les citations entre guillemets, concernant le descriptif du cours, sont tirées des pages web suivantes :  
 UNIVERSITY OF MICHIGAN, School of Information. Course Catalog. Umich.edu [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.si.umich.edu/programs/CourseCatalog>;  
 UNIVERSITY OF MICHIGAN, School of Information. Term Listing. Umich.edu [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <https://www.si.umich.edu/programs/termlisting>

		de développement (technologies, etc.)			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Principles in Management <b>(Management Distribution)</b>	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Principes de base des organisations et du management.
Theories of Social Influence <b>(Management Distribution)</b>	Psychologie	Non	Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante	Non	Enseignement des principales théories sur « l'influence sociale » en sociologie, économie et psychologie mais dans le but de leur application dans des cas réels.  Dans ce cas nous croyons que l'influence sociale est entendue comme celle que les bibliothécaires peuvent exercer sur leurs usagers en leur imposant des modes dominants de comportement dans le domaine de l'information. S'il est vrai que le bibliothécaire doit réorienter et accompagner les usagers, leur donner les bons exemples et leur transmettre les bonnes pratiques, le fait de parler d'influence sociale peut être interprété comme un « lavage de cerveau »
Choice Architecture <b>(Management Distribution)</b>	Psychologie/sociologie	Peu de place pour la dimension humaine	Non	Non	Etude du comportement humain et de la manière dont il prend ses décisions appliquées aux projets, au business et au management.
Management of	Gestion	Manque de	Non	Non	Management appliqué à des SID

Nonprofit Libraries and Information Services <b>(Management Distribution)</b>		compétences managériales et administratives			non-profit.
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Managing the Information Technology Organization <b>(Management Distribution)</b>	Gestion/Technologie/ Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Manque de compétences managériales et administratives  La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Techniques de management et de gestion appliqués aux technologies de l'information et leur rôle dans l'organisation ainsi que l'étude de l'impact des nouvelles technologies.
School Library Media Management <b>(Management Distribution)</b>	Management/Sciences de l'information	Manque de compétences managériales et administratives  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Management enseigné aux futurs bibliothécaires scolaires. Les dernières tendances dans l'enseignement scolaire sont aussi inculquées pour permettre une meilleure collaboration avec les enseignants.
Managing Health Informatics <b>(Management Distribution)</b>	Gestion de l'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances	Non	Non	Management de l'informatique médicale. (traitement, gestion, diffusion, stockage, etc. de l'information médicale).

		de développement (technologies, etc.)			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Entrepreneurship in the Information Industry <b>(Management Distribution)</b>	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Compétences entrepreneuriales et des outils (ex. business plan) pour fonder et gérer une entreprise (start-up, etc.)
Empirical Methods for Health Informatics <b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Méthodes de recherche empiriques concernant l'informatique médicale.
Introduction to Statistics and Data Analysis <b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>	Sociologie	Manque de compétences managériales et administratives  Les besoins réels des usagers sont ignorés	Non	Non	Analyse des statistiques et des données (savoir les lire, etc.)
Microeconomics <b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Théories microéconomiques et leur application dans la résolution de problèmes (probleme solving)
Game Theory <b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>	Gestion	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Théorie des jeux (probleme solving, stratégies, solutions optimales, anticipations, etc.)
Data Manipulation	Technologie	La formation n'accorde	Non	Non	XML, SQL , bases de données, etc.

<b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>		que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Exploratory Data Analysis <b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>	Recherche d'information/sociologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Analyses exploratoires des données, compréhension des besoins et des usages de l'information, structuration, etc.
Needs Assessment and Usability Evaluation <b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>	Gestion/technologie	Méconnaissance de la qualité des services  Les besoins réels des usagers sont ignorés  Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Evaluation des besoins et de l'ergonomie. Etude des concepts clef de l'évaluation et des méthodes utilisées pour déterminer les objectifs d'un système ou d'un service, (facilité d'utilisation, recherche d'information, analyses des performances, satisfaction des besoins de l'utilisateur, etc.)
Research Methods for Information Professionals <b>(Research Methods Distribution Requirement)</b>	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche d'information
Practical	Expérience pratique	Non	Non	Oui	Internship (stage)



engagement					
------------	--	--	--	--	--

### Library and Information Science (LIS) specialization

Cours	Discipline (matière d'enseignement)	Démonte un/des stéréotype(s)	Véhicule un/des stéréotype(s)	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires MSI degree componentes
Information Resources and Services (Required)	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Services de référence, sources d'information.
<b>Collection Development and Management (highly recommended)</b>	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Politiques documentaires, acquisitions, gestion de collections, etc.
<b>Professional Practice in Libraries and Information Centers (highly recommended)</b>	Sciences de l'éducation/Psychologie	Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers  Peu de place pour la dimension humaine  La formation n'accorde que très peu de d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Ecoute des usagers, activités d'apprentissage (learning), formation des usagers

<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
		Manque de disponibilité et d'orientation			
<b>Online Searching and Databases (highly recommended)</b>	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Stratégies de recherche et recherche d'information en ligne et dans les bases de données
<b>Organization of Information Resources (highly recommended)</b>	Gestion de l'information (bibliothéconomie)	Non	La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie	Non	Catalogages, bibliographies, indexations, etc.  Il faut nuancer le stéréotype qui voit la formation trop focalisée sur la bibliothéconomie : il s'agit ici de savoirs qui sont fondamentaux pour le travail d'un bibliothécaire. On se trouve dans le cœur même du métier.
Human Interaction in Information Retrieval	Recherche d'information/Gestion de l'information (bibliothéconomie)	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Comportement organisationnel, management de l'information, recherche, thésaurus et taxonomies.
Design of Complex Websites	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Web design, html, CSS, PHP, etc.
Information-Seeking	Recherche d'information/	La formation n'accorde que très peu d'attention aux	Non	Non	Ce cours introduit les différents aspects du comportement humain

Behaviour	Psychologie/ sociologie	« services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)			dans le domaine de l'information et de la recherche de l'information dans plusieurs contextes (école, travail, etc.) ainsi que l'application du concept « users-centered »
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Preservation Administration	Gestion de l'information (bibliothéconomie )	Manque de compétences managériales et administratives	Non	Non	Ce cours donne les compétences nécessaires pour gérer les ressources qui servent à une politique de conservation dans des bibliothèques, archives ou musées. Ce cours donne aussi un aperçu des typologies différentes des supports et le type de conservation qui en découle.
Music Bibliography	Gestion de l'information (bibliothéconomie )	Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition	Non	Non	Recherche, références, création de listes bibliographiques de documents musicaux
Media for Children and Young Adults	Sciences de l'éducation/ Edition	Méconnaissance de la qualité des services Les besoins réels des usagers sont ignorés	Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture	Non	Littérature jeunesse, activités de promotion de la lecture  Une bonne connaissance des genres littéraires ne signifie par contre pas que les bibliothécaires passent leur temps de travail à lire
Content Management Systems	Technologies/	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	CMS (diffusion de l'information en ligne, animer des communautés virtuelles, etc.)

		Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Web Archiving	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Connaissances du World Wide Web et des archives du WEB
Digital Libraries and Archives	Technologie/gestion de l'information (bibliothéconomie)	Vieillesse (poussiéreuse)  En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société  La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Rôle des bibliothèques dans le contexte actuel, bibliothèques numériques, etc.
Information Literacy for Teaching and Learning	Sciences de l'éducation/animations	Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux	Non	Non	Formation des usagers (information literacy), dans le but de les rendre autonomes dans la maîtrise de compétences informationnelles

		<p>ressources et de les exploiter)</p> <p>Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p> <p>Les besoins réels des usagers sont ignorés</p> <p>Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</p>			
<b>Cours</b>	<b>Discipline (matière d'enseignement)</b>	<b>Démonte un/des stéréotype(s)</b>	<b>Véhicule un/des stéréotype(s)</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires (descriptif du cours et éventuelles précisions)</b>
Information Retrieval	Recherche d'information	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Recherche d'information (moteurs de recherche, limites de la recherche, textes structurés, liens hypertextes, etc.)
Evidence-Based Health Information Practice	Recherche d'information	<p>Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p> <p>Image simpliste du travail de bibliothécaire</p>	Non	Non	Apprentissage de la recherche d'informations médicales en les intégrant à la prise de décision clinique

		Méconnaissance de la qualité des services			
Information Architecture	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Architecture de l'information (systèmes de navigation, taxonomie et ontologie (web sémantique, web des données, etc.)
Database Application Design	Technologie	La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)	Non	Non	Cours d'introduction aux systèmes de gestion des bases de données (mySQL, etc.)

## Annexe 9 : Grille d'analyse code de déontologie Suisse : Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information<sup>9</sup>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
ACCÈS A L'INFORMATION	Les professionnels de l'information ont pour (1,4, 7) mission fondamentale d'assurer l'accès à l'information à tous pour (2, 3, 5, 6) favoriser le développement personnel, la formation, l'enrichissement culturel, (8, 9, 10,13) les loisirs, (12) l'activité économique, la recherche scientifique et (11) la participation informée à la démocratie et à	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>2) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>3) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</li> <li>4) Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition</li> <li>5) Méconnaissance de la qualité des services</li> </ol>	Non	Non	Dans cet alinéa, très dense, il est intéressant de souligner la présence, entre autre, de deux notions qui sont très rarement associées aux bibliothèques/bibliothécaires, à savoir : l'activité économique et les loisirs.

<sup>9</sup> • BIS (Bibliothèque Information Suisse), 2013. Code d'éthique de BIS pour les bibliothécaires et les professionnels de l'information. Bis.ch [en ligne] 6 septembre 2013. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://bis-ch.prv22.hostpark.net/fileadmin/ressourcen/arbeitsgruppen/Code\\_ethique\\_f.pdf](http://bis.ch.prv22.hostpark.net/fileadmin/ressourcen/arbeitsgruppen/Code_ethique_f.pdf)

	son progrès	<p>6) Les besoins réels des usagers sont ignorés</p> <p>7) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</p> <p>8) Gardien du temple</p> <p>9) Austère</p> <p>10) Triste</p> <p>11) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p> <p>12) Elle ne contribue pas à la croissance économique de la nation</p> <p>13) Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)</p>			
ACCÈS A L'INFORMATIO N	(1, 2, 3) Ils respectent les minorités linguistiques et leur droit d'accéder à l'information dans leur langue maternelle.	<p>1) Les besoins réels des usagers sont ignorés</p> <p>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de</p>	Non	Non	Les bibliothécaires essaient de garantir un accès à l'information le plus large possible, en évitant ainsi toute forme de discrimination ou d'exclusion. Ils revêtent donc un rôle d'intégration sociale fondamental. De plus, cet alinéa est très caractéristique du particularisme suisse : d'un côté ceci reflète le



		manière neutre et démocratique 3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société			multilinguisme suisse (4 langues nationales) mais sert aussi à mieux intégrer les nombreux immigrés qui peuvent accéder à l'information dans leur langue maternelle.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
ACCÈS A L'INFORMATIO N	(1, 2,3) [Ils] rejettent toute interdiction ou restriction de l'accès à l'information et aux idées, particulièrement par la censure. Par conséquent, ils sélectionnent, acquièrent, traitent et diffusent l'information en dehors de toute pression.	1) Caractère passif 2) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société 3) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Les bibliothécaires jouent un rôle fondamental dans le partage des idées. Ils offrent une information libre et neutre (ce qui veut dire aussi sans censure ni pression extérieure). Leur but est d'équilibrer les collections pour fournir un ample éventail d'opinions différentes provenant de sources variées : de cette façon l'utilisateur pourra se former un esprit critique et il aura une vision complète de la situation (c'est-à-dire qu'elle ne sera ni partielle ni biaisée). Ceci s'avère être fondamental dans un pays démocratique comme la Suisse : l'utilisateur pourra construire sa propre vision, par exemple sur des sujets controversés, etc.
ACCÈS A L'INFORMATIO N	(1)[Ils] doivent fournir tous les efforts nécessaires pour offrir un accès gratuit à leurs	1) Manque de reconnaissance de rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de	Non	Non	Dans cet alinéa, la gratuité a une acception positive : elle garantit une démocratisation des pratiques culturelles. Toutes classes sociales confondues, quel que soit leurs revenus, ont droit au même

	collections et à leurs services	manière neutre et démocratique			traitement et il n'y a pas de favoritisme. La gratuité, justement, favorise l'accessibilité, l'ouverture et l'exploitation de la bibliothèque, qui se met complètement à disposition de ses usagers.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
ACCÈS A L'INFORMATION	(3, 4,5, 7) [Ils] promeuvent leurs collections et leurs (6) services auprès du public, afin (1, 2) d'informer les usagers actuels ou potentiels de leur existence et de leur disponibilité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition</li> <li>2) Méconnaissance de la qualité des services</li> <li>3) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>4) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</li> <li>5) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>6) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires mettent à disposition de leur public des collections et des services adaptés à leurs besoins. En plus, leur promotion s'élargit aussi aux « non-publics » (garantissant ainsi une accessibilité de plus en plus grande). Dans cet alinéa, la notion de promotion semble avoir deux significations : la première est la promotion dans le sens de faire de la publicité pour faire connaître leurs offres, tandis que la deuxième voit la promotion comme étant une sorte de formation, pour qu'ainsi les publics puissent arriver à exploiter ce que la bibliothèque met à leur disposition

		de développement (technologies, etc.) 7) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)			
Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
ACCÈS A L'INFORMATION	(1, 2, 5)[Ils] recourent aux moyens les plus efficaces pour rendre leurs prestations accessibles à tous. (3, 4 ,5) Dans cette perspective, ils s'assurent notamment que le site Internet de leur service documentaire respecte les standards internationaux d'accessibilité et qu'aucune barrière n'entrave leur accès	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</li> <li>2) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>3) Méconnaissance par les usagers des services mis à disposition</li> <li>4) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>5) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</li> </ol>	Non	Non	L'importance de l'accès à l'information pour tous est une fois de plus soulignée. Les barrières physiques et virtuelles sont bannies. Cela veut dire que toute la population, celle qui est atteinte par n'importe quel handicap incluse, doit pouvoir profiter des prestations mises à dispositions dans les bibliothèques. Le bibliothécaire doit éliminer toute forme d'obstacle qui pourrait entraver l'accessibilité ou provoquer l'exclusion d'une tranche de la population.

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
ACCÈS A L'INFORMATION	(1) [Ils] soutiennent la transparence en matière d'information et y contribuent au travers de leurs pratiques	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Le bibliothécaire occupe un rôle important dans la circulation de l'information. Il promeut un certain type de pratiques. Pour pouvoir le faire il doit par contre afficher des pratiques professionnelles irréprochables et qui ne sont pas en contradiction avec ce qu'il promeut. Il devient donc un « modèle à suivre ».
ACCÈS A L'INFORMATION	(1) [Ils] s'engagent en faveur de la pérennisation des services documentaires, (2) garants d'un accès libre aux ressources informationnelles de toute nature	1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société 2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	commentaires
RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES INDIVIDUS ET DE LA	(1) Afin de promouvoir l'intégration et de combattre l'exclusion, (2) les	1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active	Non	Non	Le bibliothécaire participe activement à la construction d'une société plus juste, notamment en garantissant une information neutre sans exclure qui que ce soit.

SOCIÉTÉ	professionnels de l'information s'assurent qu'ils fournissent des services équitables sans aucune discrimination et que toute personne a le droit d'accéder à l'information	<p>dans la société</p> <p>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>			
RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES INDIVIDUS ET DE LA SOCIÉTÉ	[ils] offrent des services qui visent à (1,2) améliorer les compétences informationnelles de leur public, soit leur capacité d'identifier, de localiser, d'évaluer, d'organiser, de créer, d'utiliser et de transmettre l'information. (3, 4) Ils contribuent de manière déterminante à la lutte contre l'illettrisme et à l'apprentissage tout au long de la vie. (5) Ils favorisent un	<p>1) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p> <p>2) Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p> <p>4) Luxe superflu</p> <p>5) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et</p>	Non	Non	Un des objectifs des bibliothécaires est de rendre l'utilisateur autonome, en développant ses compétences informationnelles (et en lui apprenant à les utiliser de manière éthique). En outre, ils servent d'appui aux écoles, en garantissant un apprentissage continu et en luttant contre l'illettrisme. Ces deux principes restent toujours liés à la démocratisation du savoir et à un partage de la culture. L'utilisateur devient donc un citoyen conscient trouvant sa place sa place dans une société démocratique

	usage éthique de l'information	démocratique			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES INDIVIDUS ET DE LA SOCIÉTÉ	(1, 4) [ils] sélectionnent, organisent et présentent l'information de manière que les (6) usagers autonomes soient capables de trouver ce dont ils ont besoin. (2, 3, 5) En outre, ils aident et soutiennent les usagers dans leur recherche d'information	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>2) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</li> <li>3) Peu de place pour la dimension humaine</li> <li>4) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>5) Surveillance des usagers perçue comme trop envahissante</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires ne surveillent pas les usagers, bien au contraire, ils favorisent leur autonomie. Ils ne sont donc pas les seuls capables d'utiliser les ressources de la bibliothèque. De plus, ils se mettent à disposition des usagers pour les aider à trouver l'information.
RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES INDIVIDUS ET DE LA	(1)[ils] sont spécialement attentifs aux publics spécifiques qui (2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Peu de place pour la dimension humaine</li> <li>2) Manque de disponibilité et</li> </ol>	surveillance des usagers perçue comme trop envahissante	Non	Cet alinéa semble être un peu en contradiction par rapport au rejet de la censure. Effectivement, la présence des publics spécifiques, qui nécessitent une certaine

SOCIÉTÉ	nécessitent une protection particulière	d'orientation			protection, (notamment les enfants), oblige le bibliothécaire à une surveillance particulière, de manière à ce qu'ils puissent accéder à l'information de façon sûre. Dans ce cas, le stéréotype lié à la surveillance des usagers perçue comme trop envahissante, doit être nuancé : ici, il s'agit d'une sorte de surveillance que le bibliothécaire fait pour protéger des publics sensibles. Cela ne veut pas dire qu'il censure l'information, car c'est pendant la période de l'enfance et de l'adolescence que les individus forment leur esprit critique
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES INDIVIDUS ET DE LA SOCIÉTÉ	(1) Gardiens de la mémoire de la société, les professionnels de l'information veillent à conserver et à préserver les collections qui leur sont confiées, en accord avec la mission propre à chaque service documentaire	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Gardien du temple	Non	Comme pour l'alinéa précédent, ce point-ci doit absolument être nuancé. Si d'un côté le fait de parler de « gardiens de la mémoire » peut rappeler le stéréotype du gardien du temple (et dans ce cas le terme gardien pourrait être modifié par le terme de conservateur de la mémoire) ; de l'autre côté il y a le fait que conserver sa mémoire et son passé est fondamental pour une société démocratique.
RESPONSABILITÉS À	Ils utilisent de manière (1, 2, 3,	1) Luxe superflu 2) Investissements peu	Non	Non	Les bibliothèques n'ont pas des ressources financières illimitées ;

L'ÉGARD DES INDIVIDUS ET DE LA SOCIÉTÉ	4) efficiente et respectueuse de l'environnement les ressources et les moyens mis à leur disposition	rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent) 3) Manque de compétences managériales et administratives)			grâce à leurs compétences en gestion et administration, les bibliothécaires peuvent gérer les bibliothèques (services publics) de manière efficiente, dans le respect du contribuable
--	--	---	--	--	---

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
CONFIDENTIALITÉ	Les relations entre les usagers et les services documentaires demeurent confidentielles. Les professionnels de l'information respectent la vie privée et garantissent la protection des données personnelles qui, de fait, sont partagées entre les usagers et ces services. Ils prennent les mesures	1) Surveillance des usagers perçue comme trop envahissante 2) Les besoins réels des usagers sont ignorés	Non	Non	Les usagers sont protégés contre toutes les formes d'utilisations non appropriées ou d'ingérences externes dans les données personnelles qui les concernent. Le besoin du respect de la vie privée est garanti. Le bibliothécaire utilise ce genre d'information seulement dans le cadre de son travail. Tout type de surveillance est donc rejeté. Cela doit s'appliquer à une société démocratique : les usagers ont le droit de consulter tout type d'information sans risque de rétorsion ou de contrôle.



	appropriées pour garantir que les données ne soient pas utilisées à d'autres fins que celles qui ont présidé à leur récolte				
--	---	--	--	--	--

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
OPEN ACCESS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	(2) Les professionnels de l'information ont pour objectif de fournir aux usagers l'accès le plus large possible à l'information et aux idées, (1,3) indépendamment des supports qui les contiennent. Ils défendent le principe de l'«open access», des logiciels libres et des licences libres	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>3) Amour du bibliothécaire pour les livres et la lecture</li> </ol>	Non	Non	Il nous semble important de souligner la notion « tout type de supports », (et pas seulement les livres).

OPEN ACCESS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUE LLE	[ils] (2) fournissent un accès équitable, rapide, (1) économique et efficace à l'information	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles</li> <li>2) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> </ol>	Non	Non	La qualité des services doit être bonne, ce qui implique des bonnes connaissances et compétences, acquises de préférence au travers de formations reconnues.
OPEN ACCESS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUE LLE	[ils] sont les (2) partenaires des auteurs, des éditeurs et de tous les créateurs d'œuvres protégées. (1, 3) Ils reconnaissent leur droit à la propriété intellectuelle et ils veillent au respect de ce droit, (4) tout en défendant les exceptions et les limitations à ce dernier accordées aux services documentaires	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Ne contribue pas à la croissance économique de la nation</li> <li>2) Image simpliste du travail de bibliothécaire</li> <li>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>4) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires veillent à ce que les droits d'auteurs soient respectés car ils promeuvent un usage éthique de l'information. Cet engagement implique une participation active dans la société. En outre les bibliothécaires deviennent partenaires avec d'autres professions, en créant des synergies. Ils restent en tous cas orientés vers les besoins des usagers (voir point 4).

<p>OPEN ACCESS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUE LLE</p>	<p>(1, 2, 5) [ils] négocient, au nom de leurs publics, les termes les plus favorables pour l'accès aux œuvres. Ils s'assurent que cet accès ne soit pas refusé ou entravé par les systèmes de gestion des droits d'auteur en raison d'une application abusive des lois sur la propriété intellectuelle, ou à cause de moyens techniques contraignants. Ils s'assurent que les licences ne passent pas outre les exceptions accordées aux services documentaires dans le cadre des législations nationales. (3, 4) Ils encouragent les gouvernements à mettre en place</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Image simpliste du travail de bibliothécaire</li> <li>2) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>4) Caractère passif</li> <li>5) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> </ol>	<p>Non</p>	<p>Non</p>	<p>Pour garantir de bons services à leurs publics, les bibliothécaires doivent souvent faire entendre leur voix avec celles des acteurs externes à leur institution, parties prenantes dans la société. Ils s'impliquent et s'engagent activement aussi en exerçant une pression sur les gouvernements afin de légiférer de manière à ce que les intérêts de toutes les parties soient respectés.</p>
---	---	--	------------	------------	---

	une législation sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle qui respecte l'équilibre entre les intérêts des ayants droit et ceux des services documentaires				
OPEN ACCESS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	(1,4) [ils] défendent l'idée que la durée des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle doit être limitée dans le temps et que l'information tombée dans le domaine public doit demeurer libre et gratuite. (2, 3) Ils veillent à conserver la propriété de leurs données et ils privilégient les initiatives permettant de garantir la pérennité du patrimoine sous toutes ses formes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Image simpliste du travail de bibliothécaire</li> <li>3) Méconnaissance de la profession par le public</li> <li>4) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires prennent positions, font entendre leur voix. Ils deviennent des partenaires dont il faut tenir compte lorsqu'il faut négocier autour de sujets qui entrent dans leur sphère d'intérêts, surtout quand cela touche également à ceux du public. Ils n'attendent pas le fait accompli et ne sont pas passifs.

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre	Commentaires
NEUTRALITÉ ET COMPÉTENCE S PROFESSION NELLES	[ils] sont strictement tenus à la (1) neutralité et à l'impartialité en matière de collections, d'accès et de services. (2) Ils recherchent donc le meilleur équilibre possible dans la constitution des collections et dans la conceptualisation des services d'accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> </ul>	Non	Non	L'objectif des bibliothécaires est de faire en sorte que parallèlement à une collection qui respecte le principe de la pluralité des opinions, il doit y avoir aussi des services qui rendent l'information plus facilement accessible.
NEUTRALITÉ ET COMPÉTENCE S PROFESSION NELLES	(1)[ils] définissent leurs politiques d'acquisition, d'organisation, de conservation et de diffusion de l'information (2) en dehors de toute pression, et ils les publient	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Caractère passif</li> </ul>	Non	Non	Encore une fois il est évident que l'impartialité est une caractéristique qui définit les bibliothécaires. Bien évidemment, pour que cette impartialité soit garantie en dehors de toutes les pressions externes, il faut avoir un caractère probe qui ne peut en tous cas être un caractère passif.
NEUTRALITÉ ET	[ils] font la distinction entre	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de</li> </ul>	Non	Non	

COMPÉTENCE S PROFESSION NELLES	leurs convictions personnelles et leur devoir professionnel. Ils ne font pas primer leurs intérêts privés ni leurs croyances personnelles sur (1) l'impératif de neutralité	reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
NEUTRALITÉ ET COMPÉTENCE S PROFESSION NELLES	(3, 4, 5) [ils] ont droit à la liberté d'expression sur leur lieu de travail tant qu'elle n'enfreint pas le principe de neutralité vis-à-vis des usagers (1, 2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</li> <li>2) Peu de place pour la dimension humaine</li> <li>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>4) Caractère passif</li> <li>5) Timide et introverti</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires ont droit à la liberté d'expression : cela signifie, par conséquent, qu'ils interagissent et discutent avec leurs usagers. Donc, ils peuvent participer activement aux discussions sur l'actualité et les sujets controversés. Bien évidemment ils sont contraints de rester neutres mais ils peuvent lancer un débat.
NEUTRALITÉ ET COMPÉTENCE S PROFESSION NELLES	(1,2)[ils] s'opposent à toute forme de corruption affectant leurs pratiques professionnelles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)</li> <li>2) Manque de</li> </ol>	Non	Non	Nous avons recensé deux types de corruption : la première est liée aux questions financières, avec le gaspillage d'argent et la deuxième reste toujours liée à la neutralité de l'information. Bien entendu, d'autres formes de

		reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique			corruption peuvent exister mais celles-ci restent en dehors du sujet de ce travail qui concerne les stéréotypes.
Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
NEUTRALITÉ ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	(1, 2, 3, 5, 6, 7,10) [ils] recherchent l'excellence par l'acquisition, l'entretien, (6) l'actualisation et l'approfondissement des savoirs et des compétences requis dans l'exercice de leur métier. (4) Ils doivent bénéficier d'une formation professionnelle continue et ils contribuent à véhiculer une image positive de leur fonction (7, 8) en fournissant le meilleur service possible	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) La qualité de la formation n'est pas jugée très bonne</li> <li>2) La formation se concentre trop sur la bibliothéconomie</li> <li>3) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>4) Formation facile et commode</li> <li>5) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</li> <li>6) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> <li>7) Méconnaissances</li> </ol>	Non	Non	La recherche de l'excellence dans le travail ne peut se faire qu'en ayant eu une formation de qualité. De plus la formation tout au long de la vie permet aux bibliothécaires de se « mettre à jour » : ceci est très important dans cette profession où les innovations et les bouleversements technologiques sont à l'ordre du jour. Comme ils doivent offrir des services de qualité, correspondants aux besoins du public, le travail devient très passionnant car il est intellectuellement stimulant.

		<p>(par les usagers), des services mis à disposition</p> <p>8) Méconnaissance de la qualité des services</p> <p>9) Le travail n'est pas passionnant</p> <p>10) Image simpliste du travail de bibliothécaire</p>			
NEUTRALITÉ ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	(1,5) [ils] s'engagent pour la création d'un (2,3) statut professionnel reconnu et ils favorisent (4) l'engagement de personnel qualifié	<p>1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p> <p>2) Tendances de regrouper les bibliothécaires avec les autres professions faisant partie des sciences de l'information</p> <p>3) Profession qui manque d'homogénéité (trop fragmentée, manque d'un profil de base)</p> <p>4) Manque de professionnalisme :</p>	Non	Non	La reconnaissance de la profession s'obtient en créant des statuts professionnels et en faisant travailler des professionnels. On ne peut espérer chasser une bonne partie des clichés affligeant la profession qu'en pratiquant de cette manière.



		<p>le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</p> <p>5) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p>			
--	--	--	--	--	--

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
RELATIONS PROFESSIONNELLES	[ils] se traitent mutuellement avec honnêteté et respect. Ils ne concurrencent pas leurs collègues en usant de méthodes déloyales. (1, 2, 3) Ils encouragent la consultation de leurs pairs et ils promeuvent le dialogue ainsi qu'un cadre de travail participatif	<p>1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p> <p>2) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</p> <p>3) Manque de disponibilité et d'orientation</p>	Non	Non	La grande fragmentation des spécialisations pour les bibliothécaires et les différentes typologies des bibliothèques rendent fondamentales le partage de l'information. De plus, des synergies, des collaborations, renforcent les liens et permettent un usage des ressources et des moyens plus respectueux.

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
RELATIONS PROFESSIONNELLES	(1)[ils] s'opposent à toute forme de discrimination à l'embauche et ils exigent, pour un travail égal, l'égalité de traitement et de salaire entre femmes et hommes	1) Profession pour femme (souvent perçue comme dévalorisante : les traits distinctifs qui sont attribués au sexe féminin influencent la perception de l'image professionnelle)	Non	Non	Même s'il n'y avait que des femmes dans la profession, cela n'explique pas la dévalorisation de la fonction du bibliothécaire (peut-être encore lié à un machisme latent présent dans notre société)
RELATIONS PROFESSIONNELLES	(1, 2)[ils] partagent leurs expériences professionnelles avec leurs collègues, transmettent leurs connaissances, orientent leurs nouveaux collègues et les aident à s'intégrer dans la communauté professionnelle ainsi qu'à développer leurs compétences	1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle compacte, manque de cohésion) 2) Manque de disponibilité et d'orientation	Non	Non	On le répète : l'union fait la force. Un plus grand partage et une collaboration plus intense aident à créer une image professionnelle compacte et unie

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
RELATIONS PROFESSIONNELLES	(1) [ils] participent aux activités proposées par leurs associations	1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société	Non	Non	Renforcement de la cohésion de la catégorie professionnelle
RELATIONS PROFESSIONNELLES	(1, 2, 3) [ils] s'investissent dans la recherche et ils publient des articles sur des sujets professionnels	1) Le niveau de formation n'est pas comparable à celui d'un étudiant universitaire 2) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société 3) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)	Non	Non	Participation active dans la recherche, les bibliothécaires peuvent être considérés comme des professionnels, au même titre que les individus issus d'autres facultés universitaires.
RELATIONS PROFESSIONNELLES	(1, 2, 3,4)[ils] entretiennent un réseau professionnel et ils facilitent la coopération avec les services documentaires	1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société 2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme	Non	Non	Economie d'échelle et meilleure gestion des ressources, ce qui va à l'encontre de l'idée du gaspillage d'argent associé à la bibliothèque, institution qui, selon les détracteurs représenterait un luxe superflu

		<p>étant une catégorie professionnelles homogène, manque de cohésion)</p> <p>3) Caractère passif</p> <p>4) Timide et introverti</p>			
RELATIONS PROFESSIONNELLES	<p>(1,2)[ils] s'emploient à améliorer la réputation et le statut des professionnels de l'information par leur</p> <p>(3) professionnalisme et leur comportement éthique</p>	<p>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique.</p> <p>2) Perception dévalorisante de la profession (profession de repli, deuxième choix)</p> <p>3) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</p>	Non	Non	<p>Le code indique deux voies pour combattre les stéréotypes qui affligent la profession : le comportement éthique et un professionnalisme seraient les clefs fondamentales pour améliorer sa propre image professionnelle et se faire mieux apprécier par les publics.</p>

## Annexe 10 : Grille d'analyse Code de déontologie Italie : The Librarian's Code of Conduct: Fundamental Principles [in force from 1997 to 2014]<sup>10</sup>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
Duties toward the user	(1) The librarian guarantees the user access to publicly available information and to documents (2) without any restriction that is not explicitly and previously stated in laws or regulation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</li> </ol>	Excès de règles (règlements très strictes)	Non	Le bibliothécaire doit garantir l'accès aux ressources et aux informations sans restrictions, cependant nous pouvons nous demander si le fait d'interdire l'accès à l'information à travers les lois et les règlements existants n'est pas en contradiction avec le rejet de la censure de la part du bibliothécaire : si ces lois sont, par exemple celles concernant le droit d'auteur, le problème ne se pose pas car les bibliothécaires soutiennent sa protection (voir par exemple dans le code suisse) par contre si ces lois se réfèrent plutôt à d'autres textes, dans le style du Patriot Act, alors ceci pourrait engendrer un problème de cohérence avec le principe promulgué dans cet alinéa. Le code ne clarifie pas ce point un peu controversé.
Duties toward the user	1) The information supplied by the librarian shall be	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du</li> </ol>	Non	Non	Le bibliothécaire agit de manière neutre et démocratique, en dehors de toute influence et convictions

<sup>10</sup> AIB-WEB, 2007. Il web dell'Associazione Italiana Biblioteche. The Librarian's Code of Conduct: Fundamental Principles [in force from 1997 to 2014], 30 octobre 2007- 12 mai 2014. Aib.it [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/chi-siamo/statuto-e-regolamenti/codice-deontologico/the-librarians-code-of-conduct-1997/>

	complete, objective and impartial, i.e., unconditioned by the librarian's personal viewpoints, ideas and values, neither by external political and economic bodies.	rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique			personnelles provoquées par des organismes politiques ou économiques. Cependant ce point ne résout pas la problématique soulevée dans le point précédent. Effectivement, ici, il n'est pas question de lois : celles-ci peuvent donc contourner le principe de circulation libre et neutre de l'information.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
Duties toward the user	The librarian, in managing the library and its services for the public, (2) shall not accept any conditioning as regards (1) sex, ethnic group, nationality, social condition, religion or political opinions.	<p>1) Profession pour femme (souvent perçue comme dévalorisante : les traits distinctifs qui sont attribués au sexe féminin influencent la perception de l'image professionnelle)</p> <p>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>	Non	Non	Comme dans le point précédent, mais cette fois-ci appliqué aux services et à la gestion de la bibliothèque, le bibliothécaire doit faire preuve de neutralité, envers les collègues et envers les usagers). La bibliothèque est ouverte à tout le monde sans distinction, ce qui en fait un véritable « pôle démocratique
Duties toward the user	(1) The librarian shall reject and	1) Manque de	Non	Non	Encore une fois, l'importance de fournir l'information de manière

	oppose any form of censorship of the documents gathered and organised and of the information supplied	reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique			neutre à l'usager est soulignée. Cette fois ci le principe énoncé est celui concernant le rejet de la censure.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
Duties toward the user	(1, 2, 3) The librarian guarantees the confidentiality of the user, of the information he requested or received and of the information sources used	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Peu de place pour la dimension humaine</li> <li>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>3) Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante</li> </ol>	Non	Non	Le bibliothécaire veut que tous ses usagers puissent accéder à l'information de manière libre et sans conditionnements (donc sans être surveillés par des organismes externes). Une fois de plus nous pouvons reconnaître ce souci en le mettant en rapport avec la circulation de l'information de manière libre et démocratique.
Duties toward the user	(1) In carrying out his professional duties, the librarian should not place himself in a position of conflict of interest and (2) shall not use the information and resources	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique.</li> <li>2) Surveillance des usagers perçue comme étant trop</li> </ol>	Non	Non	Pour éviter des conflits d'intérêts, les bibliothécaires doivent rester neutres et ne pas exploiter des informations privées dont ils disposent pour leur travail. Cela n'est pas totalement lié à la circulation de l'information mais peut l'être indirectement si on considère la circulation de l'information comme étant une des missions fondamentales d'une bibliothèque. Un autre cliché tombe

	available to him by virtue of his position for his personal interest.	envahissante			et il est celui qui veut que les usagers soient constamment surveillés. Leurs données personnelles ne sont utilisées que pour garantir un bon déroulement du travail du bibliothécaire.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
Duties toward the user	(3) It is the duty of the librarian to promote, both individually and (2) collectively, (1) the efficiency and the independence of the library service as an instrument of democracy.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</li> <li>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothèques sont des instruments démocratiques. Ce rôle doit être promu par le bibliothécaire lui-même mais aussi au niveau associatif. La bibliothèque et par conséquent les bibliothécaires jouent un rôle fondamental dans le maintien de la démocratie dans la société et la nation. Cela signifie qu'elle participe activement dans la vie sociale, en fournissant l'information à ses usagers de manière libre et neutre.
Duties toward the profession	(2) The librarian shall honour the profession, proudly (1) aware	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) En retrait des choses de ce monde : manque de</li> </ol>	Non	Non	Le bibliothécaire doit être conscient et orgueilleux de sa profession car elle est d'utilité sociale et profondément ancrée dans la vie de



	of its social usefulness.	<p>participation active dans la société</p> <p>2) Perception dévalorisante de la profession (profession de repli, deuxième choix)</p>			la société. De plus, si les bibliothécaires sont fiers de leur travail, cela se reflète aussi sur la perception que le public aura d'eux : quelqu'un qui est fier de son travail transmettra donc une image positive de celui-ci. Cela combat une autre problématique qui est souvent associée aux bibliothécaires : l'excès de modestie.
Duties toward the profession	(4, 6) The librarian shall possess a broad and in-depth professional knowledge which enable him (2) to provide a high-quality service, (3) according to definite performance indicators and (1, 5) pursuing the optimal use of resources.	<p>1) Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)</p> <p>2) Méconnaissance de la qualité des services</p> <p>3) Les besoins réels des usagers sont ignorés</p> <p>4) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</p> <p>5) Manque de compétences managériales et administratives</p> <p>6) La qualité de la formation n'est pas jugée très bonne</p>	Non	Non	C'est grâce à leur compétence et à leurs connaissances que les bibliothécaires peuvent fournir des services de très haute qualité : ceux-ci doivent correspondre aux attentes et aux besoins des usagers et à une utilisation optimale des ressources allouées pour le fonctionnement de l'institution (financements, ressources humaines, etc.) ce qui implique le fait de posséder des bonnes capacités managériales et de gestion.

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
Duties toward the profession	(1, 3 ,4, 5) The professional knowledge should be continuously and constantly up-dates, (2) also through participation in library associations and organisations.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>2) Profession qui manque d'homogénéité (trop fragmentée, manque d'un profil de base)</li> <li>3) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> <li>4) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>5) Vieillesse (poussièreuse)</li> </ol>	Non	Non	Les savoirs évoluent et par conséquent les bibliothécaires doivent rester à jour : la profession se démontre une fois de plus dynamique et proactive, elle participe activement et essaie de s'adapter à l'évolution de la société. Par conséquent la bibliothèque ne peut pas être considérée comme vieillotte car elle cherche à correspondre aux exigences et aux besoins actuels. Dans cet alinéa le rôle d'importance capitale accordé aux associations est aussi mis en valeur: celles-ci permettent de créer un groupe professionnel compact mais elles assurent aussi la diffusion des connaissances et des mises à jour.
Duties toward the profession	(1, 2) In his professional activity, the librarian's relations toward his work colleagues shall be based on the principles of correctness,	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion).</li> </ol>	Non	Non	Une fois de plus, il est souligné que l'esprit de collaboration est une composante fondamentale dans notre profession. En outre, les attitudes comportementales positives (qui se retrouvent dans toutes les autres professions), renforcent cet esprit collaboratif.

	respect and spirit of collaboration.	2) Peu de place pour la dimension humaine.			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
Duties toward documents and information	1, 2) The librarian undertakes to promote the enhancement and preservation of documents and information.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition.</li> <li>2) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</li> </ol>	<p>Gardien du temple</p> <p>Excès de règles (règlements très stricts)</p>	Non	La promotion et la valorisation des documents (surtout auprès des usagers) est une mission fondamentale des bibliothèques. Pour que cette valorisation ait lieu, il faut par conséquent faciliter l'accessibilité de la bibliothèque. En revanche la notion de tutelle, dans le sens de préservation de l'information, pourrait être interprétée comme un défaut (gardien du temple et excès de règles conçues pour protéger et conserver les documents). Bien évidemment il faut prendre cela avec une extrême prudence et il est nécessaire de nuancer le stéréotype car la conservation et la pérennisation de l'information pour la postérité restent un service et une activité fondamentale dans notre profession.
Duties toward documents and information	(2, 3, 4, 5) The librarian undertakes to guarantee the transmission of knowledge through the rational organisation of documents and	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Les besoins réels des usagers sont</li> </ol>	<p>Règne de l'ordre</p> <p>Maniaque de l'ordre</p>	Non	Pour que les documents et l'information soient exploitables et accessibles il faut que ceux-ci soient organisés rationnellement et donc ordonnés. Les stéréotypes indiqués à côté sont donc obligatoirement à nuancer : cet ordre rationnel des ressources est fondamental pour le bon fonctionnement de la bibliothèque mais il est inutile si les

	by (1) acting impartially and professionally.	<p>ignorés</p> <p>3) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p> <p>4) Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>5) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</p>			<p>bibliothécaires ont seulement les capacités d'exploiter les ressources (la localisation, la recherche, etc.). C'est donc pour cela qu'il est dit dans l'alinéa, de manière sous-entendue mais facilement lisible entre les lignes, qu'ils s'engagent à garantir la transmission de la connaissance avec professionnalisme (ce qui laisse entendre qu'ils se mettent au service des usagers).</p>
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires</b>
Duties toward documents and information	(1, 4) The librarian, conscious of the global context in which he operates, undertakes to promote both (3) individually and (2), in cooperation the (5) integration of information systems and the removal of the organisational and geographical obstacles which hinder the	<p>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique.</p> <p>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion.</p> <p>3) Manque de</p>	Non	Non	Le bibliothécaire, de façon autonome et collaborative, essaie d'abattre tous types de barrières qui peuvent entraver la libre circulation des documents et de l'information.

	circulation of information and documents.	<p>dynamisme (il n'est pas proactif).</p> <p>4) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société.</p> <p>5) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</p>			
--	---	--	--	--	--

## Annexe 11 : Grille d'analyse Code de déontologie Italie : Codice deontologico dei bibliotecari: principi fondamentali <sup>11</sup>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
<b>Doveri verso gli utenti</b>	(2) I bibliotecari devono garantire agli utenti l'accesso ai documenti pubblicamente disponibili e alle informazioni in essi contenute (1) senza alcuna restrizione e devono sostenere il principio della loro accessibilità gratuita.	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique 2) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)	Non	Non	Les bibliothécaires garantissent l'accès aux documents et à l'information sans restrictions et de façon gratuite. Cela confirme l'importance du bibliothécaire dans la transmission de l'information de manière démocratique.
<b>Doveri verso gli utenti</b>	(1,2) Le informazioni fornite dai bibliotecari devono essere il più possibile complete e imparziali, non condizionate da opinioni e valori	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique 2) Manque de disponibilité et d'orientation	Non	Non	Les informations que les bibliothécaires fournissent aux usagers sont complètes et impartiales (ni conditionnées par les valeurs personnelles du bibliothécaire ni par les pressions qui peuvent provenir de l'extérieur). Ceci démontre une fois de plus l'importance du rôle du bibliothécaire dans la transmission du savoir de

<sup>11</sup> A partir du 12 mai 2014, l'Associazione Italiana Biblioteche s'est dotée d'un nouveau code de déontologie. AIB-WEB, 2014. Il web dell'Associazione Italiana Biblioteche. Codice deontologico dei bibliotecari : principi fondamentali. Aib.it [en ligne]. 19 mai 2014. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.aib.it/chi-siamo/statuto-e-regolamenti/codice-deontologico/>

	personali dei bibliotecari stessi né da pressioni esterne.				façon neutre.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
<b>Doveri verso gli utenti</b>	(1, 4) Nella gestione della biblioteca e nei servizi al pubblico i bibliotecari (2, 3) non devono accettare discriminazioni o condizionamenti relativi a caratteristiche, opinioni o orientamenti degli utenti o di qualsiasi altro soggetto coinvolto direttamente o indirettamente nelle attività della biblioteca.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Peu de place pour la dimension humaine</li> <li>3) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>4) Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité)</li> </ol>	Non	Non	Le rejet des discriminations qui peuvent être portées sur les usagers, liées aux caractéristiques, orientations ou opinions, démontrent une fois de plus que la bibliothèque est un lieu qui accueille tout le monde de la même manière. Cette garantie d'ouverture permet indirectement, de faire circuler l'information de manière démocratique.
<b>Doveri verso gli utenti</b>	(1) I bibliotecari devono ripudiare e combattere qualsiasi forma di censura sui documenti che raccolgono, organizzano o rendono	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> </ol>	Non	Non	La lutte contre toute forme de censure (qui peut se faire tant sur les documents que sur les informations données aux usagers) fait que le bibliothécaire revêt un rôle très important dans la transmission libre et exempte de contrôle et prohibition.

	accessibili e sulle informazioni che essi stessi forniscono agli utenti.				
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
<b>Doveri verso gli utenti</b>	(1) Non spetta ai bibliotecari, a differenza di altre figure (ad esempio genitori, insegnanti, ricercatori, critici o librai), controllare o limitare – a meno di specifici obblighi di legge – l'accesso ai documenti da parte di utenti minorenni, né – in generale – esprimere valutazioni positive o negative sui documenti richiesti, utilizzati o messi a disposizione del pubblico. (2, 3) I bibliotecari possono fornire indicazioni e	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante</li> <li>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>3) Manque de disponibilité et d'orientation</li> </ol>	<p>Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p>	Non	<p>Nous percevons, dans cet alinéa, une ambivalence ambiguë, puisque il véhicule et démonte des stéréotypes en même temps. D'un côté le bibliothécaire se doit de ne pas surveiller les usagers : son but est de fournir un service au public excellent. Il peut donner des renseignements, expliquer les méthodes de recherche, fournir des conseils mais il doit s'abstenir d'exprimer un jugement de valeur sur un document, soit-il négatif ou positif. Cela nous laisse un peu perplexes. Certes, cet alinéa doit avoir été créé par un scrupule de neutralité : si le bibliothécaire se doit de faire circuler l'information de manière démocratique, il faut qu'il soit impartial face aux documents (effectivement, il devrait juste évaluer la qualité de l'information contenue dans les documents mais pas les messages ou le contenu que ces documents transmettent).</p> <p>Cependant, les usagers reprochent souvent à la bibliothèque d'être un espace peu convivial, dans lequel la dimension humaine occupe une</p>



	consigli sugli strumenti e i metodi più efficaci per la ricerca, la selezione e la valutazione di documenti e informazioni, ma si astengono dal fornire consulenze in ambiti professionali diversi dal proprio.				<p>place dérisoire ; le fait de ne pas permettre aux bibliothécaires de discuter avec les usagers, par exemple, de leur dernier coup-de-cœur, ne renforcerait-il pas cette impression de froideur ?</p> <p>Selon cet alinéa le bibliothécaire reste donc un médiateur mais qui a exclusivement la fonction d'intermédiaire « technique » (ce qui exclut à priori la dimension humaine) entre le document et l'utilisateur. Nous comprenons que cet alinéa veuille éviter de voir surgir des bibliothécaires-censeurs ou des bibliothécaires-militants pour un courant idéologique, un parti, une croyance religieuse, mais il est peut-être excessivement contraignant.</p> <p>Si la bibliothèque doit aussi être (ou devenir) un lieu d'échange et de débats, comme le montrent les dernières tendances dans le monde des bibliothèques, quel rôle devraient jouer les bibliothécaires dans l'échange et le débat ? Celui de spectateurs silencieux ? D'arbitres-médiateurs qui calment les esprits lorsque le débat devient trop houleux ? Ou au contraire, doivent-ils stimuler les débats en apportant aussi leur point de vue personnel ? Nous croyons qu'il faut trouver le juste équilibre entre un extrême et l'autre.</p>
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un</b>	<b>Neutre (ne</b>	<b>Commentaires</b>

			stéréotype	véhicule aucun stéréotype)	
<b>Doveri verso gli utenti</b>	(1, 2, 3, 4, 5, 6)I bibliotecari devono promuovere lo sviluppo, da parte degli utenti, di competenze critiche (7) autonome relative alla ricerca, alla comprensione, alla selezione e alla valutazione delle fonti informative e documentarie.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>2) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</li> <li>3) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>4) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</li> <li>5) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>6) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>7) Surveillance des usagers perçue comme étant trop</li> </ol>	Non	Non	Le bibliothécaire assure aussi un rôle de formateur (nouvelle tendance professionnelle dans le monde des bibliothèques, qui a la cote depuis quelques années), dans le but de rendre l'utilisateur autonome et indépendant. Cela fait que ce dernier peut réussir, de façon autonome, à évaluer, accéder à la recherche des documents et à la sélection de l'information ; cela s'avère d'une importance capitale pour que les citoyens réussissent à se former un esprit critique sans se faire influencer par des mainmises externes. Par conséquent, ce point démonte le cliché qui veut les bibliothécaires peu disponibles et guère à l'écoute des besoins des usagers. Ce point démonte aussi le faux mythe qui veut que la surveillance des usagers soit omniprésente et fastidieuse : l'autonomisation des usagers présuppose que ceux-ci sont relativement libres de s'approprier la bibliothèque et son contenu de manière indépendante.

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
		envahissante			
<b>Doveri verso gli utenti</b>	(1,2) I bibliotecari devono garantire la (3) riservatezza degli utenti, delle informazioni che essi hanno richiesto o ricevuto o che comunque li riguardano e delle fonti utilizzate.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>3) Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires protègent les données confidentielles de leurs usagers. Ceux-ci ont donc la garantie de pouvoir consulter tout type d'information sans craindre d'être surveillés ni espionnés, par exemple par les autorités politiques ou les forces de l'ordre.
<b>Doveri verso gli utenti</b>	I bibliotecari, nello svolgimento della loro professione, non devono trovarsi in posizione di conflitto di interessi, né anteporre i propri interessi privati a quelli degli utenti e della biblioteca.	Non	Non	Oui	Cet alinéa nous dit que les intérêts de la bibliothèque, mais surtout des usagers prédominent spécialement sur les intérêts privés des bibliothécaires. Implicitement, l'utilisateur (le « client ») est roi. Cela ne doit point surprendre car les bibliothèques sont généralement des services publics et leur mission principale est celle de servir aux mieux les attentes et les besoins des usagers.
<b>Doveri verso i documenti</b>	(1,4) I bibliotecari si impegnano a selezionare, raccogliere (mediante il	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de</li> </ol>	Non	Non	A la différence d'autres codes, où nous avons signalé le stéréotype « gardien du temple », lorsqu'apparaissait la notion de conservation et préservation des

	<p>possession o la facilitazione dell'accesso), conservare, tutelare e valorizzare i documenti pubblicamente disponibili e le informazioni in essi contenute, (2, 3, 5) promuovendo l'accessibilità, la diffusione e lo sviluppo della conoscenza.</p>	<p>manière neutre et démocratique</p> <p>2) Gardien du temple</p> <p>3) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p> <p>4) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p> <p>5) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</p>			<p>documents (généralement pour les générations futures), nous ne nous sommes pas sentis capable de dire que cet alinéa pouvait être porteur de stéréotypes. En effet, la tournure de la phrase délaie la notion de gardien du temple. Certes, il y a le fait de conserver et de protéger les documents mais à ces deux verbes l'alinéa associe aussi l'acceptation de valorisation, de promotion de leur accessibilité et de leur diffusion dans le but de les faire connaître par les usagers. Voilà que la fonction de conservation de l'héritage culturel (tâche déjà méritoire), regagne un statut encore plus positif car à la conservation on associe la valorisation.</p>
<p><b>Doveri verso i documenti</b></p>	<p>(1) I bibliotecari si impegnano a garantire la trasmissione della conoscenza e di ogni forma di espressione registrate, mediante l'organizzazione e la gestione razionali dei documenti e delle informazioni, agendo con imparzialità e (2)</p>	<p>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p> <p>2) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</p>	<p>Maniaque de l'ordre</p>	<p>Non</p>	<p>L'organisation et la gestion rationnelle des documents pourraient transmettre l'image du maniaque de l'ordre. Cependant, cette gestion rationnelle des fonds est nécessaire puisque c'est le moyen pour atteindre l'objectif de la transmission de la connaissance. Par conséquent le stéréotype est à nuancer car l'alinéa complet permet de bien comprendre que c'est juste un procédé nécessaire pour une meilleure exploitation de l'information.</p>

	cultura professionale.				
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Doveri verso i documenti</b>	(2) I bibliotecari, (6) consapevoli del contesto globale in cui operano, (3,4,5) si impegnano a promuovere l'integrazione dei diversi sistemi informativi e la rimozione degli ostacoli organizzativi, culturali, tecnologici, economici e geografici (1) che limitano la circolazione delle informazioni, dei documenti e della conoscenza.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Image simpliste du travail de bibliothécaire</li> <li>3) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>4) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>5) Manque de compétences managériales et administratives</li> <li>6) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ol>	Non	Non	Le fait de supprimer des obstacles de type culturels, économiques, géographiques et technologiques qui risquent d'entraver la circulation des documents et de l'information démontre que la bibliothèque se veut ouverte et démocratique, et à l'écoute des usagers. De surcroît, le fait d'enlever des barrières de type économique et technologiques démontre que les bibliothécaires sont munis des compétences managériales et informatiques nécessaires pour travailler efficacement dans le contexte actuel.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un</b>	<b>Neutre (ne</b>	<b>Commentaires</b>

			stéréotype	véhicule aucun stéréotype)	
<b>Doveri verso i documenti</b>	(1, 2) I bibliotecari devono promuovere un corretto equilibrio fra il diritto di accesso alle informazioni da parte degli utenti e i diritti, sia etici che giuridici, degli autori e degli editori. Essi si impegnano a promuovere, in particolare, l'uso etico dell'informazione e la lotta ad ogni forma di plagio.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires se révèlent, une fois de plus, des acteurs incontournables dans la chaîne du livre et dans le circuit de l'information. Ils promeuvent, protègent les droits et sensibilisent à un usage éthique de l'information.
<b>Doveri verso la professione</b>	I bibliotecari devono onorare la professione, (4) consapevoli della sua fondamentale (6) utilità sociale, (5) impegnandosi – (3) singolarmente e in (2) forma associata – (1) perché essa venga riconosciuta e rispettata dai	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance de la profession par le public</li> <li>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</li> <li>3) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires doivent être fiers de leur travail puisqu'ils sont conscients de son utilité sociale (rôle fondamental dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique). Par conséquent, ils s'engagent, seuls (dynamisme, proactivité) et avec les associations professionnelles (démontre le stéréotype qui veut notre profession comme peu coopérative), pour que la profession soit reconnue et respectée (lutte contre la méconnaissance qui afflige notre profession) tant par les citoyens que par les institutions

	cittadini e dalle istituzioni.	<p>4) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p> <p>5) Caractère passif</p> <p>6) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>			politiques
<b>Doveri verso la professione</b>	(1) È dovere dei bibliotecari promuovere, (4) singolarmente e (2) in forma associata, l'autonomia e l'efficienza del servizio bibliotecario, (3) in quanto strumento di democrazia e di libertà.	<p>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p> <p>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p> <p>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p>	Non	Non	Les bibliothécaires s'engagent pour promouvoir (seuls et avec les associations professionnelles), un service autonome et efficient car ils sont conscients que les bibliothèques sont des instruments de démocratie et de liberté. Ce faisant ils mettent aussi en valeur le rôle du bibliothécaire dans la circulation d'une information libre.

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
		4) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)			
<b>Doveri verso la professione</b>	(1,3,4) I bibliotecari devono possedere un'ampia e approfondita cultura professionale, (6, 8) grazie alla quale forniscono agli utenti un servizio di (7) alta qualità, (2, 5) garantendo l'efficienza delle prestazioni e perseguendo l'utilizzazione ottimale delle risorse.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Image simpliste du travail de bibliothécaire</li> <li>2) Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)</li> <li>3) La qualité de la formation n'est pas jugée très bonne</li> <li>4) Formation facile et commode</li> <li>5) Manque de compétences managériales et administratives</li> <li>6) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</li> <li>7) Vieillesse (poussièreuse)</li> <li>8) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> </ol>	Non	Non	Pour pouvoir fournir un service de qualité aux usagers, ils doivent posséder une excellente culture professionnelle. Cela signifie, indirectement, que les formations jouent un rôle fondamental dans la professionnalisation des bibliothécaires et que les non-professionnels, quel que soit leur apport positif à la bibliothèque, ne peuvent pas se substituer à des bibliothécaires professionnels. Cet alinéa démonte aussi l'accusation qui dénonce les bibliothèques comme un gaspillage d'argent, un luxe superflu. Dans les faits les bibliothécaires assurent l'utilisation optimale des ressources (ce qui démontre par conséquent qu'ils possèdent les compétences managériales et professionnelles pour gérer une bibliothèque).
<b>Doveri verso la</b>	(1, 3) Le	1) La qualité de la	Non	Non	Pour rester à la pointe, les



<b>professione</b>	competenze professionali dei bibliotecari devono venire costantemente aggiornate, (2) anche tramite la partecipazione ad associazioni e organizzazioni del settore.	<p>formation n'est pas jugée très bonne</p> <p>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p> <p>3) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</p>			bibliothécaires doivent mettre à jour constamment leurs connaissances professionnelles. Cela garantit un service de bonne qualité, permet de tisser de nouveaux liens et prouve que la vision simpliste de notre profession se base sur des présupposés erronés.
<b>Doveri verso la professione</b>	(1)I bibliotecari, nella propria attività professionale, devono ispirare il proprio comportamento verso i colleghi di lavoro e verso le istituzioni con cui cooperano per fini comuni a correttezza, rispetto e spirito di collaborazione.	1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)	Non	Non	Un comportement correct permet de renforcer les liens et la coopération entre collègues ; il permet aussi la collaboration avec d'autres institutions. Cela a le mérite de nous faire apprécier davantage mais aussi de rendre la catégorie professionnelle plus compacte et unie, puisque - à tort ou à raison- les bibliothécaires sont accusés de ne pas collaborer volontiers entre eux.



## Annexe 12 : Grille d'analyse code de déontologie France : Code de déontologie du bibliothécaire<sup>12</sup>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
L'usager : Le bibliothécaire est d'abord au service des usagers de la bibliothèque. L'accès à l'information et à la lecture étant un droit fondamental, le bibliothécaire s'engage dans ses fonctions à :	1) Respecter tous les usagers ;	1) Peu de place pour la dimension humaine	Non	Non	
L'usager	1) Offrir à chacun une égalité de traitement ;	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Pour qu'il y ait une égalité de traitement, tous les usagers doivent être considérés de manière semblable. Chacun a donc les mêmes opportunités d'accès à l'information. Cette égalité de traitement témoigne du rôle que le bibliothécaire a dans la diffusion de

- <sup>12</sup> BRIAND, Gérard et COURS, Isabelle de, 2004. Le code de déontologie du bibliothécaire. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 1, 2004 [consulté le 29 mars 2014]. Disponible à l'adresse : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0062-003>

					l'information de manière neutre et démocratique
Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
L'utilisateur	(1,2) Garantir la confidentialité des usages ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> <li>2) Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante</li> </ol>	Non	Non	Les usagers sont libres d'exploiter les ressources de la bibliothèque sans craintes que des informations ou des données personnelles soient utilisées à leur insu ou pour les surveiller.
L'utilisateur	(1, 3) Répondre à chaque demande, ou, à défaut, (2) la réorienter ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de souplesse</li> <li>2) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>3) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires font tout leur possible pour aider les usagers, en arrivant même à les réorienter (ils se révèlent donc flexibles)
L'utilisateur	Assurer les conditions de la liberté intellectuelle par la liberté de lecture ;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> </ol>	Non	Non	
L'utilisateur	(1,2) Assurer le libre accès de l'utilisateur à l'information respectant la plus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de</li> </ol>	Non	Non	Assurer le libre accès à l'information signifie aussi garantir une ouverture majeure (et faciliter l'accès), condition nécessaire pour accéder à l'information

	grande ouverture possible, libre, égale et gratuite, sans préjuger de son utilisation ultérieure ;	manière neutre et démocratique 2) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
L'utilisateur	(1, 2, 3, 4) Garantir l'autonomie de l'utilisateur, lui faire partager le respect du document, favoriser l'autoformation	1) Manque de disponibilité et d'orientation 2) Méconnaissance (de la part des utilisateurs) des services mis à disposition 3) Surveillance des utilisateurs perçue comme étant trop envahissante 4) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder et d'exploiter les collections et les ressources)	Non	Non	Pour que les utilisateurs deviennent autonomes, il faut leur faire connaître les services que la bibliothèque met à leur disposition. Pour ce faire le bibliothécaire doit être disponible et orienter les utilisateurs selon les besoins. Ainsi faisant ils peuvent commencer à devenir autonomes. Cela ne doit pas créer l'impression d'être surveillé de manière envahissante par le bibliothécaire, il s'agit plutôt de s'impliquer pour former les utilisateurs.
L'utilisateur	Promouvoir auprès de l'utilisateur une conception de la bibliothèque (1,2) ouverte, (3) tolérante, (4) conviviale.	1) Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui met en état d'infériorité) 2) Difficile d'accès (poussiéreux) 3) Excès de règles	Non	Non	Un lieu convivial et perçu positivement ne peut qu'influencer positivement l'image de la profession.

		(règlements très stricts) 4) Peu de place pour la dimension humaine			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
La collection : Le bibliothécaire favorise la réflexion de chacun par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion. Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à :	1) Ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme et l'encyclopédisme intellectuel des collections	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Pluralisme culturel (différentes cultures, pluralisme des opinions et des points de vue)
La collection	1) Offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques et	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Les usagers deviennent des « informed citizenry », c'est-à-dire des citoyens informés, comme il est dit dans le code d'éthique de l'ALA.

Valeur	philosophiques Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
La collection	Appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la justice, sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence	Non	Non	Oui	Les bibliothécaires doivent garantir le respect de tous leurs usagers.
La collection	(3,2) Assurer la fiabilité des informations, (1) œuvrer à leur mise à jour permanente et à leur conformité à l'état présent des connaissances scientifiques	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Vieillesse (poussièreuse)</li> <li>2) Méconnaissance de la qualité des services</li> <li>3) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> </ol>	Non	Non	Assurer des informations mises à jour signifie fournir un service qui n'est pas dépassé et qui comporte une constante recherche de la qualité.
La collection	(1, 2) Organiser l'accès aux sources d'informations	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de</li> </ol>	Non	Non	

	pour les rendre disponibles, y compris à distance, selon les normes professionnelles en vigueur.	l'information de manière neutre et démocratique 2) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
La collection	(1, 2, 3) Faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique 2) Manque de disponibilité et d'orientation 3) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)	Non	Non	Faire connaître davantage les services et les fonds dont les usagers peuvent disposer : proactivité, extériorisation.
La collection	Faciliter la libre circulation de l'information	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Augmenter l'accessibilité, abattre les barrières entravant la circulation de l'information
La tutelle	(1,2) Le	1) En retrait des choses	Non	Non	Le bibliothécaire n'est plus un acteur



<p>(collectivité publique ou privée) : La tutelle définit dans son domaine de compétence une politique générale. Dans ce cadre, la définition de la politique documentaire, déléguée au bibliothécaire, est précisée dans une charte, validée par la tutelle. Le bibliothécaire en assure la mise en œuvre au quotidien dans le respect de ce code</p>	<p>bibliothécaire participe à la définition de la politique culturelle de sa tutelle</p>	<p>de ce monde : manque de participation active dans la société 2) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</p>			<p>passif qui accepte sans autre les choix de sa tutelle. Il participe activement au débat et fait entendre sa voix. En collaborant avec la tutelle, la charte qu'il est tenu de respecter lui conviendra mieux.</p>
<p>La tutelle (collectivité publique ou privée)</p>	<p>(1) Le bibliothécaire applique la politique de sa tutelle tant que celle-ci ne va pas à l'encontre des lois générales, des missions pérennes et spécifiques de</p>	<p>1) Caractère passif</p>	<p>Non</p>	<p>Non</p>	<p>Le bibliothécaire doit savoir quand est arrivé le moment de contrevenir à la politique de la tutelle, c'est à dire, entre autre, quand ses valeurs ne sont pas respectées ou si elles sont mises en discussion.</p>

	l'établissement, ainsi que des valeurs définies dans ce code ;				
Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
La tutelle (collectivité publique ou privée)	(1) Le bibliothécaire fait valoir auprès de sa tutelle les nécessités de la formation professionnelle, comme stagiaire ou comme formateur, et plus particulièrement celles liées à sa participation aux journées d'étude, aux voyages d'étude et aux instances statutaires des associations professionnelles. Cette participation est considérée comme temps de travail	1) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)	Non	Non	Ce point souligne l'importance d'engager des professionnels et celle de la formation professionnelle de base et continue.
La tutelle (collectivité publique ou privée)	(1, 2) bibliothécaire rend compte à sa tutelle, en les évaluant, des	1) Manque de compétences managériales et administratives 2) Investissements peu	Non	Non	Un bibliothécaire professionnel possède les compétences administratives lui permettant de gérer une institution (finances, statistiques, etc.). Les bibliothèques

	services et des activités de l'établissement	rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)			ne risquent donc pas de devenir des puits sans fonds (gaspillage d'argent) car elles sont administrées de manière avisée.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
La tutelle (collectivité publique ou privée)	(1,2,3) Le bibliothécaire veille à ne pas céder aux groupes de pression politiques, religieux, idéologiques, syndicaux, sociaux qui essaieraient d'influer sur les politiques d'acquisitions par imposition forcée, interdiction ou intimidation, directement ou par le biais de sa tutelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</li> <li>2) Caractère passif</li> <li>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ol>	Non	Non	
La profession : Les personnels des bibliothèques forment un corps professionnel solidaire. Au	(1, 2) Contribue à l'utilité sociale de la profession	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance de la profession par le public</li> <li>2) Image simpliste du travail de bibliothécaire</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires ont besoin de mieux faire connaître leur profession auprès du grand public et des autorités. Ce faisant ils permettent au public de se rendre compte de leur importance professionnelle.

sein de ce corps, le bibliothécaire trouve aide et assistance ; il apporte ses connaissances et son expérience. Dans ce cadre, le bibliothécaire :					
La profession	(1) Exerce son métier sans laisser interférer ses intérêts ou ses opinions personnelles	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	
La profession	(1, 2, 4) Développe son savoir professionnel, se forme et (3) forme afin de maintenir un haut niveau de compétence	1) La qualité de la formation n'est pas jugée bonne 2) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif) 3) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion) 4) Manque de professionnalise : le	Non	Non	Le bibliothécaire se doit d'actualiser ses connaissances et compétences. Ce faisant il montre son professionnalisme et son esprit collaboratif (renforce l'esprit de la catégorie professionnelle) et partageant son savoir.

		même travail peut être effectué par des bénévoles			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
La profession	(1, 2, 3, 4) Visite des bibliothèques, rencontre des collègues, y compris à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> <li>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</li> <li>3) Timide et introverti</li> <li>4) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ul>	Non	Non	Création des liens, des réseaux professionnels, échanges, panorama des pratiques à l'étranger, etc.
La profession	(1,2) S'implique dans la vie professionnelle en étant membre d'associations professionnelles, participe à des congrès (nationaux et internationaux) et	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> <li>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle</li> </ul>	Non	Non	

	en rend compte	homogène, manque de cohésion)			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
La profession	(1, 2) Publie et transmet, fait avancer la réflexion autour du métier en participant à des publications à des colloques et journées d'étude ;	<p>1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</p> <p>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p>	Non	Non	Il participe activement au savoir scientifique et collabore avec d'autres experts.
La profession	(1, 2) Encourage la coopération, la mutualisation d'outils, l'appartenance à un réseau de coopération et de partage des savoirs ;	<p>1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p> <p>2) Profession qui manque d'homogénéité (trop fragmentée, manque d'un profil de base)</p>	Non	Non	Renforcement de la catégorie professionnelle, elle devient plus compacte.

La profession	(1,2,3,4) Recherche l'amélioration des services par l'innovation ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance de la qualité des services</li> <li>2) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>3) Vieillesse (poussièreuse)</li> <li>4) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> </ul>	Non	Non	Innover de façon bien réfléchie est une des meilleures armes qu'un bibliothécaire possède pour essayer de combattre une perception qui voit les bibliothécaires et les bibliothèques dépassés.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
La profession	(1) Milite activement pour le recrutement et la promotion de personnel qualifié	1) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)	Non	Non	Garantir un engagement de professionnels ayant suivi une formation adéquate est une des meilleures façons de combattre certains stéréotypes.
La profession	(1) Elargit les publics ;	1) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)	Non	Non	Proactivité, stratégies marketing, meilleure ouverture et accessibilité
La profession	(1) S'implique professionnellement et intègre son établissement dans la vie de la cité	1) En retrait des choses de ce monde ; manque de participation active dans la société	Non	Non	Les bibliothécaires sortent de leurs murs et doivent tenir un rôle incontournable dans la politique culturelle dans la commune où ils exercent leur profession.

## Annexe 13 : Grille d'analyse code de déontologie Canada : Canadian Library Association, Position Statements<sup>13</sup>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
Members of the Canadian Library Association have the individual and collective responsibility to:	1,2) Support and implement the principles and practices embodied in the current Canadian Library Association Statement on Intellectual Freedom;	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>2) Profession qui manque d'homogénéité (trop fragmentée, manque d'un profil de base)</li> </ol>	Non	Non	Ce premier passage du code d'éthique ne transmet pas de véritables stéréotypes car il dit que les membres de l'association des bibliothécaires du Canada doivent supporter et appliquer ( <i>Implement</i> ) les principes qui sont véhiculés dans le texte. Ceci démonte donc le stéréotype concernant le bibliothécaire et qui le voit comme un être en retrait des choses de ce monde : en adoptant ce code, il fait siennes certaines valeurs, qui démontent toute une série de stéréotypes.
Members of the Canadian Library Association have the individual and collective responsibility to:	(3, 5, 6, 10) Make every effort to promote and maintain the (1, 4, 7, 8, 9) highest possible range and standards of library service (2) to all	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Image simpliste du travail de bibliothécaire</li> <li>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et</li> </ol>	Non	Non	Si le bibliothécaire fait tous les efforts possibles pour promouvoir ses services et pourvoir aux besoins de ses usagers, les notions de caractère passif ou de manque de dynamisme se perdent, ainsi que la méconnaissance de la qualité des services. Ensuite, pour pouvoir fournir les meilleurs services, il faut qu'il ait les compétences nécessaires

<sup>13</sup> CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION (CLA), 1976. Position Statements – Code of Ethics : Annual General Meeting ~ June, 1976. Cla.ca [en ligne]. [Consulté le 26 juin 2014]. Disponible à l'adresse : [http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/Resources/PositionStatements/Code\\_of\\_Ethics.htm](http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/Resources/PositionStatements/Code_of_Ethics.htm)



	segments of Canadian society;	<p>démocratique</p> <p>3) Méconnaissance de la qualité des services</p> <p>4) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale)</p> <p>5) Caractère passif</p> <p>6) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</p> <p>7) Vieillesse (poussièreuse)</p> <p>8) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</p> <p>9) La qualité de la formation n'est pas jugée très bonne</p> <p>10) Manque de compétences managériales et administratives</p>			<p>pour les fournir. Cela démontre une fois de plus que le bibliothécaire est un véritable professionnel et que son travail n'est pas facile ni à la portée de tout le monde. S'il faut fournir les meilleurs standards de qualité possibles pour les usagers, la bibliothèque ne pourra pas être vieillotte (pas nécessairement à l'avant-garde mais au moins à jour). Finalement, le fait que tous les « segments » de la société canadienne doivent pouvoir profiter de ce qu'offre la bibliothèque en général, nous rappelle la notion de démocratie qui caractérise de façon presque universelle l'essence même de la profession.</p>
Members of the Canadian Library Association have the individual and collective	(1, 2, Facilitate access to any or all sources of information which may be of	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de	Non	Non	Le bibliothécaire met à disposition de ses publics (et de manière que ceux-ci puissent y accéder de manière aisée), tous les types de ressources d'information qu'il possède

responsibility to:	(3, 4, 5, 6, 7) assistance to library users;	<p>l'information de manière neutre et démocratique</p> <p>2) Méconnaissance par les usagers, des services mis à disposition</p> <p>3) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</p> <p>4) Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>5) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder aux collections et aux ressources et de les exploiter)</p> <p>6) Manque de disponibilité et d'orientation</p> <p>7) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</p>			(circulation de l'information). Cette facilitation de l'accès comporte donc une meilleure connaissance de la part du public des services de la bibliothèque. Bien évidemment les notions d'assistance, d'orientation et de facilitation à l'accès sont fortement soulignées : le bibliothécaire a comme but de rendre ses usagers indépendants.
Members of the Canadian Library Association have the individual and collective responsibility to:	1, 2, 3) Protect the privacy and dignity of library users and staff.	<p>1) Peu de place pour la dimension humaine</p> <p>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>	Non	Non	Si le principe concernant le respect de la dignité des usagers et des collègues est un principe fondamental qui devrait se retrouver dans n'importe quelle profession, la protection de la vie privée est plus spécifiquement liée à cette profession : effectivement le bibliothécaire protège les données confidentielles de ses usagers car il

		3) Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante			promeut une information libre et neutre (démocratique), loin de la censure et des pressions extérieures. Ainsi faisant il leur permet d'exploiter les ressources sans que ce type d'information soit fourni à d'autres personnes ou organismes (voir, notamment, le Patriot Act, aux Etats-Unis).
--	--	--	--	--	---

## Annexe 14 : Grille d'analyse code de déontologie Belgique : Professional code for information professionals in libraries and documentation centers <sup>14</sup>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
The profession	(2) The information professional uses his personality to contribute to the positive image of the profession. The information professional knows the professional code and disseminates it. (3, 4) He has a broad interest in economical, political, social, cultural and scientific developments.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</li> <li>2) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> <li>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>4) Vieillesse (poussièreuse)</li> <li>5) Caractère passif</li> </ol>	Non	Non	Le bibliothécaire est le premier responsable lorsqu'il s'agit de donner une image positive de sa profession: il est la première personne qui peut modifier la perception du public limitée à des stéréotypes. Pour ce faire il doit connaître le code, l'appliquer, le diffuser et naturellement soutenir les valeurs des bibliothécaires. Il fait preuve de dynamisme car il doit se mettre à jour en suivant l'actualité et les derniers développements, pas seulement dans le domaine de sa branche professionnelle. Il participe aussi activement à la vie professionnelle en s'associant à des organisations professionnelles et se construit des réseaux.

<sup>14</sup> VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK, ARCHIEF & DOCUMENTATIE. Professional code for information professionals in libraries and documentation centers. ifla.org [en ligne]. 19 juin 2014. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse: <http://www.ifla.org/files/assets/faife/publications/misc/code-of-ethics-be.pdf>

	<p>He keeps track of what happens in the professional field.</p> <p>(1) He is thus, among other things, a member of library organisations and of professional networks and takes part in activities and meetings.</p> <p>(5) The information professional makes a stand for the values of the library.</p>				
The profession	<p>(1, 2) The information professional defends the free access to information and culture. He repudiates censorship and does not (3) discriminate. He acts in</p>	<p>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p> <p>2) En retrait des choses de ce monde (manque de participation active dans la société)</p>	Non	Non	Il soutient le libre accès à la culture et le fait donc aussi de façon active par des actions. La censure et la discrimination sont rejetées.

	compliance with the relevant legislation, such as copyrights and privacy laws.	3) Peu de place pour la dimension humaine			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
The profession	(1)The information professional guaranties a high-quality service in all areas. (4, 6)The information professional vouches for an unbiased, dynamical and efficient service. (2, 3, 5) He makes adjustments, based on frequent evaluations, to the quality of service and supply	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance de la qualité des services</li> <li>2) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>3) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</li> <li>4) Vieillesse (poussiéreuse)</li> <li>5) Manque de compétences managériales et administratives</li> <li>6) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> </ul>	Non	Non	Le professionnel de l'information se révèle quelqu'un capable de fournir des services de qualité qui évoluent avec le temps et qui sont constamment ciblés sur les besoins des usagers.
The profession	(1, 3) The information professional	1) La formation n'accorde que très	Non	Non	Il faut constamment rester à jour (grâce au « lifelong learning ») pour garantir une bonne qualité des

	<p>puts the principle of "lifelong learning" continuously to practice. (2 The information professional keeps up with recent developments through literature, study days, courses and other information sources. (4) To this end he will, if this seems necessary, take the initiative himself.</p>	<p>peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.) 2) Formation facile et commode 3) Manque de professionnalisme : le même travail peut être effectué par des bénévoles (la formation n'est pas fondamentale) 4) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</p>			<p>services offerts. Il est intéressant de noter que dans cet alinéa la notion de dynamisme est mise en avant. C'est aussi au bibliothécaire de se rendre compte s'il a des lacunes à combler.</p>
The profession	<p>(1)The information professional maintains a high standard of personal integrity. The information professional strives to present reliable</p>	<p>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique. 2) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable</p>	Non	Non	

	information.(2) He executes his tasks in compliance with the principles of openness, publicity and equity.	d'accéder et exploiter les collections et les ressources)			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires</b>
The profession	(1, 3)The information professional Has an open and unprejudiced attitude towards his colleagues and acknowledges this as a condition for the efficiency of the organization and of the whole professional group. The information professional delegates and knows how to encourage	<p>1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p> <p>2) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</p> <p>3) Manque de disponibilité et d'orientation</p>	Non	Non	Le bibliothécaire sait que, pour qu'il ait les conditions nécessaires pour avoir une bibliothèque efficiente, il faut qu'il ait un bon climat de travail. Cette disponibilité implique une entraide mutuelle, un partage de savoirs et de compétences professionnelles.



	responsibility. (2) He communicates with his colleagues on the events in the library and is prepared to share professional knowhow and experience. He works with other information professionals in order to acquire better professional competences. He encourages colleagues to take part in professional activities.				
The collection	(1,3,4) The information professional takes care of the collection and her accessibility. (2) He provides for adequate preservation and user	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique.</li> <li>2) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>3) Difficile d'accès</li> </ol>	Non	Non	La meilleure accessibilité possible doit être garantie. Il est intéressant de remarquer que l'accessibilité de la collection doit être en adéquation avec le type de collection mais aussi avec le public cible correspondant.

	facilities. (5) He secures the accessibility of the physical and virtual collection in a way that complies with the collection type and to the target group.	(lieux mystérieux, labyrinthe) 4) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder et exploiter les collections et les ressources) 5) Manque de souplesse			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
The collection	(1, 2) The information professional sees to it that the collection content fits the aims of the institution and that it is directed at the fulfilment of the needs of the users. Preferably, the collection policy is recorded in a collection policy plan.	1) Les besoins réels des usagers sont ignorés 2) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers	Non	Non	L'accroissement des collections doit être fait en harmonie avec les missions de l'institution et surtout dans l'intérêt de satisfaire les besoins des usagers. Pour ce faire, l'adoption d'une politique documentaire est retenue comme étant un instrument indispensable.
The collection	(1) The Information	1) Manque de	Non	Non	Le bibliothécaire essaie d'équilibrer la collection en respectant les

	<p>professional strives to attain the highest possible degree of objectivity and interaction concerning the formation of the collection. He pays attention to different visions and view points. Moreover, he will not let personal preferences, wishes or opinions get the better of him.</p>	<p>reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>			<p>différentes opinions et points de vue, toujours en laissant de côté ses opinions et ses croyances personnelles. Il constitue, par conséquent, une collection de façon pondérée et objective.</p>
The collection	<p>(3) The information professional has a good understanding of the collection profile and of related collections in other institutions. (1, 2) He uses this knowledge for the benefit of his institution</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>2) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>3) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle compacte, manque de cohésion)</li> </ol>	Non	Non	<p>Les bibliothécaires doivent orienter les usagers vers d'autres institutions si cela pourrait leur être utile. Effectivement ces ressources externes peuvent combler des lacunes. Ces ressources-là peuvent donc subvenir à des besoins informationnels des publics mais créent aussi en même temps des liens et renforcent les collaborations entre bibliothèques.</p>

	and her users.				
The collection	(1) The information professional documents origin, context and treatment (additions, removals or manipulations) of material, which his institution has been entrusted with, in a manner that corresponds to the objectives of his institution. These actions are being undertaken by the information professional with regard to all material with a heritage value, regardless of the type and the objectives of the institution. (2) When this material does not fit the own	<p>1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p> <p>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</p>	Non	Non	En documentant toute modification ou tout changement effectué dans les collections, le bibliothécaire certifie et signale à la tutelle, aux usagers, etc., d'avoir agi en connaissance de cause, avec transparence et esprit de neutralité. Il est aussi chargé de conserver la « mémoire » et de garder une cohérence entre les matériaux conservés et la mission de l'institution dans laquelle il travaille.

	institution, he will locate a suitable destination for it.				
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
THE OVERALL ORGANISATION	The information professional is loyal to his overall organisation. He disseminates her mission and vision. He pursues her constant amelioration and he respects her policy and procedures. Loyalty does not exclude a critical attitude.	Non	Non	Oui	Cet alinéa ne concerne pas un stéréotype ou une perception négative de la profession. Il pourrait se retrouver simplement dans d'autres codes de déontologie concernant toute autre institution. Cependant il est important de souligner le fait que le bibliothécaire porte un regard critique par rapport à son institution, donc d'une certaine manière, il est libre de faire savoir ce qu'il pense.
THE OVERALL ORGANISATION	The information professional informs his overall Organisation about the professional code and asks her to respect	Non	Non	Oui	Bien que dans la grille ce principe soit indiqué comme neutre, il est tout à fait positif : en demandant à son autorité de tutelle de respecter le code de déontologie, le bibliothécaire fait automatiquement siens les principes explicités dans le présent code, ce qui veut dire que les stéréotypes démontrés dans les

	this code.				autres paragraphes seront combattus efficacement.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
THE OVERALL ORGANISATION	(1, 2) The information professional defends the value of the library within the own institution. (3) He promotes his library within the organisation and offers his expertise in favour of the whole organisation. In this way, the library is able to entirely fulfil her function within the organization.	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Luxe superflu</li> <li>3) Investissements peu rentables, infructueux ou frivoles (gaspillage d'argent)</li> <li>4) Méconnaissance de la profession par le public</li> </ul>	Non	Non	Le bibliothécaire défend et démontre à l'organisation pour laquelle il travaille, que le service de la bibliothèque est un incontournable et qu'elle a une valeur importante. Il devient donc son porte-parole et la promeut activement. Ainsi faisant elle peut entièrement exploiter ses fonctions. La bibliothèque se révèle alors non plus un luxe superflu et inutile mais bien au contraire, une valeur ajoutée.
The user	(1, 2, 3) The information professional creates a working environment answering to	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition</li> <li>2) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> </ul>	Non	Non	Les bibliothécaires offrent une ambiance de travail adaptée technologiquement au niveau des outils et de l'espace, aux besoins et aux nécessités de ses usagers. La bibliothèque devient ainsi un endroit, sinon agréable, au moins adapté aux

	<p>the needs of the user. (4, 5, 6) The information professional creates a safe and healthy working environment that enables a professional service and suits the (7) ergonomic and technological needs of the user.</p>	<p>3) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers 4) Peu de place pour la dimension humaine 5) Peu accueillante et conviviale (temple, cimetière, lieu qui donne un sentiment d'infériorité) 6) Vieillesse (poussièreuse) 7) Difficile d'accès (lieux mystérieux, labyrinthe)</p>			<p>nécessités du public.</p>
The user	<p>The information professional has an open and unprejudiced attitude towards the users. (1) The information professional recognises the autonomy of the user, who solely decides on the use of the information and service</p>	<p>1) Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante</p>	Non	Non	<p>Les usagers sont libres et autonomes et peuvent exploiter les ressources et les services mis à disposition par la bibliothèque de la manière qu'ils préfèrent. Le bibliothécaire n'est pas un surveillant envahissant mais plutôt, ce que je crois lire entre les lignes, quelqu'un qui reste à disposition pour aider et orienter l'utilisateur (s'il le souhaite) en cas de besoin.</p>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
The user	(4, 5, 6) The information professional stimulates the use of the library. (1, 2, 3) He discloses to (potential) users library sources and services in an active and creative way through a variety of physical and virtual channels.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance (par les usagers) des services mis à disposition</li> <li>2) Méconnaissance de la qualité des services</li> <li>3) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>4) Manque de compétences managériales et administratives</li> <li>5) Manque de dynamisme (il n'est pas proactif)</li> <li>6) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ol>	Non	Non	Le bibliothécaire doit faire connaître son institution et ce qu'elle offre. Il a comme but d'attirer et ses usagers et les usagers potentiels qui ne fréquentent pas encore la bibliothèque. Pour ce faire, il doit garantir des services et une bibliothèque adaptés et facilement accessibles mais aussi se faire de la publicité (se faire connaître) de manière créative en utilisant des stratégies marketing les plus variées. Ces compétences, cette créativité, doivent être cultivées déjà à l'école. Comme nous le verrons dans cette étude, la plupart des formations prises en considération se concentrent aussi sur ces aspects-là.
The user	(1, 2, 3, 5) The information professional practices active information mediation and	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les besoins réels des usagers sont ignorés</li> <li>2) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</li> </ol>	Non	Non	Le bibliothécaire est aussi un formateur. Il se met à disposition des usagers pour les aider à s'approprier des outils et des techniques pour accéder à l'information de manière indépendante (rôle du bibliothécaire



	<p>he foster the user's information literacy. The information professional supports the user in his search for relevant information. He helps the user to formulate his information needs. He stimulates the use of the most appropriate search instrument. He lends a helping hand with the assessment of the reliability, representativity (Sic.) and the topicality of the information provided. (4, 6) He enables the user to consult the available sources of information in the most independent</p>	<p>3) Peu de place pour la dimension humaine  4) Seul connaisseur des arcanes de la bibliothèque (il est le seul capable d'accéder et exploiter les collections et les ressources)  5) Manque de disponibilité et d'orientation  6) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</p>			<p>dans la circulation de l'information de manière démocratique). L'utilisateur a l'occasion d'apprendre à être indépendant et sait évaluer les informations.</p>
--	--	---	--	--	---

	way and provides, if necessary, written instructions, trainings, et al. to guarantee this independence. He may work together with partners to achieve this.				
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
The user	The information professional refers. (1,2)The information professional refers to internal and external experts when the answer to an information question transcends his specific professional knowledge. (3) He creates an internal procedure, based on	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>2) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</li> <li>3) Manque de compétences managériales et administratives</li> </ol>	Non	Non	Si le bibliothécaire se rend compte qu'il ne peut pas répondre à une question il doit réorienter l'utilisateur vers quelqu'un qui possède des compétences spécifiques. Pour ce faire il doit coopérer avec des partenaires à l'interne et à l'externe de son institution et se former un réseau qu'il peut consulter en cas de besoin. Cela toujours dans le souci de satisfaire les besoins informationnels des usagers.

	teamwork and knowledge sharing, to deal with questions.				
The user	(1) The information professional teaches the user to respect the library property. (2) Herewith he points out the right to information of every user and the importance of the conservation of documentary information as a form of cultural heritage for the future generations.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> <li>2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> </ol>	Gardien du temple	Non	<p>Le bibliothécaire enseigne à l'utilisateur le respect de la propriété intellectuelle, cependant il prône que chaque usager puisse accéder librement et démocratiquement à l'information.</p> <p>Le stéréotype du gardien du temple est absolument à nuancer : si d'un côté il est vrai qu'en conservant « l'héritage culturel » le bibliothécaire semble revêtir le rôle du gardien du temple, il est aussi vrai que dans son travail il recouvre la fonction de conservation des documents. Ici la conservation n'est pas censée être une tâche effectuée de manière obsessive mais elle se veut plutôt dans l'esprit de préserver la mémoire d'un peuple.</p>

## Annexe 15 : Grille d'analyse code de déontologie Etats-Unis : ALA Code of Ethics<sup>15</sup>

Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
	(1, 3) We provide the highest level of service to all library users through appropriate and usefully organized resources; equitable service policies; equitable access; (2, 4) and accurate, unbiased, and courteous responses to all requests.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Méconnaissance de la qualité des services</li> <li>2) Peu de place pour la dimension humaine</li> <li>3) La formation n'accorde que très peu d'attention aux « services » et aux nouvelles tendances de développement (technologies, etc.)</li> <li>4) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>5) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique</li> </ol>	Non	Non	Les bibliothécaires fournissent des services de haut niveau ; pour que ces services soient effectivement exploités par les usagers, il faut leur permettre un accès équitable et démocratique, mais aussi les renseigner et répondre à leurs questions de la meilleure manière possible.
	(1, 2) We uphold the principles of intellectual	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de reconnaissance du</li> </ol>	Non	Non	Lutte contre la censure et défense du principe de la liberté intellectuelle

<sup>15</sup> ALA, 2008. Code of Ethics of the American Library Association. Ala.org [en ligne]. 22 janvier 2008. [Consulté le 25 juin 2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ala.org/advocacy/proethics/codeofethics/codeethics>

	freedom and resist all efforts to censor library resources	rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique 2) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société			
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)</b>	<b>Commentaires</b>
	(1,2,3) We protect each library user's right to privacy and confidentiality with respect to information sought or received and resources consulted, borrowed, acquired or transmitted.	1) Peu de place pour la dimension humaine 2) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique 3) Surveillance des usagers perçue comme étant trop envahissante	Non	Non	La sphère privée de l'utilisateur et ses données personnelles sont défendues inlassablement par les bibliothécaires. Cela a pour but ultime de permettre aux citoyens de se former un esprit critique personnel (et non influencé). Ils pourront ainsi participer pleinement à la vie démocratique de la nation.
	(1, 2, 3) We recognize and respect intellectual property rights and advocate balance between	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Les bibliothécaires soutiennent la protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle ; ce ne doit cependant pas être au détriment des besoins des usagers. Il faut trouver le bon équilibre et les bibliothécaires sont des acteurs

	the interests of information users and rights holders.	<ul style="list-style-type: none"> <li>2) Les bibliothécaires ne sont pas à l'écoute des usagers</li> <li>3) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société</li> </ul>			importants qui peuvent faire entendre leurs voix lorsqu'il y a ce genre de discussion.
<b>Valeur</b>	<b>Principe</b>	<b>Démonte un stéréotype</b>	<b>Véhicule un stéréotype</b>	<b>Neutre</b> (ne véhicule aucun stéréotype)	<b>Commentaires</b>
	(1,2,3) We treat co-workers and others colleagues with respect, fairness and good faith, and advocate conditions of employment that safeguard the rights and welfare of all employees of our institutions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Peu de place pour la dimension humaine</li> <li>2) Manque de disponibilité et d'orientation</li> <li>3) Manque de collaboration entre bibliothécaires (Difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque de cohésion)</li> </ul>			Principes généraux relevant du bon sens qui devraient se retrouver dans toutes les professions.
	1) We do not advance private interests at the expense of library users, colleagues, or our employing institutions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>1) Manque de collaboration entre bibliothécaires (difficulté de se représenter comme étant une catégorie professionnelle homogène, manque</li> </ul>	Non	Non	Le bibliothécaire ne doit pas mettre en avant ses intérêts particuliers si ceux-ci vont au détriment des collègues, des usagers et des institutions : il faut donner l'image d'une catégorie professionnelle compacte.

		de cohésion)			
Valeur	Principe	Démonte un stéréotype	Véhicule un stéréotype	Neutre (ne véhicule aucun stéréotype)	Commentaires
	1) We distinguish between our personal convictions and professional duties and do not allow our personal beliefs to interfere with fair representation of the aims of our institutions or the provision of access to their information resources.	1) Manque de reconnaissance du rôle du bibliothécaire dans la circulation de l'information de manière neutre et démocratique	Non	Non	Les croyances et les intérêts personnels sont mis de côté: L'accès neutre et démocratique à l'information est une mission fondamentale.
	(1, 2, 3, 4, 5, 6) We strive for excellence in the profession by maintaining and enhancing our own knowledge and skills, by encouraging the professional development of co-workers, and by fostering the aspirations of potential	1) Méconnaissance de la profession par le public 2) Méconnaissance de la qualité des services 3) La qualité de la formation n'est pas jugée très bonne 4) Perception dévalorisante de la profession (profession de repli, deuxième choix) 5) Manque de	Non	Non	L'excellence de la profession équivaut souvent à une excellente formation. Le fait de montrer avec fierté nos compétences et savoirs (en faisant sorte de les « publiciser »), outre qu'il combat l'excessive modestie reprochée à la profession, permet de se faire connaître et aux futures relève de s'intéresser à la profession (image de qualité, dynamique, intéressante, etc.)

	members of the profession.	dynamisme (il n'est pas proactif) 6) En retrait des choses de ce monde : manque de participation active dans la société			
--	----------------------------	--	--	--	--